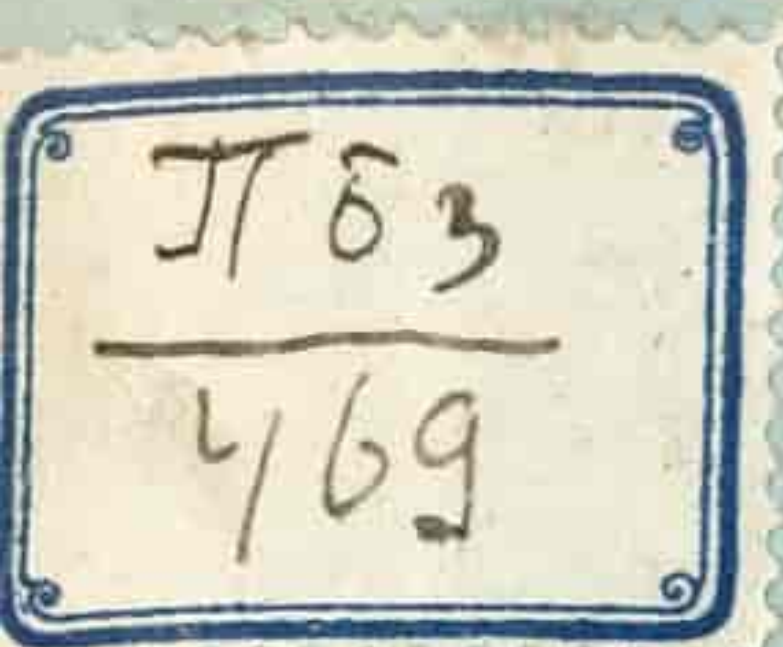


Lucem  
ignemque  
fero

EX  
LIBRIS  
KARMIN

ARTHUR CHUQUET

MEMBRE DE L'INSTITUT



УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 12583

# Historiens

et

# Marchands d'histoire

NOTES CRITIQUES SUR DE RÉCENTS OUVRAGES

LA DUCHESSE DE CHEVREUSE  
LA TOUR DU PIN. — LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE  
LES DISCOURS DE DANTON  
LES VOLONTAIRES NATIONAUX. — DUMOURIEZ  
LE GÉNÉRAL DOURS. — STANISLAS FRÉRON  
HOHENLINDEN. — LE DUC D'ENGHIEN. — DUROC  
ÉTIENNE DE LACLOS  
NAPOLÉON ET LE MONDE DRAMATIQUE  
MADAME DE GENLIS. — DELPHINE DE CUSTINE  
LE BRULARD DE STENDHAL. — A LA BARRE DE L'HISTOIRE  
LA JEUNESSE DE LOUIS-PHILIPPE  
LA GUERRE DE 1870.

PARIS

FONTEMOING ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEUR

4, RUE LE GOFF (5<sup>e</sup>)





**Historiens**

et

**Marchands d'histoire**

---

**NOTES CRITIQUES SUR DE RÉCENTS OUVRAGES**



ARTHUR CHUQUET

MEMBRE DE L'INSTITUT

---

# Historiens

et

# Marchands d'histoire

---

NOTES CRITIQUES SUR DE RÉCENTS OUVRAGES

LA DUCHESSE DE CHEVREUSE  
LA TOUR DU PIN. — LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE  
LES DISCOURS DE DANTON  
LES VOLONTAIRES NATIONAUX. — DUMOURIEZ  
LE GÉNÉRAL DOURS. — STANISLAS FRÉRON  
HOHENLINDEN. — LE DUC D'ENGHIEN. — DUROC  
ÉTIENNE DE LACLOS  
NAPOLÉON ET LE MONDE DRAMATIQUE  
MADAME DE GENLIS. — DELPHINE DE CUSTINE  
LE BRULARD DE STENDHAL. — A LA BARRE DE L'HISTOIRE  
LA JEUNESSE DE LOUIS-PHILIPPE  
LA GUERRE DE 1870.

PARIS

FONTEMOING ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

4, RUE LE GOFF (5<sup>e</sup>)

---





## PRÉFACE

---

*Amica veritas.* Au risque d'être accusé de minutie et de sévérité, nous publions ces articles dispersés : ils seront utiles parce qu'ils corrigent des erreurs et renferment quelques détails nouveaux.

---





## LA DUCHESSE DE CHEVREUSE <sup>1</sup>

---

### I

M. Batiffol consacre dans la collection *Figures du passé* un gros volume à la duchesse de Chevreuse. Méritait-elle cet excès d'honneur et ne valait-il pas mieux nous donner un livre sur Richelieu, Mazarin ou Anne d'Autriche ? 310 pages sur une femme qui ne fut qu'un brouillon, qu'un artisan de querelles et d'« extravagants complots », qui n'était pas même ambitieuse et qui ne cabalait que par divertissement, qui mêlait une intrigue, mais ne pouvait la démêler <sup>2</sup>, et qui ne sortait d'un labyrinthe que pour s'engager dans un autre, qui — l'auteur l'avoue — n'obtint, malgré tous ses efforts, que d'insignifiants résultats ! <sup>3</sup> Est-

1. Figures du passé. *La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, par Louis Batiffol. Paris, Hachette, 1913. In-8°, vii et 310 p., 7 fr. 50.

2. Ainsi s'exprime un pamphlet de l'époque.

3. L'auteur dit que les Espagnols n'attachaient pas grande importance à ces menées féminines, à ces intrigues de jeunes femmes inconsidérées qui n'ont aucune influence; nous



ce un livre digne de la collection et de l'austère maison Hachette, que ce livre sur une femme galante qui, selon le mot de La Rochefoucauld, se sert de tous ses charmes pour réussir, qui ne compte pas le nombre de ses amants, qui croit tout le monde amoureux d'elle, qui veut entraîner Anne d'Autriche dans des aventures plus que sentimentales et qui livre sa fille à Gondi? <sup>1</sup> Quelle scène que celle du jardin d'Amiens qui nous montre, comme dit si délicatement l'auteur, Buckingham essayant de « réaliser ses desseins » ! Quel tableau que le ménage de M<sup>me</sup> de Chevreuse et de sa fille pendant la Fronde ! Quel spectacle nous présentent ces femmes de l'hôtel de Chevreuse qui — M. Batiffol le confesse —, sont « tombées à un si bas degré » ! Et, si les mots ne sont pas imprimés en toutes lettres, quelques lecteurs ne regretteront-ils pas de trouver dans cet ouvrage par deux fois (p. 15 et 28) le mot m(aquerelle) et, une fois (p. 72) le mot b(ordel)? <sup>2</sup>

sommes un peu comme ces Espagnols. Lui-même n'a-t-il pas, à ce propos, parlé de l'insouciance et de la futilité que supposent de pareilles intrigues? (cf. p. 144-145 et 77).

1. Que dit d'elle Gondi? : « Elle aimait sans choix, parce qu'il fallait qu'elle aimât quelqu'un. Il n'était même pas difficile de lui donner de partie faite un amant; mais, dès qu'elle l'avait pris, elle l'aimait uniquement et fidèlement. Jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs; elle ne reconnaissait que celui de plaire à son amant. »

2. Pourquoi citer p. 251 la phrase de Mazarin, que Mesdames de Chevreuse et de Montbazou « ont soutenu qu'on pouvait..... pour son plaisir aux personnes qu'on aimait, pour

## II

Mais venons à l'ouvrage. Jugeons d'abord le fond, puis la forme.

M. B. a voulu composer évidemment un récit piquant et présenter au public « une vie d'aventures et d'intrigues ». Il a voulu nous donner une « étude psychologique » de M<sup>me</sup> de Chevreuse et des personnages qui, comme il dit en son style, évoluent autour d'elle. Il n'y a pas réussi. Ses portraits ne sont qu'amas d'épithètes, qu'enfilades de phrases et de citations.

Nulle part on ne sent, on ne remarque la « vivacité impétueuse », « endiablée » qu'il prête à son héroïne. Il nous répète à satiété qu'elle a de l'entrain, qu'elle a de la joie, que partout où elle passe, elle laisse « le souvenir exquis d'un être de joie », que partout où elle paraît elle apporte le bonheur. Il narre ses faits et gestes, ceux que révèlent les Mémoires et les sources du temps. Mais la fameuse duchesse ne vit pas, ne respire pas.

On a tenté, dès le début de l'ouvrage, de la camper devant nous, de la peindre et au physique et au moral. Le portrait physique est raté ;

satisfaire à l'ambition et pour la vengeance » ? Voilà, je le crains, des points qui feront travailler l'imagination des jeunes lecteurs.

on nous dit bien que « de sa personne se dégage un parfum capiteux qui trouble les cœurs les plus rassis », qu'elle est « jolie, fine, distinguée », que « l'ensemble est extrêmement élégant, gracieux, féminin, etc. »; rien de précis, en somme. On nous offre, il est vrai, deux gravures qui représentent l'aventurière; elles sont dissemblables !

Quant au portrait moral, il est incomplet.

On ne nous dit pas dans cette peinture en pied que la dame est une grande menteuse devant Dieu et devant les hommes, qu'elle prend à l'occasion un ton fier et solennel, parle gravement de la noblesse de son âme, déplore avec émotion ses malheurs, affirme son innocence en termes touchants, jure qu'elle ne fera jamais rien d'indigne et n'aura jamais de lâches sentiments. *Risum teneatis!* Elle va jusqu'à déclarer avec un grand sérieux qu'elle désire de tout son cœur vivre doucement en France avec ses enfants et son mari, jusqu'à écrire à M. de Chevreuse qu'elle est absolument à lui et qu'elle se réjouit de le voir bientôt !

On ne nous dit pas davantage en ce tableau d'ensemble qu'elle s'effraie, s'épouvante, s'affole lorsqu'on menace de l'arrêter et de la jeter en prison, qu'elle n'a jamais été forte et n'a jamais paru forte que parmi les faibles <sup>1</sup>.

1. Elle-même disait cela de Condé.

M. Batiffol se demande si elle « avait du jugement » ! Et, au lieu de répondre franchement *non*, au lieu, par exemple, de citer Retz qui dit que chez la duchesse, la vivacité suppléait au jugement, il répond qu'il n'a pas assez de renseignements !

Il assure qu'elle a de l'esprit, et il n'explique pas quelle sorte d'esprit. « Sa conversation vive, semée de promptes réparties, lisons-nous p. 6, témoigne d'une acuité d'esprit. » Cette *acuité* ne brille pas du tout dans les lettres de la duchesse, et, à notre humble avis, la dame n'avait, dans les conversations, d'autre esprit que ses beaux yeux et la licence de ses paroles ; si elle plaisait aux hommes, c'était par des railleries faciles, par des propos légers et grivois.

« Cette acuité d'esprit, écrit encore M. Batiffol, a été souvent relevée par Richelieu dont elle faisait le désespoir ». L'assertion est vague. Nous lisons sans doute un peu plus loin (p. 131) que Richelieu, dans un entretien avec la duchesse, « se désespérait de colère ». Mais c'est la duchesse qui conte cela à Châteauneuf, et si Châteauneuf l'a crue, nous, nous ne la croyons pas, nous savons qu'elle dit rarement la vérité. D'où viendrait la colère, le désespoir qu'elle attribue à Richelieu ? Non certes de l'acuité d'esprit de la duchesse, mais de la résistance qu'elle oppose à la politique du ministre, de la trahison que Richelieu pressent et tâche de découvrir chez

cette femme qui malheureusement exerce une grande influence sur la reine et sur le garde des sceaux.

Si des portraits nous passons au récit, ajouterons-nous que les documents encombrant le texte et l'écrasent ; que souvent, trop souvent, un long passage des mémoires ou de la correspondance du temps ne fait que confirmer inutilement le dire de l'auteur ; que la narration se traîne longuement, péniblement, lourde et obscure ?

Que de choses confuses et gauchement racontées comme l'affaire d'Ornano, l'affaire de Chalais, l'affaire de Montague ! Combien froide, combien plate est la peinture de l'amour qu'éprouve Châteauneuf pour la duchesse ! Quel lecteur comprendra l'attitude de Richelieu ? L'auteur devait tirer au clair cette histoire et démêler les sentiments des personnages. Il se contente de juger que la situation est étrange, déconcertante, et il cite des lettres tout au long, au lieu d'extraire et de mettre en relief l'essentiel. Croit-il que le public aura la patience de lire ces lettres ? Pour mieux montrer le jeu de la Chevreuse, ne fallait-il pas les analyser, les résumer, les commenter brièvement avec chaleur et intelligence ?

Plus loin, M. Batiffol reproduit des billets du comte anglais Craft où s'exprime l'amour le plus sincère, le plus vif, et, cette fois, il cite trop peu.

Vient le récit de la fuite en Espagne et en Angleterre. Mais croirons-nous que la duchesse ait alors montré dans sa lutte contre Richelieu une « souplesse extraordinaire et une duplicité consommée » ? Ce qu'elle montre, n'est-ce pas plutôt de l'entêtement et une obstination dont elle se repentit ?

La partie du livre qui concerne la Fronde, est la plus faible : l'auteur connaît passablement le règne de Louis XIII ; il connaît mal le règne de Louis XIV.

Nous ne voyons pas pourquoi la duchesse à peine rappelée se prononce ouvertement contre Mazarin (p. 211.)

On nous assure qu'elle voulait la paix avec l'Espagne et la réconciliation avec la maison d'Autriche, c'est-à-dire le renversement de la politique de Richelieu (p. 213). Avait-elle des vues si profondes ? Ce qu'elle désirait, n'est-ce pas de grosses sommes d'argent pour elle, de lucratifs emplois pour ses amis, et que les grands, ainsi que s'exprime Mazarin, ne fussent pas *tan sujetos come antes* ? Et si, comme dit Grotius, elle mit tout en œuvre pour favoriser les Espagnols, n'est-ce point parce qu'ils l'avaient bien traitée ?

Il est, du reste, assez difficile de la suivre au milieu de la Fronde. M. Batiffol trouve que les événements se précipitent alors avec une dramatique complication. Mais il ne débrouille pas





cette complication. Malgré les points d'exclamation qu'il sème à tort et à travers dans cette seconde partie comme dans la première, le récit n'a rien de vivant et d'animé, rien d'original. Il a l'allure d'une chronique, d'un manuel. Visiblement, cette fin est brusquée, et nous sentons que l'auteur a hâte de terminer son œuvre. Or, jamais M<sup>me</sup> de Chevreuse n'a joué un rôle plus important qu'à cette époque ; les faits s'accumulent ; l'auteur voudrait n'en omettre aucun ; il ne cesse pas d'entasser les citations... et nous le lisons avec ennui.

Il est plus à l'aise lorsqu'il analyse les contrats de mariage, les affaires de succession, les procès et transactions, lorsqu'il décrit un hôtel de Paris ou les bâtiments et dépendances d'un château ou l'état d'une seigneurie, lorsqu'il raconte une fête, une cérémonie, la marche d'un cortège ; il est là dans son élément et comme chez lui. Mais il ne sait pas exposer clairement les motifs qui déterminent les actes des personnages, et le talent narratif lui manque. S'il a, par intervalles, à force d'exclamations et de phrases hachées, un semblant de vivacité, il n'a pas la netteté, la simplicité, le naturel.

## III

J'aurais, en outre, quelques points particuliers à relever.

P. 7, M. Batiffol nous parle des lettres de M<sup>me</sup> de Chevreuse et de son *Discours de l'amour* qui « n'est qu'un vague commentaire de Montaigne et ne nous apprend rien »; il fallait nous en parler moins brièvement, et, à cette occasion, apprécier, non pas l'écriture de la dame, mais sa façon d'écrire.

Pourquoi ne pas dire p. 10, que le tabouret obtenu par Luynes était ce qu'on nommait un tabouret *de grâce*?

P. 19. Certes, Louis XIII fut un instant attiré vers Marie de Rohan. Mais s'il se tourne contre elle, est-ce seulement parce qu'il prend ombre de l'influence qu'elle exerce sur la reine? N'était-il pas, du vivant d'Albert de Luynes, jaloux du duc de Chevreuse?

Ce duc de Chevreuse (p. 26), on nous le peint d'après son portrait; mais, si l'on ne connaissait pas les actes de sa vie, lui trouverait-on « l'œil calme et le regard accommodant, qui révèlent un être au caractère facile, disposé à accepter son sort, plein de résignation et d'insouciance avec une nuance de simplicité naïve »?

Disons-nous également que le titre du chapi-

tre II (p. 25-48) est très mauvais à tous égards ? *Le mariage de Chevreuse* ! On a pris ce titre parce qu'il est court ; mais on devait dire : *Le mariage avec M. de Chevreuse*. Pourquoi, plus simplement, ne pas intituler le 1<sup>er</sup> chapitre, non pas *Marie de Rohan*, mais *Duchesse de Luynes*, et le 2<sup>e</sup> chapitre, non pas *Le mariage de Chevreuse*, mais *Duchesse de Chevreuse* ?

P. 39 Bassompierre est nommé maréchal de France, non *en juillet*, mais le 29 août.

P. 55 il fallait dire que Buckingham arriva à Paris, accompagné non seulement de Montgomery (et non *Montgommery*), mais du secrétaire d'état sir Albertus Morton, que sa mission politique échoua, que le dépit qu'il en eut et le désir de se venger du roi ont eu sans doute, non moins que sa passion pour la reine, leur part dans les incidents d'Amiens.

P. 79, il était facile de nous présenter le duc d'Orléans — qui a *des lèvres inférieures tombantes* (sic). Pourtant, suffisait-il de dire qu'il est « timide » ? Ne fallait-il pas dire qu'il est lâche, et puisqu'on cite tant les contemporains, citer ce mot de Retz, qu'il se laissa entraîner dans toutes les affaires et qu'il en sortit toujours avec honte parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir ? Avec cela, Gaston n'était pas tellement « médiocre » ; Retz assure qu'il avait l'« esprit beau et éclairé », et plus loin, dans le livre de M. Batiffol (p. 139), nous voyons le duc

juger assez bien M<sup>me</sup> de Chevreuse qui « fait mille foutaises ».

P. 81, Alphonse d'Ornano a été fait maréchal de France, non en 1596, mais en 1597, et Jean-Baptiste d'Ornano, maréchal de camp, non en 1614, mais en 1617.

Dunault nous est donné p. 85 comme secrétaire du duc de Vendôme et p. 87 comme secrétaire du grand prieur.

Pourquoi M<sup>me</sup> de Chevreuse, réfugiée en Lorraine, « ne se sentit-elle pas tranquille », et pourquoi fut-elle prise de remords » (p. 108) ? On ne nous l'explique pas.

P. 117. « Un individu nommé Felton, un puritain, fils d'un sergent ». John Felton, d'ailleurs qualifié de gentleman et issu d'une vieille famille du Suffolk, avait été lieutenant dans l'expédition de l'île de Ré et il voyait dans Buckingham non seulement le tyran de son pays, mais l'homme qui l'avait injustement privé de son emploi.

On nous parle p. 155 d'un ecclésiastique, trésorier de la Sainte Chapelle, l'abbé du Dorat, homme dévoué au roi. On oublie qu'on a déjà parlé p. 145 de cet abbé du Dorat, agent du cardinal, et p. 136 du même abbé du Dorat, négociateur qui agit en Lorraine avec la Chevreuse.

P. 161-162 Coudour, et non *Condour*, est le nom d'une des haltes de la fugitive ; elle parle à Malbasti des eaux de Dax, et non des eaux



d'Ax, et le manuscrit consulté par l'auteur sur le « voyage » de la Chevreuse porte le numéro 828, et non le numéro 827.

P. 204, il était assez oiseux de nier ici le mariage d'Anne d'Autriche avec Mazarin, d'autant qu'on n'apporte absolument aucune preuve et qu'on reconnaît que la correspondance des deux personnages est mystérieuse par endroits.

P. 210. La duchesse, dit M. Batiffol, « se rendit le 13 juin à la Versine » ; il fallait ajouter qu'elle y revit son mari et qu'elle l'emmena.

*Id.* « le 14 elle parvenait à Paris ». *Parvenir* signifie arriver après certains efforts. Fallut-il à la duchesse tant d'efforts pour arriver à Paris ?

P. 213. Châteauneuf, nous dit-on, se « tenait tranquille » à Montrouge ; oui, mais il était tout près de la cour qui venait le voir, il guettait l'occasion, et l'auteur, tout en nous disant que la duchesse voulait obtenir la rentrée de Châteauneuf aux affaires, aurait dû ajouter qu'elle projetait de faire Châteauneuf, sinon chancelier — Pierre Séguier occupait la place — du moins surintendant des finances.

P. 216. A propos de l'affaire des deux lettres tombées de la poche de Coligny, l'auteur a tort d'omettre l'assemblée de quatorze princes qui se fit à l'hôtel de Chevreuse.

P. 219 Mazarin, lisons-nous, partit avec le comte d'Harcourt *en Lorraine*. Il y a là une singulière inadvertance. Mazarin n'est pas alors

« parti en Lorraine ». L'auteur a voulu dire sans doute que Mazarin partit avec Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. C'est pourquoi les assassins n'osèrent fondre sur Mazarin dans la crainte de tuer d'Harcourt et d'attirer sur eux la haine de la maison de Lorraine.

P. 220. Manque la date de l'ordre qui enjoint à la duchesse de gagner Dampierre (les dates manquent d'ailleurs en nombre d'endroits) et manque pareillement l'ordre donné à Château-neuf de quitter Montrouge.

P. 222. On nous parle de M<sup>lle</sup> de Chevreuse et nous apprenons soudain que la duchesse a sa fille avec elle <sup>1</sup>. Comment et depuis quelle époque? On aurait dû nous le dire. Les lecteurs se souviendront-ils que M. Batiffol a mentionné p. 73 « une Charlotte née en 1627, connue sous le nom de M<sup>lle</sup> de Chevreuse et dont il sera beaucoup question plus tard »? Quand sauront-ils, sinon bien plus loin, p. 248, 295, 296, qu'elle avait été casée d'abord à Jouarre, puis à Issy, envoyée ensuite à Dampierre, rendue enfin à sa mère et qu'elle était pour la duchesse une amie et un conseil, qu'elle était ardente, pleine d'élan et d'entrain, semblable à sa mère qui se retrouvait en elle?

P. 235. Le fameux conseiller Broussel, le

1. De même (p. 240) nous voyons subitement apparaître le fils de la dame, le duc de Luynes, qui combat pour le Parlement et qu'on ne nous présente que plus tard à la p. 292.

Broussel qui fut l'idole de Paris, le Broussel dont le peuple réclamait la liberté aux cris de *Broussel, Broussel*, le Broussel qui, le surlendemain de son arrestation, lorsqu'il fut délivré, était porté en triomphe à Notre-Dame, est devenu *Roussel!!*

P. 246. L'auteur, parlant de l'alliance momentanée de la Chevreuse avec Mazarin, s'étonne de la singulière complice qu'avait là le cardinal et de l'étrange appui qu'il cherchait pour sa politique. C'était le cas de citer le mot de Mazarin, que la reine devait sans scrupule se raccommoder avec des gens qui lui avaient fait du mal et qu'elle avait juste sujet de haïr ou de perdre.

P. 253. On omet de mentionner que la duchesse se chargea de sonder Monsieur et sut habilement le faire consentir à l'emprisonnement des princes.

*Id.* La duchesse, nous dit-on, demandait pour Noirmoutier le gouvernement de Charleville; non, elle demandait le gouvernement d'Arras, et Mazarin ne put donner que celui de Charleville.

Il est permis, au reste, de se demander si Mazarin n'est pas trop sévèrement jugé. On nous dit qu'il était « sans grande énergie » (p. 234). Sans énergie, l'homme que M. B. nous représente (p. 255) comme énergiquement décidé, l'homme qui « sait bien ce qu'il fait » (p. 261), l'homme qui domina les partis en les divisant,

qui s'exila pour revenir après l'orage et triompher, l'homme qui vainquit dans le même temps et la Fronde et l'ennemi extérieur, l'homme que Priolo a nommé *vir fortis!*

P. 261. C'est le 9, et non le 8 février que le Parlement rendit contre Mazarin un arrêt d'expulsion.

P. 263. M<sup>me</sup> de Longueville, dit M. Batiffol, ne pouvait oublier que « c'était chez M<sup>me</sup> de Chevreuse que quelques années auparavant avait été complotée et résolue l'arrestation des princes ». *Quelques années auparavant!* Nous sommes en mars 1651 et l'arrestation a été complétée en octobre 1649.

P. 267. C'est le 28, et non le 29 janvier, que Mazarin a rejoint la cour à Poitiers.

*Id.* Nous lisons : « Je vis hier M<sup>me</sup> de Chevreuse, écrivait le 21 janvier Pennacors au cardinal ». Quel lecteur ne s'arrêtera pas, ne se demandera pas qui est ce Pennacors, et qui sait que c'était un gentilhomme breton, le même qui porta au cardinal la lettre de la Chevreuse à Noirmoutier (lettre citée à la page précédente)?

P. 273. Il eût fallu dire qu'en 1663, avec Turenne et M<sup>me</sup> de Rohan, la duchesse met en œuvre tout ce qui lui reste de crédit pour faire M<sup>me</sup> de Soubise dame du palais.

*Id.* Ne fallait-il pas dire que si M<sup>me</sup> de Chevreuse se tourna contre Fouquet — et un contemporain témoigne qu'elle conduisit avec ar-



deur cette dernière intrigue de sa vie — c'est parce qu'elle devinait Colbert, et ne fit-elle pas épouser plus tard la petite fille de Colbert à son petit-fils ?

P. 293. *uxorius* que cite M. Batiffol, ne signifie pas, comme il le croit, « qui aime le mariage », mais « qui est tendre, qui est faible pour sa femme » ; appliquer le mot au duc de Luynes parce qu'il se marie une troisième fois, c'est faire un contre-sens.

P. 298. Je regrette que M. Batiffol n'ait pas connu ni cité le mot que son héroïne disait en mourant et que Ninon nous a rapporté : « Je vais causer en l'autre monde avec tous mes amis ».

*Id.* Je suis surpris de ne pas trouver mention d'un curieux détail. Le chevalier de Rohan, le célèbre conspirateur, voulut, lorsqu'il fut conduit à la Bastille, recourir au crédit, non de sa tante Soubise ou de sa mère Guémené, mais de M<sup>me</sup> de Chevreuse, sa grand'tante, qui s'était toujours montrée plus indulgente pour lui que les autres membres de sa famille. Le messenger vint la trouver à souper dans sa maison de Gagny ; elle ne put que gémir et déclarer qu'elle n'avait aucun moyen d'intervenir en faveur de son petit-neveu<sup>1</sup>.

1. Lire p. 76 Carleton et non *Carlton* ; p. 110-115 Montague et non *Montaigu* ; p. 171 San Esteban et non *Sant Esteban* ; p. 228 Pembroke et non *Pembrock* ; p. 301 et 304 Bonnefon et non *Bonnefons*.

## IV

Venons maintenant à la forme.

Que trouvons-nous dans le style de M. Batifol — s'il y a style ?

Des répétitions innombrables de mots.

Des répétitions de choses <sup>1</sup>.

Des phrases filandreuses, des phrases lourdes, pesantes, massives, dépourvues de toute élégance :

« La considération que M. de Luynes appartenait à une race moins illustre que la sienne, était largement compensée par la perspective des profits sans nombre que procurerait à Marie de Rohan et à sa famille l'honneur d'une alliance avec le favori du roi. »

(Le roi) « crut voir dans cette demande une suggestion d'Ornano destinée à ménager ensuite à celui-ci le

1. Par deux fois M. B. nous fait le portrait de Madame de Montbazon; par deux fois, il expose les promesses pécuniaires de M. de Montbazon; par deux fois, il nous présente « Angélique Paulet, célèbre chanteuse du temps »; par deux fois, il nous dit que Madame de Conti a été « la m(aquerelle) des amourettes qui se traitaient du vivant du connétable. »

Et encore : « Entre eux s'établit une sorte d'intimité comme s'ils se connaissaient depuis longtemps » et, deux lignes plus loin, « dès le premier jour, écrit Leveneur de Tillyères, la liberté entre eux fut aussi grande que s'ils se fussent connus depuis longtemps. »

« L'évêque dénonça le scandale que causait le mari par sa faiblesse; « Je suis honteux, écrivait-il, de la simplicité du mari, honteux de ce que M. de Chevreuse ne l'est point », et à la page suivante : « La faiblesse du mari est si grande, disait l'évêque, qu'on en a honte. »

même accès au Conseil où le confident de l'héritier du trône tâcherait d'exercer une action prépondérante de nature à causer des difficultés. »

« Si Louis XIII s'était montré impitoyable, c'est que, se sentant humilié de ce qu'on eût songé à troubler sa famille, l'État, qu'on eût envisagé l'éventualité de sa mort ou de sa déposition, et que ce fût un gentilhomme occupant dans sa maison un poste de confiance qui eût osé tremper dans une pareille conspiration, il s'était laissé aller à l'instinct de dureté inflexible qu'il a eu toute sa vie. »

« On voyait M<sup>me</sup> de Montbazon, laquelle n'avait pas meilleure conduite que M<sup>me</sup> de Chevreuse sa belle-fille et qui, paraît-il, au dire de Mazarin, laissait également sa propre fille suivre l'exemple de Charlotte, jalouse du succès de celle-ci, colporter partout une lettre de M<sup>lle</sup> de Chevreuse dans laquelle celle-ci se plaignait à Noirmoutier de son inconstance, comme s'il était lui aussi son amant, lui reprochait de l'abandonner pour M<sup>me</sup> de Rhodes, « et beaucoup d'autres sottises de cette nature. »<sup>1</sup>

En revanche, des petites phrases coupées, écourtées, qui se succèdent par saccades et comme par hoquets.

« Il fut dupé ; il se laissa faire : on obtint de lui tout ce qu'on voulut. Une convention fut conclue... »

« Il était en mesure d'avoir l'oreille du souverain :

1. Cette phrase : « On voyait Madame de Montbazon... » est peut-être la perle du volume. Elle nous rappelle la phrase du professeur et académicien Patin, la phrase dite du chapeau, qui fut jadis célèbre dans le monde des universitaires. La phrase de M. Batiffol qu'on pourra nommer la phrase de la Montbazon, mérite de rester célèbre dans le monde des archives et des bibliothèques auquel il appartient.

il fallait le ménager : la recrue, du reste, était de valeur : on l'écouta. »<sup>1</sup>

« La reine, piquée, aussitôt partit ; un grand nombre de dames la suivirent ; c'était un esclandre. Le trouble fut très grand. L'affront était public.. Anne ordonna à M<sup>me</sup> de Montbazon de s'en aller en exil. La mesure de rigueur aggravait l'affaire. L'agitation fut au comble. Le plus excité était le duc de Beaufort. »

« Elle réglait souverainement les affaires. Que ne pouvait-elle espérer ? C'était l'union de toutes les Frondes qui se préparait ; le duc d'Orléans était complice ; la cour allait se trouver à la merci des conjurés et Mazarin obligé de capituler ! Enfin, mis au courant, le cardinal fut décontenancé ! Cette fois la partie était sérieuse. »

« Condé était décidé à reprendre sa parole ; restait à trouver le moyen ; Anne le suggéra ; comme chef de famille, le roi interdisait à Conti le mariage ; le procédé fut accepté. »

### Des phrases bizarres et baroques :

(Madeleine de Lenoncourt) témoignait d'un tempérament qu'on retrouvera, assez<sup>2</sup> développé chez sa fille. Le père n'était pas en état de corriger par des qualités contraires de si fâcheuses tendances. Élevée avec un père qui ne s'avisait pas de lui donner de bons conseils, si tant est qu'il ne lui fournit pas de mauvais exemples, elle (M<sup>me</sup> de Chevreuse) n'eut personne pour amender en elle ce que la nature avait mis d'incertain.

(Luynes) ne se doutait *guère* qu'au cours des *guerres*,

1. Je laisse les deux points imprimés trois fois et que je ne comprends pas.

2. Assez est indulgent.

ce château serait brûlé, détruisant pour l'histoire et ses papiers et sa correspondance !

Elle était pâle, *toute entière à ses pensées*, agitée, *songeuse* ou pleurant.

### Des phrases inintelligibles :

(jeune homme) intelligent, dévoué, énergique, discret, et, dans un sens plein d'honneur.

Ce n'était plus maintenant au puissant ministre qu'on en avait de complicité avec Anne d'Autriche.

Sur les conseils de Mazarin, écrivait de Brühl, le gouvernement essaya de profiter de la situation.

Des expressions et des phrases familières, vulgaires, très négligées, dignes d'un petit journal :

*par ailleurs,*

*tout de même,*

*à la suite*, au sens d' « en conséquence »

*suivre*, au sens actuel de marcher (je ne marche pas, je n'en suis pas) : « derrière elle, Anne d'Autriche suivait » ; « le duc de Lorraine suivit » ; « Condé hésitait à suivre » ; « Condé ne suivait pas » ; « le populaire suivait ».

« Où en était-elle avec le roi ? ». « Où en était-il de son action sur Monsieur ? ».

« On le trouvait de caractère rien moins que sympathique ».

« L'impression sur la cour était désastreuse », « l'impression fut très mauvaise », « cela impressionnait », « était trop impressionné ».

« La duchesse, se préparant à entrer dans la voie des réalisations, songeait à acquérir une île ».

« Anne, ayant un fond de coquetterie suffisant pour

la faire jouer avec le danger, sinon pour l'exposer à s'y abandonner ».

« Provoquant de nombreuses passions, elle n'y résistait pas ».

« Etant parti *avec rien*, il s'occupait à réunir un patrimoine... »

« En quête de bonnes fortunes où il réussissait assez bien ».

« Les deux gentilhommes *en question* ».

### De franches incorrections :

« Brouillant le ménage *de* son humeur ».

« Elle avait protesté *de ce qu'on* eût mis... » « Il avait protesté *de ce qu'on* ne lui avait pas accordé... »

« Un corps bien découplé *par* des exercices physiques ».

« discuter *de* ses intérêts ».

« ... perquisitionnèrent chez Châteauneuf où l'on trouva... »

« Anne s'attribua la régence qu'*on* avait voulu lui refuser, et à la séance où l'*on* proclama cette décision... » (le premier *on* désigne le roi, et le second *on*, le Parlement).

« Cet événement (la majorité de Louis XIV), en apparence tout *formaliste*, considérable en fait... »

« Nous croyons avoir donné une impression *d'avantage* vivante ».

L'abus incroyable du pronom *lequel* et surtout du pronom *celui-ci, celle-ci*.

Une malheureuse passion pour l'imparfait du subjonctif (« que tous les alliés se *brouillâssent* » ; l'auteur serait-il du Midi ?)

Le singulier emploi de certains mots :

« Des conversations peu *châtiées*... »<sup>1</sup>.

« Tous ceux qui l'ont approchée se sont sentis *émus* ».  
« Anne avait été un peu *émue* » (par les attentions de Montmorency). Montague, « *ému* par la beauté de la jeune femme ». L'archevêque de Tours « était *ému* des grâces de la jeune femme ». Gondi « fut *ému* de la grâce avenante de Charlotte ». Marcillac « dont la duchesse s'était fait un ami *ému* » (!!).

Anne avait « la taille *seyante* ».

Elle avait « un regard *troublant* ». Le roi était « attiré par sa grâce *troublante* ». M. de Chevreuse « remarqua sa *troublante* beauté ». « La situation *troublante* dans laquelle se trouvait Chalais ».

### Des velléités de style décadent ou précieux :

« Elle aimait aimer et être aimée ».

« Elle adorait s'amuser ». « Il adorait se trouver avec les femmes ».

« Il assimilait bien ».

« Elle accueillit son adoration ». « Elle fit mine d'accueillir ses adorations ».

« Mazarin déclina » (au neutre et au sens de refuser).

« La douairière et la duchesse d'Elbeuf terminaient, » (c'est-à-dire fermaient le cortège).

« La religion lui apportait les consolations que réclament les âmes fatiguées finissantes ». (!)

## V

Nous ne pouvons tout relever. Mais nous

1. Aussi peu que le style de l'auteur.

avons assez cité pour montrer que M. Batiffol n'est pas, au moins en ce moment, un bon écrivain et que sa prose ne peut servir de modèle.

A tous égards, son œuvre porte des marques de précipitation et de légèreté<sup>1</sup>. Il se pique, assez immodestement, de cultiver le genre historique auquel convient le nom de « résurrection » prononcé par Michelet (p. vi) et de « faire revivre » les personnages qu'il étudie. Hélas ! comme me dit un homme de savoir et de goût, mieux vaut encore Cousin.

Dans son prétentieux avant-propos<sup>2</sup> sur les devoirs de l'historien, il assure que l'histoire, « avant d'être un art de conter, est une méthode de trouver, critiquer et grouper les textes ». Il n'a pas la méthode de trouver les textes, de les critiquer, de les grouper, et il n'a pas l'art de conter.

1. Cette précipitation se marque dans la ponctuation qui souvent manque et dans les fautes d'impression qui pourtant sont rares dans les publications de la maison Hachette.

2. « Un des principaux éléments de l'histoire, dit M. Batiffol, est l'action qu'exercent les individus, ou pris isolément, et soumis alors aux variations de tempéraments instables, ou groupés en foules et suivant dans ce cas les mouvements contradictoires que produisent les phénomènes collectifs de contagion mentale. » O Cousin, Michelet, vos noms sont cités dans cette préface ; que penseriez-vous d'un pareil style !



## LA TOUR DU PIN <sup>1</sup>

---

Le livre de M. de Chilly sur le comte de La Tour du Pin qui fut ministre de la guerre du 4 août 1789 au 16 novembre 1790, contient des longueurs et des détails superflus. Pourquoi raconter par le menu tant d'insurrections militaires que d'autres ont déjà racontées et qui n'appartiennent pas proprement au sujet ? Ne valait-il pas mieux citer entièrement le discours que fit La Tour du Pin dans la séance du 6 août 1790, au lieu de n'en citer que deux phrases ? Au milieu de tous ces récits d'émeutes la figure du personnage n'est-elle pas trop effacée ?

Ça et là de menues erreurs. Bureaux de Pusy, si souvent nommé, est toujours écrit *Pusy* <sup>2</sup>.

1. *Le premier ministre constitutionnel de la guerre. La Tour du Pin. Les origines de l'armée nouvelle sous la Constituante*, par Lucien de Chilly, lieutenant au 139<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Paris, Perrin, 1909. In-8<sup>o</sup>, II et 377 p. 5 fr.

2. Soit dit en passant, notre auteur aurait-il une dent contre les officiers du génie ? Pusy, dit-il, « possédait les qualités et les travers que l'on rencontre parfois chez les officiers de son arme. »

Guibert est qualifié de *maréchal* et Livarot, de *lieutenant-général*<sup>1</sup>.

L'auteur n'est-il pas, à certains instants, trop sévère à l'égard de l'Assemblée Constituante ? Il l'accuse d'être aveugle, et cela, après le discours que fit La Tour du Pin dans la séance du 6 août : selon M. de Chilly, l'assemblée a ce jour-là prononcé des mots creux et sonores, sans « entendre les paroles du bon sens ». Pourtant, elle a ce jour-là rendu un décret excellent, un décret qui interdit les délibérations et les associations dans les régiments, qui déclare traître à la patrie tout militaire auteur et instigateur de désordre. Ce décret était peut-être tardif ; mais M. de Chilly ne l'a pas expressément mentionné.

Ajouterons-nous que le jeune historien aurait pu citer plusieurs de ses devanciers, comme Choppin, comme Albert Duruy qui, dans son étude sur le brigadier Muscar, félicite La Tour du Pin d'avoir su, en août 1790, « pour une fois, regarder ses adversaires en face et les rappeler à la discipline » ?

1. Il faut lire Flachslanden et Wimpffen pour *Flaschlanden* et *Wimpfen*, Murbach pour *Mürbach*, Herbouville pour *Herbonville*, Casteja pour *Castéjat*, Forès ou Forez pour *Farès*, Montlosier pour *Montlausier*, Desmottes pour *Delmotte*, Herman pour *Hermann*, et comment doit-on orthographier le nom du capitaine que l'auteur appelle successivement M. Pesche-loche, M. de Pecheloche, M. Pecheloche ou le nom du héros de Nancy que nous lisons tantôt des Illes et tantôt Désilles ?

Ajouterons-nous qu'il aurait pu trouver dans les mémoires du temps quelques détails précis sur La Tour du Pin ?

Il aurait pu lire par exemple dans les *Mémoires* de Dumouriez que La Tour du Pin avait pris Dumouriez en aversion et l'accusait à tort d'avoir protégé l'insurrection de Cherbourg.

Il aurait pu lire dans les *Mémoires* de Mathieu Dumas ce que fit La Tour du Pin, accompagné de son fils et de Dumas, au soir du 5 octobre 1789, de 6 à 11 heures, et comment Dumas et le comte de Gouvernet travaillèrent au plan de constitution et d'organisation de l'armée.

Il aurait pu lire dans les *Mémoires* de M<sup>me</sup> de Tourzel que, peu de temps avant son départ, La Tour du Pin conseillait au roi de profiter des facilités que lui donnait le séjour de Saint-Cloud pour s'éloigner de Paris et de saisir une occasion qui ne se présenterait plus (et ce fut sans doute à la suite de ce projet de La Tour du Pin que d'Agoult, l'évêque de Pamiers, vint à la fin d'octobre 1790 communiquer à Bouillé le plan qu'avait le roi de se retirer dans une place de l'Est).

Il nous semble au reste, d'après des textes que M. de Chilly a négligés, que La Tour du Pin a manqué de fermeté.

Dès le mois d'octobre 1789 Mirabeau et d'autres souhaitent de le remplacer soit par le duc

de Liancourt, soit par La Marck, soit par Montesquiou <sup>1</sup>.

Lafayette qui le blâme de favoriser l'esprit de révolte <sup>2</sup>, projette au 15 février 1790 de mettre à sa place Saint-Priest avec Duportail comme *ad latus*, et, en septembre suivant, jette ce cri de surprise ou de colère : « Comment trouvez-vous M. de La Tour du Pin qui s'est caché dans une autre maison parce qu'on fait des motions contre lui ? »

Cazalès, dans un de ses plus célèbres discours, accuse La Tour du Pin d'avoir causé l'insurrection de l'armée en prodiguant les congés aux officiers et en ne faisant pas noter d'infamie ceux qui délaissent leur poste parce qu'il est difficile et dangereux.

Bouillé, il est vrai, fait son éloge, et nous aurions voulu que l'auteur nous entretînt un peu des rapports de Bouillé et de La Tour du Pin. Général et ministre s'entendent et se fient entièrement l'un à l'autre. Tous deux n'aiment pas Lafayette et tous deux ne croient pas que les griffes de ce lion soient dangereuses. Le ministre donne au général un ordre pour faire marcher les troupes à sa volonté ; il lui donne même un bon conseil : lorsque Bouillé refuse d'être général des gardes nationales de la province, La

1. *Corr.* de La Marck. I, p. 411, 412 et *Gouv. Morris* p. 104.

2. *Gouv. Morris*, p. 102.

Tour du Pin lui représente avec raison qu'il aurait exercé ainsi l'influence la plus utile sur les milices et « formé un contre-poids ». Mais Bouillé ne dit nulle part que La Tour du Pin ait montré de l'énergie, et s'il reconnaît à Saint-Priest un esprit très éclairé et un grand caractère, il juge que La Tour du Pin n'était qu'un homme vertueux dont il pouvait absolument disposer.

Au demeurant, le livre de M. de Chilly est un heureux début, et il témoigne de recherches longues et patientes. Le studieux officier a, dans la seconde partie de son ouvrage, exposé l'œuvre de réorganisation entamée par La Tour du Pin : recrutement, incorporation, armes spéciales, avancement, discipline. A vrai dire, les ministres de ce temps-là étaient déjà suspects parce qu'ils étaient ministres, et ils n'avaient aucune autorité ; le pouvoir exécutif, comme disait Charles de Lameth, *faisait le mort*. M. de Chilly montre très bien que La Tour du Pin avait de louables intentions, qu'il se mit au travail dès le premier jour sans se rebuter, qu'il élaborait nombre de plans et de décrets, mais qu'il fut entravé par une assemblée trop indulgente et faible, qu'il ne put ou n'osa recourir à des moyens vigoureux, qu'il dut temporiser et que les obstacles qu'il rencontra amoindrissent sa responsabilité.

En terminant, félicitons l'auteur de la crâne-

rie avec laquelle il développe ses opinions. Combien il a raison de dire, à propos du prétendu « massacre » de Nancy, qu'une demi-journée d'action efficace avait fait ce que n'avaient pu faire six mois de décrets et de proclamations, et que, lorsque les bêtes féroces dévorent l'homme désarmé, il faut jeter dans l'arène l'arme qui les dompte et le fer qui les enchaîne, et non pas des lois ou des exhortations !

## LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE

---

M. Joseph Durieux <sup>1</sup> a entrepris un long et méritoire travail. Il a dressé la liste alphabétique des vainqueurs de la Bastille en donnant sur chacun d'eux ce qu'il a pu recueillir, en ajoutant à chaque nom de ces « premiers conquérants de la liberté » leur état civil, leurs services, leur *curriculum vitae*, et pour composer cette suite de notices sobres et précises, il a mis à profit les documents de nos archives publiques. Ce n'était pas très aisé d'identifier tous ces personnages. M. Durieux a suivi la plupart d'entre eux comme à la piste; il a reconstitué le squelette de leur existence; il a mis quelque chose derrière un nom jusqu'alors sec et vide.

Nous avons lu le volume d'un bout à l'autre et nous avons bien peu de chose à y reprendre.

Corchand n'a pas été seulement capitaine dans un bataillon de Paris et aide de camp de Parein; il présida la commission militaire de Lyon

1. *Les vainqueurs de la Bastille*, par Joseph Durieux. Paris, Champion, 1911. In-8°, 302 p., 3 fr. 50.

lorsque cette ville eut été prise par les troupes de la Convention; il fut théophilanthrope; déporté après l'attentat du 3 nivôse an IX avec Rossignol et autres à Anjouan, il alla mourir à Zanzibar.

Curtius obtint une mission pour Mayence en 1792 et il eut même l'adresse de se faire nommer commissaire des guerres; mais le ministre voulut l'envoyer à Angers; Curtius aima mieux renoncer au métier militaire et vivre à Paris où il avait, comme on sait, un cabinet de bustes de cire.

Il aurait fallu mentionner dans l'ample notice sur Elie le terrible échec qu'il subit le 16 octobre 1793 et qui le perdit à jamais dans l'opinion: Jourdan écrivit qu'il avait « fort à se plaindre d'Elie » et les représentants Hentz et Bo le déclarèrent absolument incapable.

Estienne devint adjudant-général et colonel; c'est lui qui commande à Bruxelles en 1793 la fameuse légion des sans-culottes, et c'est lui dont Rossignol parle dans ses *Mémoires* comme d'un coquin qui vendait sa plume au plus offrant.

Un des signataires du certificat de Parein, Lamandinière, est un des vainqueurs de la Bastille, et l'auteur l'a oublié. Nous voyons plus tard ce Lamandinière prendre part à la journée du 10 août, devenir lieutenant en second dans les chasseurs à cheval de la légion franche étran-



gère et adjudant-général à l'armée de l'Ouest; il est tué, le 17 juillet 1793, à Vihiers.

Poupart dit de Beaubourg aida Camille Desmoulins à monter le 12 juillet sur la « table magique » du Palais Royal; M. Desmoulins, dit-il « lui-même dans une lettre à Camille, se souvient peut-être d'un particulier qui, dans son enthousiasme, lui prit les mains, le félicita de tout son cœur et l'embrassa; ce particulier est précisément M. de Beaubourg. »

A l'article Santerre, l'auteur dit : « Cette année-là, comme on le croyait mort pendant une retraite, on composa sur lui une ironique épitaphe ». Ce fut à l'occasion de la déroute de Saurmur qui date du 9 juin 1793, et l'épita-  
phe plai-  
sante sur le général-brasseur

Ci-gît le général Santerre,  
Qui de Mars n'eut que la bière.

est citée dans le numéro du 16 juin des *Annales de la République Française*.

Derudder (p. 246) fut, bien qu'il n'eût que quatorze ans, admis à l'Ecole de Mars, comme un digne émule des Viala et des Bara par les représentants Le Bas et Peyssard.

Camille Desmoulins, arrivé après la bataille, n'a pas « de titres pour figurer sur le tableau » (p. 248-253), non plus que Danton, non plus que Fréron, non plus que Hoche, Lefebvre et Marceau.

Sans doute le biographe de Hoche, Rousselin, a dit de son héros : « Pouvait-il n'être pas un des premiers assaillants de la Bastille ? » Cette belle phrase ne prévaut pas contre le silence de Hoche ; dans ses lettres, dans ses états de service Hoche n'a jamais écrit qu'il était à la prise de la Bastille.

De même, Lefebvre, qui, pendant toute la journée, fut de service au quartier.

De même, Marceau, qui, ce jour-là, était à Paris, mais qui ne s'exprime sur ce point qu'en termes vagues : « Je pris une part active dans tout ce qui se passa en fait de politique et je me liai avec des personnes qui, pour une somme médiocre, me procurèrent tout de suite mon congé. »

Colette (p. 252) fut pensionné, comme dit l'auteur ; mais on devait ajouter qu'il prit sa retraite en qualité de sous-lieutenant au 103<sup>e</sup> régiment d'infanterie et que Hoche le rappela à l'activité, le nomma capitaine adjudant de place à Angers et commandant de Düren ; on devait le mettre d'ailleurs, non parmi les assiégeants divers, mais parmi les gardes-françaises.

Enfin, nous ne trouvons dans la liste ni le fils de Gudin de la Brenellerie ni Favereau qui, avec Ricard, mena Louis de Flue à l'hôtel de ville ni les deux frères Levette qui servirent avec Bérard, Ducastel et Georget les cinq pièces

d'artillerie envoyées par le chevalier de Saudray<sup>1</sup>.

Nos menues et insignifiantes remarques n'amoindrissent nullement la valeur de ce travail. Il est le fruit de patientes et consciencieuses recherches, et nous y louerons, outre une introduction instructive et puisée aux meilleures sources, la plupart des notices, notamment celles qui sont consacrées à Hulin, à Lauzier, à Parein, à Poupard de Beaubourg, à Quitte, à Sauterterre, à Thuriot, à Villeneuve, et, avant tout, à La Reynie, à Vieille de Varennes, à La Barthe, à Richemont.

Il fallait faire un jour ce travail, et M. Joseph Durieux a le mérite de l'avoir fait, et de l'avoir très bien fait. A la fin de son volume il donne une liste des principales publications à consulter sur le 14 juillet 1789; le livre de M. Joseph Durieux sur les vainqueurs de la Bastille sera désormais au tout premier rang parmi les ouvrages qu'a inspirés la « journée des miracles ».

1. P. 17. Arnold commanda à Memmingen, non à *Mellingen*. — P. 65 lire Bertier (de Sauvigny) et non *Berthier*. — P. 183 (art. Roubeau) lire Marenwez au lieu de *Mariannes* — P. 191 lire (art. Sendel) Reichshoffen et non *Risau fend* et, de même, p. 201 (art. Uphoff) Bochum et non *Bichum*; p. 221 (art. Fister) Wilwisheim et non *Vilsfilten*; p. 229 (art. Haller et Jacob) Pfaffenheim et Krüth, et non *Falerinn* et *Kritt*.

## LES DISCOURS DE DANTON <sup>1</sup>

---

### I

M. André Fribourg a publié en 1910 deux éditions des *Discours* de Danton, une grande édition et une petite. La petite s'adresse au public. La grande est destinée aux érudits, et ce travail remarquable qu'il faut accueillir avec gratitude, mérite d'être longuement analysé. M. Fribourg a rassemblé ce qu'il a pu : requêtes au Conseil du roi, discours aux Jacobins, à la Législative et à la Convention, et il nous donne tout cela avec une louable et sûre méthode. Il choisit parmi les comptes-rendus des discours celui qui lui semble le plus complet, le plus exact et le plus clair, soit le compte-rendu du *Moniteur*, soit celui du *Journal des Débats*, soit

1. *Discours de Danton*, édition critique, par André Fribourg, (Société de l'histoire de la Révolution française). Paris, Cornély, 1910. In-8°, LXIV et 817 p.

*Discours de Danton*, publiés par André Fribourg, avec préface de G. Lanson, Paris, Hachette, 1910. In-8°, XXXVII et 274 pages. 3 fr. 50.

celui du *Républicain français*, et il imprime ce texte en ajoutant au bas de la page les additions et les variantes qui proviennent d'autres sources. En outre, il joint au texte un index alphabétique et des notes. L'index est peut-être trop copieux et, en revanche, les notes explicatives sont en petit nombre. Mais M. Fribourg a fait précéder les discours d'un bref argument qui les situe dans le débat.

## II

Le jeune savant me pardonnera de lui signaler quelques fautes, légères d'ailleurs, vénielles, inévitables dans un si gros recueil.

P. 120. Danton accuse Lafayette de jouer le rôle de *Chauvel*. Tel est le nom donné par le *Journal des jacobins* et M. Fribourg l'a remplacé par *Theurvel*. Le sténographe des jacobins se rapprochait le plus de la vérité; il faut lire « Schoenfeld »; ainsi s'appelait le général prussien que le Congrès belge avait mis à la tête de son armée et qu'on accusait d'avoir « perdu la liberté brabançonne ».

P. 191. Lacombe Saint-Michel n'a pas été « commandant de l'armée du Rhin ».

P. 216. Danton dit à Dumouriez, au retour de la campagne de l'Argonne : « Vous avez conservé avec habileté cette situation qui a ruiné

l'ennemi ». Il faut, de toute évidence imprimer « station » ; c'est le mot du temps : Dumouriez, en ne lâchant pas sa position de Sainte-Menehould, a arrêté, cloué l'ennemi, et, comme il disait lui-même, l'a tenu en panne.

P. 282. De même « évacuements » vaut mieux qu'*événements*. C'est encore un mot du temps. Danton fait allusion à l'évacuation d'Aix-la-Chapelle, du pays de Maestricht et de Liège.

P. 294. Beurnonville était un plébéien, fils d'un charron, et il se nommait Pierre Riel et non Pierre *de* Riel. La démission qu'il donna, ne fut pas acceptée, comme croit M. Fribourg. Beurnonville fut, au contraire, réélu ministre de la guerre par 336 voix sur 530, et, lorsqu'il partit le 30 mars, il allait non pas « surveiller » Dumouriez, mais l'arrêter, et, comme ministre, détacher l'armée de son général.

P. 493. « Un nommé Peyron ». Il fallait dire qu'il était adjudant général et qu'il allait être bientôt général de brigade <sup>1</sup>.

P. 557. Rossignol n'est pas parti « avec Biron » en Vendée. Il voit Biron pour la première fois à Niort, dans la chambre où le général délibère avec les représentants, et la scène est inoubliable : Biron, debout, tient un fouet à la main et, tirant une clef de sa poche, la jette

1. Mieux valait donner une note à ce Peyron qu'à Lejeune, lequel a deux notes identiques (p. 473 et 573).

sur la table en accusant Rossignol de lâcheté.

P. 559. Ce Bonnard, aide de camp du général Carteaux, n'est pas, comme croit l'auteur, Ennemonde Bonnard, capitaine d'artillerie, le futur général, qui servait alors dans le Nord; c'est Charles-Robert Bonnard, ancien gendarme, lieutenant au 10<sup>e</sup> dragons<sup>1</sup>.

### III

Dirai-je encore que M. Fribourg n'a pas connu deux morceaux de Danton qu'il aurait pu insérer dans son recueil : un discours que Danton prononce à la Commune sur l'agriculture<sup>2</sup> et sa réponse à l'adresse de Mauléon<sup>3</sup> ?

Dirai-je enfin qu'il a publié deux morceaux qui, sûrement, ne sont pas de Danton ?

L'un, *Paris capitale du peuple*, serait, selon M. Fribourg, une proclamation du ministre. Mais le style me semble plus proche de nous. Danton n'aurait jamais dit, à ce moment-là, avant le 21 septembre : « *Place aux pauvres !* » Il n'aurait jamais dit : « *Plus de taxes municipales* ». Il n'aurait jamais dit : « *Le dernier mot* ».

1. Lire p. 316 et ailleurs Lauze Deperret et non *Laus-Duperret*, p. 425 septembre et non *août* (date de la promotion de Dampierre), p. 660 Wervicq et non *Warwick*, p. 703 Calon et non *Callon*.

2. Cf. le *Journal du diable*, de Labenette, n° 36.

3. Voir le n° 163 des *Révolutions de Paris*, p. 352.

*doit rester à la République* », puisque ce mot de République n'est pas encore prononcé officiellement.

L'autre pièce que je ne puis attribuer à Danton, est la *Circulaire aux tribunaux*. Ah ! le beau morceau d'éloquence ! Quelle ampleur ! quel souffle vigoureux d'un bout à l'autre !... Mais cette circulaire est de Camille Desmoulins.

La preuve ?

1° Danton était trop paresseux pour écrire, pour dicter même cette longue pièce.

2° Peltier dit que la lettre est de Camille. « Danton, assure Peltier <sup>1</sup>, fit, lui aussi, paraître une adresse aux corps judiciaires ; cette pièce qui lui fut composée par Camille Desmoulins, n'était qu'une longue diatribe contre la cour, extraite de tous les journaux incendiaires de son auteur. »

3° La circulaire renferme des expressions et phrases familières à Camille :

*La splendeur de l'Etat, la prospérité du peuple français* (Camille avait écrit le 24 juillet « ce degré de splendeur et de prospérité ».)

*Nous avons au milieu de nous Mably et Rousseau, ces flambeaux de la législation* (Camille écrira le 21 octobre : « Les chemins frayés par les Mably et les Rousseau ».)

*Les papiers du roi dans le secrétaire de sa*

1. *Dernier tableau de Paris*, II, p. 86.



*femme* (Camille dit toujours « la femme du roi » et ne dit jamais « la reine ».)

*La vérité... vous êtes pénétrés et comme investis de sa lumière* (Camille emploie volontiers le mot *investi* en ce sens figuré).

*Dans une place où j'entre par la brèche du château des Tuileries.* (Camille écrit à son père le 15 août : « Nous sommes entrés ici <sup>1</sup> par la brèche du château des Tuileries »).

*Le canon est devenu la dernière raison du peuple* (Camille écrit dans la même lettre du 15 août à son père : « mon ami Danton est devenu ministre de la justice par la grâce du canon »).

Mais voici la phrase capitale, décisive, qui achève notre petite démonstration. Nous lisons dans la circulaire : *La faiblesse, comme l'eau, ne gagne que les parties basses et ne tombe que dans les âmes serviles et superstitieuses.* Camille avait déjà employé cette comparaison dans son journal : « Comme l'eau, dit Plutarque, va toujours gagnant les parties basses, la superstition s'insinue de même dans les âmes faibles », et encore : « Comme l'eau gagne les parties basses, dit Plutarque, la superstition s'écoule naturellement chez les âmes basses et chez les peuples esclaves <sup>2</sup>. »

1. Au ministère de la justice.

2. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 23, p. 459 et n° 79, p. 41.

## IV

Ces menues observations n'empêchent pas que l'édition des *Discours de Danton* soit une œuvre très méritoire. Elle a coûté beaucoup de temps et de peine à M. André Fribourg; elle offrait de grandes difficultés qu'il a surmontées à force de patience, de soin et de minutieuse acribie; elle rendra de grands services.

# LES VOLONTAIRES NATIONAUX

---

## I

L'auteur <sup>1</sup> annonce dès le titre une étude sur la formation et l'organisation des bataillons de volontaires *d'après les archives communales et départementales*. Ce qui fait aussitôt supposer qu'il a consulté les archives des départements et des communes; effort énorme, immense, et, en effet, p. 394, l'auteur avoue qu'il est impossible de compulsier complètement les sources départementales et communales de quatre-vingt-trois départements et qu'il a simplement fouillé dans les archives du Pas-de-Calais. Alors, pourquoi ce titre trompeur *d'après les archives communales et départementales* ?

L'auteur a, en effet, du savoir, et aussi du savoir-faire. Dès le début de son avant-propos, il

1. *Les Volontaires nationaux (1791-1793)*. Etude sur la formation et l'organisation des bataillons d'après les Archives communales et départementales, par E. Déprez. Paris, Chapelot, 1908, 1 vol. gr. in-8 de 250 pages, 10 fr.

laisse entendre qu'il est le seul qui ait étudié dans son ensemble la question des volontaires nationaux. Avant lui, on n'a eu que des idées préconçues. On a manqué de critique, on ne s'est pas documenté exactement et avec détail, on n'a pas usé d'une méthode rigoureuse et scientifique. Nous le réfuterons par lui-même. Quelques lignes plus loin — et il ne peut faire autrement — il reconnaît, en passant, qu'il y a eu « quelques monographies écrites avec conscience, sans parti-pris, sur des documents », et il en cite trois, celles du Cantal, de la Vienne et de la Corrèze, bien qu'elles « ne constituent pas des guides et des modèles ».

Mais pourquoi ne pas citer la monographie de l'Ardèche ou le travail de Vaschalde? Pourquoi ne pas citer l'étude si pénétrante, si fouillée de Boissonnade sur les volontaires de la Charente? Pourquoi ne pas citer le livre de Félix-Bouvier sur *les Vosges pendant la Révolution* où il y a tant d'informations précieuses sur les volontaires? Pourquoi ne pas citer les *Volontaires de la Côte-d'Or* du capitaine Sadi Carnot? Pourquoi ne pas citer le grand et beau travail de Chassin et Hennet sur les volontaires de Paris qui, lui, est un guide, un modèle, et qui a mérité si justement une partie du prix Berger? La publication si consciencieuse, si méritoire de Chassin et Hennet est mentionnée par l'auteur dans sa *Bibliographie* et il l'a sûrement feuilletée; mais

il aurait dû la citer dans son avant-propos et la recommander spécialement à ses lecteurs. Pourquoi ne pas nommer ses devanciers? Pourquoi dire « les monographies du Cantal et de la Corrèze » au lieu de dire « les études de M. Delmas et de M. de Seilhac »? Pourquoi, lorsqu'il cite par deux fois (p. 394 et 518) la nouvelle édition de *l'Etat militaire de France pour 1793*, tait-il de nouveau le nom de l'éditeur, Léon Hennet, comme si cette œuvre, remaniée et refondue par M. Hennet, n'était pas une œuvre originale et vraiment personnelle, une œuvre que lui-même a compulsée, utilisée, copiée? Pourquoi, dans cet avant-propos, ne pas citer, même en note, et le livre de Camille Rousset qui reste toujours là grâce à ses documents, et le travail de Jung sur Dubois-Crancé, et le bon et solide ouvrage du baron Poisson, *L'armée et la garde nationale*, si clair, si net, si exempt de prétention et dignement loué par Sybel, et *l'Histoire de l'infanterie française* de Susane? Il aurait dû surtout mentionner cet excellent Susane. Il trouvait dans le tome I de l'édition de 1849 les tableaux de la première et de la seconde formation des demi-brigades, dans le tome I de l'édition de 1876 la liste complète des bataillons départementaux avec nom du chef et dates de formation et d'amalgames ainsi que de toutes les demi-brigades de première et de seconde formation avec date de la formation, la composition,

etc. ; toutes choses qu'il a l'air de vouloir nous donner, comme si personne ne les avait données avant lui, et qu'il nous donne d'ailleurs assez mal. Mais voilà nos jeunes érudits ou soi-disant tels, enfonceurs de portes ouvertes ; leurs devanciers ne comptent pas. Et pourtant Susane a de grands mérites : il a été le premier à débrouiller les questions d'ensemble, et, s'il a commis quelques erreurs, il a fait un effort considérable et très louable, il a composé un ouvrage où ses successeurs n'ont qu'à puiser.

## II

Mais de l'avant-propos, venons au livre et à ses diverses parties. L'auteur étudie d'abord la formation et l'organisation des bataillons départementaux. Est-ce bien un travail critique ? Il expose sèchement les faits et selon l'ordre chronologique, d'après la législation, comme d'autres les ont exposés avant lui, et il ne fait que reproduire et paraphraser les décrets, sans apporter d'exemples à l'appui, sans citer de ces témoignages qui rendent si intéressant l'exposé de Camille Rousset.

Encore commet-il des erreurs.

Il dit qu'on forma avec les compagnies des volontaires à cheval de la garde nationale trois régiments de chasseurs à cheval : la formation

n'eut pas lieu et ces compagnies devinrent d'abord les dragons de la République, puis le 25<sup>e</sup>, le 26<sup>e</sup> et le 27<sup>e</sup> cavalerie, puis (par suite d'une vacance qui les fit remonter d'un numéro), le 24<sup>e</sup>, le 25<sup>e</sup> et le 26<sup>e</sup> cavalerie.

Il prend des troupes de ligne pour des volontaires. « Outre les bataillons de volontaires, écrit-il (p. 44), il y avait certaines formations spéciales recrutées dans les départements, formées avec les volontaires nationaux et qui portaient une dénomination particulière ; c'étaient *les bataillons de la formation d'Orléans* au nombre de quinze. » L'auteur ne sait évidemment pas ce qu'étaient les bataillons de la formation d'Orléans. Ils furent constitués avec des hommes — six par compagnie — tirés de bataillons de ligne et des volontaires des armées du Nord et des Ardennes. <sup>1</sup> Ce n'étaient donc pas des « formations » de volontaires et le Comité, en les créant, comptait employer contre les rebelles de la Vendée des corps qui auraient d'emblée « la force des troupes exercées ».

L'auteur ajoute qu'au nombre de ces volontaires de formation spéciale étaient encore les douze bataillons de la formation d'Angers ou de Doué. Il devait dire « *et de Doué* » ; ce sont deux formations différentes, et il y a même la formation de Vihiers. Que sont au juste ces for-

1. Cf. notre *Valenciennes*, p. 76.

mations? Comme en 1792 sur Châlons, en 1793 des compagnies furent dirigées sur la Vendée et les corps ne furent définitivement constitués que sur le théâtre même de la guerre: de là la formation d'Angers. Quant à celle de Doué, elle date de septembre 1793 où les représentants composant la commission centrale des départements de l'Ouest réunirent en *neuf* bataillons les débris des différents corps vaincus et fugitifs. Du reste, les bataillons de la formation d'Angers furent, un instant, plus de douze, puisqu'il y avait au 27 nivôse an II un 15<sup>e</sup> bataillon dit de la Réunion d'Angers et formé de débris de bataillons: 78<sup>e</sup> et 84<sup>e</sup> d'infanterie et 7<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> de la formation d'Orléans. En tout cas, ce 15<sup>e</sup> bataillon, ainsi constitué, ne peut être rangé parmi les bataillons de volontaires.

Parmi les bataillons de volontaires l'auteur classe encore (p. 45) les *bataillons de chasseurs des Pyrénées-Orientales* qu'il ne connaît évidemment pas. Ces bataillons, en effet, n'étaient pas des bataillons de volontaires pris dans les départements. On les constitua en prenant une compagnie à chaque bataillon de l'armée, à chaque bataillon de volontaires, sans doute, et aussi à chaque bataillon de ligne <sup>1</sup>.

Il termine ce chapitre en prévenant le lecteur de ne pas confondre les volontaires avec les

1. Voir notre *Dugommier*, p. 190-193.



corps francs, les légions, les bataillons de tirailleurs, les bataillons d'infanterie légère et les régiments de marine. Mais il aurait bien fait, pour empêcher toute confusion, de préciser ce qu'il entend par là, car certains bataillons d'infanterie légère et certains bataillons de tirailleurs n'étaient autres que des bataillons de volontaires. Le 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, devenu le 19<sup>e</sup>, a été formé par décret du 27 février 1793 de la 1<sup>re</sup> compagnie franche de Paris et de celle d'Humbert. Le 2<sup>e</sup> bataillon franc a été formé des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies du Louvre, de la 1<sup>re</sup> compagnie de l'Observatoire, de la 2<sup>e</sup> compagnie des Sans-Culottes de Paris et des tirailleurs de Nancy.

Cette première partie présente d'ailleurs des lacunes.

L'auteur ignore la différence profonde qui existe entre les volontaires de 1791 et les volontaires de 1792.

Il ignore que l'embrigadement avait commencé dès 1792, puisque aux armées du Nord et du Centre chaque bataillon de ligne faisait brigade avec deux bataillons de volontaires.

Il ne marque pas nettement ce que fut l'*amalgame* et comment il y eut d'abord embrigadement, puis amalgame: d'abord *embrigadement*, c'est-à-dire que chacun des trois bataillons conserva son administration particulière et l'avancement dans le bataillon même; puis *amal-*

*game*, c'est-à-dire qu'il y eut un mélange total des *compagnies des trois bataillons*, que ce mélange s'opéra par la répartition des compagnies dans les trois bataillons, selon l'ancienneté des capitaines, que l'administration fut unique pour la demi-brigade, que l'avancement roula sur tout le corps.

Il se trompe enfin sur un point assez grave. Pour lui, les bataillons formés au 1<sup>er</sup> mars 1793 sont les derniers bataillons de volontaires et après le 1<sup>er</sup> mars, il ne reconnaît plus d'autres bataillons que les bataillons de réquisition. C'est pourquoi, plus loin, quand il dresse l'emplacement des bataillons, il ne cite que pour mémoire les bataillons de réquisition et ne donne de détails que sur les bataillons de 1791-1792. Il a eu tort, et, sans prétendre refaire son livre, voici, selon nous, la vérité.

Sont bataillons de volontaires tous les bataillons levés avant la loi du 23 août 1793 sur la première réquisition et sont bataillons de réquisition les corps formés en vertu de cette loi dès le mois de septembre 1793, puis incorporés en vertu du décret du 22 novembre suivant dans les anciens cadres. Les contemporains qui savaient mieux les choses que nous-mêmes, ont adopté ce classement, et c'est le classement des documents officiels. La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre reconnaissait comme *bataillons de volontaires*

tous les bataillons formés avant le 23 août 1793 et comme *bataillons de réquisition* tous les autres, à moins que ceux-ci n'eussent justifié qu'ils n'avaient été formés ni en exécution du décret du 23 août ni au détriment de la levée des 300.000 hommes. Il y avait, en effet, des différences entre les uns et les autres. Les officiers de volontaires étaient brevetés ; les autres, non. Les bataillons de volontaires étaient complétés ; les autres, incorporés. Les bataillons de volontaires devaient avoir un drapeau aux couleurs nationales où étaient inscrits le nom du département et le numéro du bataillon ; les bataillons de réquisition ne devaient avoir qu'une bannière qui portait ces mots : *le peuple français debout contre les tyrans*. C'est là un point important : pour un bataillon, obtenir un drapeau, c'était être autorisé à se dire volontaires.

On chicanera sur le mot « réquisition » ; on objectera que les bataillons de 1791 et de 1792 sont partis spontanément, qu'ils sont venus d'eux-mêmes s'inscrire, que ceux de 1793 ont été requis et contraints de marcher.

Je répondrai que même les bataillons de 1791 et de 1792 ont été requis, qu'ils ne se seraient pas levés si les assemblées n'avaient pas décrété, n'avaient pas imposé leur levée.

Je répondrai qu'en ce cas — si l'on prend au sens strict le mot « réquisition » — il faudrait rayer de la liste des volontaires les bataillons

de grenadiers et de chasseurs réquisitionnés par les généraux et formés après le décret du 24 juillet 1792; et pourtant ce décret les assimile aux volontaires et tout le monde les range parmi les bataillons nationaux.

Je répondrai enfin, en allant plus loin et au risque d'être traité de simpliste, que toutes les levées, quelles qu'elles soient, quand elles ne concernent pas les troupes de ligne, sont à mes yeux des levées de volontaires.

L'auteur dit qu'il n'y a plus de volontaires à dater du jour où la Convention décrète la levée en masse. Je dirai au contraire qu'il n'y a plus que des volontaires, et je comprends qu'on ait fini par nommer « volontaires » tous les hommes de troupe. Je dirai qu'en traitant à fond des volontaires, il faut traiter de toutes les levées et tenir compte de tout l'effort national et de tous les élans patriotiques, quels qu'ils soient, des départements, de l'effort et des élans de 1793 comme de l'effort et des élans de 1791 et de 1792.

Au reste, la qualification des bataillons ne peut être faite ainsi d'un trait de plume ou par une distinction subtile, et il est inexact d'appeler, comme fait l'auteur « réquisition » tous les bataillons levés après le 1<sup>er</sup> mars 1793. Il oublie que la levée de 1792 continue; il oublie que la formation de certains corps a été retardée; il oublie qu'il y a des levées spécialement



destinées à la Vendée, à Lyon, à Toulon, — et que ces bataillons-là sont, non des bataillons de réquisition, mais des bataillons de volontaires.

En voici des exemples. L'Ain a fourni six bataillons en 1791 et en 1792. Mais les bataillons qui furent formés ensuite, ne sont pas tous des bataillons de réquisition proprement dits ; ils ne furent pas incorporés aussitôt, et le 8<sup>e</sup> *bis* s'organisa comme bataillon de volontaires le 24 mars 1794, le 9<sup>e</sup>, le 6 avril 1794, le 10<sup>e</sup>, le 26 avril 1794, le 11<sup>e</sup>, le 10 mai 1794 ; ils avaient d'abord été formés en bataillons de réquisition et ils n'avaient que des compagnies de fusiliers ; par ordre des représentants du peuple, ils furent formés en bataillons de *volontaires* avec une compagnie de grenadiers et huit compagnies de fusiliers, et voilà quatre bataillons de volontaires que l'auteur ne comptera pas.

Le département des Landes fournit en 1791 et en 1792 trois bataillons de volontaires. L'auteur cite les trois bataillons suivants comme des bataillons de réquisition. Mais le 6<sup>e</sup>, seul, formé en septembre 1793, est un bataillon de réquisition ; le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> sont des bataillons de volontaires, puisque le 4<sup>e</sup> fut formé en avril et mai 1793, et le 5<sup>e</sup> en juin 1793.

Prenons les Pyrénées-Orientales. L'auteur ignore le 4<sup>e</sup> bataillon qui n'est pourtant pas un bataillon de réquisition et qui fut levé le

9 mai 1793 dans les districts de Perpignan et de Céret.

Prenons l'Ardèche. Un arrêté du district de Coiron prescrit que les célibataires ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans (ce sont les conditions du décret du 23 août, mais la réquisition vient d'une autorité civile, celle du district) formeront de nouveaux bataillons de l'Ardèche, et la formation se fait le 3 décembre 1793 : ce sont trois bataillons, 1<sup>er</sup> bataillon des Côtes du Rhône, bataillon de Mont-Libre, 2<sup>e</sup> bataillon des Côtes du Rhône ; le représentant Boisset, par un arrêté du 11 janvier 1794, les déclare *Légion helvienne* ; le 20 janvier, on tire au sort les numéros des bataillons à la suite de ceux qui existent déjà, et ils deviennent 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> de l'Ardèche ou 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> divisions de la Légion helvienne ; après ce tirage au sort, Boisset remet un drapeau à chacun des bataillons, et ce drapeau les sacre volontaires.

Prenons Mayenne-et-Loire. Son 5<sup>e</sup> bataillon se constitue, le 19 octobre 1793, en majorité d'hommes de 18 à 25 ans, mais qui se sont levés de bonne volonté pour défendre leurs foyers. Ils avaient été réunis par ordre du général Fabrefonds, commandant à Angers, et aussitôt le département leur avait donné un drapeau et le n<sup>o</sup> 5 ; le ministre les reconnaît bataillon de volontaires après une enquête approfondie et sur preuves solides.

On pourrait ajouter d'autres exemples encore. Mais il faudrait connaître à fond son histoire militaire de la Révolution, il faudrait avoir lu les livres sur la matière, avoir étudié au moins la formation de quelques levées des départements, et la tâche est longue, malaisée. En tout cas, l'auteur aurait dû admettre dans son travail les bataillons de réquisition, c'est-à-dire les bataillons levés en vertu de la loi du 23 août 1793 et réserver à ceux-là seuls le nom de bataillons de réquisition. Dans son tableau des emplacements, comme nous verrons plus loin, et comme nous venons de le voir, il ne fera pas figurer des bataillons qui sont sûrement des bataillons de volontaires.

### III

Il expose ensuite les sources de l'histoire des bataillons de volontaires.

Ce sont, selon lui, les archives du ministre de la guerre et les archives communales et départementales.

Pourquoi oublier les archives nationales? Pourquoi ne pas dire que les chercheurs trouveront nombre de renseignements dans ce vaste dépôt? Série C: papiers des assemblées, séries annexes des procès-verbaux, rapports et décrets, correspondance des ministres, représen-

tants et généraux, adresses et pétitions, dons patriotiques. Série AF II : Comité de Salut public, notes sur les officiers (demandées le 19 avril 1794 par un arrêté du Comité). Série F<sup>17</sup> : Comité d'instruction publique, actions héroïques et civiques. Série Dxl : Comité de correspondance. Série F<sup>7</sup> (où Chassin et Hennet ont trouvé, par exemple, tout le dossier de l'affaire de Rethel). Série F<sup>9</sup>, police militaire (où Pol Gosset a trouvé des documents sur les chasseurs de Reims). Série W : tribunal révolutionnaire (où Chassin et Hennet ont trouvé dans les dossiers de Choplet et de Lavalette nombre de détails sur le 5<sup>e</sup> bataillon de Paris et sur le 1<sup>er</sup> bataillon des Lombards), etc. Et j'oublie les duplicatas des matricules des bataillons de volontaires.

J'avoue que j'ai frémi en lisant l'énumération des sources qu'il me faudrait consulter au ministère de la guerre si je m'avisais de faire l'histoire d'un bataillon de volontaires, et sûrement l'auteur n'aurait pu mieux s'y prendre s'il avait voulu nous détourner d'un pareil travail. Oyez plutôt (p. 47-48) cette liste qui a quelque chose de fantastique, d'effrayant :

« Aux archives du ministère de la guerre sont conservés : les registres et états qui ont dû être versés par les conseils d'administration des bataillons : registres des délibérations de la caisse générale ; journal général des recettes et



dépenses du quartier-maître trésorier; registre général de comptabilité (appointements et solde, masse générale, masse de linge et chaussures); registre des mutations et mouvements; registre contenant l'administration de l'habillement, équipement, armement et les effets de petit équipement; livrets de détail des officiers adjoints au capitaine d'habillement; registre de l'administration générale des compagnies; feuille mensuelle du paiement des appointements et traitement des officiers; état de prêt tous les cinq jours; feuille trimestrielle de subsistance des compagnies; état des recettes et consommation des effets d'habillement; armement et équipement; état des dits effets délivrés à chaque compagnie; livret de chaque sous-officier et soldat; feuille trimestrielle du décompte de linge et chaussures; relevé trimestriel du montant des feuilles de décompte; billets pour la réparation des armes; états de service des officiers; signalement des sous-officiers et soldats. »

Heureusement, l'auteur ajoute: « si tous ces documents étaient au complet pour chaque bataillon, on pourrait en faire l'histoire politique et administrative dans tous ses détails. » Ils ne sont donc pas au complet... J'ajoute même: ils n'existent pas!

Les registres et états que le conseil d'administration devait verser, n'ont pas été versés du tout.

Le registre des délibérations de la caisse générale — l'auteur qui fait un seul registre de deux registres distincts, veut dire sans doute « le registre des délibérations du Conseil d'administration » et « le registre de la caisse générale » — et tous les autres documents cités n'existent pas. Si, pourtant : les archives du ministère de la guerre possèdent le registre des délibérations du Conseil d'administration d'un bataillon de Paris, le bataillon des piquiers ou 14<sup>e</sup> bataillon de la République <sup>1</sup>, et c'est le seul, l'unique document de ce genre qu'elles possèdent !

Mais pourquoi et comment l'auteur est-il arrivé à citer toutes ces pièces de comptabilité et autres ? Simplement, parce qu'il reproduit, sans plus ample informé, le titre II et le titre III du règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1792 sur l'administration et la comptabilité des régiments et bataillons d'infanterie. C'est dans les articles de ces règlements qu'il a copié les noms de ces nombreux registres et états, et on voit, à cet endroit de son travail, avec quelle précipitation il a travaillé ; il s'est contenté de lire les premiers articles, car, s'il avait poursuivi sa lecture, il aurait eu la preuve que les documents qu'il nous prescrit de consulter, pouvaient ne pas exister du tout. Il nous parle des *états de prêt* ; s'il

1. Voir Chassin et Hennet, II, p. 372.

avait lu les art. XXV et XXVI du règlement, il aurait vu qu'ils doivent être « brûlés après l'arrêté des registres » tous les trois mois, ainsi que les récépissés d'à comptes du conseil d'administration ; il aurait vu que les pièces à l'appui des dépenses, à l'exception des quittances des fournisseurs, des feuilles de décompte des compagnies, et des décomptes des trésoriers, ne « seront conservées que jusqu'à l'arrêté de la revue finale de l'année » ; il aurait vu que les factures et quittances des fournisseurs, les feuilles de décompte des compagnies, les décomptes des trésoriers, les comptes des officiers et sous-officiers recruteurs « seront conservés pendant deux années, à l'expiration desquelles ces pièces seront brûlées ». Le règlement ne dit rien des registres (caisse générale, registre journal, registre général), mais, puisqu'on ne les a jamais versés au ministère de la guerre, c'est qu'ils étaient renouvelés tous les ans ou à peu près et qu'on les détruisait après l'apurement des comptes <sup>1</sup>. Quant aux livrets de sous-officiers et soldats, ils n'ont été créés qu'en l'an VI ; ils sont individuels ; ils sont la propriété du militaire, et nul n'ignore que les livrets matricules

1. Et, si certaines de ces pièces n'ont pas été détruites, si elles existent dans les archives des départements, peu importe : elles ne sont pas, comme on le prétend, aux archives de la guerre, et l'auteur pourrait et devrait le savoir, puisqu'il a travaillé dans ces archives.

des hommes de troupe n'ont été créés qu'après 1870, qu'ils sont déposés en dernier lieu dans les archives des bureaux de recrutement et incinérés chaque année, lors de la libération définitive de la classe.

Ce que dit l'auteur des archives communales et départementales sera plus utile, et nous voyons qu'en un cadre qu'il « propose pour modèle » il a rangé aux archives du Pas-de-Calais douze cents liasses d'affaires militaires. Il est toutefois singulier qu'il ne mentionne pas la collection d'actes d'état-civil pour les années 1792-1815 versés en 1898 aux archives départementales par les archives de la guerre, d'autant que cette collection contient beaucoup d'actes dressés aux armées.

#### IV

Le troisième chapitre du livre contient les « lois, décrets et proclamations des assemblées, règlements, instructions, circulaires du ministre de la guerre ». L'auteur publie à nouveau ou analyse tous les décrets relatifs aux volontaires.

Mais, pour mieux servir les érudits et pour faciliter leurs recherches, même pour les permettre, n'aurait-il pas mieux fait, au lieu d'imprimer commodément tous les documents selon

l'ordre chronologique, de les classer par ordre de matières, ou bien de donner d'abord les lois générales, puis les décrets particuliers, et selon l'ordre alphabétique des départements, les décrets relatifs à tel ou tel bataillon ?

Il oublie de citer parmi les collections dans lesquelles les décrets ont été imprimés, la collection des décrets « relatifs au militaire » dite collection Collignon. Il oublie la collection dite collection Lagarde qui comprend vingt et un volumes avec table chronologique et analytique et qui, d'après le titre, renferme des décrets de la Convention « imprimés dans l'ordre de leur publication dans les départements du Nord » ainsi que les principaux arrêtés du Comité de salut public. Il oublie le *Code militaire* ou recueil méthodique des décrets relatifs aux troupes de ligne et à la gendarmerie depuis 1789 au 15 juin 1793 ; mais l'ouvrage, en trois volumes (Paris, Prault, 1793), contient aussi ce qui concerne les volontaires et il a eu deux suites : du 16 juin 1793 au 30 nivôse II, et du 1 pluviôse II au 1 vendémiaire III.

On peut même critiquer le texte des discours que l'auteur a copiés ou fait copier.

Pourquoi p. 193 a-t-il indiqué le règlement des compagnies franches et des légions, puisqu'il dit (p. 45) qu'il ne faut pas les confondre avec les volontaires ?

Pourquoi p. 204 lorsqu'il cite le rapport de la

Commission extraordinaire de juillet 1792, ne pas dire que ce rapport est d'un homme du métier, d'Aubert-Dubayet (qui, à chaque instant, parle de lui et dit, par exemple, *j'ai calculé... je ne doute pas*), et d'ailleurs ce rapport n'est pas de juillet 1792 ; il a été lu à l'Assemblée législative le 27 juin.

Pourquoi n'avoir pas reproduit, p. 225, l'important décret du 23 juillet 1792 qui approuve les réquisitions des généraux de l'armée du Rhin ? (« Les volontaires rassemblés en vertu de cette réquisition seront formés et organisés conformément aux lois sur la formation des bataillons de volontaires nationaux et seront payés comme les autres volontaires. »)

Pourquoi n'avoir pas reproduit, p. 262, la proclamation du 24 octobre 1792, du Conseil exécutif où il faut noter la phrase qui fut barrée et qui fait appel au « patriotisme des citoyens armés pour la défense de la liberté » ?

Pourquoi n'avoir pas reproduit, p. 270, le décret du 23 novembre 1792 relatif aux bataillons qui seront employés dans les îles du Vent et qui n'auront chacun que 500 hommes ?

Pourquoi n'avoir reproduit qu'en partie, p. 269, la circulaire de Pache aux lieutenants-généraux sur les congés des volontaires ?

Pourquoi citer, p. 332, par une malheureuse interversion, et malgré l'ordre chronologique adopté, l'instruction du 1<sup>er</sup> septembre avant la

loi du 23 août qui est justement mentionnée dans cette instruction ?

## V

Rien ou presque rien à dire sur le chapitre intitulé *Ministère de la guerre, organisation et attributions des bureaux*, où l'auteur réimprime le *Journal militaire*. Pourtant, il ne faudrait pas appeler par deux fois (p. 362 et 369) *Archambal* le digne *Arcambal* et l'on devrait donner exactement (p. 365) les noms des membres du Comité central, écrire d'Arçon, O'Connell, Berthier, d'Arblay, Dedelay et non *d'Arcon, O'Konnell, Buthier, d'Aiblay, Delayelay* !! Surtout, en réimprimant le décret qui supprime le Conseil exécutif, il ne fallait pas sauter à l'article ix les lignes suivantes : « (la commission des travaux publics sera chargée) *de la construction des ponts et chaussées, du système général des routes et canaux de la République, du travail des ports et défenses des côtes, des fortifications et travaux défensifs de la frontière, des monuments et édifices nationaux, civils et militaires.* X. *La commission des secours publics sera chargée de tout* (ce qui concerne les hôpitaux). Oubli qui entraîne tout un changement de numérotage, car les articles x, xi, xii, xiii, etc., sont en réalité les art. xi, xii, xiii, xiv, etc.

## VI

Le cinquième chapitre est le plus important peut-être, celui qui devrait rendre le plus de services. Il donne (après dix pages passablement confuses et prolixes sur la difficulté de la tâche) l'*Emplacement des bataillons de volontaires nationaux*. Là encore, nous n'avons guère que le travail d'un copiste et parfois d'un copiste irréfléchi.

L'auteur aurait pu cependant, avec un peu de patience, éviter des erreurs, et, avec un peu de sagacité, corriger des fautes flagrantes, remarquer que certaines informations ne tiennent pas debout, que plusieurs emplacements sont inconciliables avec ce qu'on sait et du bataillon et des événements auxquels prend part ce bataillon.

Il aurait pu donner à chaque bataillon la date de l'embrigadement.

Il aurait pu donner à chaque bataillon la date de formation : s'il indique cette date pour beaucoup d'entre eux, il ne l'indique pas pour tous <sup>1</sup>.

Il aurait pu, bien qu'il se borne à mention-

1. On croirait qu'il s'est contenté de celle qu'il a trouvée dans l'État militaire de Hennet, car au 3<sup>e</sup> bataillon des Landes (p. 443) il écrit *en formation* et ajoute qu'en 1793 et 1794 ledit bataillon était à Bordeaux et aux Pyrénées.



ner simplement les bataillons de réquisition, ranger au moins avec les bataillons de 1792-1793 ceux qui furent maintenus pour leur bonne conduite ou pour leur attitude devant l'ennemi et qui méritèrent ainsi d'être élevés par les représentants au rang des volontaires : c'eût été respecter les décisions prises en ce temps-là et que nous n'avons pas qualité pour annuler.

Il aurait pu prendre la peine de mettre un peu d'ordre et d'unité dans les dénominations, remplacer, par exemple, le nom du général par le nom de son armée. Certains lecteurs sauront ce que c'est que l'armée de la Belgique ou du Nord, mais non ce que c'est que l'armée de Valence ou l'armée de La Bourdonnaye. On lit, par suite, que le 2<sup>e</sup> des Hautes-Alpes est en 1793, du 1<sup>er</sup> janvier au 11 juillet à *l'armée de Dumouriez* (et Dumouriez a émigré au 5 avril). On lit que le 8<sup>e</sup> Jura est en 1792 à l'armée du Rhin, en 1793 à l'armée de Biron <sup>1</sup>, en 1794 à l'armée du Rhin, et le bataillon a l'air d'avoir changé d'armée en 1793.

Il aurait pu prendre la peine de réfléchir en transcrivant certains noms de cantonnements et de penser, par exemple, que c'est chose absolument impossible que le 1<sup>er</sup> bataillon de fédérés soit à Strasbourg le 1<sup>er</sup> décembre 1792, à l'armée des Vosges fin décembre 1792, puis le 1<sup>er</sup> janvier

1. On sait que Biron commandait l'armée du Rhin.

1793 de nouveau à Strasbourg; chose absolument impossible que le 2<sup>e</sup> bataillon de fédérés soit le 1<sup>er</sup> janvier 1793 et à Strasbourg et à l'armée de Dumouriez <sup>1</sup>; chose absolument impossible que le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Orne soit à Hesdin le 8 avril 1793 et à Saint-Servan le 29 avril <sup>2</sup>; chose absolument impossible que le 5<sup>e</sup> bataillon de Rhône-et-Loire soit en décembre 1792 à l'armée du Nord et le 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Plobsheim; chose absolument impossible que le 4<sup>e</sup> bataillon de la Seine-Inférieure soit en décembre 1792 à l'armée de la Moselle et le 1<sup>er</sup> janvier 1793 à l'armée de Dumouriez; chose absolument impossible que le 6<sup>e</sup> bataillon du même département soit à Dunkerque le 12 avril 1793 et à *Dol* le 4 mai suivant, pour se retrouver à l'armée du Nord en vendémiaire an III.

Quoi qu'il en soit, nous avons relevé au cours de la lecture de cet *Emplacement*, nombre d'inexactitudes, de méprises, de lacunes, — et voici nos rectifications qui seront, pensons-nous, utiles aux travailleurs <sup>3</sup>.

1. Sic « 1793. Strasbourg; armée de Dumouriez (1<sup>er</sup> janvier) » (p. 507); mais qui ne voit que ce *Strasbourg* inscrit au 2<sup>e</sup> fédérés coïncide avec le *Strasbourg* inscrit auparavant au 1<sup>er</sup> fédérés « 1793, Strasbourg, 1<sup>er</sup> janvier » (p. 506)? Erreur de scribe qu'il fallait rectifier.

2. Le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Orne a été, en effet, désigné pour Saint-Servan; mais ce fut le 3<sup>e</sup> qui y alla; le 1<sup>er</sup> resta en 1793 dans la Flandre et il était attaché à la division de Cassel.

3. Nous n'attachons pas d'importance à des lapsus: l'auteur a écrit plus haut, p. 30, *Lebrun* pour *Le Brun* et p. 31,

AIN. Le 2<sup>e</sup> ne fut pas amalgamé dans la 126<sup>e</sup>, puisque cette demi-brigade ne fut pas formée.

« Pas de 7<sup>e</sup> bataillon, » nous dit-on. Le lecteur se demandera pourquoi. C'est qu'après la formation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, sept compagnies restaient à Bourg; on en donna trois, une par bataillon, au 4<sup>e</sup>, au 5<sup>e</sup> et au 6<sup>e</sup>; les quatre autres allèrent à Soissons entrer au 21<sup>e</sup> bataillon des réserves, et le n<sup>o</sup> 7 demeura vacant.

Le 8<sup>e</sup> n'a pas été *levé*; il fut formé à Belfort de recrues de divers départements, provenant d'un dépôt du contingent des 300.000 hommes; il n'appartient à l'Ain que par son chef et les officiers de quatre compagnies.

Le 8<sup>e</sup> *bis* manque: c'est le bataillon de Nantua; formé comme bataillon de réquisition, le 22 septembre 1793, il fut organisé comme bataillon de volontaires, le 24 mars 1794, de même que le 9<sup>e</sup> formé comme bataillon de réquisition le 18 novembre 1793 et organisé comme batail-

*Rolland* pour Roland; il écrit, p. 405, *Valençolles* pour Valensole, p. 423 *Niedermichelbach* pour Niedermichelbach ou Michelbach le bas, p. 424 *Hombourg* pour Horbourg, p. 447 *Aumont* pour Hautmont, p. 501 *Hespen* pour Eupen, p. 502 et 503 à la fois *Obernheim* et *Obernai* qui sont les deux noms d'un même endroit; il dit p. 396 (Ain), p. 308 (Allier), p. 425 (Doubs), p. 446 (Lot), p. 449 (Manche), etc., *armée de la Moselle et du Rhin* et p. 396 (Ain), p. 424 (Doubs), *armée du Rhin et de la Moselle*, au lieu de « *armée de Rhin et Moselle* ». Encore devrait-il distinguer l'armée de la Moselle et l'armée du Rhin, car au 1<sup>er</sup> vendémiaire an III ces deux armées sont encore séparées; l'armée de Rhin et Moselle n'est formée que par le décret du 13 ventôse an III.

lon de volontaires le 6 avril 1794, de même que le 10<sup>e</sup>, formé du 28 septembre au 5 octobre 1793 et organisé comme bataillon de volontaires le 26 mai 1794, de même que le 11<sup>e</sup>, formé le 1<sup>er</sup> octobre 1793 et réorganisé en bataillon de volontaires le 10 mai 1794, de même que le 1<sup>er</sup> bataillon de Saint-Rambert, formé le 22 septembre 1793 et réorganisé en bataillons de volontaires le 11 mai 1794. Cf. plus haut, p. 52.

On oublie d'ailleurs de citer ce 1<sup>er</sup> bataillon de Saint-Rambert (voir pourquoi à l'article BASSES-ALPES) ainsi que le bataillon de grenadiers organisé sur réquisition de Montesquiou à la fin de juillet 1792 et licencié un mois plus tard. On oublie de dire que le 9<sup>e</sup> bataillon s'appelait aussi bataillon de Châtillon ; le 10<sup>e</sup>, bataillon de Bourg ; le 11<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> de la Montagne.

ALLIER. Le 2<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé, non dans une « demi-brigade de tirailleurs, infanterie légère », mais dans la 17<sup>e</sup> bis légère.

« Le 3<sup>e</sup> bataillon, nous dit-on, est de réquisition ; il y a, en outre, un bataillon de gardes nationales servant, en l'an III, à l'armée de l'Ouest. » Pas du tout. Un détachement de gardes nationales requis pour la Vendée s'est formé en bataillon le 12 mai 1793 ; il a pris le n<sup>o</sup> 3 du département lors du complètement le 13 septembre 1794. Nous avons donc là, non pas deux corps, mais un seul et le même.

BASSES-ALPES. Le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> bataillon seraient

« des bataillons de réquisition, ainsi que le bataillon du Mont-Ferme. » Pas du tout.

Le 4<sup>e</sup> a été levé sur l'ordre des commissaires de la Convention (15 novembre 1792) qui prescrivaient de former un 4<sup>e</sup> bataillon des Basses-Alpes et il fut formé le 31 janvier 1793. On le nomme aussi bataillon des chasseurs des Alpes.

Le 5<sup>e</sup>, formé du 3 au 5 août 1793, est composé de volontaires.

Quant au bataillon de Mont-Ferme (et non *du* Mont-Ferme), ce n'est pas, comme on le croit, un bataillon des *Basses-Alpes*; c'est un bataillon de l'Ain, c'est le bataillon de Saint-Rambert (dont le nom révolutionnaire est Mont-Ferme), et ce bataillon s'appela ensuite le bataillon des sans-culottes de l'Ain.

D'ailleurs, on oublie de nous dire que le 1<sup>er</sup> bataillon des Basses-Alpes fut amalgamé dans la 45<sup>e</sup> et le bataillon de grenadiers dans la 5<sup>e</sup> provisoire.

HAUTES-ALPES. On ne cite pas un *bataillon de chasseurs des Hautes-Alpes* qui fut formé le 10 avril 1793 et eut pour chef le fils de Kellermann.

ALPES-MARITIMES. On ne nous en parle pas, je ne sais pourquoi. Il y eut pourtant un 1<sup>er</sup> bataillon, et ce bataillon dont le recrutement fut commencé le 27 avril 1793, se rassembla à Antibes le 28 mai et s'organisa à Cuers le 19 juin.

ARDÈCHE. « 3 bataillons, nous dit-on, dont un

de grenadiers ; les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bis, de réquisition. »

Mais le 3<sup>e</sup> bataillon n'est pas un bataillon de réquisition ; il fut formé le 15 janvier 1793, et sa revue définitive eut lieu le 28.

De même, le 4<sup>e</sup> bataillon. Il fut créé par un arrêté des représentants du peuple (31 août 1793) pour marcher contre Toulon, et le contingent devait être pris en dehors de la levée en masse.

Il n'y eut pas de 5<sup>e</sup> bis ; il y eut un 6<sup>e</sup>, formé en juillet 1793, et même un 7<sup>e</sup> (voir sur les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons ce que nous avons dit plus haut de la légion helvienne, p. 53).

Ajoutons que la demi-brigade où entra le bataillon de grenadiers, avec le 6<sup>e</sup> du Lot et le 6<sup>e</sup> du Gers, est la demi-brigade de l'Ardèche.

ARDENNES. On ne nous dit pas que le 1<sup>er</sup> bataillon entra dans une demi-brigade qui reçut le numéro 201.

On oublie de citer les deux bataillons de réquisition formés à Rethel (le premier qui fut incorporé dans le 3<sup>e</sup> bataillon du Loiret, le second qui fut incorporé dans le 4<sup>e</sup> bataillon de l'Oise), celui de Vouziers, celui de Grandpré.

On se méprend sur le 5<sup>e</sup> bataillon ou bataillon de Mézières et de Pont d'Arches ; c'est, lui aussi, un bataillon de la réquisition, et non de 1792 ; il se composait de citoyens du district de Char-

leville et il fut incorporé à Maubeuge dans le 1<sup>er</sup> bataillon du Nord.

ARIÈGE. On ne nous dit pas que le 3<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé dans la 3<sup>e</sup> provisoire.

AUBE <sup>1</sup>. L'auteur met ensemble les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons, et voici ce qu'il écrit : « 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons ; date de formation : septembre 1792 ; amalgame : incorporé dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la formation d'Orléans ».

Il serait plus exact de dire que le 5<sup>e</sup> bataillon a été formé le 21 mars 1793, et il n'existe plus en l'an II.

De même, le 4<sup>e</sup> n'a pas dû subsister.

Mais il y a un autre 4<sup>e</sup> bataillon de seconde formation, levé pour la Vendée sur un arrêté du Conseil général du département (12 mai 1793). Les deux premières compagnies partirent aussitôt, et ce sont elles qui furent incorporées, comme 4<sup>e</sup> de l'Aube, dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la formation d'Orléans. Les six autres compagnies devaient rejoindre en route les deux premières ; envoyées dans le Calvados, elles s'organisèrent en un 6<sup>e</sup> bataillon de l'Aube, et ce bataillon fut autorisé à regagner Troyes le 1<sup>er</sup> février 1794.

AUDE. On nous dit que les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> bataillons sont des bataillons de réquisition.

Pas du tout. Le 4<sup>e</sup> a été formé le 7 mars 1793 ;

1. Corriger au 3<sup>e</sup> bataillon une faute d'impression et lire (date de formation) 1792 pour 1793.

le 5<sup>e</sup>, le 21 mars ; le 6<sup>e</sup>, le 27 mars ; le 7<sup>e</sup>, le 7 avril ; le 8<sup>e</sup>, le 14 avril (il fut réorganisé en chasseurs dans l'année 1795) ; le 9<sup>e</sup>, le 18 juillet, et ce 9<sup>e</sup> bataillon est le seul de l'Aude qui fut constitué par un contingent des 300.000 hommes.

Il y eut d'ailleurs un 9<sup>e</sup> *autre*, dit aussi Braconniers (et devenu plus tard 1<sup>er</sup> bataillon des Braconniers Montagnards), créé le 9 mai 1793 et formé, par arrêté des représentants du 16 juin, des 1.200 citoyens du district de Quillan qui, après que le contingent pour le recrutement fut complet, s'offrirent pour garder les gorges et défilés.

En outre, on omet de nous dire que le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé dans la 209<sup>e</sup> *autre*, que les 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> formèrent la 8<sup>e</sup> demi-brigade provisoire ou 1<sup>ere</sup> de l'Aude, que les 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> formèrent la 9<sup>e</sup> demi-brigade provisoire ou 2<sup>me</sup> de l'Aude <sup>1</sup>.

BOUCHES-DU-RHÔNE. On parle du 1<sup>er</sup> bataillon et du 2<sup>e</sup> bataillon *des fédérés* de Marseille. Il y eut un 1<sup>er</sup> bataillon de Marseille et un 2<sup>e</sup> bataillon de Marseille, et c'étaient des volontaires, non des « fédérés ». S'il y eut un bataillon de *fédérés* de Marseille, c'est un autre corps, lequel

1. Nous lisons encore, à l'article de l'AUDE : « 4<sup>e</sup> bataillon (de Carcassonne à Mende en septembre 1793) », puis, deux lignes plus loin : « un bataillon de nouvelle levée va de Carcassonne à Mende au milieu de septembre 1793 ». Ne s'agit-il pas, dans les deux cas, du même bataillon et ce bataillon ne serait-ce pas le 9<sup>e</sup> ?



forma la masse du 16<sup>e</sup>, devenu 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

Pourquoi ne pas dire que le bataillon de Tarascon fut amalgamé dans la 100<sup>e</sup>, et le 1<sup>er</sup>, ainsi que le 2<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, dans la 2<sup>e</sup> provisoire ?

CALVADOS. Le 10<sup>e</sup> bataillon n'est pas un bataillon de réquisition puisqu'il fut formé le 21 janvier 1793 et on ne nous dit pas qu'il fut amalgamé dans la demi-brigade de la Seine-Inférieure.

Une plus grave erreur concerne le 6<sup>e</sup> bataillon dit de Falaise et le 6<sup>e</sup> bataillon *bis* dit de Bayeux. Le bataillon de Falaise ou 6<sup>e</sup> n'a pas été amalgamé, comme on le croit, dans la 162<sup>e</sup> ; c'est le bataillon de Bayeux ou 6<sup>e</sup> *bis*, et le bataillon de Falaise ou 6<sup>e</sup> n'était ni à Rennes le 18 mai, ni à Bayeux le 12 août, ni à Cambrai le 28 août 1793 ; il défendait Mayence, puis alla en Vendée. Si l'auteur avait lu avec soin ce qu'il copiait et comparé les emplacements, il aurait été mis en défiance et il eût remarqué que le scribe de jadis confondait les deux bataillons.

CANTAL. On omet de dire que le 1<sup>er</sup> bataillon a été amalgamé dans la 8<sup>e</sup> légère et on a tort de regarder le 3<sup>e</sup> bataillon comme un bataillon de réquisition, puisqu'il fut formé le 29 novembre 1792.

CHARENTE. On aurait dû dire que le 4<sup>e</sup> bataillon *bis* fut amalgamé dans la 20<sup>e</sup> *bis* légère.

On range les bataillons dits 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> parmi les bataillons de réquisition. Mais le 24<sup>e</sup> a été formé le 19 mai 1793 et le 25<sup>e</sup>, plus tôt encore : par arrêté du 14 février 1793, le département ordonne de former dans le district de Ruffec un bataillon selon la loi du 12 août 1791 ; sept compagnies sont organisées les 2, 4, 6 et 7 avril 1793 ; l'état-major est élu et la compagnie de grenadiers, formée le 1<sup>er</sup> juin ; la huitième compagnie, du district d'Angoulême, envoyée avec le drapeau, rejoint le 4 juin <sup>1</sup>.

Il y eut même des *chasseurs de la Charente*, corps formé le 21 décembre 1792 et constitué en bataillon dans l'année 1794 par sa réunion avec les chasseurs de l'Eure.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Il fallait dire que le 4<sup>e</sup> bataillon fut formé le 4 avril 1793.

Mais il y a davantage à relever. On range parmi les bataillons de réquisition le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> bataillon de l'Egalité, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> d'Angély-Boutonne.

Or, le 5<sup>e</sup> bataillon a été formé, comme le 4<sup>e</sup>, le 4 avril 1793 et le 6<sup>e</sup> bataillon le 19 mai ; voilà deux bataillons qui ne sont pas des bataillons de réquisition.

D'autre part, ces deux bataillons (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) ne sont pas dits bataillons de l'Egalité ; mais il y

1. Ce 25<sup>e</sup> bataillon de la Charente n'est autre, ce semble, que le bataillon connu et maintenu sous le nom de 12<sup>e</sup> de la formation d'Angers.

a un bataillon de l'Égalité qui, lui, est un bataillon de réquisition.

Quant aux deux bataillons d'Angély-Boutonne (ou de Saint-Jean-d'Angély), le 1<sup>er</sup> bataillon ainsi dénommé n'est autre que le 3<sup>e</sup> bataillon de la Charente-Inférieure, celui que l'auteur nomme le « 3<sup>e</sup> bataillon dit de Saint-Jean-d'Angély », et il n'est pas de réquisition, puisqu'il a été formé le 20 septembre 1792. Seul, le 2<sup>e</sup> bataillon d'Angély-Boutonne est de réquisition.

Enfin, il y a un autre bataillon de la Charente-Inférieure, un 7<sup>e</sup> bataillon, que l'auteur ne connaît pas. Au mois d'août 1792, on avait formé dans le district de Rochefort treize bataillons de garde nationale en deux légions qui furent appelées le 14 mars 1793 dans la Vendée. Après l'affaire du 19 mars, la plupart des hommes rentrèrent dans leurs foyers, sauf 5 compagnies qui furent amalgamées en bataillon le 21 sous le nom de 7<sup>e</sup> de la Charente-Inférieure, dit de Muron.

CHER. Le 2<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé, non dans la 133<sup>e</sup>, mais dans la 132<sup>e</sup>, et le 3<sup>e</sup> bataillon, non dans la 14<sup>e</sup>, mais dans la 14<sup>e</sup> *autre* légère.

CORRÈZE. Le 1<sup>er</sup> bataillon a été amalgamé, non dans la 7<sup>e</sup>, mais dans la 7<sup>e</sup> légère.

Le 2<sup>e</sup>, dont l'auteur ne mentionne pas l'amalgame, appartient à la 44<sup>e</sup>. Et comment ce bataillon qui est à l'armée de la Belgique au mois de décembre 1792, peut-il être le 1<sup>er</sup> jan-

vier 1793 à l'armée du Haut-Rhin ? Qui ne sait que le 2<sup>e</sup> de la Corrèze, sous les ordres de Souham, combattait en 1793 à l'armée du Nord ?

Le 5<sup>e</sup> n'est pas du tout un bataillon de réquisition. Il fut conservé, comme l'auteur nous l'apprend lui-même dans sa propre publication (p. 352), par un arrêté du Comité de salut public qui reconnaît qu'il a été « formé avant les bataillons de première réquisition ».

Quant au 4<sup>e</sup>, il fut levé spécialement sur un arrêté des représentants à l'armée des Pyrénées-Orientales (13 août 1793) et d'autres représentants décidèrent qu'il compterait 380 volontaires ; on peut donc dire qu'il n'est pas, lui aussi, un bataillon de réquisition.

CORSE. L'auteur aurait pu, à cet article, se souvenir qu'il a inséré plus haut, dans sa propre publication (p. 283), un décret du 5 février 1793 pour la levée de quatre bataillons d'infanterie légère dans le département : la Convention, par ce décret, supprimait les quatre bataillons de volontaires et les remplaçait par quatre bataillons de troupes légères.

CÔTE-D'OR. Il fallait dire que le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé dans la 146<sup>e</sup>.

On cite un 7<sup>e</sup> bataillon qui n'a pas existé.

On range parmi les bataillons de réquisition un 8<sup>e</sup> bataillon ; ce qui n'est pas, puisque ce 8<sup>e</sup> fut levé « avec précipitation » le 27 juillet 1793 pour marcher contre Lyon.

On nomme le 6<sup>e</sup> bataillon *ci-devant grenadiers*, et ce bataillon n'était pas un bataillon de grenadiers.

On ignore le 6<sup>e</sup> bataillon *autre* qui est le 1<sup>er</sup> de grenadiers et le seul bataillon de grenadiers de la Côte-d'Or.

On omet de nous dire que ce 6<sup>e</sup> *autre* ou 1<sup>er</sup> de grenadiers fut amalgamé dans la 200<sup>e</sup> *autre* demi-brigade, de nous dire que le 9<sup>e</sup> s'appelait aussi le bataillon de Dijon, de nous dire que le 11<sup>e</sup> était *ci-devant* 1<sup>er</sup> bataillon du district de Semur.

CREUSE. Le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé, non dans la 4<sup>e</sup>, mais dans la 4<sup>e</sup> légère.

DORDOGNE. Le 1<sup>er</sup> bataillon a été amalgamé, non dans la 14<sup>e</sup>, mais dans la 14<sup>e</sup> *bis* légère.

Le 2<sup>e</sup> bataillon appartient, non à la 7<sup>e</sup>, mais à la 7<sup>e</sup> légère.

D'après l'auteur, il y aurait eu trois 4<sup>e</sup> bataillons, le 4<sup>e</sup> bataillon dit 4<sup>e</sup> de la République et deux 4<sup>e</sup> bataillons de réquisition, le 4<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> *bis*. Or, il y eut deux 4<sup>e</sup> bataillons de la Dordogne, et non trois : le 4<sup>e</sup> bataillon dit de la République et le 4<sup>e</sup> *bis* dit de l'Égalité, et celui-ci n'est pas un bataillon de réquisition, puisqu'il fut formé le 28 mars 1793.

De même, le 5<sup>e</sup> bataillon n'est pas un bataillon de réquisition ; les huit compagnies qui le composèrent, levées en mai 1793, furent formées à Niort le 1<sup>er</sup> juin 1793 en 5<sup>e</sup> bataillon.

En revanche, sont bataillons de réquisition un 6<sup>e</sup> bataillon et un 9<sup>e</sup> bataillon dont l'auteur ignore l'existence.

DOUBS (pourquoi mettre ce département après la Drôme ?) Le 3<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé, non dans la 141<sup>e</sup>, mais dans la 140<sup>e</sup> ;

le 5<sup>e</sup>, non dans la 11<sup>e</sup>, mais dans la 11<sup>e</sup> légère ;

le 6<sup>e</sup>, non dans la 18<sup>e</sup>, mais dans la 18<sup>e</sup> bis légère ;

le 8<sup>e</sup>, non dans une demi-brigade sans numéro, mais dans la 204<sup>e</sup> ;

le 10<sup>e</sup>, non dans une demi-brigade sans numéro, mais dans la 207<sup>e</sup> ;

le 11<sup>e</sup>, dans une demi-brigade légère qu'on ne nous nomme pas et qui est la 20<sup>e</sup> bis.

DRÔME. On ne nous dit pas que le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé dans la 209<sup>e</sup> *autre*.

Le 5<sup>e</sup> fut amalgamé, non dans une demi-brigade sans numéro, mais dans la 201<sup>e</sup> ;

le 6<sup>e</sup>, non dans la 11<sup>e</sup>, mais dans la 11<sup>e</sup> légère ;

le 7<sup>e</sup>, non dans une demi-brigade sans numéro, mais dans la 203<sup>e</sup>.

Le 9<sup>e</sup> n'était pas « ou 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers » : le 1<sup>er</sup> de grenadiers de la Drôme, formé le 12 août 1792 sur réquisition de Montesquiou, fut renvoyé en décembre dans ses foyers ; mais le 9<sup>e</sup> bataillon de la Drôme, dit bataillon du district de l'Ouvèze, ne fut formé que le 1<sup>er</sup> janvier 1793 ; il était commandé par Bon, et s'il eut comme noyau le fonds de l'ancien bataillon de

grenadiers, on ne doit pas le confondre avec ce 1<sup>er</sup> de grenadiers.

Enfin, un bataillon de réquisition, le bataillon de Nyons, est omis.

**EURE.** Le 5<sup>e</sup> bataillon a été formé — ce qu'on ne nous dit pas — le 9 octobre 1792 et il appartient, non pas à la demi-brigade des Landes, mais à la demi-brigade d'Eure-et-Landes.

**EURE-ET-LOIR.** Il fallait dire que le 3<sup>e</sup> bataillon de réquisition était appelé aussi 1<sup>er</sup> bataillon de Chartres.

**GARD.** Le 3<sup>e</sup> bataillon a été amalgamé dans la 79<sup>e</sup>; le 4<sup>e</sup>, dans la 2<sup>e</sup> provisoire; le 5<sup>e</sup>, dans la 7<sup>e</sup> provisoire, et le Gard eut, croyons-nous, non pas « 5 bataillons de 1791-1792, plus 2 bataillons de grenadiers », mais 4 bataillons de 1791-1792, plus 5 bataillons de grenadiers qui furent formés à Nîmes le 26 août 1792.

Le 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers (districts de Sommières et de Beaucaire) disparaît à peine formé.

Le 2<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, (districts d'Uzès et de Saint-Esprit), réorganisé le 10 décembre 1794 en bataillon de volontaires, devient 2<sup>e</sup> *autre* et il était ainsi qualifié lorsqu'il fut amalgamé dans la 14<sup>e</sup>.

Le 3<sup>e</sup> bataillon de grenadiers (district de Nîmes) devient le 1<sup>er</sup> bataillon *bis* du Gard le 6 mai 1793 et 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs des Montagnes le 24 juillet suivant.

Le 4<sup>e</sup> bataillon de grenadiers est fourni par le

district d'Alais, et le 5<sup>e</sup>, par le district de Saint-Hippolyte.

Le 5<sup>e</sup> bataillon de volontaires n'est donc pas, « 1<sup>er</sup> de grenadiers », et il ne date pas de l'année 1792 ; il fut formé le 26 avril 1793.

HAUTE-GARONNE. Le 6<sup>e</sup> bataillon a été amalgamé, non dans la demi-brigade des Landes, mais dans celle d'Eure-et-Landes.

On nous parle d'un 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs ; il n'a pas dû exister ; on désigna sans doute sous ce nom les compagnies franches du département qui furent pour le moins au nombre de onze.

On nous cite trois bataillons de réquisition, le 8<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup> ; ces bataillons ne sont pas du tout de réquisition.

Le 8<sup>e</sup> fut, en effet, formé à Saint-Gaudens le 28 juin 1793.

Quant au 9<sup>e</sup> et au 10<sup>e</sup> (ce dernier formé le 10 avril 1794 à Mont d'Unité ou Saint-Gaudens par un ordre de Dartigoeyte du 25 mars), cette fois encore l'auteur oublie qu'il les a mentionnés lui-même comme non sujets à l'incorporation ; qu'il se reporte à la p. 352 de son livre et il y verra que ces deux bataillons sont, par arrêté du Comité, embrigadés en infanterie légère ; de fait, ils servirent à former la 20<sup>e</sup> légère.

GERS. La demi-brigade sans nom à laquelle appartient le 3<sup>e</sup> bataillon (ainsi que le 7<sup>e</sup>) est la brigade de Gers-et-Gironde.

Celle où fut amalgamé le 4<sup>e</sup> (ainsi que le 5<sup>e</sup>)



s'appelait, non pas demi-brigade du Gers, mais demi-brigade de Gers-et-Bayonne.

Le 6<sup>e</sup> bataillon (amalgamé dans la demi-brigade de l'Ardèche) n'est pas de réquisition. Il a été formé le 20 juin 1793 ; ce n'était alors, il est vrai, qu'un demi-bataillon, et il fut complété le 26 novembre sous le nom de 4<sup>e</sup> du Gers ; mais on sut bientôt que les numéros 4 et 5 étaient déjà pris, et il reçut le numéro 6.

Le 7<sup>e</sup> bataillon s'appelait aussi bataillon du district d'Auch.

Il y eut un 8<sup>e</sup> bataillon du Gers, formé à Mirande en janvier 1794.

Enfin, il semble qu'il y ait eu deux 4<sup>e</sup> bataillons du Gers. Celui que cite l'auteur et qu'on nomme aussi demi-bataillon du Gers (formé en 1792 et stationné à Oloron) n'a pas dû subsister. Mais il existe un autre 4<sup>e</sup>, créé le 1<sup>er</sup> avril 1793 sous le nom de *force intérieure du département* et réorganisé le 1<sup>er</sup> août par l'incorporation d'hommes de la levée du 24 février ; c'est lui (et non le demi-bataillon) qui est à l'armée des Pyrénées-Orientales en l'an III et qui fut amalgamé dans la demi-brigade de Gers-et-Bayonne.

GIRONDE. Le 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup> ne sont pas des bataillons de réquisition. Le 10<sup>e</sup>, dit de Libourne, a été formé du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 1793 ; le 11<sup>e</sup>, le 17 juin ; le 12<sup>e</sup>, le 1<sup>er</sup> juillet.

Il y a au reste, un 10<sup>e</sup> *autre*, que l'auteur ne

connait pas : il fut levé le 14 mars et formé le 14 mai 1793 ; il n'est donc pas, lui aussi, de réquisition (il a été amalgamé dans la demi-brigade de Gironde-et-Lot-et-Garonne, alors que le 10<sup>e</sup> dit de Libourne était amalgamé dans la 114<sup>e</sup>).

Et pourquoi ne pas dire que le 8<sup>e</sup> appartient plus tard à la 1<sup>re</sup> légère et le 9<sup>e</sup> (comme le 10<sup>e</sup> *autre*) à la demi-brigade de Gironde-et-Lot-et-Garonne ?

Pourquoi ne pas dire que le bataillon de La Réole s'appelait Piquiers de La Réole ?

HÉRAULT. La demi-brigade non dénommée à laquelle appartient le 3<sup>e</sup> bataillon, est la demi-brigade du Jura et de l'Hérault.

Le 4<sup>e</sup> bataillon serait un bataillon de 1792 ; non, puisqu'il a été formé le 24 février 1793, et le 4<sup>e</sup> bataillon que nous cite l'auteur, qui n'était encore, à Metz, qu'un demi-bataillon, et qu'on voit ensuite à Lyon, à Roanne, à La Rochelle, à l'armée des côtes de Brest, n'a pas dû subsister : il y a là, sans doute, une confusion avec le vrai 4<sup>e</sup> bataillon.

L'auteur range dans les bataillons de réquisition le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>. Non : puisque le 5<sup>e</sup> — qui s'appelait aussi 1<sup>er</sup> de la Montagne de l'Hérault — est parti pour les Pyrénées-Orientales le 12 mai 1793 ; puisque le 6<sup>e</sup> s'est formé du 25 avril au 19 mai 1793 (il s'intitulait d'abord *bataillon de Lodève* et devint 6<sup>e</sup> au mois de mars

1794) ; puisque le 7<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> de *Montpellier* a eu sa formation et reçu son drapeau, par arrêté des représentants, le 8 juin 1793 (c'est Dugommier qui lui a donné d'abord le numéro 6, puis le numéro 7) <sup>1</sup>.

INDRE-ET-LOIRE. Il y aurait un 4<sup>e</sup> bataillon de réquisition dit bataillon d'Amboise et de Chinon. Non. Le 9 mai 1793, furent formés à Chinon deux bataillons, et le 2 juillet, l'un et l'autre furent réunis sous le nom de 4<sup>e</sup> d'Indre-et-Loire (ce bataillon se dit en février 1794 *bataillon de la 1<sup>re</sup> formation en sapeurs de la Vendée* et en juin 1<sup>er</sup> bataillon d'Indre-et-Loire pour la Vendée). Mais il existait un autre 4<sup>e</sup> bataillon : créé le 16 mai 1793, très rudement éprouvé au combat de Montreuil-Bellay, puis complété par des réquisitionnaires, il forma, le 28 septembre, un bataillon qui abandonna son n<sup>o</sup> 4 pour prendre le nom de 1<sup>er</sup> bataillon de Chinon et qui subsista, sans être incorporé, jusqu'au second amalgame, mais qui ne data, aux yeux des bureaux, que du 28 septembre 1793.

ISÈRE. Le 1<sup>er</sup> bataillon a été amalgamé dans la 209<sup>e</sup> autre.

Le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs (ou 6<sup>e</sup> bataillon de l'Isère) a un compagnon, le 2<sup>e</sup> bataillon de

1. Pour le bataillon de Béziers, rangé, lui aussi, parmi les bataillons de réquisition, il faut remarquer que, s'il n'eut de chef que le 1<sup>er</sup> octobre ; il commença à se former dès le 15 avril 1793.

chasseurs. Le 6<sup>e</sup> bataillon de l'Isère est, en effet, comme dit l'auteur, le 1<sup>er</sup> de grenadiers, canonniers et chasseurs, et il comprenait, outre une compagnie de grenadiers et une compagnie de canonniers qui furent bientôt supprimées, huit compagnies de chasseurs. Mais, après sa formation, il restait cinq compagnies, dont une compagnie de Vienne et trois compagnies de Saint-Marcellin, formées le 1<sup>er</sup> novembre 1792 et dites 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> compagnies de chasseurs. Sur l'ordre du général en chef de l'armée des Alpes, on leur adjoignit deux compagnies de l'Ardèche, et c'est ainsi que fut formé, le 17 janvier 1793, le 2<sup>e</sup> bataillon des chasseurs de l'Isère, amalgamé plus tard dans la 20<sup>e</sup> demi-brigade.

L'auteur cite parmi les bataillons de réquisition le 8<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> *bis*, le 9<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup>. Mais il aurait dû ajouter que le 8<sup>e</sup> *autre* (et non *bis*) formait le bataillon du district de Vienne n<sup>o</sup> 2, que le 9<sup>e</sup> a été levé sur le district de La Tour du Pin, que le 10<sup>e</sup> a été levé sur les districts des Thermopyles (Saint-Marcellin) et de Grenoble <sup>1</sup>.

JURA. La demi-brigade sans nom dans laquelle le 2<sup>e</sup> bataillon (ainsi que le 9<sup>e</sup>), fut amalgamé, est celle du Jura-et-de-l'Hérault.

Le 3<sup>e</sup> appartient à la 200<sup>e</sup> *autre*.

1. Le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> sont d'ailleurs levés par arrêté des représentants du peuple à Lyon (25 ventôse an II) qui prescrivent de former deux bataillons de l'Isère sur la réquisition.

Le 7<sup>e</sup> ne fut pas amalgamé dans la 119<sup>e</sup> qui n'a pas été formée.

LANDES. La demi-brigade où fut amalgamé le 2<sup>e</sup> bataillon est la demi-brigade des Landes, dite 3<sup>e</sup> des Landes (à cause d'Eure-et-Landes et de Lot-et-Landes).

Le 3<sup>e</sup> bataillon est donné comme « en formation » à la date de 1792 <sup>1</sup>. Pas du tout. Il était en formation au 1<sup>er</sup> décembre 1792 et il fut définitivement constitué le 23 janvier 1793, puis amalgamé, le 21 octobre 1793, dans la 40<sup>e</sup>.

Le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> seraient, d'après l'auteur, des bataillons de réquisition. Non, puisque le 4<sup>e</sup> a été formé du 27 avril au 12 mai 1793 et le 5<sup>e</sup>, du 4 mai au 22 juin. Il fallait dire d'ailleurs que le 4<sup>e</sup> s'appelle aussi bataillon de Saint-Sever, et le 5<sup>e</sup>, bataillon de Mont-de-Marsan et Tartas.

LOIR-ET-CHER. Le 3<sup>e</sup> bataillon ne fut pas amalgamé dans la 133<sup>e</sup> qui n'a pas été formée.

Le 4<sup>e</sup>, dit de Blois, n'est pas, comme veut l'auteur, de réquisition. Voici ce qui se passa. Le 18 mars 1793, se font les enrôlements pour la Vendée. Les compagnies se forment le 10 mai et elles partent. On les organise en trois bataillons : l'un, à Bressuire, le 4<sup>e</sup> de Loir-et-Cher ; l'autre, le 7<sup>e</sup>, formation de Vihiers ; l'autre, le 3<sup>e</sup>, formation d'Angers. Ils sont détruits à Saumur. Mais leurs débris se rassemblent ; ils pro-

1. L'indication a été prise dans *l'Etat militaire* de Hennet.

fitent de la loi pour avoir drapeau et habillement; ils s'adjoignent deux compagnies franches formées à Blois le 10 mai 1793 et se reconstituent le 1<sup>er</sup> octobre 1793 en un bataillon qui renonce au numéro 4 et prend le nom de 1<sup>er</sup> bataillon de Blois, parce que le district de Blois fournit la plus grande partie de l'effectif (Il ne faut pas le confondre avec le bataillon de réquisition de Blois):

HAUTE-LOIRE. On aurait dû nous dire que le 2<sup>e</sup> bataillon a été amalgamé dans la 211<sup>e</sup>.

LOIRE-INFÉRIEURE. Il fallait dire que le 2<sup>e</sup> bataillon ou 1<sup>er</sup> de Nantes fut appelé ensuite bataillon d'infanterie légère de Nantes, et que, à l'exception de deux compagnies, il fut fait prisonnier à Bellegarde, en juin 1793; il ne revint en France qu'à la fin de 1795, au nombre de 400 hommes; il n'a donc pu être à l'armée de Brest au 1<sup>er</sup> vendémiaire an III et à Nantes au 1<sup>er</sup> vendémiaire an IV.

Le 3<sup>e</sup> bataillon n'est pas un bataillon de réquisition : il a été formé le 1<sup>er</sup> avril 1793 avec des compagnies levées en janvier.

Le 4<sup>e</sup> a élu, il est vrai, son état-major le 4 septembre 1793; mais ses compagnies étaient levées du 13 mars.

LOIRET. On cite un « 4<sup>e</sup> bataillon de nouvelle levée »; ce bataillon a été formé le 3 mai 1793 <sup>1</sup>.

1. A partir de là, l'auteur emploie tantôt *nouvelle levée*,

LOT. Le 5<sup>e</sup> bataillon que l'auteur regarde comme un bataillon de l'année 1792, a été formé le 16 juin 1793 et il fallait ajouter qu'il fut amalgamé dans la 6<sup>e</sup> provisoire.

On nous cite ensuite comme « de nouvelle levée », le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup>. Le 6<sup>e</sup> (qui se nomme aussi *de l'Égalité*) a été constitué en juillet 1793 ; le 7<sup>e</sup>, le 16 juin ; le 8<sup>e</sup>, le 10 juillet.

Le 9<sup>e</sup>, formé de divers districts, est de réquisition <sup>1</sup>.

LOT-ET-GARONNE. On omet un 2<sup>e</sup> *autre*, formé le 30 mai 1793, et on range à tort parmi les bataillons de réquisition le 5<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup> *autre* (et non *bis*), le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup>, puisque le 5<sup>e</sup> fut constitué le 10 juin 1793 ; le 5<sup>e</sup> *autre*, le 27 mars ; le 6<sup>e</sup>, le 20 juin ; le 7<sup>e</sup> (dit de la République), le 1<sup>er</sup> juillet.

LOZÈRE. Le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé dans la 45<sup>e</sup>.

MANCHE. Le 3<sup>e</sup> bataillon appartient, non à une demi-brigade sans numéro, mais à la 200<sup>e</sup>.

Le 5<sup>e</sup> bataillon fut de même amalgamé, non à une demi-brigade sans numéro, mais à la 205<sup>e</sup>.

Le 6<sup>e</sup> donne lieu à une singulière erreur. Il est cité parmi les six bataillons de 1791-1792, alors qu'il ne fut formé que le 1<sup>er</sup> avril 1793, et en même temps parmi les bataillons de réquisi-

tantôt *réquisition*, comme si ces deux mots étaient synonymes.

1. Peut-être fallait-il ajouter que le 4<sup>e</sup> a été amalgamé dans la 4<sup>e</sup> provisoire, et le 5<sup>e</sup>, dans la 6<sup>e</sup> provisoire.

tion ; or, il n'y eut qu'un 6<sup>e</sup> bataillon et pas de 6<sup>e</sup> bataillon *bis*.

Le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup>, le 10<sup>e</sup> sont-ils, comme dit l'auteur, des bataillons de réquisition ? Leurs états-majors furent constitués tardivement ; mais les compagnies étaient formées au mois de juin 1793, et nous avons des dates de formation : pour le 7<sup>e</sup>, 16 juin (à Valognes) ; pour le 9<sup>e</sup>, 24 mars ; pour le 10<sup>e</sup>, 16 juin.

L'auteur cite un bataillon de chasseurs qui serait, lui aussi, de réquisition : non, car ce bataillon fut formé les 14-15 juin 1793 de la réunion des chasseurs de la Manche, du Loiret et de Cherbourg.

MARNE. Le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> bataillon ne sont pas de réquisition ; le 6<sup>e</sup> (ou bataillon des grenadiers du district de Reims) fut formé le 15 août 1792 et le 7<sup>e</sup>, le 8 juillet 1793.

De même, les deux compagnies de chasseurs de Reims furent formées en bataillon le 12 février 1793.

MAYENNE. Le 3<sup>e</sup> bataillon n'est pas de l'année 1792, il a été formé le 1<sup>er</sup> mai 1793.

MAYENNE-ET-LOIRE. L'auteur ignore un 1<sup>er</sup> bataillon *autre*, formé le 22 mars 1793 et amalgamé dans la 203<sup>e</sup>.

Il nomme *Père de famille* le 4<sup>e</sup> bataillon *bis* (ou plutôt *autre*) qui s'appelait Pères de famille et qui est dit aussi « de Saint-Georges-sur-Loire ».



Il parle d'un 5<sup>e</sup> bataillon de Marat; il devait dire « le 5<sup>e</sup> bataillon » et « le bataillon de Marat », et ne pas faire de deux bataillons un seul <sup>1</sup>.

Il a tort, du reste, de ranger, et le 4<sup>e</sup>, et le 4<sup>e</sup> bis, et le 5<sup>e</sup>, et le « bataillon d'Angers » parmi les bataillons de réquisition. Le 4<sup>e</sup> a été formé le 17 avril 1793 et le 4<sup>e</sup> bis (Pères de famille), le 12 mars. Le 5<sup>e</sup>, organisé le 15 octobre par le général Fabrefonds, comprenait des hommes levés de bonne volonté pour défendre leurs foyers, et c'est pourquoi il reçut aussitôt du Département le n<sup>o</sup> 5. Quant au bataillon d'Angers, c'était le *bataillon soldé* d'Angers, qui, dès le 10 juin 1793, quitte Angers (il recevait des engagements dès le 9 mai) et qui fut renforcé plus tard par des réquisitionnaires, des militaires de divers corps (entre autres, du 1<sup>er</sup> de Mayenne-et-Loire) et des citoyens d'Angers dont beaucoup étaient des vétérans.

MEURTHE. On cite un seul bataillon de réquisition, le 11<sup>e</sup>; mais il date du 6 août 1793, il est donc antérieur au décret sur la réquisition générale.

MEUSE. Le 1<sup>er</sup> bataillon appartient, non à une demi-brigade sans numéro, mais à la 206<sup>e</sup>.

1. Ce bataillon de Marat ne tient à Mayenne-et-Loire que par sa formation à Saumur (4 novembre 1793); composé d'hommes de divers dépôts et formé en légion, il fut, après la suppression des légions, reçu comme bataillon sous le nom de Marat, nom qu'il changea du reste pour celui des « Amis de l'honneur français. »

Les bataillons de réquisition sont, selon l'auteur, *6<sup>e</sup> bataillon d'éclaireurs* et *bataillon de chasseurs*. Il faut lire : « 6<sup>e</sup> bataillon, bataillon d'éclaireurs et bataillon de chasseurs » et il est permis de douter que ces bataillons soient des bataillons de réquisition.

Le 6<sup>e</sup>, en effet, fut formé le 18 août 1793 sur un arrêté des représentants.

Les éclaireurs ou mieux les chasseurs-éclaireurs furent formés le 12 septembre 1793 de « volontaires de la réquisition » mais qui complétaient une compagnie d'éclaireurs formée à Saint-Mihiel le 8 février 1793 et, croit-on, les chasseurs-tirailleurs du Mont d'Haure.

Les chasseurs ou *chasseurs nationaux de la Meuse* furent formés les 7, 8 et 9 janvier 1793, de cinq compagnies, deux de Bar, deux de Commercy et une de Saint-Mihiel.

MONT-BLANC, manque.

MONT-TERRIBLE, manque.

MORBIHAN. Le 3<sup>e</sup> bataillon n'est pas, comme on nous le dit, un bataillon de réquisition ; trois de ses compagnies sont formées en octobre 1792 et les six autres le 1<sup>er</sup> juin 1793 ; la formation définitive date du 3 juin.

Le bataillon de réquisition, c'est le 4<sup>e</sup> que l'auteur ne cite pas ; formé le 8 mai 1794 comme 9<sup>e</sup> bataillon *bis* de sapeurs, il fut réorganisé le 28 octobre 1795 à Dunkerque et devint alors le 4<sup>e</sup> du Morbihan.

NIÈVRE. La 126<sup>e</sup> dans laquelle le 3<sup>e</sup> bataillon aurait été amalgamé, ne fut pas formée.

NORD. On nous énumère 13 bataillons (et non 11, comme on a imprimé) de 1791-1792; il faut supprimer le 6<sup>e</sup> *bis* dit de Saint-Quentin qui fut formé le 6 février 1793 et le remplacer par le 2<sup>e</sup> bataillon de Saint-Amand; l'auteur range ce 2<sup>e</sup> de Saint-Amand parmi les bataillons de réquisition, et il a tort, puisque le bataillon fut formé en septembre 1792.

Mais venons aux bataillons de réquisition du Nord. On nous cite le 1<sup>er</sup> *bis* et le 5<sup>e</sup> *bis*; l'un et l'autre sont inconnus.

On cite le 2<sup>e</sup> de Valenciennes; ce bataillon a été définitivement formé le 26 mars 1793.

On cite les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de Lille. Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de Lille sont inconnus ou leur nomenclature fait double emploi avec celle des bataillons de 1791-1792, et s'il y un 9<sup>e</sup> bataillon de Lille, c'est sans doute le 9<sup>e</sup> bataillon dit *du district de Lille* et formé le 21 décembre 1794.

On cite le 1<sup>er</sup> d'Avesnes. Mais c'est un bataillon de district de la réquisition, et on ne devait pas le mentionner, puisqu'on n'a pas mentionné ces bataillons de districts aux autres départements.

On cite le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> d'Hazebrouck; ce sont encore des bataillons de district, et il y eut même un 3<sup>e</sup> bataillon du district d'Hazebrouck.

On cite les chasseurs du Hainaut. Mais ce bataillon de chasseurs francs, composé des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> compagnies franches et formé en bataillon le 8 octobre 1792, n'est pas un bataillon de réquisition.

On cite les chasseurs du Mont-Cassel; mais ce bataillon formé de compagnies franches (2<sup>e</sup> compagnie de l'Observatoire, compagnie de l'Égalité, compagnie parisienne des chasseurs des Pyrénées, etc.), n'est pas un bataillon de réquisition.

On cite la compagnie des *Cambrelis*; c'est sans doute la célèbre compagnie des Cambrelots.

Faut-il ajouter que le 5<sup>e</sup> bataillon dit du Quesnoy a été formé le 17 octobre 1792 et que le 8<sup>e</sup> a été amalgamé dans la 204<sup>e</sup>?

Nous devons pourtant insister sur les bataillons du Nord qui portèrent le n<sup>o</sup> 6. Ils sont trois. L'un, créé le 28 septembre 1792 et commandé par Goris, est le 6<sup>e</sup> tout court. L'autre est le 6<sup>e</sup> dit 1<sup>er</sup> de Cambrai, commandé par Secourgeon; c'est le 1<sup>er</sup> des quatre bataillons de la garde nationale formés à Cambrai en septembre 1792; organisé en volontaires le 22 février 1793, il conserva la dénomination de 1<sup>er</sup> de Cambrai tout en prenant le n<sup>o</sup> 6 et il faisait remonter au 4 octobre 1792 la date de sa première constitution. Le troisième 6<sup>e</sup> est le bataillon de chasseurs formé le 6 février 1793 et

amalgamé plus tard dans la 16<sup>e</sup> *bis* légère. Le 6<sup>e</sup> tout court, amalgamé dans la 178<sup>e</sup>, est appelé par l'auteur « 6<sup>e</sup> bataillon *bis* dit de Saint-Quentin. » Que vient faire ici Saint-Quentin qui est dans l'Aisne? Évidemment, la faute est aux scribes du ministère qui rangèrent parmi les bataillons du Nord le 6<sup>e</sup> *bis* de Saint-Quentin; mais l'auteur ne l'a pas remarquée.

OISE. Le 4<sup>e</sup> bataillon a été amalgamé dans la 204<sup>e</sup>.

Le 5<sup>e</sup> est dit bataillon de l'Oise et de l'Aisne; et, en effet, lorsqu'il fut créé, comme 2<sup>e</sup> bataillon armé de l'Oise, il s'appela bataillon de l'Oise et de l'Aisne; mais il quitta cette dénomination au mois de février 1793, sur l'ordre du général Thouvenot qui lui prescrivit de prendre le n<sup>o</sup> 5 de l'Oise.

Parmi les bataillons de réquisition, on nous cite le 7<sup>e</sup> bataillon de Senlis. L'auteur amalgame ainsi deux bataillons. En réalité, il y eut un 7<sup>e</sup> bataillon de l'Oise (formé le 24 juin 1794 et envoyé aussitôt devant Landrecies. Le Quesnoy et Valenciennes) et un bataillon de Senlis. Du reste, l'auteur oublie un bataillon de Beauvais (incorporé au 1<sup>er</sup> bataillon du 106<sup>e</sup> régiment), un bataillon de Compiègne (incorporé au 3<sup>e</sup> bataillon des Ardennes), et un bataillon de Noyon (incorporé au 1<sup>er</sup> des Ardennes).

PARIS (car on dit les bataillons de Paris et non les bataillons de la *Seine*, parce qu'il y avait

alors un département de Paris, non un département de la Seine, et par conséquent, Paris doit figurer avant et non après le *Pas-de-Calais*).

Le 1<sup>er</sup> bataillon a été amalgamé, non dans une demi-brigade sans numéro, mais dans la 201<sup>e</sup>.

Il fallait mettre le 6<sup>e</sup> *bis* après le 6<sup>e</sup>, non après le 7<sup>e</sup>, et l'appeler bataillon de Mauconseil, puisqu'il a porté ce nom avant de prendre celui de Bonconseil; l'auteur n'a-t-il pas cité plus haut, par trois fois, (p. 29, 257 et 275) ce bataillon de Mauconseil ?

Il fallait dire que la demi-brigade du Pas-de-Calais où fut amalgamé le 10<sup>e</sup>, est la 198<sup>e</sup>.

Il fallait nommer le 12<sup>e</sup> bataillon, non pas *bataillon de la République*, mais « 12<sup>e</sup> de la République », et donner la date de sa formation, 8 mars 1793.

Il fallait ajouter à la mention du 14<sup>e</sup> qu'il fut nommé ensuite « 14<sup>e</sup> de la République » et à celle du 1<sup>er</sup> des Lombards que la 199<sup>e</sup> où il fut amalgamé, reçut le nom de demi-brigade des Lombards (arrêté du Comité de salut public, du 24 septembre 1794 <sup>1</sup>).

Le 2<sup>e</sup> bataillon de la République a été amal-

1. Disons encore que le bataillon de la Commune et des Arcis fut amalgamé le 6 avril 1794; le 1<sup>er</sup> bataillon de la République, le 14 novembre 1796; le 3<sup>e</sup> bataillon de la République, le 16 juillet 1795; le bataillon de Popincourt (ou plutôt le 1<sup>er</sup> bataillon de Popincourt), le 21 mars 1795.

gamé, non dans la 185<sup>e</sup>, mais (14 novembre 1796) dans la 64<sup>e</sup> de seconde formation.

On ne nous dit pas que le 1<sup>er</sup> bataillon des grenadiers de Paris fut formé le 20 septembre 1792 et le 1<sup>er</sup> de la Réunion, le 25 décembre de la même année.

On se trompe de nouveau sur les bataillons de réquisition. Le 1<sup>er</sup> de la Réunion n'est pas un bataillon de réquisition puisque son organisation fut terminée le 25 décembre 1792, non plus que le 7<sup>e</sup> *bis* et le 9<sup>e</sup> *bis* <sup>1</sup>.

On se méprend enfin sur la 3<sup>e</sup> formation pour l'expédition du Calvados où l'on fait rentrer tous les chasseurs : le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs ou des Quatre Nations fut formé le 16 septembre 1792 et alla combattre sur le Rhin <sup>2</sup> et les quatorze ou quinze compagnies franches de

1. Il y a deux bataillons 7<sup>e</sup> *bis* et 9<sup>e</sup> *bis*. Mais l'auteur dit 7<sup>e</sup> *bis* du Panthéon français et 9<sup>e</sup> *bis* de Saint-Laurent, et les déclare de réquisition. Or, le vrai 7<sup>e</sup> *bis* était dénommé 7<sup>e</sup> *bis* tout court; l'autre 7<sup>e</sup> était dit du Théâtre (et non du Panthéon) Français, et ces deux 7<sup>e</sup> sont de 1792 (voir l'ouvrage même, p. 483 et 484). Le 9<sup>e</sup> *bis* de Saint-Laurent est aussi de 1792 (cf. p. 484); ce bataillon et celui de l'Arsenal portaient tous deux le n<sup>o</sup> 9 et l'Arsenal avait d'abord été placé avant Saint-Laurent; mais celui-ci ayant été formé le 16 septembre 1792 et l'autre le 23, leur ordre de classement fut interverti; l'Arsenal devint 9<sup>e</sup> *autre* et les deux bataillons furent classés comme on lit p. 484.

2. Il est absolument impossible qu'il se soit trouvé le 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Phalsbourg (p. 488); il y était du 7 au 11 novembre 1792, mais deux semaines plus tard nous le voyons se battre à l'avant-garde de l'armée de Custine. Qui ne sait que Gouvion Saint-Cyr servait dans ce bataillon ?

chasseurs de Paris formées en 1792 et 1793, furent presque toutes employées aux frontières <sup>1</sup>.

**PUY-DE-DÔME.** On cite un bataillon de réquisition, le 4<sup>e</sup>. Ce bataillon n'est pas de réquisition. Formé le 14 mai 1793, selon l'arrêté du Département du 8 mai, nommé d'abord *1<sup>er</sup> bataillon de la force départementale* du Puy-de-Dôme, dirigé sur la Vendée, composé de retardataires et d'hommes qui n'étaient pas destinés au recrutement, il prit en juillet le numéro 4.

**BASSES-PYRÉNÉES.** Le bataillon de Bayonne se qualifiait « bataillon de Bayonne et de J. J. Rousseau », et le 5<sup>e</sup> bataillon de réquisition fut formé de compagnies détachées qui provenaient de la levée en masse du district d'Oloron (à noter que son chef est nommé le 11 mai 1794 par les représentants).

**HAUTES-PYRÉNÉES.** Le 1<sup>er</sup> bataillon fut amalgamé dans la demi-brigade des Landes, et le 4<sup>e</sup>, dans la demi-brigade de la Sarthe.

Ce 4<sup>e</sup> qu'on range parmi les bataillons de 1791-1792, est au contraire un bataillon de réquisition ; sa formation, qu'on n'indique pas,

1. Voici du reste, selon nous, et aussi exactement que possible, la liste des bataillons de réquisition de Paris : 1. Maison commune. 2. Réunion. 3. 3<sup>e</sup> des Gravilliers. 4. Sans-Culottes. 5. Panthéon français. 6. Montagne. 7. Guillaume Tell. 8. Temple. 9. Amis de la Patrie. 10. Halle aux Blés. 11. Tuileries. 12. Frères amis ou Fraternité. 13. Faubourg Saint-Antoine. 14. Contrat social. 15. Indivisibilité. 16. Bonne-Nouvelle. 17. Bonnet-Rouge. 18. Unité. 19. Théâtre-Français. 20. Piques. 21. Le Peletier. 22. Gardes françaises. 23. 3<sup>e</sup> des Lombards.



date du 21 octobre 1793, et l'auteur aurait pu, de lui-même, rectifier son erreur puisqu'il remarque qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1793 le bataillon ne comprenait encore que deux compagnies de grenadiers stationnées à Tarbes.

Il omet, en outre, le 2<sup>e</sup> bataillon d'Argelès ou 2<sup>e</sup> *bataillon d'infanterie légère d'Argelès*, formé le 24 février 1794.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> bataillon furent amalgamés dans la 3<sup>e</sup> demi-brigade provisoire.

Le 4<sup>e</sup> bataillon est oublié (cf. plus haut, p. 52) ainsi que la compagnie des miquelets de Collioure qui dura de juin à octobre 1793 et qui fut réorganisée par Dugommier le 27 mars 1794.

BAS-RHIN. Le 8<sup>e</sup> bataillon dit de l'Union n'est pas un bataillon de réquisition ; l'auteur l'indique lui-même puisqu'il montre ce bataillon à La Charité le 20 juin et à Tours le 29 juin 1793 ; le bataillon avait été, en effet, formé le 21 mai 1793.

Le « bataillon de chasseurs, ci-devant légion de Biron », n'est pas non plus un bataillon de réquisition, puisqu'il existait avant le 1<sup>er</sup> décembre 1792.

Et, puisqu'on fait figurer le bataillon de Marat à Mayenne-et-Loire et le bataillon des chasseurs du Hainaut au département du Nord, on devrait trouver au Bas-Rhin le 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers, dit *des Amis*, formé le 21 novem-

bre 1793 à Strasbourg sur l'ordre des représentants qui réunirent sous ce nom trois compagnies de la Mayenne, une de la Manche, trois de Rhône-et-Loire et une du Puy-de-Dôme.

HAUT-RHIN. La 124<sup>e</sup> où le 4<sup>e</sup> bataillon aurait été amalgamé, ne fut pas formée.

RHÔNE-ET-LOIRE. Le 3<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé dans la 205<sup>e</sup>.

Le 6<sup>e</sup> *autre* (et non le 6<sup>e</sup> *bis*) fut amalgamé dans la 202<sup>e</sup>.

Le 6<sup>e</sup> ou 1<sup>er</sup> de grenadiers <sup>1</sup> ne peut être amalgamé dans la 119<sup>e</sup>, puisqu'elle ne fut pas formée.

On nous donne comme « de nouvelle levée », le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> du Rhône. Le 1<sup>er</sup> du Rhône, formé le 29 septembre 1793, est de réquisition, et le 2<sup>e</sup> du Rhône avait été formé le 21 juillet 1793 sous le nom de 1<sup>er</sup> bataillon de Commune affranchie (il fut réorganisé le 13 mai 1794).

On omet parmi les bataillons de réquisition le 1<sup>er</sup> bataillon de Villefranche-sur-Saône, formé le 28 septembre 1793, et qui fut conservé pour sa conduite.

SAÔNE-ET-LOIRE. Le 2<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé dans la 200<sup>e</sup> (comme le 3<sup>e</sup> dans la 79<sup>e</sup>).

Le 5<sup>e</sup> bataillon nous est donné comme « 9<sup>e</sup> des réserves ». Non. Ce 5<sup>e</sup> bataillon n'a duré que

1. Je dis, comme l'auteur, *ou*; mais il vaudrait mieux dire *et* ou *ancien* (le 6<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> de grenadiers; le 6<sup>e</sup>, ancien 1<sup>er</sup> grenadiers), car ces bataillons n'ont pris de numéros qu'après leur réorganisation en volontaires, lors de l'encadrement.

dans le trajet d'Autun à Soissons où furent conduites neuf compagnies, et le 9<sup>e</sup> des réserves où ces compagnies furent en partie incorporées, ne releva pas la dénomination de 5<sup>e</sup> de Saône-et-Loire.

Viennent après ce 5<sup>e</sup>, dans le tableau que dresse l'auteur, le 6<sup>e</sup> bataillon (grenadiers) et le 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers. Mais ces deux bataillons ne sont qu'un seul et même bataillon. Le 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers a été formé le 16 septembre 1792 sur la réquisition de Biron, et il devint 6<sup>e</sup> de Saône-et-Loire lors de l'encadrement, quand il fut réorganisé en bataillon de volontaires.

Le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> nous sont donnés comme « de nouvelle levée » ; on peut admettre cette expression pour le 7<sup>e</sup> qui fut formé le 7 juin 1793 pour la Vendée ; mais le 8<sup>e</sup> ou 1<sup>er</sup> de Louhans qui date du 10 septembre 1793, est de réquisition.

SARTHE. Le 2<sup>e</sup> bataillon fut amalgamé dans la demi-brigade de la Sarthe.

Le 3<sup>e</sup> qu'on nous montre à Bergues à la fin de 1792, ce qui est exact, ne peut pas compter cependant parmi les bataillons de 1791-1792 : ses compagnies ne furent jamais formées en bataillon, et, par suite, on doit dire que la Sarthe a levé en 1791-1792 trois bataillons, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et non *quatre*.

On nous cite comme « de nouvelle levée » le 4<sup>e</sup> bis, le 5<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, et, en effet, le 4<sup>e</sup> bis est

du 3 septembre 1793 ; le 5<sup>e</sup>, du 12 mars ; le 8<sup>e</sup> (qui ne comprenait à cette date que trois compagnies), du 27 février ; mais le 7<sup>e</sup> qui a été incorporé, doit être de réquisition.

On oublie du reste un 2<sup>e</sup> *bis* de la Sarthe constitué le 28 juin 1793, et le 3<sup>e</sup> bataillon de la formation d'Angers (26 avril 1793) dut recevoir un contingent de la Sarthe, notamment un détachement du district de Saint-Calais.

SEINE-INFÉRIEURE. L'auteur compte *dix* bataillons de 1791-1792 ; c'est neuf qu'il faut dire, car le 5<sup>e</sup> ne fut jamais formé et le numéro demeura vacant.

Il cite ensuite comme « de nouvelle levée » le 11<sup>e</sup>, dit 1<sup>er</sup> de l'Égalité, le 13<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> de Rouen. Le 11<sup>e</sup> mérite ce nom, mais les deux autres doivent être nommés nettement des bataillons de réquisition.

Le 11<sup>e</sup> a été formé le 14 juillet 1793.

Le 13<sup>e</sup>, qu'on nomme aussi le 2<sup>e</sup> de réquisition de Rouen, a été formé le 15 décembre 1794 par ordre du représentant Bollet, du 9, des réquisitionnaires des deux bataillons de la Montagne licenciés et réunis à Rouen en bataillon provisoire.

Le 3<sup>e</sup> de Rouen (qu'on nomme aussi 3<sup>e</sup> de Rouen la Montagne ou 14<sup>e</sup> de la Seine-Inférieure), fut levé précipitamment le 29 décembre 1793 et mis en marche trois ou quatre jours après.

SEINE-ET-MARNE. L'auteur compte *cinq* bataillons de 1791-1792; c'est quatre qu'il devait dire, car le 3<sup>e</sup> bataillon est en même temps le 6<sup>e</sup> de l'Oise, composé des volontaires de Senlis et de Compiègne, et, à ce propos, nous remarquerons l'incohérence des renseignements qu'il nous donne. A l'article Oise, il ne dit pas que le 6<sup>e</sup> de l'Oise est le 3<sup>e</sup> de Seine-et-Marne, et ce bataillon, qui, à la date du 1<sup>er</sup> vendémiaire an III, figure, au tableau de l'Oise, à l'armée de Sambre-et-Meuse, figure, à la même date, au tableau de Seine-et-Marne, à l'armée des côtes de Brest!

Il cite comme « de nouvelle levée » un seul bataillon, le bataillon qui fut incorporé dans le 4<sup>e</sup> des Ardennes; il aurait dû donner la date de cette incorporation (1<sup>er</sup> octobre 1794) et ajouter que le bataillon conservé jusqu'alors par un arrêté du Comité de salut public, du 7 septembre 1794, s'appelait le *bataillon occidental de Melun*.

Il ne cite pas d'ailleurs le bataillon *oriental*, fourni pareillement par Melun et formé le 4 novembre 1793 pour être aussitôt incorporé.

SEINE-ET-OISE. Le 1<sup>er</sup> bataillon ne put être amalgamé dans la 133<sup>e</sup> qui ne fut pas formée.

Le 5<sup>e</sup> entra dans la 205<sup>e</sup>.

Ce qui est dit des bataillons de 1793 doit être rectifié. On nous cite le 12<sup>e</sup> incorporé dans un bataillon de la formation d'Orléans et le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> de nouvelle levée (de Versailles à Brest

en juin 1793). Il fallait dire que quatre bataillons furent levés en mai 1793 pour trois mois et destinés à la Vendée et qu'on les nomma le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> révolutionnaires, et plus tard le 11<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>. Le 11<sup>e</sup> rentra dans ses foyers au bout de trois mois (voilà pourquoi l'auteur ne le mentionne pas) et les trois autres restèrent au service.

On nous cite aussi 3 compagnies détachées à Compiègne et 2 à Meaux ; les trois compagnies de Compiègne entrèrent dans la formation d'un bataillon des réserves et les deux compagnies de Meaux, dans un bataillon parisien, le 1<sup>er</sup> bataillon de la Réunion.

DEUX-SÈVRES. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> bataillon entrèrent dans la demi-brigade sans numéro dite des Deux-Sèvres.

Les « 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons de Parthenay » sont les seuls bataillons qu'on nous cite comme de « nouvelle levée ». Mais d'abord, il n'y a pas de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons de Parthenay. Il y a un 4<sup>e</sup> bataillon des Deux-Sèvres ainsi qu'un 5<sup>e</sup> bataillon des Deux-Sèvres, et un 1<sup>er</sup> bataillon de Parthenay qui fut formé le 19 mai 1793 (le 1<sup>er</sup> de Parthenay et le 5<sup>e</sup> des Deux-Sèvres furent amalgamés tous deux dans la 209<sup>e</sup>). D'ailleurs le 4<sup>e</sup> bataillon des Deux-Sèvres, formé le 28 février 1793, doit compter dans la formation de 1791-1792. Quant au 5<sup>e</sup>, il est du 21 septembre 1793 ; mais il fut composé de six anciennes compa-



gnies franches qu'on réunit parce qu'un officier avait été envoyé pour être employé comme chef de bataillon ; il reçut alors le titre de *chasseurs des Deux-Sèvres* et deux mois après, le n° 5 du département.

SOMME. Ici, il n'y a rien à reprendre : le 8<sup>e</sup> est bien « de nouvelle levée », puisqu'il est envoyé, comme dit l'auteur, à Saumur le 2 mai 1793, et, en effet, il fut formé le 1<sup>er</sup> mai, pour la Vendée.

TARN. De même, l'auteur dit ici que le 4<sup>e</sup> est « de nouvelle levée », et, en effet, il fut formé le 10 mai 1793 comme bataillon de chasseurs pour devenir 4<sup>e</sup> du Tarn en avril 1794 et redevenir chasseurs le 16 septembre par ordre de Dugommier. Mais il fallait ajouter que la demi-brigade où fut amalgamé le 2<sup>e</sup>, est la brigade des Deux-Sèvres.

VAR. Le 7<sup>e</sup> fut amalgamé dans la 121<sup>e</sup>, non dans la 12<sup>e</sup>.

Le 8<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs révolutionnaires était dans Toulon lorsque la ville fut rendue aux Anglais et il y demeura ; il fut dissous après l'entrée des républicains.

Le 10<sup>e</sup> « de nouvelle levée » doit compter parmi les bataillons de 1792, puisque sa formation fut commencée le 10 décembre 1792 et terminée le 1<sup>er</sup> février 1793.

Le bataillon du Beausset (et non le bataillon Beausset) n'est pas un bataillon de nouvelle le-

vée, puisqu'il est à Toulon en septembre 1792 et appartient aux huit bataillons que Montesquiou doit, sur l'ordre de Servan, dépêcher vers Paris.

On a omis un bataillon de réquisition, le 1<sup>er</sup> bataillon des volontaires révolutionnaires du district d'Hyères.

VAUCLUSE. Omis, comme les Alpes-Maritimes, le Mont-Blanc et le Mont-Terrible. Pourtant, il eût été bon de signaler que le bataillon de chasseurs formé le 20 avril 1793 avait été levé dans les Bouches-du-Rhône par arrêté des représentants et qu'il passa ensuite au département de Vaucluse. Il eût été utile d'ajouter que le 2<sup>e</sup> de Vaucluse est l'ancien bataillon de Vaucluse des Bouches-du-Rhône (25 septembre 1792), que le 3<sup>e</sup> a été formé le 15 avril 1793, que le 3<sup>e</sup> *autre* ou 1<sup>er</sup> d'Apt date du 1<sup>er</sup> avril 1793.

VENDÉE. On nous cite le *bataillon des Vengeurs et de Luçon* comme de nouvelle levée. Est-ce bien le nom exact de ce bataillon ? Formé à Fontenay-le Peuple le 19 mai 1793, de compagnies des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Vienne, il se nomme un instant « 3<sup>e</sup> de la Vienne, dit 1<sup>er</sup> le Vengeur de Cognac », puis « 1<sup>er</sup> bataillon le Vengeur de Cognac », et enfin « 1<sup>er</sup> le Vengeur des Deux-Sèvres et Charente ». Il ne tient d'ailleurs à la Vendée que par le lieu de sa formation.

Vienne. On nous donne le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> comme



de nouvelle levée; mais, si le 3<sup>e</sup> est du 3 mai 1793, le 4<sup>e</sup>, incorporé au 4<sup>e</sup> de Seine-et-Marne, doit être considéré comme de réquisition.

On nous dit aussi que « l'état de l'an III porte le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> qui n'existent pas ». Pardon, ils ont bel et bien existé; je n'ai pas d'indication pour le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup>; mais le 5<sup>e</sup>, formé le 10 septembre 1793, fut incorporé en juillet 1794 au 12<sup>e</sup> bataillon de la formation d'Angers, et le 8<sup>e</sup> est le bataillon de réquisition de Châtellerault, incorporé dans les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> du Doubs.

VOSGES. Le 2<sup>e</sup> ne put appartenir à la 124<sup>e</sup> qui ne fut pas formée.

Le 4<sup>e</sup> appartient, non à la 15<sup>e</sup> légère, mais à la 15<sup>e</sup> *bis* légère.

Le 7<sup>e</sup> fut incorporé dans la demi-brigade dite de Paris et Vosges.

Le 9<sup>e</sup> fut amalgamé dans la 206<sup>e</sup>.

On nous dit que le 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et le bataillon des Vosges-et-Meurthe sont « de nouvelle levée »; non, ils sont de réquisition, puisque le 14<sup>e</sup> a été formé le 11 septembre 1793; le 15<sup>e</sup>, le 28; le bataillon des Vosges-et-Meurthe, le 27.

YONNE. Nous lisons que le 5<sup>e</sup> bataillon était à l'armée du Nord en décembre 1792, à Paris du 1<sup>er</sup> janvier au 18 février 1793, à Bruxelles le 2 mars; il faut supprimer la première indication; en décembre 1792, ce bataillon était à Paris.

De même, nous lisons que le 6<sup>e</sup> bataillon était

à l'armée des Ardennes en décembre 1792, à Paris du 1<sup>er</sup> janvier au 18 février 1793, à Bruxelles le 3 mars; il faut, ici encore, supprimer la première indication et dire que le bataillon était à Paris en décembre 1792. Comment à cette époque un bataillon de volontaires peut-il être au mois de décembre 1792 en Belgique, revenir à Paris en janvier 1793 — pourquoi? — puis retourner à Bruxelles? C'est que l'auteur a mêlé deux sources: il a connu par des registres le séjour de Paris, mais il a lu dans l'*Etat militaire* de Hennet à côté du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Yonne la mention « armée du Nord » et à côté du 6<sup>e</sup> bataillon la mention « armée des Ardennes » (c'est-à-dire que ces bataillons sont affectés l'un à l'armée du Nord, l'autre à l'armée des Ardennes); il s'est emparé de ce renseignement, et au lieu de l'appliquer à 1793, il l'a inexactement appliqué à décembre 1792, parce que Hennet ne mentionne que les bataillons qui existent au 1<sup>er</sup> décembre 1792.

FÉDÉRÉS. On ne nous dit pas que le 1<sup>er</sup> était en 1793 dans Mayence assiégé, que ce même 1<sup>er</sup> a été amalgamé dans la 203<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup> dans la 27<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup> dans la 209<sup>e</sup>.

On ne nous dit pas que le bataillon des fédérés des 83 départements fut formé à Paris aux Jacobins, et il fallait le dire expressément puisqu'on le range avec les bataillons *formés à Soissons*; or, justement ces fédérés ne voulaient pas

aller à Soissons et ils restaient à Paris pour renverser le trône.

BATAILLONS DES RÉSERVÉS <sup>1</sup>. C'est ici que le lecteur sera perplexe. Un certain nombre de ces bataillons des réserves étaient en même temps bataillons départementaux. Ils figurent donc deux fois dans les emplacements donnés par l'auteur et chaque fois ils varient.

Le 7<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps 3<sup>e</sup> de la Charente; or, au 1<sup>er</sup> vendémiaire an III, le 7<sup>e</sup> bataillon des réserves est indiqué à l'armée du Nord et le 3<sup>e</sup> de la Charente, *prisonnier*!

Le 12<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 5<sup>e</sup> de Rhône-et-Loire. Or, l'un est, au 1<sup>er</sup> janvier 1793, à Binche, et l'autre, à Plobsheim!

Le 14<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 14<sup>e</sup> de la Charente : l'un est au 1<sup>er</sup> vendémiaire an III à l'armée du Nord; l'autre, à l'armée de l'Ouest!

Le 18<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 5<sup>e</sup> bataillon de la Côte-d'Or; l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Soissons, et l'autre, à Bergues!

Le 19<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même

1. L'auteur dit justement que le 11<sup>e</sup> fut amalgamé dans la 199<sup>e</sup>, et le 16<sup>e</sup>, dans la demi-brigade des Lombards; mais la 199<sup>e</sup> et la demi-brigade des Lombards, c'est la même chose, et il fallait, ce semble, mettre chaque fois, et au 11<sup>e</sup>, et au 16<sup>e</sup> bataillon des réserves : 199<sup>e</sup> demi-brigade ou demi-brigade des Lombards.

temps le 5<sup>e</sup> de la Charente; l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Maubeuge, et l'autre, à Mons <sup>1</sup>!

Le 20<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 3<sup>e</sup> bataillon du Lot; l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Mons, et l'autre, à Hautmont!

Le 22<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 2<sup>e</sup> des Deux-Sèvres: l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Condé; l'autre, à l'armée de La Bourdonnaye <sup>2</sup>!

Le 24<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 3<sup>e</sup> de Lot-et-Garonne; l'un est du 1<sup>er</sup> au 8 janvier 1793 à « Doullens, Amiens »; l'autre, du 1<sup>er</sup> au 24 janvier, à Doullens!

Le 27<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 2<sup>e</sup> de la Mayenne; l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Valenciennes; l'autre à Mons: il est vrai qu'ils voisinent.

Le 28<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 4<sup>e</sup> de l'Yonne: celui-ci est en 1792 à Mons, et en 1793 à l'armée de La Bourdonnaye; celui-là n'est nulle part; pas d'indication pour ces deux années <sup>3</sup>!

1. Ce 19<sup>e</sup> des réserves ne peut avoir été à Dendermonde au 23 *juin* 1793, puisque l'armée française était alors refoulée au-delà de la frontière; il faut sans doute lire « janvier », au lieu de *juin*, de même qu'au 20<sup>e</sup> des réserves.

2. On m'objectera que c'est à peu près la même chose; mais tout le monde ne sait pas ce que c'est que l'armée de La Bourdonnaye, qu'elle occupait la Belgique et qu'un de ses bataillons stationnait à Condé.

3. Pareillement, le 5<sup>e</sup> des réserves est aussi le 2<sup>e</sup> de la Nièvre; l'un est à Valenciennes au 1<sup>er</sup> janvier 1793, l'autre n'a

Le 30<sup>e</sup> bataillon des réserves est en même temps le 3<sup>e</sup> de l'Eure : l'un est au 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Mons; l'autre, à l'armée du Centre!

Le volume se termine par une Bibliographie où il y a nombre de lacunes. L'auteur oublie le Recueil des Actes du Comité où il y a des lettres importantes des représentants sur les volontaires; il oublie le *Carnot* d'Étienne Charavay; il oublie la *Vendée* de Chassin; il oublie Foucart et Finot; s'il cite Rousset, il oublie Poisson, Iung, Susane; il oublie le *Miroir* de Lombard, le *Journal* de Bricard, le travail de Félix-Bouvier, *Les Vosges pendant la Révolution*, etc. <sup>1</sup>.

L'auteur dit (p. 2) que la question des volontaires doit être traitée avec une documentation exacte et détaillée, une méthode rigoureuse et scientifique. Il n'a pas toujours pratiqué le précepte qu'il dicte superbement à d'autres. En homme qui ne doute de rien et qui ne se soucie

pas d'emplacement. Le 11<sup>e</sup> des réserves est aussi le 4<sup>e</sup> de la Charente (et non le 2<sup>e</sup>, comme on lit p. 512); or, le 11<sup>e</sup> des réserves serait le 1<sup>er</sup> janvier 1793 à Valenciennes et le 4<sup>e</sup> de la Charente, le 24 janvier, à Pont-aux-Dames près Meaux et le 13 février à Cherbourg! Dans le tableau des bataillons des réserves qui sont en même temps bataillons des départements, ne concordent guère que le 26<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> Eure et le 29<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> Corrèze.

1. Il cite à « Maine-et-Loire » l'ouvrage de Grille; mais il aurait dû mettre ses lecteurs en garde contre un ouvrage qui contient tant de pièces fausses.

pas de ses devanciers, il a cru donner un guide, offrir un modèle aux travailleurs (cf. p. 4 et suiv.). Mais, si laborieux et si intelligent qu'il soit, il s'est hâté, et il n'a pas su se hâter lentement. A la circulaire ministérielle de 1907, il a voulu répondre par son livre de 1908 sans acquérir auparavant la compétence nécessaire, sans avoir au préalable une connaissance approfondie de la matière. Certes, cette matière est compliquée, confuse; mais il devait la débrouiller, l'éclairer, et son livre offre la même confusion que l'armée qu'il a tenté de décrire, le même désordre que le travail des bureaux d'alors sur cette armée; c'est pousser trop loin la couleur locale.

## DUMOURIEZ

---

Le volume que deux Anglais, MM. Holland Rose et A. M. Bradley viennent de publier sur Dumouriez <sup>1</sup>, mérite d'être connu en France parce qu'il renferme des documents de grand intérêt.

Il donne prise à la critique en nombre de passages.

Les auteurs ont consulté tout ou à peu près tout ce qui a paru sur le général. Mais pourquoi ont-ils oublié de lire l'*Histoire des Belges* de Borgnet, l'*Archiduc Charles* de Zeissberg, le *Secret du roi* du duc de Broglie et les *Souvenirs* de Money, leur compatriote, cet Anglais qui fit dans nos rangs la campagne de 1792 et qu'ils ont pourtant mentionné (p. 119)?

Leur savoir est grand. A eux deux ils ont feuilleté, dépouillé beaucoup de livres, de journaux et de brochures, et ils se piquent de citer

1. *Dumouriez and the defence of England against Napoléon*, by J. Holland Rose, Litt. D. Cantab. and A. M. Bradley, London, John Lane, 1909, in-8°, xxvi et 525 pages.

des documents rares ou inédits; non seulement dans les notes, mais dans le texte ils nous entretiennent des sources qu'ils ont consultées. Malgré ces lectures très étendues, ils ont, cependant, commis plus d'une erreur.

P. 6. Dumouriez père et fils allèrent en 1757 à l'armée de d'Estrées, et non à celle de *Soubise*.

P. 8. Il fallait dire, non pas que Dumouriez fut blessé « à l'indécise bataille de Clostercamp, 15-16 octobre 1760 », mais la veille de cette bataille, dans une escarmouche.

*Id.* On nous dit que Dumouriez, « d'après un de ses biographes », portait sur lui un exemplaire des *Provinciales*; ce n'est pas un biographe du général, c'est le général lui-même qui, dans ses *Mémoires*, a rapporté ce fait.

P. 9. Lire par deux fois Pont-Audemer et non *Pont-Audemar* (et non, p. 36 *Saint-Audemer*)<sup>1</sup>.

*Id.* Quelle exagération de dire qu'en 1763 Dumouriez se présente à sa tante comme « le héros de combats innombrables » — quels sont ces combats innombrables? — et comme « portant les marques de vingt-deux blessures »! Sans

1. Lire également Marbeuf et non *Marbœuf* (p. 14, 21, 22); Fervacques et non *Fevracques* (p. 19) et *Fauvrac* (p. 36); Taules et non *Taules* (p. 26); Brühl et non *Bruhl* (p. 28); Montbarey et non *Montbarray* (p. 38); Luckner et non *Lückner* (p. 100, 109, 114, etc.); Saint-Trond et non *Saint Frond* (p. 166); Hendrickx et non *Hendrick* (p. 168); Champmorin et non *Champorin*, Budingén et non *Bingen* (p. 173), Rivarol et non *Riverol* (p. 207), Ottensen et non *Oltensen* (p. 210-212).



doute, lui-même rapporte qu'il avait vingt-deux blessures; mais il y comprend les contusions — une à Osterwick, une à Emsdetten, deux à Warbourg, treize à Clostercamp — ce qui ferait même vingt-trois blessures; il ne faut compter que les six blessures de Clostercamp.

P. 10. Il est tout à fait inexact d'écrire que Favier « recommanda fortement Dumouriez à Louis XV et au duc de Choiseul »; c'était un agent trop subalterne pour se permettre de « recommander fortement » son ami au roi et au premier ministre.

P. 25. Il eût fallu mettre entre guillemets les mots qui s'appliquent à Louis XV « le plus faible et le plus dissimulé des rois »; ces mots sont de Dumouriez, et non de nos deux auteurs.

P. 30. Durand était à Vienne, non pas ambassadeur, mais ministre de France.

P. 34. Dumouriez n'a pu être arrêté en octobre 1773 à Hambourg puisqu'il entra à la Bastille le 13 septembre précédent.

P. 36. Dumouriez était attaché à la suite de la Légion de Lorraine; mais il n'était pas colonel de cette Légion.

P. 70. Les auteurs ne font que mentionner à peine la « mission semi-officielle » de Dumouriez dans les provinces belgiques en 1790; ils auraient pu et dû y insister.

P. 80. « Quelques écrivains, disent les auteurs, ont attribué le cycle entier des guerres

révolutionnaires à l'ambition étourdie de Dumouriez, et Chuquet a dit dans son *Valmy* que Dumouriez fit déclarer la guerre à l'Autriche. » Cette mienne phrase n'a pas le sens que lui donnent les auteurs. J'ai voulu dire par là, non pas que Dumouriez a causé, provoqué la guerre de la Révolution, mais qu'il obtint de l'Assemblée législative la déclaration de guerre <sup>1</sup>.

P. 101. Servan nous semble surfait, et il n'était pas Suisse<sup>2</sup>, il était Dauphinois; les auteurs l'ont confondu sans doute avec Clavière.

*Id.* « Servan avait « ce qui manquait à Roland, Gaudet et Clavière ». Qui est ce *Gaudet* (qui d'ailleurs manque à l'index)? Ce ne peut être Guadet, qui n'était pas ministre. Serait-ce de Grave?

P. 103. « Lacoste, Duranthon et Laporte. » Laporte est cité ici pour la première fois et le lecteur se demandera quel était ce personnage; tout le monde ne sait pas que Laporte était intendant de la liste civile, et les auteurs auraient

1. Malgré tout, un étranger, si versé qu'il soit dans notre langue, ne peut comprendre certaines nuances. C'est ainsi que les auteurs reprochent (p. 86) à Sorel d'avoir dit : « L'année 1789 trouva Dumouriez à Cherbourg » et ils remarquent : « Sorel ignore donc que Dumouriez commandait à Cherbourg depuis 1777 ? » Faut-il leur expliquer que la phrase de Sorel signifie, non pas que Dumouriez commandait à Cherbourg depuis 1789, mais qu'il y commandait en 1789? Cf. de même, p. 139 et 169, ils écrivent le « morale » (de l'armée) au lieu de « moral ».

2. *His native Switzerland.*

dû dire plus haut qu'il avait recommandé Dumouriez à Louis XVI.

P. 113. « Les critiques les plus sévères de Dumouriez », disent les auteurs, et, en note, ils mettent « Chuquet ». Or, p. 479, je lis : « Il n'y a qu'un récit de la trahison de Dumouriez qui soit fait avec soin et sans prévention marquée, celui de Chuquet. » Je remercie les auteurs. Mais alors, suis-je donc un si sévère critique de Dumouriez ?

P. 114. Les troupes de Sedan étaient-elles, au 25 août 1792, « half mutinous » ? Et (huit lignes plus loin), le 28 août, étaient-elles « mutinous » ? Ces mots sont très exagérés.

*Id.* On oublie de nous dire que le ministre Servan pria Dumouriez de se rendre à Sedan.

P. 115. Le conseil de guerre où fut résolue l'invasion de la Belgique eut lieu le 29 août, et non le 30.

P. 118. L'ordre de Servan à Dillon est du 26, et non du 25.

P. 122. C'est le 4, et non le 5 septembre, qu'est occupé le défilé des Islettes.

P. 123. C'est le 14 septembre, et non le 15, que Chazot perd la Croix-aux-Bois.

P. 125. Il y a là une méprise singulière, si singulière qu'on ne peut pas la blâmer ; c'est évidemment une inadvertance comme il nous arrive à tous ; les auteurs disent que Dumouriez se retire et que « Dillon continue sa retraite

vers Sainte-Menehould » : ils savent pourtant que Dillon est aux Islettes et n'a pas à bouger.

P. 127. Beurnonville rejoignit Dumouriez le 19, non le 18.

*Id.* Le 19 septembre Kellermann ne proposa pas d'occuper « la colline de Valmy et de la Lune » ; ce fut Dumouriez qui lui conseilla de prendre, en cas d'attaque, son champ de bataille sur ces deux hauteurs.

P. 130. Lombard qui fut fait prisonnier le 20 septembre, n'était pas encore « ministre d'Etat » ; ce n'était alors qu'un subalterne, un simple secrétaire, et il n'eut, par suite, rien à « adopter », de concert avec Brunswick.

P. 131. Ce n'est pas Danton qui a envoyé Westermann ; l'Alsacien était adjudant général à l'armée de Dumouriez et il fit la navette entre Paris et l'armée.

*Id.* On nous dit qu'à la fin d'octobre Custine et Kellermann se préparaient à pousser sur Mayence ; Custine était déjà dans Mayence et Kellermann devait marcher, non sur Mayence, mais sur Trèves et Coblenz.

P. 133. Pache a été élu ministre le 3, et non le 19 octobre (le 19, il a pris séance au Conseil).

P. 135. (Cf. p. 137.) « Jemappes dans la vallée de Trouville » : les auteurs ont voulu dire « la vallée de la Trouille »

P. 140. Custine n'a pas succédé à Kellermann dans le commandement de l'armée de la Moselle ;

le successeur de Kellermann fut Beurnonville.

P. 157. La lettre « importante » de Dumouriez à Miranda est du 25 janvier, et non du 23.

P. 166. Cambon — dont le nom manque à l'index — n'était pas « commissaire » en Belgique, et on aurait dû dire qu'il est le principal auteur du décret du 15 décembre.

P. 168. Comment et en quoi Barère est-il « responsable des ordres qui légalisèrent le pillage des églises de Belgique » ?

*Id.* Si les auteurs nomment simplement « commissioners » les conventionnels Camus et Danton, ils ne peuvent nommer Chaussard, qui n'était que commissaire du Conseil exécutif, « a head commissioner ».

P. 173. Ils disent que Cobourg dut la victoire de Neerwinden à l'habileté de l'archiduc Charles ; il la dut surtout à la bravoure extrême de ses troupes.

P. 175. Dumouriez n'a pas « arrêté » les Autrichiens à Pellenberg, et les auteurs n'insistent pas assez sur ce combat opiniâtre, sanglant, où, une dernière fois, il tentait la chance.

*Id.* Le 23 mars, écrivent nos auteurs, Cobourg consentit à ne plus inquiéter les Français à condition qu'ils évacueraient la Belgique. C'est trop dire ; le 23 mars, on convint seulement, des deux parts, de ne plus livrer de combat jusqu'à ce que l'armée française eût évacué Bruxelles.

P. 176. Sur l'entrevue d'Ath il fallait citer le récit de Mack et peut-être convenait-il d'ajouter que la grande tirade politique de Dumouriez qui compte vingt lignes et que les auteurs jugent « spirited », est entièrement traduite, non du récit de Mack, mais du cinquième volume de nos *Guerres de la Révolution*, (p. 114-115.).

P. 179. Dumouriez dit aux trois jacobins qui le virent à Tournai, non pas qu'« il avait l'appui des présidents de plusieurs districts de Paris », mais qu'après avoir détruit la Convention, il ferait peut-être proclamer la constitution de 1791 par les présidents des districts de France.

P. 180. « Les commissaires de la Convention, disent nos auteurs, vinrent à Saint-Amand ; ils avaient prié Dumouriez de venir à Lille. » Les auteurs n'ont pas remarqué qu'il y avait deux groupes distincts de commissaires ; ceux qui mandèrent Dumouriez à Lille, étaient Delacroix, Gossuin, Robert, Treilhard, Merlin de Douai, Carnot et Lesage Senault ; ceux qui vinrent à Saint-Amand, étaient Camus, Quinette, Bancal et Lamarque.

P. 181. Ce ne fut pas « un des ordonnances » de Miaczynski qui avertit les administrateurs de Lille, et il n'y avait plus alors un seul commissaire de la Convention dans cette place.

*Id.* La proclamation de Dampierre est, non pas « fortement jacobine », mais républicaine et surtout française, et, lue au Quesnoy le 4 avril,

elle n'a pu faire « vaciller » l'armée de Dumouriez ; elle ne put avoir d'influence que sur la garnison du Quesnoy.

P. 182. Le 5 avril, Dumouriez rencontra, non pas *trois* bataillons, mais le 3<sup>e</sup> bataillon de l'Yonne, et à la tête de ce bataillon se trouvait Davout qui était, non pas *lieutenant*, mais lieutenant-colonel en premier.

P. 412. Armfelt (et non *Armfeldt*) n'était pas « Autrichien ».

P. 477. Dubuisson (qui manque à la table) est le même que nous voyons p. 478 et c'était, non un « officier », mais un homme de lettres.

Tout cela est véniel.

Ce qu'il faudrait plutôt reprocher aux auteurs, c'est d'être trop sévères pour Sorel qu'ils accusent de « parti pris ».

C'est d'avoir traduit en anglais, au lieu de les donner en français, les lettres et mémoires de Dumouriez qu'ils ont trouvés : il y a dans tout ce qui part de sa plume, si rapide et fébrile qu'elle soit, quelque chose d'original que l'anglais ne peut toujours rendre.

C'est d'avoir très inégalement développé leur matière : certaines parties sont très longuement traitées, par exemple, les batailles, et d'autres au contraire, brusquées. Pourquoi insister sur le conseil de guerre du 29 août 1792 ? Quelle inutile dissertation sur la question depuis long-

temps résolue, si c'est Servan ou Dumouriez qui conçut le plan de défendre l'Argonne ! Pourquoi tant parler des règles de l'art militaire<sup>1</sup> ? Pourquoi interrompre le courant du récit pour dire que tel ou tel historien a tort ou raison ?

On pourrait, enfin, blâmer les auteurs d'avoir donné trop d'importance à la seconde partie de la vie du général. Mais leur sujet propre, c'est, comme on lit sur le titre, *la défense de l'Angleterre contre Napoléon*, et, au fond, leur premier, leur vrai but, c'était de publier un gros manuscrit de Dumouriez composé en 1803 et en 1804, au temps de la « grande terreur », pour le gouvernement britannique, sur la défense de l'Angleterre.

Ce manuscrit que MM. Rose et Broadley ont reproduit, comprend, dans leur volume, près de cent trente pages<sup>2</sup>, et à leur avis, le plan de Dumouriez, très soigné et très complet, est bien supérieur au plan de sir David Dundas et à celui du duc d'York.

Ils ont imprimé d'autres manuscrits de Dumouriez : note sur les projets de descente en Angleterre, note d'août 1805 sur l'invasion projetée par Napoléon, lettres et projets de 1806, de 1807, de 1810, de 1811, correspondance avec Wellington et Vansittart, et il y a dans toutes

1. P. 122, 125, etc.

2. P. 240-368.



ces pièces que nous ne pouvons citer ici, des vues sagaces et de curieux exposés.

Aussi, à la place des auteurs, j'aurais laissé de côté la biographie de Dumouriez — elle n'est pas aussi nécessaire qu'ils le croient pour comprendre l'importance du rôle joué en Angleterre par le général — et je n'aurais publié que les documents inédits qu'ils ont recueillis, en traduction anglaise, et, à l'appendice, dans le texte français.

Mais telle quelle, leur publication mérite de grands éloges. Si elle coûte un peu cher, elle est très bien exécutée, presque luxueuse, accompagnée de portraits, de cartes, de fac-similés, pourvue d'une bibliographie <sup>1</sup>, d'une iconographie et d'un index <sup>2</sup>.

Les deux auteurs sont très instruits et très intelligents. « Il faut voir les événements, disent-ils quelque part, non pas au pinacle de notre sagesse, mais du milieu des incertitudes et des perplexités qui assiégèrent les acteurs dans ces scènes toujours changeantes » ; il faut se souvenir que « ce qui est clair pour nous, était obscur pour eux ».

Ils font d'instructives réflexions sur la politique de la République, sur ses commissaires et ses agents, ces « nuées de sauterelles ».

1. Le *Le Veneur* de Charavay est de 1895, et non de 1874.

2. Lire à cet index Dampierre et non *Dampier* et Gensonné au lieu de *Gensommé*.

Ils jugent hommes et choses nettement, brièvement, parfois d'une façon tranchante et absolue, mais qui plaît, et leur style, soit dit en passant, est vif et nerveux. En vrais Anglais qui savent mieux que nous ce que c'est que la liberté, ils qualifient le décret du 15 décembre de décret « stupide et dégradant ».

Ils établissent d'ingénieux rapprochements : ils n'ont pas manqué d'emprunter à Boguslawski un parallèle avec la guerre russo-turque ; ils citent Wellington à Vitoria ; ils comparent Dumouriez à Mirabeau et ils essaient de tracer un portrait ressemblant de Miranda ; d'un bout à l'autre de leur volume, on sent qu'ils connaissent très bien l'histoire de la Révolution et de l'Empire.

Ils donnent de nouveaux détails sur l'existence de Dumouriez en Angleterre, sur ses relations avec Nelson qui le nommait *a very clever man* et disait : « il en sait plus que beaucoup d'entre nous », sur ses dernières années et sur ses séjours (Gunnorsbury Lodge, Rochester House, Turville Park).

Enfin, ils ont raison d'être indulgents pour Dumouriez ; ils le regardent justement comme un des personnages les plus remarquables de son temps ; ils prouvent qu'il n'a pas été, quoi qu'on ait dit, un aventurier ; ils montrent comment il fut peu à peu dégoûté, écœuré d'une République gouvernée par des gens qui « affa-

maient les armées, pillaient les peuples affranchis et associaient l'idée de la République avec tyrannie, avidité, sacrilège et malheur », et que, comme bien d'autres, il en vint à ne plus voir d'espérance pour la France que dans la monarchie.

C'est pourquoi ils pardonnent à Dumouriez sa trahison, la trahison de 1793, et voici, en résumé, leur argumentation. Lorsqu'il se prononça contre la Convention, un sentiment de colère régnait et dans l'armée et dans la nation contre « l'incapacité et le despotisme du gouvernement régicide ». Mener une armée contre un pareil gouvernement, serait-ce un acte de trahison ? Ce gouvernement, qu'était-ce, sinon une faction récemment arrivée au pouvoir par des moyens violents ? La Convention, certes, a été légalement élue ; mais — ajoutent nos auteurs — il n'y a eu, pour la nommer, que 700.000 votants sur 7.000.000, et ce gouvernement représentait une minorité. Du reste, de ce point de vue, Cromwell, Bonaparte, Louis Napoléon seraient-ils traîtres ? Si Dumouriez avait réussi, la restauration de la monarchie au printemps de 1793 ne valait-elle pas mieux que la lutte désespérée des jacobins qui aboutit au premier Empire ? Dumouriez, concluent MM. Rose et Broadley, n'est donc pas le Judas de la Révolution française.

Et, somme toute, bien qu'on puisse chicaner

sur quelques points, on adopterait leur conclusion, s'ils ne s'étaient pas contredits et réfutés eux-mêmes en plusieurs endroits. Ne disent-ils pas que Dumouriez, par son alliance avec Cobourg, « commettait un acte de trahison de l'espèce la plus grave » et qu'un Monk, pour devenir duc d'Albemarle, ne doit pas avoir commerce avec l'ennemi national ? Ne remarquent-ils pas que Dumouriez « recourut au fatal expédient d'appeler les Autrichiens à son aide et, par là, mérita d'échouer » ? C'est ce que les Français lui reprocheront toujours, et voilà pourquoi nous refusons à Dumouriez les circonstances atténuantes, *extenuating circumstances*. Il a vaincu à Jemappes ; mais que, cinq mois plus tard, le vainqueur de Jemappes demande vingt mille louis au colonel Mack, pour les distribuer au peuple de Paris, et, surtout, qu'il se présente à ses soldats avec une escorte autrichienne, avec un peloton de dragons de Latour, non, *that is unpardonable, that must not be palliated*.

## LE GÉNÉRAL DOURS

---

### I

*Le général Dours*: tel est le titre d'un ouvrage que M. le docteur Victorin Laval, médecin-major de première classe en retraite, a publié récemment<sup>1</sup> et qui contient 740 pages.

740 pages sur ce général Ours, d'Ours ou Dours qui, de l'aveu de son biographe, ne fut ni un héros ni un grand homme de guerre; qui n'aurait pas, en d'autres temps, atteint le grade de général et qui le dut à des circonstances particulières! Le volume n'est-il pas trop considérable et Dours méritait-il cet excès d'honneur?

Voilà le défaut capital de l'œuvre. Elle est énorme. Pour la grossir ainsi et l'enfler, l'auteur a raconté dans le plus grand détail l'insurrection fédéraliste de 1793 dans la vallée du Rhône

1. Dr Victorin Laval, *Le général Joseph-François Dours, sa vie politique et militaire, sa mort tragique*. Ouvrage orné d'une planche. Paris, Berger-Levrault, 1912. In-8, xvi et 740 p., 7 fr. 50.

et en Provence et fait, comme il dit encore, une étude documentaire de l'état matériel et moral ainsi que du rôle offensif et défensif de la fraction de l'armée des Alpes que Dours commandait. Durant nombre de pages, Dours disparaît donc à nos yeux, et, par exemple, M. Laval nous raconte par le menu le siège de Toulon auquel Dours n'assista pas.

Il a conscience de ce manque de proportion, et il s'échappe à dire en un endroit (p. 181) : « Mais c'est le rôle militaire de Dours qu'il importe de connaître », et il revient à Dours... pour retomber aussitôt dans son péché, *felix culpa* : il a recueilli tant de pièces sur son cher Midi de 1793 qu'il ne peut se tenir de les publier.

Faut-il ajouter qu'il abuse de l'annotation ? Pourquoi, au bas des pages, tant de citations et surtout de si longues notes sur les personnages et les événements, sur Carreaux, sur la légion allobroge, Doppet, Dessaix, Chastel, l'affaire de Vernon, Claude Payan, Rovère, Poultier, Somis, Canonage, Kellermann, Busigny, Pellapra, Muret, Pauthod, Point, Delaborde, etc. ? Quelques notices seront les bienvenues, comme celles sur du Demaine, Tournal, Martin Etienne. Mais à quoi bon tous ces états de services des généraux ?

## II

Il y a, en outre, à faire nombre d'observations de détail.

P. 3. On nous parle du grand-père du général, Jean Ours, jardinier à Bollène, dans le Comtat Venaissin. Il valait mieux, ce semble, l'appeler, comme dit le général dans une note inédite, Jean-François, maître jardinier.

P. 12. Il est assez difficile de connaître les débuts du général, et ce n'est pas sans raison que les bureaux de la guerre se plaignaient au mois d'août 1795 (p. 613) de n'avoir pas toutes les preuves de ses services. M. Laval conjecture que, comme la plupart des jeunes gens de famille du Comtat, Dours avait fait son éducation au collège des jésuites d'Avignon, et Dours, en effet, dans deux notes inédites, rapporte qu'en 1754 il sortait du collège. M. Laval nous dit que son héros prit le nom de Saint-Ciergues — d'une métairie achetée en 1738 par son père au quartier de Nègrepelisse, commune de Mondragon (p. 7) — et, en effet, nous voyons que Dours est toujours appelé dans les commencements de sa carrière Saint-Ciergues ou plutôt Saint-Cirque, Saint-Cirq, Saint-Cisque et même Saint-Cyr.

P. 13. M. Laval a raison de dire que l'entrée dans l'armée n'était pas alors — au commencement de la guerre de Sept ans — aussi difficile que plus tard après l'ordonnance de Ségur (et non, comme il dit, de *Saint-Germain*). Il suffisait sans doute à Ours de Saint-Ciergues de prouver qu'il était fils de Jean-Pierre Ours, fait en 1755 comte palatin par le pape Benoît XIV. Mais ce n'est pas ainsi que Dours a obtenu l'épaulette, et il n'avait pas tort de dire (p. 412) qu'il ne produisit nulle part de certificat de noblesse. Plus heureux que M. Laval, nous avons découvert que Dours avait un puissant patron. Ce patron, ce protecteur fut un officier du régiment de Rouergue, M. de Rouffiac, qui fut plus tard maréchal de camp et qui, sans doute, avait connu Dours ou son père dans le Comtat <sup>1</sup>. Rouffiac n'était alors que lieutenant-colonel de Rouergue; mais il faisait, comme il dit, l'inter-règne entre deux colonels, M. d'Estaing qui venait de partir et Hérault de Séchelles qui venait d'être désigné. Il proposa Saint-Ciergues pour enseigne en ajoutant ces mots : « le sujet est très bon et a toutes les qualités désirables ». Le 6 juin 1757, Ours de Saint-Ciergues était nommé enseigne de la compagnie colonelle au régiment de Rouergue et, par suite, il avait

1. Cf. sur le pouvoir des colonels nos *Etudes d'histoire*, IV, p. 32.



rang de lieutenant. Il n'a donc pas dit la vérité lorsqu'il dit dans deux notes inédites qu'il est entré au service comme lieutenant en 1754, à l'âge de quatorze ans. Né en 1739, il avait en 1757, lorsqu'il reçut le grade d'enseigne, dix-huit ans.

P. 14-16. M. Laval continue à démêler ces obscurs débuts de M. de Saint-Ciergues. Selon lui, Dours ou Saint-Ciergues, suivant le régiment de Rouergue, prit part à l'expédition de Mahon et aux guerres de Hanovre; il reçut une blessure dans une affaire, peut-être à Warbourg; il fit campagne dans les colonies, sans doute à Saint-Domingue, de 1762 à 1763, et en Corse, à la fin de 1764, avec Marbeuf. Dours a dit, en effet, dans une note inédite, qu'il fit la campagne de Mahon et trois campagnes dans le pays de Hanovre, qu'il fut nommé capitaine aide-major, blessé et fait prisonnier de guerre à Minden, qu'il fit deux campagnes en Corse où il fut de nouveau blessé et reçut la croix. Il y a dans tout cela plus de faux que de vrai. 1° Dours n'a pas fait la campagne de Mahon puisque Mahon est pris en juin 1756 et que Dours n'entre dans l'armée, sous le nom de Saint-Ciergues, qu'un an plus tard; 2° Dours n'a fait que la campagne de 1759 et il a été pris par l'ennemi, comme le prouvent les relations du temps (dont une au moins est imprimée), le 1<sup>er</sup> août 1759, à la bataille de Minden où Rouergue est singu-

lièrement éprouvé : six officiers tués ou morts de leurs blessures (le colonel Hérault de Séchelles, le major, trois capitaines, un lieutenant), douze officiers blessés, six officiers prisonniers dont l'enseigne *Saint-Cirque*. 3° La même année, en 1759, Dours ou Saint-Ciergues, relâché, « a abandonné », c'est-à-dire qu'il a quitté le service ; il est remplacé comme enseigne de la compagnie colonelle le 7 décembre 1759. Et c'est tout ce que les archives de la Guerre, patiemment consultées, nous révèlent sur son compte. Il n'a fait que la campagne de 1759 où il a été pris et non pas blessé — et il parle en 1794 des infirmités que lui valent ses blessures passées ! (p. 585) — il a été enseigne avec rang de lieutenant et il ne fut jamais capitaine aide-major ; il n'est pas allé en Corse pour y être blessé et décoré, et d'ailleurs M. Laval nous apprend (p. 16) que Dours est, en 1762, premier consul de Bollène !

P. 16-18. Dours aurait été (p. 16) exilé par le vice-légat au mois de janvier 1763 et M. Laval ignore (p. 17) combien de temps dura cet exil. Pas longtemps, ce semble, et à peine quelques mois, puisque à la page suivante (p. 18) le baron de Tott « rend visite, en 1763, à Bollène, à son ami Marquet qui lui présente M. de Saint-Ciergues ».

P. 17-18. M. Laval croit que Dours est allé rejoindre en Turquie le baron de Tott. Cela se

peut; nous n'y contredisons point et n'y pouvons contredire. Le temps nous manque pour faire des recherches sur cet épisode de la vie du général Dours. Mais quand eut lieu ce voyage? M. Laval semble le placer en 1763 et en 1764, puisqu'il dit (p. 49) : « Nous retrouvons quelques années après M. de Saint Ciergues à Avignon où, le 14 février 1765, il épouse Mlle de Jérémie. » Nous serions porté, nous, à placer ce voyage plus tard. Mais l'essentiel, c'est que, là encore, nous prenons Dours en flagrant délit de mensonge. Dans des notes inédites, il écrit qu'« il fut envoyé par le ministre joindre le baron de Tott à Constantinople, où il resta trois ans », qu'il fut « ensuite pendant un an employé à différentes missions dans le Levant », et qu'« il reçut le brevet de colonel à Constantinople ». Qui le croira?

P. 22. M. Laval nous dit que Dours entre en 1772 à la compagnie des gendarmes de la garde du roi, qu'on le qualifie alors d'*écuyer*, qu'il revient à Bollène en 1787 après la suppression de la compagnie. M. Laval ne devait-il pas remarquer que ce titre d'*écuyer* donné à Dours n'était porté que par les simples gentilshommes et les anoblis, et ne devait-il pas ajouter que le roi, supprimant la compagnie des gendarmes de sa garde, par ordonnance du 30 septembre 1787, conserva l'activité de service militaire pendant dix ans aux gendarmes de ladite compagnie?

Et pourquoi plus loin (p. 30) écrit-il que Dours a été *officier* de la garde du roi ?

P. 23. Notre auteur rapporte un mot de Dours qui prétend avoir été « décoré de l'ordre militaire », et il croit avec raison que Dours veut parler de l'ordre de Saint-Louis. Mais il a vainement cherché ; il n'a pas trouvé la date de la nomination. C'est que Dours, soit sous le nom de d'Ours, soit sous le nom de Saint-Ciergues, n'a jamais été chevalier de Saint-Louis ; les registres de l'ordre, feuilletés par nous, en font foi. Et Dours assure en 1793 (p. 588), qu'il a, « un des premiers, quitté la croix que distribuait le tyran et que ce tyran avait avilie ; il assure qu'il a, « un des premiers, renvoyé à la Convention cette croix dont il avait été pourvu en 1775 en récompense de ses services » !

### III

Voici (p. 73-79) Dours entré dans l'armée révolutionnaire, dans l'armée du Midi menée par le général Carteaux et le représentant Albitte qui veulent profiter de l'expérience de ce « vieux militaire ». Il a été nommé d'abord adjudant général chef de brigade ; cela est certain ; il l'a écrit plus tard, et Albitte, demandant les brevets de Dours au ministre, affirme que son

protégé a été promu « aide de camp colonel <sup>1</sup> ».

Or, le lecteur ne voit pas très bien comment et à quel titre Dours entre dans l'armée du Midi. M. Laval nous dit que Carteaux le prend comme aide de camp (p. 73), puis que Dours est nommé adjudant général faisant fonctions d'aide de camp (p. 79 ; cf. p. 60 et 177). Mais il n'indique point par qui et quel jour Dours a été nommé adjudant général — (par Albitte, et selon le témoignage d'Albitte, à Valence, le 6 juillet) — et il n'ajoute pas si Dours était adjudant général chef de bataillon ou adjudant général chef de brigade. Un instant, le lecteur croit que Dours a été nommé simplement aide de camp, sans plus : Albitte ne demande pour lui, au nom de Carteaux, qu'un brevet d'aide de camp (p. 151) ; Dours se dit le 3 août aide de camp de Carteaux (p. 232) et les 10 et 18 août (p. 180 et 253) commandant <sup>2</sup> ; ce n'est que le 30 août (p. 380) qu'il se qualifie chef de brigade, c'est-à-dire colonel.

Et alors se produit une curieuse erreur, commise par son biographe, et aussi par Dours et même par Albitte <sup>3</sup>. Il semblerait qu'Albitte, et

1. On sait que les colonels s'appelaient depuis le mois de février 1793 chefs de brigade.

2. Commandant une colonne de l'armée.

3. Albitte, dans une lettre à Bouchotte, du 19 vendémiaire an II ou 10 octobre 1793, écrit que Dours, nommé *chef* de brigade le 3 septembre, demande l'expédition de son brevet de *chef* de brigade, et, pourtant, Albitte écrivait naguère que Carteaux, *chef* de brigade, était promu par lui général de

Dours, et à leur suite, M. Laval ne savent pas que *chef de brigade* signifie « colonel » et qu'ils prennent tous trois ce mot « chef de brigade » pour synonyme de « général de brigade ». Le 3 septembre, en effet, Dours, nous dit-il lui-même, est nommé chef de brigade par cinq représentants<sup>1</sup> ; dans une lettre du 17 octobre (p. 413) il signe « Dours, chef de brigade », et M. Laval, au lieu de rectifier le lapsus, répète que Dours fut fait chef de brigade le 3 septembre (p. 352). Mais Dours se trompait ; il voulait écrire *général* de brigade, et il avait été réellement nommé général de brigade puisqu'il était déjà chef de brigade depuis un mois. Ne voyons-nous pas qu'il est qualifié général de brigade les 4, 5 et 16 septembre (p. 383 et 385) ? N'y a-t-il pas le 26 septembre un arrêté du Conseil exécutif — oublié par M. Laval — qui est ainsi conçu : « L'intention du Conseil exécutif est de conférer le grade de général de brigade à Dours, nommé provisoirement général de brigade par les représentants du peuple à l'armée devant Toulon » ? Le 6 octobre, le secrétaire général Vincent n'écrit-il pas cet ordre — pareillement oublié par M. Laval — : « Expédiez au citoyen Dours son brevet de général de brigade » ?

brigade. En ce temps de crise, on brouillait, embrouillait noms et choses.

1. Par six, lisons-nous dans la lettre d'Albitte, du 10 octobre (Gasparin, Albitte, Escudier, Nioche, Barras et Pomme.)

## IV

P. 84-128. Je ne fais que passer sur l'épisode de Villeneuve que j'ai retracé longuement ailleurs. M. Laval raconte que Dours, sur l'ordre de Carteaux, marcha sur Villeneuve-lès-Avignon par la rive droite du Rhône avec un détachement de 400 hommes d'infanterie et quelques canonniers tirés des gardes nationales de la Drôme. Il prétend, avec Agricol Moureau, que ces canonniers étaient commandés par Bonaparte; je crois avoir démontré qu'ils étaient commandés par le lieutenant Talin, et que le capitaine Bonaparte n'a pas, dans la journée du 25 juillet 1793, placé et pointé deux canons sur le rocher de la Justice <sup>1</sup>.

P. 159. Selon M. Laval, le soir du 29 juillet, Bonaparte dîna dans une auberge de Beaucaire, et l'entretien qu'il eut alors, a été reproduit par lui dans la brochure intitulée le *Souper de Beaucaire*. Mais cet entretien n'est-il pas fictif?

P. 161. Bonaparte, d'après l'auteur, aurait accompagné Carteaux et, pour mieux remplir sa mission, pour approvisionner de poudre l'armée d'Italie, gardé le contact avec l'armée du

1. A. Chuquet, *Etudes d'histoire*, VII, p. 77.

Midi. Nous savons, au contraire, qu'il est remonté vers le nord et qu'il a poussé jusqu'à Paris <sup>1</sup>.

P. 187. M. Laval cite une lettre d'un aide de camp de Dours, Blanc, qui dit que Napoléon fut « témoin oculaire de sa conduite tant à l'armée du Midi qu'au siège de Toulon », et il souligne ces mots *armée du Midi* qui, selon lui, établissent, une fois de plus, que Bonaparte fut attaché à l'armée de Carteaux et servit dans la colonne de Dours. Mais l'expression *armée du Midi* ne signifie pas seulement l'armée qui marche contre Avignon et Marseille ; elle s'applique également à l'armée qui marche contre Toulon et qui commence, prépare le siège de la place : Bonaparte s'intitule, dans ses lettres du 14, du 16, du 22 octobre, commandant de l'artillerie de l'armée du Midi.

P. 243. On semble croire que Bonaparte était, le 9 août, au camp de Carteaux à Saint-Remy ; mais, dans la lettre sur laquelle on s'appuie, Carteaux parle de chariots chargés d'équipements, et non pas de chariots chargés de poudre.

P. 383. Il est impossible que, le 5 septembre, « Bonaparte, commandant en second de l'artillerie », soit venu du Beausset à la Ciotat ; d'abord, il n'était pas encore commandant en second de l'artillerie ; ensuite, il ne vint au

1. A. Chuquet, *Etudes d'histoire*, VI, p. 65-71.



Beausset que le 16 septembre, et le 15, il était encore à Marseille; c'est, du reste, ce que notre auteur dit plus loin (p. 390).

P. 409. « C'est alors que les représentants à l'armée d'Italie décidèrent de députer Albitte à leurs collègues de l'armée des Alpes. » Il fallait être plus précis et dire que, le 24 septembre, Albitte fut député par Nioche, Escudier et Charbonnier, pour se rendre à la Pape auprès de Gauthier et Dubois-Crancé.

P. 412. Ce n'est pas le 1<sup>er</sup>, c'est le 10 octobre 1793 ou 19 vendémiaire an II que Dours a été promu au grade de général de division, et M. Laval aurait dû dire ici que son héros venait d'être, le 26 septembre, confirmé général de brigade. Il est fâcheux que, dans ce livre si soigné, les deux dates capitales de la vie militaire de Dours ne soient pas exactes.

P. 517-518. Il y a quelques erreurs dans le récit de la prise de Toulon. Mais pourquoi faire ce récit? « Lapoype, dit M. Laval, commandait la division de gauche et Mouret, celle de droite, avec Delaborde et Garnier pour brigadiers. » Non. Lapoype commandait au 17 décembre la division de l'est et non la division de *gauche*, et Mouret ne commandait pas la droite avec Delaborde et Garnier pour brigadiers. Mouret, Garnier, Delaborde appartenaient à la division de l'ouest où Garnier commandait le centre, Mouret, la gauche (et les troupes de Garnier

et de Mouret restèrent sous les armes) et Delaborde, la droite (c'est Delaborde qui attaqua l'Eguillette, qui commanda les troupes chargées d'emporter la redoute anglaise et qui, à la tête du 2<sup>e</sup> bataillon de la Côte-d'Or, entra des premiers dans le fort Mulgrave).

*Id.* M. Laval ajoute que Brulé commandait au cap Brun l'artillerie de la division Lapoype. Non. Brulé ne commandait pas au cap Brun l'artillerie de la division Lapoype. Le futur général Brulé qui périt quatre mois plus tard au combat de Saorgio, n'appartenait pas à l'artillerie; il était chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la Côte-d'Or et un des officiers les plus considérés de l'armée; il avait, sous les yeux de Doppet, le 15 novembre, mené les républicains à l'inutile assaut de la redoute anglaise; il commandait le détachement de la plaine ou les troupes campées dans la plaine de la Seyne; c'est pourquoi il assistait aux conseils de guerre du 25 novembre et du 11 décembre; c'est pourquoi, dans la célèbre nuit du 17 décembre, il mena, avec les représentants Ricord et Fréron, la deuxième colonne de la division (et non de la *brigade*) Delaborde.

## V

De l'armée du Midi Dours passe à l'armée des

Alpes, et le récit de M. Laval appelle encore quelques remarques.

P. 524. Le « président du tribunal qui, effrayé, se brûle la cervelle », est le lieutenant-colonel d'artillerie La Cattonne. La Commission militaire qu'il présidait avait acquitté le général Camille Rossi. Qualifié d'aristocrate et d'ennemi de la Révolution, dénoncé par le club et par Chépy, La Cattonne se crut perdu; le 2 décembre 1793, lorsque, sur l'ordre de Carteaux, les commissaires de la municipalité grenobloise entrèrent dans sa chambre pour l'arrêter et pour saisir ses papiers, il se suicida.

*Id.* Pourquoi Carteaux fut-il arrêté à son tour? On se défiait de lui depuis ses démêlés avec Lapoype, on le regardait comme incapable, et lorsqu'il vint en Bretagne, Hoche ne lui donna ironiquement que cette note : « général sans-culotte ». On lui reprochait aussi son humeur impérieuse et ses procédés autoritaires. Le 16 décembre 1793, le Comité de salut public le destitua donc et le fit arrêter : Carteaux sera conduit à Paris pour avoir ordonné la destitution et l'arrestation des membres de la Commission militaire qui avait absous Camille Rossi, pour avoir requis les autorités civiles d'exécuter ses ordres, pour avoir employé aux travaux publics des individus incarcérés comme suspects, pour avoir violé tous les principes, réuni dans ses mains toute l'autorité et tous les

moyens, et agi en tout dans le sens du gouvernement militaire <sup>1</sup>.

P. 525. Il y avait plus à dire sur le misérable Amans qui, lorsqu'il fut enfermé au Luxembourg, dénonça Arthur Dillon et qui rentra dans l'armée pour devenir adjudant de place.

P. 589. Bouchotte n'était pas d'une « incapacité notoire » et il n'était pas « simple capitaine de cavalerie » lorsqu'il devint ministre ; il était chef d'escadron ou lieutenant-colonel au 3<sup>e</sup> de hussards depuis le 26 janvier 1793 et il commandait, depuis le 10 avril 1792, la place de Cambrai ; on sait qu'il se laissa nommer colonel selon la loi et au tour d'ancienneté, le 31 août 1793, par le conseil d'administration de son régiment, et que le ministre de la guerre Bouchotte expédia en conséquence le brevet de chef de brigade au citoyen Bouchotte.

*Id.* Beauharnais fut désigné, pour remplacer

1. Cf. une lettre de Bouchotte à Carteaux, du 12 décembre : « Le Comité désapprouve la conduite que tu as tenue en faisant mettre en liberté O'Kennedy de ta propre autorité, en faisant mettre en arrestation les membres de la Commission militaire (c'est la subversion de tous les principes, car toi-même tu es soumis à cette Commission ; si les juges étaient suspects, tu devais recourir à l'autorité des représentants). En outre, ta lettre fait mention de la possibilité d'entreprendre sur Genève ; tu as oublié le décret qui annonce que le peuple français respectera le territoire des peuples qui observeront envers lui la neutralité. Tu t'intitules général en chef des armées de la République française ; la République t'a nommé général en chef d'une de ses armées, mais non général en chef de ses armées ; ce qui supposerait un génie rarissime... »

Bouchotte, non pas le 20 avril 1794, mais le 13 juin 1793.

P. 608. Dours était-il, comme croit M. Laval, « fortement compromis » après thermidor? Non; mais il était fatigué; il écrivait à Rovère qu'il avait donné sa démission de général en chef de l'armée des Alpes à cause du délabrement de sa santé; il disait imprudemment dans une note inédite qui passa sous les yeux du général en chef Moulin : « Nommé général en chef de l'armée des Alpes et reçu à Lyon en cette qualité, j'envoyai de suite au ministre Bouchotte ma démission avec les certificats de médecins et chirurgiens de l'armée qui attestaient mes infirmités. » Sur quoi, Moulin, le 14 février 1793, donna cette note à Dours « Il assure avoir des infirmités », et Moulin ajoutait — que M. Laval me pardonne de lui révéler cette fiche terrible — : « Ce général n'est point réputé avoir les connaissances militaires nécessaires à son grade. » Mais quelques semaines auparavant, le prédécesseur de Moulin, Petit-Guillaume, n'avait-il pas écrit — encore une fiche ignorée de M. Laval — que Dours n'était « point exact à ses devoirs », n'avait « point de moralité », n'était « propre à aucuns emplois militaires? »<sup>1</sup>

P. 612-614. M. Laval se demande ce qu'il advint de Dours; il semble croire qu'on le main-

1. La note de Moulin est aux Archives de la guerre et celle de Petit-Guillaume, aux Archives nationales, A F II 312.

tint provisoirement; il allègue qu'on le trouve sur certains états, et il conclut que Dours, maintenu ou non, sentant sa situation instable et d'ailleurs valétudinaire, prit le parti de se retirer. Non. En conséquence des notes de Petit-Guillaume et de Moulin, Dours ne fut pas compris, selon la formule du temps, dans la nouvelle organisation des états-majors des armées arrêtée le 25 prairial an III ou 13 juin 1795, et puisqu'il ne figurait pas sur la liste, il partit. Voilà le fait, le fait brutal que Dours dut bon gré mal gré accepter.

## VI

Résumons maintenant la vie de Dours.

Après avoir étudié au collège d'Avignon, il entre comme enseigne, le 6 juin 1757, au régiment de Rouergue. Prisonnier de guerre à Minden, il quitte le régiment, la même année, en 1759. Il regagne Bollène où il devient premier consul en 1762. Au mois de janvier 1763 (p. 16) il est exilé du Comtat Venaissin par le vice-légat Salviati parce qu'il a dit au jésuite Morand ce mot plaisant : « Pour le coup, votre pauvre Société est bien f... » Mais son exil est court, et en février 1765 il se marie <sup>1</sup>. Il est à Paris de

1. Je passe sur cet épisode obscur. Le 17 mars 1794 (p. 584)

1772 à 1787 comme gendarme de la maison du roi ; mais faut-il croire ce qu'il assurait en 1794, qu'il n'a jamais monté une garde chez *Capet* et qu'il s'est toujours fait remplacer dans ce genre de service (p. 585) ? Il retourne à Bollène en 1787.

La Révolution éclate. Dours joue alors double jeu (p. 29) : il prononce le 11 septembre 1789 le serment de vivre et de mourir sous l'heureuse domination du pape, et le 4 décembre il repousse le vœu présenté à l'Assemblée constituante pour la réunion du Comtat à la France. Puis, avec Rovère, il se déclare pour les « principes français » lorsqu'il les voit triompher ; il publie une brochure, *l'Avis aux Comtadins*, où il engage ses compatriotes à secouer le joug du « premiers des calotins » (p. 584) ; Ours de Saint-Ciergues devient Dours tout court et il n'est plus et ne veut plus être, comme dit M. Laval, qu'un jacobin effréné ; l'ambition, le dépit le transformant ainsi ; « des froissements, des haussements d'épaules, certaines allusions blessantes, jointes à des sentiments de jalousie, le firent se jeter à bras ouverts dans les idées nouvelles ; le

il écrit : « Je suis séparé de ma femme de corps et de biens juridiquement depuis quinze ans, ainsi que de mes enfants, je viens de faire prononcer mon divorce. » M. Laval nous apprend (p. 627) qu'il vivait en 1795 à Bollène avec une demoiselle de Brémoud, alors quadragénaire, qui, éprise d'enthousiasme pour les idées de la Révolution et la personne du général, avait lié depuis plusieurs années son existence à la sienne.

désir d'arriver vite explique bien des apostasies, bien des revirements du passé » (p. 32).

Au mois d'août 1792 Dours commande le bataillon de gardes nationaux de l'Ouvèze armé contre le camp de Jalès et il est député à l'assemblée électorale de Valence. Le 6 février 1793 il est commissaire extraordinaire pour surveiller et activer dans le district de l'Ouvèze la levée du contingent. Le 3 juillet suivant, il est, avec Constant, un des deux commissaires chargés par le Département de rétablir l'ordre à Bollène ; mais lorsqu'il fait dresser la liste des chefs fédéralistes et de leurs adhérents, le peuple s'ameute et les deux commissaires s'enfuient. Bientôt arrivent les Marseillais ; bientôt arrivent, pour les combattre, les républicains de Carteaux, et Dours est nommé aide de camp du général.

Il commande la colonne de la rive droite du Rhône, et le conventionnel Albitte écrit qu'il a rendu des services importants. Sans coup férir il entre dans la ville d'Arles d'où il chasse tous les aristocrates, et M. Laval nous le représente « faisant bonne garde, observant le Languedoc, affamant Marseille, surveillant la mer et les ports des Martigues, de Bouc et de Saint-Chamas ». Il mène l'aile droite de l'armée de Carteaux à l'affaire du 19 août qu'il appelle la *bataille* de Salon, cette bataille où les troupes de la Convention n'eurent qu'un tué et trois blessés (p. 260). C'est un petit Carteaux, et de même que Car-



teaux, il ne doit ses succès qu'à la poltronnerie de ses adversaires et, comme il dit, qu'à la grande zizanie qui règne parmi eux (p. 185) : dans cette guerre du fédéralisme, sièges de villes et batailles n'ont été, remarque justement M. Laval, que jeux d'enfants.

Dours occupe ensuite Saint-Chamas et les Martigues où il « fait toutes les opérations accoutumées de police ». Il commande à la Ciotat d'où il surveille les côtes et à Marseille d'où il envoie artillerie et munitions à l'armée devant Toulon. Il accompagne Albitte à Paris, et Albitte obtient pour lui, le 10 octobre 1793, le grade de général de division. Appelé devant Lyon, il est mis, après le départ de Doppet, par arrêté du Conseil exécutif, le 23 octobre, à la tête des troupes et il éprouve d'abord une joie extrême; il déclare qu'il ne craint pas l'énorme responsabilité qu'on lui impose; il annonce même que Lyon sera puni, que « tout en sera détruit jusqu'au nom », et il expédie, selon ses instructions, les canons et les projectiles nécessaires pour réduire Toulon.

Mais il apprend que Lapoype a reçu le commandement en chef de l'armée des Alpes, et il souhaite de retourner devant Toulon sous les ordres de son ami Doppet et auprès d'Albitte. Lapoype ne vient pas; c'est Carteaux qui commande l'armée des Alpes, et de nouveau, Dours se montre mécontent. Il aimait naguère et van-

tait Carteaux; le voici humilié de servir sous les ordres immédiats de Carteaux (p. 462), et à la jalousie de métier se joint la conscience de son impuissance. Il ne se sent pas de taille à gouverner Lyon : Lyon est un « poste infernal » (p. 464), une ville bouleversée où la responsabilité est un fardeau bien pénible (p. 465), une ville pleine de pièges où il faut être un vieux renard pour ne pas se laisser attraper. Carteaux le charge d'une mission extraordinaire dans la Drôme et l'Isère, — mission facile! — et Dours part volontiers; il se présente au club de Bollène où il est accueilli avec transport, où il goûte, dit-il, la béatitude, où il oublie au milieu des applaudissements les persécutions que lui fit jadis essuyer le fanatisme (p. 503).

Envoyé à Chambéry par Carteaux pour y commander la 2<sup>e</sup> division, il est pris de velléités guerrières; il veut aller faire un tour dans le Milanais, « donner la chasse à ce petit imbécile de roi sarde, donner quelques soufflets à ce j... f... de pape », enlever au pontife une de ses mules, « la dernière, qui sera pour la postérité une curiosité » (p. 523). Vains projets! Six fois, l'armée des Alpes change de général en chef dans l'espace de quelques mois, et sans la saison rigoureuse et les neiges, elle aurait tout à craindre de l'ennemi (p. 532). Dours se borne à la nourrir, à la discipliner, à la pourvoir d'armes et de chaussures.

Vient le 9 thermidor et Dours, écrit son biographe, est « en fort mauvaise posture par l'exagération de son sans-culottisme tant de fois affirmé et si ostensiblement étalé » (p. 608). Il se prend à trembler. Il sait que le Comité prépare un travail de classement et d'épuration des officiers généraux, il craint d'être renvoyé, et il marque à Rovère qu'on lui a depuis la Révolution « éteint » trente mille livres de sa fortune, qu'il mérite d'être conservé, qu'il désire faire la campagne prochaine, désire mourir comme Dugommier au champ d'honneur.

Rovère, le bon camarade ! transmet sa requête avec une apostille anodine, et Dours quitte l'armée. Il a l'œil droit malade ; il ne paie plus de mine ; bien qu'il n'ait que cinquante quatre ans, il passe pour vieux et Moulin, son général en chef, insiste sur son âge. Il n'est pas compris, comme il le redoutait, dans le travail de classement ; il rentre à Bollène, et des inconnus, probablement des réfractaires et déserteurs du pays qu'il a menacés, l'assassinent le 22 décembre 1795 après avoir brûlé sa maison.

## VII

Telle est la carrière de Dours.

M. Laval assure que Dours avait une grande intelligence, l'amour de son métier, le culte du

devoir et, par-dessus tout, une âme de Français et de patriote, que cet ensemble d'avantages et de qualités peut dans une certaine mesure justifier son avancement, que ce fut un sans-culotte qui fréquentait assidûment les banquets civiques et qui souhaitait que « le mouvement révolutionnaire fit le tour de l'Europe pour établir sur les débris des trônes la statue majestueuse de la Liberté », qu'il mérite donc une statue à Bollène, sa ville natale.

N'est-ce pas trop dire ni trop demander ? Passons sur quelques défauts du général Dours, sur ses mensonges, sur sa vanité (il ose écrire à Carreaux qu'en 1792, oui, en 1792, son département, toutes les autorités constituées et tous les clubs ont fait à l'Assemblée législative une adresse revêtue de quarante-deux mille signatures et qu'il a refusé net au ministre Servan le commandement en chef d'une armée!!). Mais peut-on ériger une statue à un homme qui, selon M. Laval, ne sort pas de la moyenne des généraux de son époque, à un homme qui, comme s'exprime encore M. Laval, proclamait avec tant de cynisme ses principes de sans-culotte outré, qui « s'éleva par la protection d'un parti tout-puissant et qui vit sa fortune militaire s'effondrer le jour même où finit le règne du jacobinisme » ? <sup>1</sup> Dours lui-même se rendait justice.

1. P. XI, 477, 608.

Il n'avait fait que la malheureuse campagne de 1759 et s'il passa quinze ans dans la gendarmerie, ne disait-on pas sous Louis XV et Louis XVI que la façon la plus honnête de quitter le service, c'était d'entrer dans la maison du roi ? Aussi il répète en 1793 et en 1794 qu'il faut réunir trop de connaissances en tout genre pour ambitionner le généralat, que le généralat est un poids énorme <sup>1</sup>, et on a lu plus haut le jugement de Moulin, qu'il est réputé n'avoir pas le savoir nécessaire à son grade ; on a lu le jugement de Petit-Guillaume, qu'il ne paraît « propre à aucuns emplois militaires. » Le seul mérite de Dours, c'est donc son sans-culottisme, un sans-culotisme qui l'entraînait à violer l'honneur. La garnison de Valenciennes avait juré de ne pas porter les armes contre les coalisés ; elle refusa d'aller devant Toulon où étaient des Anglais, des Espagnols, des Piémontais, et cela avec raison, bien que M. Laval l'accuse, à ce sujet, de désobéissance et d'indiscipline <sup>2</sup> ; Dours déclara que le premier de tous les serments était de défendre la liberté et que tout autre serment n'avait pas « la plus légère consistance » !

1. P. 463 et 491.

2. P. 480.

## VIII

Tout cela ne nous empêche pas, après avoir dûment analysé l'ouvrage de M. Laval, de rendre hommage à l'ancien président de l'Académie de Vaucluse. On ne recommencera pas le long et consciencieux travail qu'il a consacré à Dours; il a tiré le plus grand parti du registre de correspondance du général; il a fouillé avec une patience exemplaire et un zèle incroyable les archives des communes du Midi. Que de temps, que de peine lui ont coûté les pages qu'il a écrites sur la famille de Dours, sur le Comtat et particulièrement sur Bollène pendant la révolution française, sur le fédéralisme et l'insurrection du Midi, sur Marseille et Lyon, Grenoble et la Savoie! Il faudra toujours consulter ce volume, lorsqu'on voudra connaître dans le détail l'histoire de l'armée départementale et de l'armée des Alpes en 1793 <sup>1</sup>.

1. Lire p. 67 Iung, p. 82 Wimpffen, p. 361 Taisand, p. 400 Peyron, p. 415 Basire, p. 417 Sautayra, p. 463 Servan, p. 479 et 482 Chalon, p. 596 Serurier au lieu de *Yung, Wimpffen, Taisaud, Peyron, Bazire, Santayra, Ferran (!) Châlons, Serrurier.*

## STANISLAS FRÉRON

---

### I

M. Raoul Arnaud, auteur du *Fils de Fréron*<sup>1</sup>, aurait mieux fait d'intituler son livre *Stanislas Fréron*. Mais peu importe le titre de l'ouvrage. Examinons les quatre parties qui le composent : elles n'ont pas de sous-titre, et on pouvait les sous-intituler *Avant 1789*, *1789-1792*, *1793*, *1794-1802*.

### II

*Avant 1789*. La première partie semble plus soignée que le reste. M. Arnaud s'est mis avec ardeur à la besogne et il a trouvé nombre de choses intéressantes sur le père de Stanislas,

1. *Journaliste, sans-culotte et thermidorien. Le fils de Fréron, 1754-1802*, d'après des documents inédits, par Raoul Arnaud. Ouvrage orné de portraits, Paris, Perrin, 1909. In-8, vi et 368 p. 5 fr.

Elie Fréron, sur ses mariages et ses querelles avec Voltaire, sur son *Année littéraire*, sur la jeunesse de Stanislas qui dirige le journal paternel et qui mène une vie de parasite et de débauché. M. Arnaud a fait, pour composer cette première partie, d'heureuses recherches dans les archives nationales, et il a tracé d'agréables tableaux, parfois romancés.

### III

1789-1792. La deuxième partie est consacrée au journal que fonda Fréron, l'*Orateur du peuple*. M. Arnaud décrit joliment le taudis de la rue de la Lune où demeurait son héros; il analyse très bien le style de Fréron et raconte avec verve les débuts du journal et la lutte du pamphlétaire contre ses ennemis. Toutefois on voudrait par instants plus de netteté, plus de détails précis, et il y avait plus à dire sur certaines querelles, et notamment sur les rapports de Fréron et de Camille Desmoulins.

M. Arnaud aurait dû dire que Desmoulins était porté vers Fréron comme vers Marat, et dans un de ses numéros, en un passage qui méritait d'être cité, Camille appelle les deux journalistes « les deux foudres de guerre contre les coquins », les « dénonciateurs par excellence », le véritable « Comité des recherches. » Il aurait



dû dire que Desmoulins avait, et par paresse, et par amitié, reproduit dans son journal de longs passages de l'*Orateur du peuple* ; qu'il nommait Fréron un « illustre patriote » ; qu'il félicita Fréron, lorsque Louis XVI fut empêché de partir pour Saint-Cloud, d'avoir ce jour-là « électrisé les esprits par une véhémence catilinaire » ; qu'il loua Fréron d'avoir oublié l'injure paternelle, quand Voltaire fut transporté au Panthéon, et de n'avoir vu dans l'écrivain que le grand homme et le bienfaiteur de l'humanité.

Une question difficile est celle du traité qui lia Desmoulins et Fréron. Par ce traité du 4 juillet 1790, Fréron s'engage à écrire dans les *Révolutions* à partir du n° 33 une feuille et demie sur les trois feuilles qui composent le journal de Camille et, de plus, une feuille — et non pas une *page*, comme dit M. Arnaud, — consacrée aux nouvelles. Mais ce traité n'a pas été exécuté et il ne pouvait l'être. Le bon billet ! Le libraire Laffrey aurait payé annuellement 10.000 francs à Camille, et, de plus, pour la feuille des nouvelles, 1.000 francs à Stanislas ! Et Camille aurait, sur ses dix mille francs, donné à Stanislas 3.000 francs ! Le traité fut certainement annulé, car du n° 33 au n° 39 nous ne trouvons pas dans les *Révolutions* un seul article de Fréron, et Camille, rompant avec Laffrey, signa avec Caillard jeune un nouveau traité : Fréron devait livrer à Camille, à compter du n° 39, une feuille

supplémentaire consacrée aux nouvelles et à compter du n° 103 une feuille et demie de rédaction. Mais le pauvre Camille n'arriva pas au n° 103, et Fréron fut-il fidèle au traité? Feuilletons le journal. A partir du n° 42 — et non du n° 39 — Camille promet de donner à ses lecteurs une demi-feuille — et non une feuille — de nouvelles, et il donne une demi-feuille dans le n° 42..., et c'est tout <sup>1</sup>.

Une autre question à traiter, est celle de la *Tribune des patriotes* qui n'eut que quatre numéros. Desmoulins et Fréron étaient les rédacteurs du journal; mais M. Arnaud ne détermine pas leur part; je crois que Camille a rédigé le tout.

Après le 10 août, Fréron est, avec Pâris, envoyé comme commissaire du pouvoir exécutif dans la Moselle. M. Arnaud aurait dû nous dire qu'il avait pour secrétaire un certain Sarcey de Sutières, l'ancêtre de notre « oncle ».

Mais il n'aurait pas dû dire que Fréron et Pâris firent nommer Kellermann à la place de Luckner: ce fut le Conseil exécutif, ce fut le ministre Servan qui nomma Kellermann.

1. Il se peut que l'*Avis important aux femmes grosses* (n° 42, p. 141-143) soit de Fréron. Mais M. Arnaud dit inexactement que cet *Avis* commence ainsi: « Une lettre nous est parvenue, signée Parochel, accoucheur, qui dit que... » L'*Avis* ne débute pas de la sorte, il est signé « Parochel accoucheur », et il fallait ajouter que le n° 44 (p. 251-252) donne une *Réclamation de M. Parochel* qui peut être encore de Fréron.

Il n'a pas précisé l'époque où Fréron revint de Metz à Paris pour siéger à la Convention : en tout cas, Fréron est encore à Metz le 16 novembre 1792 et Camille, dans la seconde série de ses *Révolutions* (n° 12, p. 92), lui décerne cet éloge : « On a été si content de Fréron à Metz que les jacobins l'ont consigné obligeamment dans leur ville où on dit qu'il a fait des merveilles, et ils ne lui ont pas encore permis de venir prendre sa place à la Convention ».

Du reste, M. Arnaud oublie, à la fin de cette deuxième partie, — c'est là que j'aurais mentionné le fait — de nous informer que Fréron fut chargé, avec Ricord, de se rendre le 8 mars 1793 dans la section du Marais pour requérir les citoyens de voler au secours de l'armée de Belgique.

#### IV

1793. La troisième partie offre, elle aussi, des lacunes et des erreurs.

La mission de Fréron dans les Alpes est intéressante et on y trouve, avec une description assez inutile de la région, de curieux détails tirés de sa correspondance. Mais pourquoi ne pas rapporter ce mot expressif de Fréron, que le patriotisme des habitants est encore sous la neige, comme le sommet de leurs montagnes ? Pour-

quoi avancer — ce qui est inexact et ce qu'on cherche vainement dans la correspondance — que Barras et Fréron « voulaient d'abord faire périr » les religieuses de l'hôpital d'Embrun ?

Pourquoi placer au mois de *juin* un tableau de la société niçoise qui n'est vrai que quelques mois plus tard, que l'année d'après ? Selon M. Arnaud, on voyait à Nice au mois de *juin* 1793 Madame Carteaux, Madame Ricord, Mademoiselle Robespierre. Quel anachronisme ! Carteaux, Ricord, Augustin Robespierre n'arrivent, je ne dis pas à Nice, mais à Marseille qu'à la fin d'*août*.

On lit volontiers les pages qui traitent des terribles mesures de Fréron contre Marseille, et l'auteur a raison de dire que le représentant est « responsable, en partie, de la trahison de Toulon ». Mais les pages relatives à Toulon (et bien que les atroces et implacables représailles exercées par Fréron contre l'« infâme » cité soient assez bien exposées) offrent prise à la critique.

Dommartin qui fut remplacé par Bonaparte, était chef de bataillon, et non capitaine.

Le 18 septembre, Bonaparte, suivant M. Arnaud, aurait installé une batterie près du fort Mulgrave : mais les Anglais n'avaient pas encore construit le fort Mulgrave.

Le 14 octobre, la journée aurait pu être fatale aux républicains « si O' Hara et Gravina n'avaient été en désaccord » ; rien ne prouve qu'ils aient été en désaccord ce jour-là.

Le 28 novembre, Fréron et Barras, « incapables et pressés, ordonnèrent à la batterie de la Convention d'ouvrir le feu » ; Fréron n'était pas là, et le conseil de guerre du 25 avait, au contraire, décidé que cette batterie tirerait à force.

« Les assiégés firent une sortie le soir du 29 ; à 5 heures, ils étaient maîtres de la batterie » ; cette sortie eut lieu le 30, à 5 heures, non du soir, mais du matin.

« Dugommier et Saliceti rallièrent les bataillons de l'Isère et de la Drôme » (*id.*) ; il n'est question dans les documents que du 3<sup>e</sup> bataillon de l'Isère, et Dugommier ne le rallia pas, il l'amena au contraire pour rallier les autres bataillons.

A l'attaque de la redoute anglaise, Fréron, « suivi par les soldats, sauta dans les retranchements » ; non, il n'est pas monté à l'assaut ; il a harangué et rallié la deuxième colonne qui tournait la redoute par la gauche et qui fut quelques instants en débandade.

Pourquoi, enfin, ne pas parler de la campagne menée par Barras et Fréron contre ces députés des clubs du Midi qui s'étaient réunis à Marseille sous le nom de Congrès républicain, contre ce petit parlement méridional qu'ils finirent par dissoudre en l'accusant assez justement d'usurper les pouvoirs et de ressusciter le fédéralisme ?

Pourquoi ne pas parler des efforts que fit

Fréron pour renvoyer Carteaux et donner le commandement de l'armée assiégeante à son beau-frère La Poype ?

Pourquoi ne pas parler de la fameuse lettre du 6 décembre où Barras et Fréron, désespérés de la pénurie des vivres, écrivaient au Comité qu'il fallait lever le siège de Toulon ? Ils la désavouèrent, mais Bonaparte la leur attribue, et nous savons que le 20 octobre les deux représentants disaient déjà que le siège de Toulon serait celui de Sagonte.

#### IV

1794-1802. Nous voyons Fréron dans cette partie de l'ouvrage abandonner Camille Desmoulins, contribuer à la chute de Robespierre, lancer de nouveau son *Orateur du peuple* dont le succès est prodigieux, diriger la réaction thermidorienne, mener la jeunesse dorée. Le massacreur est devenu modéré, et, à vrai dire, il fut toujours « inconséquent comme la foule » et « l'écho de l'opinion du moment ». Mais il ne fut pas réélu, et il s'estima heureux d'avoir une mission à Marseille. Il y fit preuve de sagesse ; pas de violences, pas d'arbitraire. C'est alors qu'il fut l'amant de Pauline Bonaparte, et M. Arnaud ne manque pas de nous raconter par le menu cette brûlante passion.

On sait quelle fut la fin de Fréron. Criblé de dettes, traqué par les huissiers, il accepta une place de sous-préfet à la résidence de Cayes à Saint-Domingue et il y mourut le 15 juillet 1802.

Trois remarques sur cette quatrième partie de l'ouvrage : encore sont-ce trois faits que M. Arnaud avait le droit d'ignorer, mais qui peut-être intéresseront nos lecteurs.

Voici le premier fait. Barras a proposé Fréron comme secrétaire-général au Directoire.

Voici le deuxième fait. Ce fut Bonaparte qui eut d'abord l'idée de marier Pauline et Stanislas ; il était, plus que Joseph et Lucien, l'ami de Fréron, au point qu'il le consultait sur ses productions et le priait de les examiner ; c'est ainsi qu'il lui soumit un écrit assez étendu, un *Parallèle entre Apollonius de Tyane et Jésus-Christ*.

Et voici le troisième fait. Fréron avait fini par épouser une vieille maîtresse dont il avait deux enfants. Bonaparte refusa à Madame Fréron la permission de passer avec ses enfants à Saint-Domingue sur un bâtiment de guerre ; mais par une décision du 10 mai 1802 il ordonna à Duroc de donner 1.500 francs à Madame Fréron.

## V

Conclusion. Le livre de M. Arnaud n'est pas

mauvais, et on le lit avec intérêt, avec profit. Mais il aurait dû mûrir son œuvre. Certains épisodes de cette curieuse étude pouvaient être plus sérieusement étudiés, plus profondément creusés. Du reste, l'auteur a tort de citer trop sommairement ses sources. Il cite les journaux qu'il a consultés, mais il ne mentionne pas souvent l'année et le numéro ; il cite les livres et les Mémoires sans indiquer le volume et la page ; il cite le *Catalogue Charavay* sans plus. Faut-il dire enfin qu'il est trop indulgent pour Fréron ? Il se contente de reproduire, sans la qualifier, cette phrase inouïe que le journaliste écrivait au retour de Varennes : « Louis XVI était ivre-mort quand on l'a porté à quatre dans la voiture où sa femme l'a jeté <sup>1</sup>. » Que Fréron ait été malheureux ; qu'il ait été faible, prompt à s'exalter, porté à tout outrer <sup>2</sup> ; nous n'avons pas pour lui la pitié que réclame M. Arnaud. Nous pensons avec M. Arnaud que Fréron a été « infâme, lâche et méchant », qu'il « poussa le peuple au carnage », qu'il « fit périr sans jugement des centaines de victimes » <sup>3</sup>.

1. p. 153.

2. Cf. p. 237.

2. P. 14 il est impossible qu'Elie Fréron ait été sous-lieutenant d'infanterie ; — p. 20 lire Guibert et non *Guilbert* ; p. 44 lire Dupont et non *Dupont* ; — p. 45 se défier du *Robespierre* de l'abbé Proyart ; — p. 91 Camille est de Guise, mais n'est pas « un avocat de Guise » ; — p. 146 lire *Young* et non *Yung* ; — p. 154 Dumouriez n'avait pas porté ses espérances sur le duc de Chartres ; — p. 170 Madame Roland est restée,



quoi qu'en dise l'auteur, insensible aux charmes de Barba-  
 roux; elle n'était pas femme à aimer un bellâtre; — p. 185, à  
 cette date, Barras et Fréron ne portaient pas le costume des  
 représentants que la Convention n'avait pas encore décrété;  
 — p. 189 lire *Entrevaux* pour *Entrevoux* et évêque (de Senes)  
 pour *archevêque*; — p. 229 et 230 lire Dommartin, Saliceti,  
 Pathay, Le Michaud et non *Donmartin, Salicetti, Patay* et *Mi-*  
*chaud*; — p. 233 Carteaux a été remplacé le 23 octobre, non le  
 7 novembre, et le 7 novembre il quitte Ollioules pour se ren-  
 dre à Nice; — p. 234 le mot de Dugommier : *il n'est de plan*  
*que celui de Bonaparte* n'a été ni prononcé ni écrit; — p. 236,  
 238, 291, 305, 319, lire Pommets, Mouret, Forteguerrri, Voul-  
 land, Duquesnoy, Du Roy et Soubrany et non *Pommet, Ma-*  
*ret (!), Fonteguerrri, Vouland, Duquesnoi, Duroi* et *Soubrani*; —  
 p. 363 Fréron n'a pas « signé le décret d'arrestation de Ca-  
 mille »; il a, comme dit l'auteur p. 277, « voté le décret d'ac-  
 cusation. »

## HOHENLINDEN <sup>1</sup>

---

### I

Le livre de M. Ernest Picard sur *Hohenlinden* s'ouvre, un peu prétentieusement, par de longues remarques et listes bibliographiques. M. Picard nous apprend, sur un ton grave et en un style lourd, que les documents « doivent provoquer une défiance systématique, en raison des facteurs particuliers d'erreurs qui ont altéré la vérité », qu'à la guerre l'observateur est « placé dans de très mauvaises conditions pour produire une relation exacte », etc.

Suit l'énumération des sources manuscrites, puis des sources imprimées : documents contemporains, Mémoires, livres.

La liste des Mémoires n'est pas complète.

1. *Hohenlinden*, par Ernest Picard, chef d'escadron d'artillerie breveté, chef de la section historique de l'état-major de l'armée. Orné (*sic*) de douze cartes hors texte. Publié sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée. Paris, Charles-Lavauzelle. (1909). In-8 xix et 409 p.

M. Picard oublie de mentionner les *Mémoires* de Drouet qu'il cite p. 223 et il ignore ceux du général Desperrières, ceux du général Jouan, ceux du commandant Parquin.

Dans la liste des livres et articles, il ne parle ni d'un article publié sur Hohenlinden dans la *Neue Bellona* de 1804, ni de l'article intitulé *Quelques remarques pour la critique de la dernière campagne d'hiver en Allemagne* et paru en 1801 dans les *Annales* de Posselt (IV, p. 105-112; l'auteur est l'anonyme n° 2 qui a composé *Moreau et sa dernière campagne*), ni de la lettre que les deux fils de Richepance insérèrent dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mars 1824, ni du travail d'Oscar Criste sur le prince de Liechtenstein, ni de l'*Historique* du 20<sup>e</sup> chasseurs d'Aubier. S'il mentionne, en ce qui concerne l'armée de Condé, Boulay de la Meurthe et Bittard des Portes, il néglige d'Ecquevilly, Muret, Thiboult du Puisact.

Aux lacunes se joignent les erreurs.

L'anonyme n° 4 a déjà été cité dans la liste précédente (n° 6 des documents contemporains).

Le livre de Venturini ne devait pas être cité, et M. Picard ne l'a sans doute pas ouvert; il le cite parce que l'ouvrage, paru en 1802, a pour titre *Considérations critiques sur la dernière et la plus importante campagne du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Mais Venturini traite de la campagne d'été et d'automne, non de la campagne d'hiver; il disserte

sur Engen, Stockach, Messkirch, Biberach, Hochstädt, sur Marengo, et non sur Hohenlinden.

Enfin, M. Picard cite ainsi l'anonyme n° 2 : ANONYME, *Moreau et sa dernière campagne, esquisse historique par un officier de son état-major, traduit de l'allemand. Paris, Thomine, 1814.* Mais, à la fin de la liste, en tout dernier lieu, je lis WOYDA (V.), *Moreau et sa dernière campagne par un officier de son état-major, traduit de l'allemand. Paris, Thomine, 1874.* Qu'est-ce à dire ? Voilà le même volume, cité de deux façons différentes ; ici, il est anonyme et a paru en 1814 ; là, il a pour auteur V. Woyda et il a paru en 1874. Cruelle énigme ! Elle est facile à résoudre. Dans les deux cas, il s'agit du même livre, *Moreau et sa dernière campagne* ; il a paru en 1814 et son auteur est anonyme ; il n'a pas paru du tout en 1874 et son auteur n'est point V. Woyda — à moins que M. Picard n'ait découvert que l'anonyme s'appelait ainsi — mais évidemment il y a là erreur de fiches, et, par suite d'une inadvertance dont nous ne nous chargeons pas d'expliquer le mystère, le volume a été attribué à ce V. Woyda qui ne semble pas avoir existé.

## II

Venons maintenant au récit qui comprend

quatre livres, *La reprise des hostilités*, *Ampfing*, *Hohenlinden*, *La marche sur Vienne*. Il se déroule avec une certaine ampleur et les chapitres se succèdent en assez bon ordre. D'un bout à l'autre l'auteur semble avoir sérieusement étudié le sujet, avec le désir d'être aussi complet que possible et de dire le dernier mot sur la matière. Et le livre a ses mérites. Après Carrión-Nisas, Mathieu Dumas, Hüffer, Heilmann, Schleifer, il sera consulté avec profit. M. Ernest Picard a visité la région de Hohenlinden et glané quelques pièces à Vienne. Il tâche de décrire exactement les péripéties de la célèbre bataille ainsi que la série des combats qui suivirent la victoire. Il a tiré parti des documents des archives françaises ; il a traduit, paraphrasé, résumé ceux que notre cher et regretté Hüffer avait publiés. On reconnaîtra son talent d'assimilation, sa souplesse, son savoir-faire. Pourtant, l'ouvrage, si l'on y regarde de près, donne prise à la critique, et une lecture attentive découvre, là encore, nombres de lacunes, nombre d'erreurs et de taches. Qu'on nous permette les remarques suivantes.

P. 4. M. Picard nous parle du comte d'Albini qui lève des partisans dans le centre de l'Allemagne ; p. 15, du baron d'Albini qui dirige les insurgés de la Westphalie ; p. 59, du chancelier Albini qui commande les contingents mayençais. Voilà un Albini bien multiple.

P. 41, « la Bavière, le Würtemberg et les villes de Mayence et de Würzbourg » avaient fourni un contingent ; on ne peut parler ici de villes ; il fallait dire l'électeur de Mayence et l'évêque de Würzbourg.

P. 44, on nous parle bien peu de l'archiduc Jean. C'est, nous dit-on, un jeune homme de dix-huit ans ; il est inexpérimenté ; c'est un débutant. Voilà tout ce qu'on nous dit de l'adversaire de Moreau, du général en chef de l'armée autrichienne. Pourquoi ne pas citer ici l'Anonyme anglais qui ouvre la « liste alphabétique des livres consultés » ? Cet anonyme parle du mécontentement des troupes autrichiennes ; il assure que la nomination de l'archiduc Jean tranquillisa pour quelques jours le soldat, mais que l'officier se tenait pour vaincu, qu'on ne pouvait dénier à l'archiduc talents et aptitudes, mais que la vue d'un blessé le faisait pâlir <sup>1</sup>.

P. 45, il y a un contre-sens dans la traduction de la lettre de l'Empereur à l'archiduc Jean : « *Des instructions, dit M. Picard, seront données à l'état-major général et aux diverses chancelleries* » ; il fallait traduire : « tout l'état-major général et toutes les chancelleries doivent être subordonnées à Lauer. ».

*Id.* Lauer « avait fait ses études à l'Ingenieur-

1. Cf. la traduction française, *Exposé des circonstances, etc.*, p. 100-101, et la traduction allemande, *Darstellung der Ursachen*, p. 84.

*Akademie* ». Pourquoi ne pas dire à l'École des ingénieurs ? Tout ce passage sur Lauer est d'ailleurs traduit littéralement de Hüffer et devait être mis entre guillemets.

P. 46, Lauer était « plus ingénieur que général ». Cette expression est prise encore à Hüffer qui l'a prise à Cobenzl ; mais M. Picard ne devait ni se l'approprier ni l'employer une seconde fois (p. 328). Et n'était-ce pas le cas de citer ici encore notre Anonyme anglais <sup>1</sup> qui assure que Lauer était regardé comme un habile ingénieur, mais que les troupes ne le connaissaient pas et qu'il ne fut pas soutenu par les autres généraux ?

P. 45-46. Il eût fallu, pour la clarté du récit, citer en même temps que Lauer, dans le texte — et non pas dans une note de trois lignes empruntée à Jomini — le colonel Weyrother qui sera, autant et plus que Lauer, le guide et le conseiller de l'archiduc Jean, et qui fut nommé le 8 septembre quartier-maître général, trois jours après que Lauer avait été promu feldzeug-mestre. Au reste, quelques mots de plus sur Weyrother auraient été les bienvenus. On ne nous parle pas de son caractère, de son esprit aventureux et qui visait au grand, et cet esprit, ce caractère se marquent déjà dans son style fébrile et déclamatoire. Auguste Fournier a dit

<sup>1</sup> *Exposé des circonstances*, p. 102, et *Darstellung der Ursachen*, p. 85.

de lui qu'il était un second Mack pour l'ambition et l'aveuglement. <sup>1</sup>

*Id.* Nous venons de lire dans une note de la p. 45 ces mots empruntés à Jomini, que Weyrother « était revêtu du titre de quartier-maître général ». Pourquoi, à la p. 46, dans une autre note, répéter que « l'état-major comprenait, en outre, Weyrother, appelé aux fonctions de General-Quartiermeister » ?

P. 48, nous lisons : « L'archiduc Charles était alors occupé à l'organisation des troupes en Bohême et en Moravie. » Il faudrait supprimer cette phrase, car p. 44, M. Picard a déjà dit : « L'archiduc Charles restait chargé de la direction de l'organisation défensive de la Bohême. »

P. 52-55, apparaît le général Christian *von Zweibrücken*. Qu'on le nomme ainsi dans les documents et livres allemands, soit. Mais, dans un ouvrage français, il faut, ainsi que l'a fait Carrion-Nisas, le nommer Christian de Deux-Ponts, comme nous disons le comte de Linange, et non de *Leiningen*, le sire de Ribaupierre, et non de *Rappoltstein*, l'électeur de Bavière, et non de *Bayern*, — d'autant que ce Christian a été à notre service et qu'il figure sous le nom de Christian de Deux-Ponts Forbach sur la liste de nos maréchaux de camp dans la grande

1. *Napoleon*, II, p. 73.



fournée du 9 mars 1788. La notice consacrée à ce Deux-Ponts est d'ailleurs bien inexacte. Comprend-on que M. Picard ait écrit que ce Deux-Ponts devint « duc de Deux-Ponts et prince-électeur de Bavière et du Palatinat » pour être ensuite en 1799 « autorisé à prendre du service en Bavière où il devint général-lieutenant d'infanterie, gouverneur du Palatinat, et mourut en 1817 général d'infanterie » !! Quoi, voilà un électeur de Bavière qui finit, non comme prince, non comme souverain, mais comme simple général, dans sa propre principauté ! Quelle inadvertance ! Et comment M. Picard s'est-il ainsi fourvoyé ? En copiant une notice de Heilmann. Il a lu trop vite. Heilmann écrit <sup>1</sup> : « Nachdem Herzog Max von Zweibrücken Kurfürst von Pfalz-Bayern geworden war, erhielt er 1799 die Erlaubnis in bayerische Dienste zu treten », c'est-à-dire « après que le duc Max de Deux-Ponts fut devenu électeur de Bavière et du Palatinat, il (Christian) reçut la permission d'entrer au service bavarois ». M. Picard a sauté le nom de Max — la distraction est peut-être un peu forte.

P. 56, le Bavaois Deroy a servi au régiment Prince Charles et non *Archiduc* Charles.

*Id.* (et p. 55), M. Picard traduit *Subsidien-Division* par « division de subsides », ce qui est

1. *Der Feldzug von 1800*, p. 11.

inintelligible, au lieu de traduire, comme faisaient du reste les Bavarois <sup>1</sup>, par « corps subsidiaire ».

*Id.*, M. Picard dit de Wrède : « Il avait fait ses études dans l'Université de Heidelberg » ; quel français !

*Id.*, il fut « promu *effectivement* colonel ». Quelle traduction bizarre de *wirklicher Oberst* ! Faut-il apprendre à M. Picard qu'on dit « colonel titulaire » ?

P. 100, le mémoire cité est, non pas, comme le croit M. Picard, de l'archiduc Jean, mais de Weyrother. C'est ce que prouvent et le témoignage de Hüffer et le style même. Tout le passage, au surplus, est mal traduit. M. Picard écrit, par exemple : *les généraux autrichiens ignorant complètement les voies d'accès de ces forêts*, et il y a dans le texte (ce qui sent bien son Weyrother) : « Nous, entièrement étrangers dans cette mer de forêts ».

P. 102, encore une faute de traduction : *Si nous sommes couverts sur notre flanc gauche*. Il y a dans le texte *bedacht* et non *bedeckt* ; il fallait donc traduire : « si nous veillons à notre aile gauche » <sup>2</sup>.

P. 105, de même, traduire, non pas « *suspen-*

1. Cf. Heilmann, p. 45 et 70.

2. Tout ce qu'on traduit ici est dans Hüffer, et il fallait citer à ces pages 101-102, non les archives de Vienne, mais Hüffer.

*dues par un armistice de courte durée* ». mais « d'après la dernière convention »<sup>1</sup>.

P. 145-148, on regrette que les Mémoires de Desperrières (*Vie politique et militaire du général Poissonnier-Desperrières*. Paris, Trouvé, 1824) n'aient pas été consultés par M. Picard : il y aurait puisé de curieux détails sur le combat d'Ampfing — que, soit dit en passant, les Français ont aussi appelé le combat d'Haun.

P. 149, nous lisons qu'à ce combat d'Ampfing « Bastoul prit le commandement de la division Hardy et se mettant à pied à la tête d'une de ses colonnes, le drapeau de la 53<sup>e</sup> à la main, il contre-attaqua vigoureusement l'ennemi ». Mais, p. 233, à la bataille d'Hohenlinden nous retrouvons Bastoul qui, derechef, « s'étant saisi d'un drapeau, se porte à pied à la tête des troupes pour reprendre le bois de Tading », et il reçoit une blessure<sup>2</sup>. Est-il possible que Bastoul ait dû, dans deux combats de suite, saisir le drapeau pour entraîner ses troupes? Non :

1. *Id.* traduire, non pas « de préférence sur Dachau », mais « plus exactement sur Dachau ». — P. 153, l'archiduc Jean aurait écrit à l'Empereur : *l'ennemi était sur des hauteurs très avantageuses, il s'est défendu avec opiniâtreté, mais a dû céder partout devant la bravoure de nos troupes*; il fallait traduire : « l'ennemi était sur les hauteurs les plus avantageuses; il s'est défendu très opiniâtrement, mais les troupes firent très bien et le forcèrent partout à reculer ». P. 154, l'archiduc écrit à Klenau d'avancer pour que lui puisse passer l'Isar *en peu de temps*; il fallait traduire « en moins de temps ».

2. M. Picard aurait dû dire que Bastoul mourut à Munich, le 15 janvier 1801, des suites de sa blessure.

d'après les documents, Bastoul ne s'est qu'une fois saisi du drapeau, à Hohenlinden, et non à Ampfing.

P. 162, on a mis en note un passage des *Mémoires* de Seruzier; il ne fallait même pas le citer; Seruzier ou son arrangeur ne mérite aucune confiance.

P. 198, on nous dit que le fusilier Fauvart qui prit le général Spannocchi, lui laissa son argent et ses effets; on pouvait et devait ajouter qu'à la prière de l'archiduc Charles dont Spannocchi avait été le maître et l'ami, Moreau relâcha sur-le-champ son prisonnier.

*Id.* « D'après l'historique du régiment n° 31, dit M. Picard, Löpper ne fit aucun rapport parce que le désordre fut indescriptible. » Il n'était pas besoin de se référer à cet historique de régiment; il suffisait de lire dans Hüffer, p. 468, la lettre de Löpper au général en chef. Löpper écrit qu'il n'envoie pas de rapport « parce que les circonstances qui se sont produites ont été si multipliées et compliquées qu'il ne peut se soumettre à ce devoir ».

P. 201, M. Picard dit qu'à Hohenlinden, à l'aile gauche, six pièces françaises démontèrent quatre pièces autrichiennes, qu'elles furent assaillies par deux escadrons de hussards et que les canonnières à leur tour chargèrent les cavaliers impériaux. Mais ce fait s'est produit à Ampfing, et non à Hohenlinden, et M. Picard le

mentionne déjà plus haut, p. 148. Qu'il relise le rapport de Dessolle, et il verra que c'est à Ampfing, et non pas à Hohenlinden, que « six pièces démontent quatre pièces », qu'elles « sont chargées par deux escadrons de hussards ennemis » et que « les canonniers chargent à leur tour les hussards ». Comment M. Picard a-t-il pu, sans s'en apercevoir, reproduire p. 201 ce qu'il a écrit p. 148 ? Comment a-t-il pu attribuer deux fois de suite, et à Ampfing et à Hohenlinden, aux mêmes artilleurs la même action d'éclat, la même prouesse héroïque ?

P. 204. Schwarzenberg, dit M. Picard, attaqua Loipfing « avec deux lignes de deux bataillons chacune et *une réserve de même force* ». Non ; sa réserve ne comprenait qu'un bataillon du régiment Ligne.

*Id.* Il eût fallu dire que, dans ce même combat que Schwarzenberg engagea sur les hauteurs de Tading, non sans péripéties, ce fut un bataillon de Clerfayt de sa première ligne qui, avec plusieurs pelotons de Latour, Zeschwitz et Cobourg, chassa les Français du bois de Wetting.

*Id.* Ce ne furent pas *trois* bataillons du régiment Archiduc Ferdinand et le régiment Mack qui renforcèrent les deux bataillons Murray et prirent Kronacker ; ce fut un seul bataillon, et c'est pourquoi un autre bataillon du régiment Archiduc Ferdinand put se porter sur Tading.

P. 205-215. La marche de Richepance est assez bien racontée ; mais nous ne saurions avoir trop de détails sur ce mouvement essentiel et M. Picard ne nous dit pas qu'il fallut abattre des arbres à droite et à gauche pour faire passer les voitures d'artillerie ; que Richepance réunit les généraux de brigade en avant de Christoph et leur montra l'importance de l'opération ; qu'il n'arriva au but — détail bien expressif — qu'avec le tiers de sa division, mais qu'il savait bien (et ce sont ses propres termes) que, plus un mouvement est audacieux, plus il produit d'étonnement et d'effroi.

*Id.* Ne fallait-il pas marquer plus nettement l'impression produite sur les ennemis par ce mouvement de Richepance et reproduire ce qu'ils en ont pensé ? Quoi de plus intéressant que cette remarque faite en 1803 par l'éditeur de la *Schlacht von Hohenlinden*, que Richepance « saisit le moment en homme résolu, attaqua sans balancer et décida d'autant plus rapidement le destin de cette journée » ?

P. 219. M. Picard n'insiste pas assez sur les charges de Liechtenstein. A vrai dire, il n'a pas connu le livre de Criste. Il y aurait trouvé un jugement sur Liechtenstein et ses « éminentes qualités de soldat », ainsi qu'une lettre de l'archiduc Jean qui reconnaît que Liechtenstein a, par ses attaques répétées, donné le temps aux restes de l'infanterie autrichienne de se rallier.

Mais Hüffer a publié le rapport de Liechtenstein et une lettre de Kollowrat qui remarque que Liechtenstein a fait front durant neuf heures contre la cavalerie française et couvert la retraite.

P. 223. Certes, le récit de Drouet est, comme dit M. Picard, « des plus succincts ». Mais M. Picard aurait bien fait d'en tirer tout ce que Drouet dit de Richepance. « Honneur à toi, Richepance, s'écrie Drouet, à ton courage, à ta prompte et héroïque inspiration ! Je me sens aise, avant de mourir, de te payer encore mon tribut d'admiration ! » Un pareil hommage devait être cité. Et c'est ici le cas de citer aussi les *Mémoires* du général Jouan que M. Picard ne connaît pas <sup>1</sup>. Jouan était avec le premier bataillon de la 27<sup>e</sup> : il assure que ce bataillon eut beaucoup à souffrir et fut terriblement maltraité, qu'il perdit nombre de soldats et que la demi-brigade eut plusieurs officiers tués, beaucoup d'entre eux blessés, quatre faits prisonniers, et que lui-même reçut une blessure grave à la tête <sup>2</sup>.

1. *Carnet historique et littéraire* du 15 juin 1898.

2. Marigny, le fameux colonel, était avec Drouet et le 20<sup>e</sup> chasseurs à cheval ; il a ainsi parlé de l'action dans l'état de ses services : « il combattit toute la journée, s'empara d'une nombreuse artillerie, harcela l'ennemi dans sa retraite, fit un bataillon prisonnier et s'empara du drapeau. » Citerai-je aussi ce que dit Baron, l'aide de camp de Richepance : « Il reçoit ordre d'arrêter la réserve de l'ennemi afin de lui

P. 225, nous lisons que le chef de brigade Laffon engagea un escadron de son régiment (le 6<sup>e</sup> chasseurs) et que cet escadron était commandé par l' « intrépide *Montalon* ». M. Picard met ces deux mots entre guillemets pour s'éviter la peine d'identifier ce Montalon qu'il ne connaît pas. Mais — qu'il nous pardonne notre curiosité — nous nous sommes demandé ce qu'était cet intrépide Montalon, et si cet intrépide Montalon n'était peut-être pas le *Montholon* que M. Picard cite plus loin, par deux fois, p. 237 et 357. Non : cet intrépide chef d'escadron ne s'appelait ni Montalon ni Montholon ; il se nommait Montaulon — comme on peut le voir dans le rapport de Dessolle — et ce Jean Montaulon, né à Servian dans l'Hérault et qui y prit sa retraite en 1806, obtint pour sa bravoure à Hohenlinden un sabre d'honneur. Voici même ce qu'il dit de son rôle dans cette bataille : « [Montaulon] prit cinq pièces de canon, fit mille hommes prisonniers et parvint à dégager la division du général Richepance qui était cernée. » Quand ces mots seraient exagérés, ils mériteraient d'être connus. Du reste, M. Picard ne se soucie pas de l'exacte transcription des noms de personnes. Il imprime, p. 135, *Valmosen* le

donner le temps de marcher sur la grande route à la rencontre du général en chef ; ce mouvement, exécuté avec toute l'adresse et l'intelligence possible, donna le temps à Richepance d'exécuter le sien qui décida la bataille » ?



nom du colonel qu'il écrit justement p. 154 « Walmoden ». Il imprime *Ducca* pour Duka, *Frenel* pour Fresnel, *Radetsky* pour Radetzky, *Cormil* (l'adjudant-major de la 14<sup>e</sup> légère) pour Cornille, *Bonnet* pour Bonet, *Crabé* pour Crabbé, *Nègre* pour Neigre (le futur général de division et un grand artilleur), *Noisel* pour *Noizet* (l'aide de camp de Marceau) et *Vadeleux* pour Wadeleux (Wadeleux qui obtint un sabre d'honneur et qui, avant de devenir capitaine, avait été chirurgien à l'exemple et sur la réquisition de son oncle Percy). Et M. Picard reproche à Carrion-Nisas de « n'avoir pas employé les véritables orthographes des noms de personnes » ! <sup>1</sup>

P. 228, il faudrait atténuer ce que M. Picard dit de Riesch : « *Riesch affirme avec quelque exagération qu'il se maintint au prix des plus grands sacrifices* » ; Riesch n'a pas employé cette expression ; il écrit simplement qu'il a cherché à se maintenir « non sans sacrifice et effort ».

P. 233, les six escadrons Archiduc Ferdinand étaient des dragons, et non des *hussards*.

P. 234. M. Picard cite un assez long passage de Lanfrey qui déclare que Hohenlinden est la

1. En revanche, M. Picard « emploie (pour parler comme lui) les véritables orthographes des noms de lieux » et la correction des noms de villes et de villages est tout à fait remarquable. Je crois pourtant qu'il faut lire p. 291 et 304 Schönrain pour *Schænram*, p. 306 et ailleurs Hammerau pour *Hamerau*.

dernière de nos victoires républicaines. Y a-t-il des victoires républicaines, des victoires royales, des victoires impériales ? Nous ne connaissons que des victoires françaises. Et qui nous dit que l'armée d'Hohenlinden fût si républicaine ? Défions-nous de ces vagues et sonores jugements. L'armée de Hohenlinden est justement, de toutes les armées de la République, celle qui eut envers les émigrés les procédés les plus honnêtes ; « ces patriotes, disait Thiboult du Puisact, ne sont pas reconnaissables » ! Au lieu de reproduire une phrase qui sent l'esprit de parti et flatte les goûts du jour, l'auteur aurait mieux fait de dire quelles furent ces effusions patriotiques, quels furent ces embrassements fraternels dont parle Lanfrey, et nous aurions aimé qu'il eût montré les soldats et les officiers, pleins de joie et d'orgueil, entourant Moreau et le félicitant, et lui, le général en chef, répondant à tous avec émotion : « Vous avez conquis la paix ! ».

P. 236. M. Picard reproduit le jugement de Dessolle sur les généraux ; M. Picard aurait pu, à son tour, apprécier de son chef ces généraux, ainsi que leurs troupes. Je regrette qu'il n'ait pas rendu hommage aux Polonais de Kniaziewicz — c'était, et il fallait le dire, la 2<sup>e</sup> légion polonaise dite légion du Danube — ; Decaen écrit dans son rapport que Kniaziewicz a eu tout le jour devant lui un corps de 3.000 hommes ;

Moreau loue son « imperturbable constance » ; Mathieu Dumas assure qu'il a soutenu toute la journée le combat le plus inégal et empêché Riesch de déboucher d'Albaching <sup>1</sup>.

P. 242 et sqq. Rien de plus facile que de réfuter, comme M. Picard l'a fait après Carrion-Nisas, le jugement de Napoléon : le prisonnier de Saint-Hélène disait que Moreau avait dû la victoire au hasard, et non aux mouvements et aux combinaisons, que Moreau n'avait montré dans cette journée aucun génie militaire ! Mais pourquoi M. Picard ne nous dit-il pas quels documents Napoléon avait alors sous les yeux ? Et ne fallait-il pas appuyer sur certains points ? Ne fallait-il pas discuter cette opinion de l'Empereur, que Richepance, se trouvant dans une « terrible position », a « pris conseil de son désespoir » et « fait une imprudence qui réussit » ? Cela est curieux et digne d'être cité. Et quand Napoléon ajoute que la 48<sup>e</sup> culbuta les bataillons ennemis et que *ce petit combat décida de toute la journée*, ce mot, jeté en passant et qui fait réfléchir, pourquoi M. Picard ne l'a-t-il pas mentionné ?

1. Sur les pertes et sur l'aspect des lieux après la « boucherie », les Goncourt ont, dans leur livre sur *Sophie Arnould*, p. 150-151, publié un intéressant fragment d'une lettre de Brancas à sa mère : Brancas était à la tête du 9<sup>e</sup> hussards et il mande à Sophie Arnould que les Français ont perdu 3.000 hommes, que l'on compte déjà 9.800 prisonniers et que « tous les jours on en amène de toutes parts. »

P. 248. Faut-il croire avec M. Picard que Moreau eut tort de céder aux conseils de Decaen et de lui faire suivre Richepance, au lieu de l'appeler à Hohenlinden ? Mais l'intervention de Decaen ne fut-elle pas efficace ? Decaen n'a-t-il pas démêlé les choses qui, pour parler comme lui, s'embrouillaient un peu à Christoph ? N'a-t-il pas dégagé Drouet qui, par suite, put rejoindre Richepance ? Si Richepance n'avait pas su que Decaen venait derrière lui en soutien, aurait-il abandonné Drouet à Christoph et foncé vers la grande route ? Decaen répétait volontiers avec modestie — c'est un mot que M. Picard aurait pu citer — qu'il n'avait fait que glaner dans le champ où Richepance avait moissonné ; encore fallait-il qu'il vînt y glaner, et il fit plus que glaner, il moissonna, lui aussi, et Carrion-Nisas vante avec raison la sagesse, l'aplomb qu'il montra dans ses mouvements.

P. 278-279, M. Picard ne nous dit pas que Kollowrat dut, le 7 décembre, céder le commandement à Liechtenstein qui se trouva diriger le corps de réserve, et, ce qui peint bien la situation, c'est que Schwarzenberg conseillait alors à Liechtenstein de refuser le fardeau, et de « se sauver de ce labyrinthe, sous prétexte d'un accès de goutte ».

P. 280-282, il fallait sur l'affaire de Rosenheim consulter et citer d'Ecquevilly, *Campagnes de Condé*, III, p. 74-80 (il y avait là de

curieux détails à reproduire, notamment sur l'abattement des officiers autrichiens et de Riesch qui « ne donna pas une grande idée de ses talents »), Thiboult du Puisact, p. 278, et surtout le *Journal* du corps de Condé (La Boutetière, *L'armée de Condé*, p. 85-87). Dans ce *Journal*, on se plaint encore de la lenteur de Riesch, et quoi de plus intéressant que l'entrevue cordiale des républicains et des royalistes à Leoben, et que ce mot des patriotes aux émigrés : « Riesch vous a sacrifiés ; nous regrettons fort que vous vous soyez fait tuer mal à propos dans cette occasion et nous sommes peiné de n'avoir pu vous avertir. » ?

P. 309 (et 72), pourquoi dire *compagnies Gradiscaner et Peterwardeiner* puisqu'on s'est servi plus haut (p. 196) des expressions bataillon Peterwardein et bataillon Gradisca<sup>1</sup> ?

P. 325, Moreau fait imprimer une proclamation en français et en allemand, et M. Picard dit que « rien n'autorise à affirmer qu'elle fut portée à la connaissance des habitants ». Alors, pourquoi l'imprimer en allemand ? « Nous ne souffrirons pas, lisons-nous dans cette proclamation, que les plaintes des habitants troublent l'allégresse que font naître nos victoires. » Cette phrase n'est-elle pas destinée aux habitants ?

1. De même *Grenzhusaren*. Pourquoi ne pas dire « hussards des frontières » ou « des confins » ?

P. 343, on fait dire à l'archiduc Charles que la confiance des hommes dans leurs supérieurs est perdue à la suite de dispositions inopportunes *qui leur ont porté les plus grands coups*; il faut traduire « qui ont donné même sur le soldat la plus grande prise. »

P. 348, M. Picard dit que le prince de Liechtenstein fut fait prisonnier le 19 décembre, et le lecteur croira que c'est le Liechtenstein dont nous avons parlé jusqu'ici. Or, Liechtenstein annonce le 20 à l'archiduc Charles qu'il est malade, et il reçoit le 22 l'autorisation de se retirer. Le Liechtenstein prisonnier est donc un autre personnage, et Dessolle dit dans son rapport qu'il était colonel de uhlans.

P. 374, quelle façon de traduire *zügellos!* M. Picard dit une horde *sans liens organiques*. Pourquoi ne pas dire plus simplement, plus énergiquement « une horde sans frein » (où il n'y a plus, comme on le voit dans la même ligne, d'ordre et de discipline) <sup>1</sup>!

1. Sur tous les combats de la poursuite, intéressants d'ailleurs et peu connus, M. Picard ne pouvait-il consulter les historiques des régiments et les témoignages des colonels? Voici, par exemple, ce que dit Marigny du combat de Schwanenstadt : « à la tête de 400 hommes de cavalerie, il inquiéta l'ennemi toute la journée, fit 1.000 prisonniers, prit les étendards, exécuta trois charges, traversa un village malgré le feu le plus vif, tailla en pièces l'arrière-garde, s'empara de la ville, où le quartier-général abandonna ses équipages et des magasins considérables; il a dans cette affaire tué ou blessé douze cuirassiers. » De même, Marigny dit du combat de Lambach : « il fit prisonniers 300 hommes des Manteaux

P. 375, pourquoi Moreau a-t-il signé l'armistice? En vertu de quel pouvoir? M. Picard nous dit que Moreau « constata que l'Empereur était décidé à traiter », que Moreau croyait que « s'arrêter était conforme au caractère de modération par lequel Bonaparte s'était fait connaître à toute l'Europe », que Moreau « désirait procurer à la nation la paix qu'elle souhaitait ardemment. » Tout cela est bel et bien ; mais il fallait dire avant tout que Moreau avait, en partant de Paris, reçu de Bonaparte l'autorisation de conclure un armistice si l'Autriche consentait à traiter de la paix sur-le-champ sans consulter l'Angleterre <sup>1</sup>.

*Id.* M. Picard cite un mot de Condé à Louis XVIII; mais voici un mot de Condé à La Fare bien plus expressif et plus important (La Boutetière, p. 86) : « On a signé à temps, car, de vous à moi, il n'existait plus d'armée autrichienne. On ne doute plus de la paix, et ce qui m'y fait croire le plus, c'est que Moreau ait si-

Rouges, chargea ensuite le 2<sup>e</sup> régiment de uhlans et celui de Meszaros hussards ; ils furent presque entièrement détruits ; le général et les deux colonels furent du nombre des prisonniers. Dans ces entrefaites, le feu ayant été mis au pont, il s'en aperçut, y courut avec sa troupe, le fit éteindre et s'empara de mille voitures chargées de vivres, équipages et munitions. » De même, Brancas parle ainsi du combat de Salzbourg : « le régiment (9<sup>e</sup> hussards) a exécuté plusieurs charges vigoureuses et s'est distingué par sa contenance calme et ferme malgré le feu terrible de l'ennemi et une perte considérable. »

1. Cf. sa lettre du 26 décembre à Brune.

gné l'armistice, car il ne lui serait pas pardonné d'avoir laissé respirer une armée qui ne pouvait plus résister et dont la défaite journalière l'eût conduite à Vienne sous peu de jours. »

*Id.* Et voici encore une citation qu'il ne fallait pas négliger. Dans les recueils utilisés, M. Picard n'a pas manqué de mentionner *Paris sous le Consulat* (qu'il n'a, je crois, cité qu'une fois et dès la p. 2); c'était donc le cas de citer ici ce passage important du tome II, 9 décembre, que « le désir est unanime qu'on n'accorde aucun nouvel armistice et que l'armée continue ses progrès jusqu'à Vienne. »

*Id.* M. P. écrit que la poursuite de Moreau a été « menée avec une énergie extraordinaire ». Mais plus haut, p. 261, il a dit que cette poursuite fut « tardivement entreprise et mollement menée », que Moreau « sut mal tirer parti de la victoire décisive qu'il avait remportée ». Il faudrait être plus précis, et la vérité est, ce semble, que Moreau a tardé au lendemain de Hohenlinden, et que peu à peu la poursuite s'est animée.

P. 376, à propos de la ligne de démarcation qui nous était, comme témoigne Dessolle, très favorable, on pouvait citer ce mot du roi de Prusse à notre ambassadeur Beurnonville : « après la concession d'une ligne pareille, je sens bien qu'il était inutile de prendre Vienne et le premier Consul peut maintenant dicter la paix à l'Empereur. »



## III

Disons-nous encore que le récit de M. Picard est souvent trop technique pour être clair et que certains chapitres, pour ne pas dire tous, se lisent assez difficilement ?

Disons-nous — mais on l'a vu de reste — que l'auteur néglige trop les détails caractéristiques, les mots qui peignent ou résument une situation ?

Disons-nous que les documents alourdissent la narration et que quelques-uns auraient pu être sans inconvénient relégués dans les annexes ?

Disons-nous enfin que ces annexes sont très pauvres ? Contrairement à l'excellent usage de la Section historique (je ne cite que le *1805* de Colin, le *Fleurus* et le *Hondschoote* de Dupuis, le *Kaiserslautern* de Hennequin, etc.), M. Picard n'a pas mis de pièces justificatives à la fin de son livre. Nous le regrettons vivement. On peut, sans déroger, faire œuvre à la fois d'écrivain et d'« assembleur de sources <sup>1</sup> ». M. Picard aurait dû, pour l'instruction du public, insérer les rapports de Moreau, de Dessolle, de Richepance, de Decaen, que les lecteurs ne sauront où trou-

1. *Quellensammler*, comme disent les Allemands.

ver, car tout le monde ne possède pas ou ne peut consulter le *Moniteur*, Carrion-Nisas, le *Spectateur militaire*, l'*Historique* du 20<sup>e</sup> chasseurs, etc. Les publications de la Section historique doivent renfermer des documents ; ce sont des documents que nos officiers souhaitent avant tout d'étudier, et ce n'est pas une tâche facile ni subalterne de les classer et de les éditer correctement ; Hüffer qui, sans se piquer de style, fut un grand historien, ne la dédaigne pas, et M. Picard aurait dû suivre l'exemple de Hüffer : « il sera, dit Hüffer, agréable à maint lecteur de trouver rassemblés ici les rapports des chefs de corps autrichiens sur leur part à la bataille de Hohenlinden. » Je me demande même s'il n'aurait pas mieux valu, à cause de ces annexes et en leur donnant toute l'extension désirable, composer deux volumes au lieu d'un, l'un intitulé *Ampfing* et l'autre *Hohenlinden*.

Quoi qu'il en soit, le livre porte d'un bout à l'autre des traces évidentes de précipitation et de légèreté : M. Ernest Picard, chef de la section historique du ministère de la guerre, devait faire mieux <sup>1</sup>.

1. M. Picard, devenu colonel, est mort à la fin de 1913 sans être regretté.

## LE DUC D'ENGHIEN <sup>1</sup>

---

### I

M. Welschinger réédite, dit-il, la partie la plus importante et la plus dramatique du volume qu'il publia en 1888 sur le duc d'Enghien, la partie qui concerne les derniers jours du prince à Ettenheim et à Vincennes, et il ajoute que nombre de travaux parus depuis — surtout la belle et admirable publication, si sagace, si savante, si complète, de M. Boulay de la Meurthe<sup>2</sup> — et quelques pièces consultées par lui-même permettent de compléter l'œuvre, de donner à cette réimpression un attrait de nouveauté.

1. Henri Welschinger, membre de l'Institut. *Le duc d'Enghien. L'enlèvement d'Ettenheim et l'exécution de Vincennes.* Avec portraits et fac-similé. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Plon, 1913. In-8, 481 p. 7 fr. 50.

2. C'est nous qui la jugeons ainsi.

## II

Les nouveautés ne sont peut-être pas si grandes que M. Welschinger le croit, et il enfonce souvent des portes ouvertes. Mais, non sans force et non sans ampleur, il montre que dans cette affaire tout a été « voulu avec une rigueur inflexible, préparé avec une précision militaire, conduit avec une précipitation réfléchie et achevé par l'omission intentionnelle des règles et formalités judiciaires <sup>1</sup> ». Il montre que Bonaparte a violé le droit des gens, a violé un territoire neutre, et que l'acte du 21 mars est un acte réprouvé par la morale, un acte extrêmement illégal, essentiellement criminel. Il montre que le duc refusa de prendre part aux complots et aux intrigues, que le duc désirait agir publiquement, engager une guerre ouverte, attaquer Bonaparte loyalement, en face, sur le champ de bataille. Il montre que Bonaparte était résolu à faire vite, que Bonaparte avait à l'avance prononcé l'arrêt de mort du prince, avait déclaré nettement que la condamnation de d'Enghien

1. Nous permet-on de remarquer que ce passage de la préface reproduit, sans guillemets, un passage de M. Boulay de la Meurthe que M. Welschinger cite, assez imprudemment, dans une note de sa p. 157 ? (« avec une rigueur inflexible, par une précipitation réfléchie, par une omission voulue des formalités judiciaires »).

était nécessaire. Il met en lumière le rôle de Caulaincourt <sup>1</sup> et la complicité de Talleyrand : Caulaincourt devait adoucir ce que la mission d'Ordener avait de choquant, saisir les conspirateurs d'Offenbourg, fournir des explications à Edelsheim sur la violation du sol badois. Quant à Talleyrand, il fut « le premier complice » de Bonaparte et il conseilla l'enlèvement du prince pour rétablir son crédit ébranlé. Enfin, M. Welschinger, dans les derniers chapitres — les plus faciles, lorsqu'on a la bonne fortune d'avoir un devancier comme M. Boulay de la Meurthe <sup>2</sup> —, retrace d'une façon intéressante, et bien qu'il n'ait pas toujours une intelligence suffisante des événements, l'impression et l'attitude de l'Europe.

### III

Mais, si le livre n'est pas négligeable, il contient des longueurs et des répétitions, des obscurités et des maladresses, des exagérations et des erreurs.

Comme un avocat qui défend une cause,

1. M. Welschinger devait dire qu'au congrès de Châtillon Rasoumovsky ne pouvait voir Caulaincourt sans voir en même temps l'ombre du duc d'Enghien et que lady Burghersh, admirant les façons douces et franches du duc de Vicence, s'écriait : « and then one recollects the taking of the duc d'Enghien » !

2. Voir surtout le tome III du grand et modeste chercheur.

M. Welschinger développe, amplifie, délaie, commente sans mesure. Trop souvent son récit a l'allure d'un plaidoyer et, par suite, tombe dans le ton oratoire. Qu'on lise les pages sur le jugement et l'exécution. Qu'on lise les pages où l'auteur vient de nous dire que le cadavre du prince fut dépouillé, qu'on prit la redingote, la montre, l'argent, les lettres. « Ainsi, s'écrie M. Welschinger, on ne respecte même pas le corps du prince. On le fouille, on saisit sa montre, ses papiers, son argent. On lui enlève sa redingote. Le commandant du château a l'audace de la prendre et de la porter. » A quoi bon ces exclamations qui ne font que répéter le fait déjà connu, déjà exposé ? <sup>1</sup>.

Voilà un des grands défauts de l'ouvrage. L'auteur veut trop argumenter, veut trop éclaircir une affaire qui lui semble « embrouillée » et il l'embrouille par la méthode qu'il adopte.

P. 114-115 par exemple, nous lisons dans le texte une déclaration de Fririon et dans une note la déclaration de Stumpf. Il eût fallu, au lieu de citer ces témoignages, l'un dans le texte, l'autre en note, les fondre tous deux dans le texte. Voyez, en effet, ce qui résulte du procédé de M. Welschinger. Nous apprenons en note,

1. De même, à quoi bon décrire par deux fois Ettenheim (p. 1-2 et 98) ? A quoi bon répéter (p. 166 et p. 167) à très peu de lignes de distance, la même phrase : « c'était un arrêt de mort »... « son arrêt de mort était déjà prononcé. »

p. 115, que Fririon pria Stumpf d'avertir le prince et que Stumpf écrivit au maire de Rhinau, Roesch, qui fit partir son frère. Or, p. 119, dans le texte, M. Welschinger écrit : « Une lettre d'un habitant de la rive gauche du Rhin apprit au prince qu'on remarquait des mouvements de troupes dans les environs. Cette lettre suppliait le duc d'Enghien de quitter Ettenheim et de se trouver à la chute du jour dans une petite île du Rhin située en face de la ville. Celui-ci, à son retour, lut la lettre et la montra à son secrétaire Jacques qui lui conseilla d'écouter cet avertissement. Malgré les instances de Jacques, de Canone et du baron de Grünstein, le duc refusa de se retirer <sup>1</sup>. » Et en même temps, à la même page 119, dans une note, à propos de la lettre de l'habitant de la rive gauche du Rhin, M. Welschinger, renvoyant à la note de la p. 115, met : « C'est probablement la lettre de M. de Stumpf, visée plus haut. » Tout cela est malhabile et incomplet. Il fallait dire dans le texte, et non en note, que Stumpf écrivit à Roesch, maire de Rhinau (lequel a joué depuis en Alsace sous la Restauration un assez grand rôle) ; dire dans le texte, et non en note, que Roesch envoya son frère au duc d'Enghien : dire dans le texte, et non en note, que Roesch

1. Sans être « mal écrit », comme certain commentaire de Peltier que M. Welschinger qualifie ainsi (p. 91), le passage que nous citons ne peut passer pour un modèle de bon style.

demanda au prince une entrevue secrète pour le soir même à 10 heures dans une île du Rhin, afin de « lui faire part et de ses doutes et de ses craintes. » L'épisode est important, il est dramatique, et l'auteur l'a raté <sup>1</sup>.

De même, p. 126, M. Welschinger jette *in medias res*, lorsqu'il raconte la capture du prince, la preuve ou la soi-disant preuve du mariage secret. Au lieu d'interrompre et de couper le récit, ne fallait-il pas insérer plus haut, à l'endroit qui traite du séjour d'Ettenheim, cette démonstration ? Mais p. 268 elle recommence.

De même, p. 222, M. Welschinger met en note cette phrase sur les Ségur, phrase qui est de conséquence et qui devait figurer dans le texte : « Les Ségur, comme beaucoup de personnes, ont cru un moment à l'imprudence du duc d'Enghien qui se serait laissé amené à prendre part à un complot. »

De même, p. 214-218, il se contente, à la fin des pages qui retracent l'exécution du prince, d'ajouter les réflexions que lui inspire la lecture des pièces et notes contenues dans le troisième volume de M. Boulay de la Meurthe. Il est donc obligé de revenir sur ce qu'il a dit, et les remarques qu'il fait à ce propos et qu'il aurait dû fondre avec ses précédentes observations, cons-

1. Pour plus de clarté, et si l'on veut recommencer ce récit, je puis assurer que le maire se prénomait Simon et son frère François.



192 NOTES CRITIQUES SUR DE RÉCENTS OUVRAGES  
tituent en plein courant de la narration comme  
un appendice et une sorte de post-scriptum.

#### IV

Il y a aussi dans ce travail, comme je l'ai déjà indiqué, des exagérations et ce que je nommerai des outrances.

Tout fut-il préparé, ainsi que dit M. Welschinger, avec une précision militaire (p. iv) ? Lisons plus loin le récit de la méprise de Réal ; lisons l'arrivée du prince à Paris, l'arrivée de cette chaise de poste qui ne se dirige sur Vincennes qu'après être allée assez inutilement, d'abord au ministère de la justice, puis au ministère des affaires étrangères, et le mot « précision militaire » semblera exagéré.

Selon M. Welschinger, l'exécution du prince (p. vi) aurait été inutile et elle n'aurait pas arrêté les complots. Il faut pourtant avouer que les Bourbons ne conspirèrent plus. M. Welschinger cite l'affaire Malet ; mais Malet était républicain, et M. Welschinger ne reconnaît-il pas que « les conspirateurs cessèrent sur le moment leurs audacieuses tentatives » et qu'ils ne firent plus qu' « intriguer dans l'ombre » ?

M. Welschinger dit encore que le tsar « gardait du crime un ressentiment ineffaçable », que « la blessure que lui avait faite l'allusion

officielle de la France à l'assassinat de Paul 1<sup>er</sup>, en réponse à ses réclamations, ne fit que s'élargir, malgré des apparences de réconciliation et d'amitié », qu'il « ne se crut vengé que lorsqu'il entra, à la tête des alliés, dans Paris » (p. vi). Mais Alexandre, entrant dans Paris, se vengeait-il du meurtre d'Enghien et de l'allusion à l'étranglement de son père ? Non. Il se vengeait du blocus continental ; il se vengeait de Moscou ; il se vengeait de l'invasion de son empire, et, au milieu des cris d'enthousiasme, pendant que les Parisiens, se pressant autour de lui, baisaient son uniforme, pendant que des femmes se suspendaient à ses bottes, à ses éperons et même à la queue de son cheval, pendant qu'une foule de commerçants lui remettaient leurs adresses — ô réclame parisienne ! — songeait-il même à la satisfaction de sa vindicte ?

C'est de la même façon que M. Welschinger assure (p. 265) que le premier Consul, devenu Empereur, ne pardonna ni au roi de Suède ni au tsar leur protestation contre l'attentat d'Ettenheim et l'assassinat de Vincennes. Mais sur ce point, la rancune de Napoléon fut-elle si profonde ? N'eut-il pas de tout autres griefs, et plus puissants, contre Gustave-Adolphe et Alexandre ?

M. Welschinger affirme (p. 8) que le duc d'Enghien aurait été, s'il eût vécu, un grand capitaine. Qu'en sait-il ? Qu'avait été le prince,

sinon un brave soldat ? « Fougueux dans la bataille et calme après la mêlée, il montre qu'il est né pour la guerre ». Soit ; mais cela ne suffit pas pour qu'on dise de lui : « c'est un chef » (p. 22).

Pareillement, M. Welschinger déclare « contraire à la vérité » <sup>1</sup> le paragraphe 6 du jugement du 21 mars, qui porte que le duc d'Enghien devait, si la conspiration réussissait, entrer en France. D'après M. Welschinger, le duc ne voulait devoir le succès de sa cause qu'au triomphe de ses armes. Si Bonaparte avait été assassiné, le prince ne serait donc pas entré en Alsace ! Le prince ne voulait pénétrer en France que si Bonaparte était tué dans un combat ! Non, et M. Welschinger juge mieux les choses lorsqu'il dit précédemment <sup>2</sup> que le prince aurait « naturellement profité d'une crise suscitée par la disparition de Bonaparte » et lorsqu'il dit dans une page postérieure <sup>3</sup> qu'« en cas de mort du premier Consul, le duc se serait empressé de rentrer en France. »

Il flétrit la conduite de la cour de Bade dans toute cette affaire. Selon lui, la lâcheté, l'apathie des Badois est « au fond, une complicité. » N'est-ce pas être bien dur pour cette pauvre cour ?

1. P. 76.

2. P. 74-75.

3. P. 204.

Il traite les membres du Conseil de guerre de « juges piteux » et leur reproche de n'avoir pas décliné leur mission, de n'avoir pas imité le colonel Préval, de n'avoir pas répondu qu'ils étaient soldats et non bourreaux. Mais ces militaires pouvaient-ils refuser ? Pouvaient-ils s'excuser comme Préval qui se souvint très à propos qu'il avait, ainsi que son père, servi au régiment d'Enghien ? <sup>1</sup> M. Welschinger leur reproche encore d'avoir eu plus tard des craintes et peu de remords (p. 218) : ils avaient, en effet, raison de craindre les Bourbons ; mais, puisqu'ils avaient exécuté leur consigne, puisqu'ils avaient jugé selon leur conscience et d'après la pièce qu'on leur présentait, d'après les réponses de l'accusé, pourquoi auraient-ils eu des remords ?

Il prétend qu'une manifestation aurait pu éclater en faveur du duc d'Enghien parmi la garnison de Vincennes. Comme si, lors même que la garnison aurait su que le condamné se nommait le duc d'Enghien, elle savait ce qu'était ce personnage ! Pelet de la Lozère, cité par M. Welschinger <sup>2</sup>, ne dit-il pas que la génération nouvelle connaissait à peine l'existence du prince ?

Il s'indigne que Harel écrive à Réal que

1. A-t-il osé dire « ce serait ternir mon épée ? » C'est bien peu probable.

2. P. 226.

« l'individu arrivé le 29 a été fusillé », et il souligne le mot « individu », il trouve ce billet grossier, il juge Harel digne du choix de Réal et très propre à une tâche si répugnante. Il oublie qu'*individu* n'avait pas alors le sens que nous lui donnons aujourd'hui et que Napoléon, par exemple, dit souvent « cet individu » sans attacher au mot un sens méprisant <sup>1</sup>. Il oublie que Harel a reçu cet ordre : « Un individu dont le nom ne doit pas être connu, doit être conduit dans le château ; vous devez ignorer qui il est ». <sup>2</sup>

## V

Mais voici deux points contestables, et qu'il faut discuter.

M. Welschinger expose un peu confusément le rôle de Réal, tel qu'il le conçoit, et il pense :  
1° Que la démarche de Réal à Vincennes est un fait légendaire :

2° Que si elle avait eu lieu, elle eût prouvé l'innocence du prince ;

3° Que Bonaparte n'a aucunement reproché à

1. Bien plus tard, Marmont, rédigeant ses *Mémoires*, écrit que Louis XVIII recevait le soir « un certain nombre d'individus » qui venaient lui faire leur cour, et que le roi aurait dû nommer pairs « un certain nombre d'individus appartenant à de grandes familles anciennes ».

2. Cf. p. 145 et 195.

Réal un instant d'abandon qui fut « cependant la cause d'un jugement inique et d'un châtement immérité ».

Nous répondrons à M. Welschinger :

1<sup>o</sup> Quel intérêt avait Réal à ne pas aller à Vincennes ? Parce qu'il pensait à l'avenir ? Parce qu'il voulait invoquer plus tard en sa faveur des « circonstances inattendues et fatales » ? Que de subtilité ! Non, Réal ne s'est pas, comme croit M. Welschinger, abstenu ; Réal n'a pas voulu s'abstenir : il a attendu chez lui l'accusateur public jusqu'au moment où, perdant patience, il a couru à Vincennes et rencontré à la barrière Savary qui lui apprit que le prince venait d'être fusillé. Si Réal n'alla pas au donjon, ce fut donc par suite d'une méprise, et il ne commit pas, il n'aurait eu garde de commettre une désobéissance volontaire et calculée. M. Welschinger a beau répéter que Réal aurait dû se rendre sur-le-champ à Vincennes, et que, lorsque Bonaparte écrit à Réal : « il est nécessaire que vous conduisiez l'accusateur public », le mot *conduire* signifie « diriger, faire agir dans le sens voulu » ; en quoi il a tort, et il devait remarquer que le Consul ajoute « et que vous l'instruisiez », que, par suite, *conduire* n'a pas le même sens qu'*instruire*. M. Welschinger ne songe pas que Maret a écrit à Murat : « Réal doit se rendre à Vincennes ; il a dû auparavant appeler auprès de lui le citoyen Jacquin qui fera

*les fonctions d'accusateur public et conférer avec lui relativement à la marche de la procédure* ». Jacquin a été remplacé par Dautancourt ; mais peu importe ; la lettre de Maret dont M. Welschinger ne tient pas compte et que nous trouvons dans le précieux et inestimable recueil de M. Boulay de la Meurthe, cette lettre de Maret prouve que Réal doit, sur l'ordre du Consul, attendre chez lui l'accusateur public pour conférer avec lui, pour le « conduire » et l'« instruire ».

2° La démarche de Réal à Vincennes n'aurait pas, quoi que dise M. Welschinger, prouvé l'innocence du prince. Quoi ! Réal était le séide de Bonaparte ; il savait, comme Savary et Murat, que la sentence devait, selon le mot terrible de Bonaparte, « porter condamnation à mort », et il aurait empêché l'exécution, il aurait facilité au premier Consul un acte de clémence ! Relisons la lettre de Bonaparte et l'interrogatoire que doit faire Réal. Cet interrogatoire repose presque entièrement sur la note du prince à sir Charles Stuart, sur cette note où le duc d'Enghien dit en propres termes que Sa Majesté Britannique n'a cessé de le combler de généreux bienfaits, qu'il a le plus vif désir de servir dans les troupes anglaises et d'être employé n'importe comment ni en quel grade sur un tel point que ce soit du continent contre l'ennemi commun, contre ses implacables ennemis, qu'il pourrait

commander quelques troupes auxiliaires où il placerait des officiers émigrés et des déserteurs, que le nombre de ces déserteurs sera grand, qu'il a pu s'en convaincre durant un séjour de deux années sur la frontière de France. Quel effet cette note aurait produit sur des juges militaires au fort de la guerre contre les Anglais ! C'est pourquoi Bonaparte donne mission à Réal de la porter à Vincennes et d'en faire la base de son instruction. Il comptait enlever plus facilement, plus promptement la condamnation du prince. « Si cette lettre à Stuart, s'écrie M. Welschinger, était une charge écrasante, pourquoi n'avait-elle pas été communiquée aux juges ? » Mais Bonaparte voulait la communiquer aux juges ; il la remit à Réal et... Réal n'arriva pas à temps.

3° Bonaparte pouvait-il, dès lors, reprocher à Réal de n'être pas allé à Vincennes et d'avoir pris trop tard le chemin du château ? Réal n'était-il pas tenu par l'ordre même de Bonaparte d'attendre chez lui l'accusateur public ? Au reste, le Consul faisait trop bien les choses, et, ainsi que l'événement le prouva, la présence de Réal était inutile à Vincennes. L'arrêté pour le jugement d'Enghien, « prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette puissance », cet arrêté, ainsi libellé, ne devait-il pas être, suivant



l'expression de Maret — que M. Welschinger ne cite pas — « un guide sûr pour le dispositif de la sentence »? M. Welschinger ne dit-il pas (p. 207) qu'il n'y avait qu'à abandonner les juges à leur propre initiative, qu'on était sûr de leur zèle ?

Remarquons encore, à ce propos, que M. Welschinger ne rend pas justice à M. Boulay de la Meurthe. Son devancier a soutenu jadis que Bonaparte avait l'intention de faire grâce au duc d'Enghien, et il a regretté que l'absence de Réal ait ôté au prince une chance unique d'éviter la condamnation. Mais depuis, M. Boulay de la Meurthe a renoncé complètement à cette opinion ; il le dit avec une parfaite netteté dans la préface de son tome III de la *Correspondance du duc d'Enghien* (p. xxviii) : « sur ce point et sur l'incident de M. Réal, une nouvelle étude nous a porté à modifier ce que nous avons écrit autrefois ». M. Welschinger a lu sûrement cet avant-propos ; il a donc tort de prendre à partie M. Boulay de la Meurthe qui n'a pas persisté dans son opinion.

## VI

Autre point. M. Welschinger écrit que le duc d'Enghien avait secrètement épousé Charlotte de Rohan-Rochefort. Or, tous les témoignages qu'il

amasse se heurtent aux lettres du prince de Condé et du duc de Bourbon en 1804.

Le grand-père du duc d'Enghien écrit à Charlotte *Madame*, mais il l'a nommée auparavant *Mademoiselle* : il parle de l'amour qu'elle a pour le jeune prince, non de l'union qu'elle a contractée ; il désire qu'elle ne soit pas nommée dans la notice nécrologique ; il veut qu'« un sentiment de cette nature » ne soit pas avoué publiquement, qu'un tel « attachement » ne figure pas dans les gazettes, et il ajoute que Charlotte doit « plus que toute autre, éviter avec le plus grand soin d'avoir le moindre air de se rapprocher de cette licence qui foule aux pieds tous les principes et les préjugés ».

Après le grand-père, le père. Le duc de Bourbon n'écrit-il pas que son fils était lié intimement, mais non marié avec la princesse ? « Vous avez entendu parler des bruits de mariage secret ; je puis certifier par ses lettres à lui-même qu'il m'a toujours assuré qu'ils étaient faux ; la certitude est encore acquise de nouveau par des lettres mêmes de la princesse qui nous les déclare dénués d'aucun fondement ».

On n'a pas, il est vrai, ces lettres de la princesse. Mais elles sont au nombre de trois, et Charlotte les avait écrites à Condé. « Le bruit dont vous me parlez, répondit Condé, a beaucoup couru ici ; votre assertion contraire ne laisse plus aucun doute sur sa fausseté. » Selon



M. Welschinger (p. 268) ce bruit est une allusion aux voyages que le duc d'Enghien aurait faits secrètement en Alsace. Mais, après le tragique événement, Condé, Charlotte et le public se souciaient bien des fugues du prince sur le territoire français ! Quand le jeune duc aurait quelquefois passé le Rhin, puisqu'il ne s'était pas laissé prendre, ces heureuses escapades n'avaient aux yeux de personne aucune importance et ne méritaient pas que « le bruit en courût beaucoup. »

Ces témoignages de Condé et de Bourbon me paraissent donc plus probants que les attestations que produit M. Welschinger et qui ne sont, selon le mot d'Enghien, que de faux bruits. Quand et comment eut lieu ce mariage secret ? M. Welschinger nous dit qu'il a été fait par le cardinal de Rohan, qu'il aurait précédé de peu la mort du cardinal, qu'il date de plusieurs années, qu'il serait de la fin de 1802<sup>1</sup>. Il nous exhibe une lettre de Réal qui écrit le 3 germinal an XII que le duc d'Enghien a épousé l'année dernière la princesse de Rohan, et une lettre du Grand-Juge, de Regnier, qui donne à la princesse Charlotte le nom de duchesse d'Enghien (p. 128-129). Mieux vaudrait un acte authentique ou une lettre du prince disant à Charlotte « ma femme » et non pas « mon amie ».

1. P. 34, 130, 258. Notez, en passant, combien ces renseignements sont vagues et épars.

Il faut songer qu'on ne se mariait pas dans ce monde de l'émigration ou qu'on vivait en dehors du mariage. D'Enghien se lie avec Charlotte de Rohan comme son grand-père avec la princesse de Monaco, et comme son père avec M<sup>me</sup> de Vaudreuil.

Aussi désignait-il Charlotte sous le nom « ma société. » Il écrit le 27 mars 1801 à Marans : « Je suis resté à Graz avec une société qui me plait », et le 29 juillet suivant, au duc de Bourbon : « Ma société retourne à Ettenheim. Moi qui ne suis pas pressé, je prendrai la même direction. »

Quelques jours avant son arrestation, le 17 février 1804, il trace ces mots à son père : « La chasse, la danse et le repos ont pris les trois quarts et demi de mon temps. Il faut bien laisser l'autre demi-quart pour l'amour; vous voyez qu'il ne restait rien de vide. Mais le calme ramène l'abstinence des plaisirs bruyants ou secrets. » Et plus loin, dans cette même lettre, le jeune duc, parlant de Charlotte qui possède un bien à Saint-Domingue, la qualifie ainsi : « Une personne qui habite Ettenheim et pour laquelle vous connaissez toute ma tendresse et constante amitié. »

Y a-t-il rien de conjugal, y a-t-il la moindre trace, le moindre soupçon d'*uxoriousness* dans la lettre qu'il envoie le 16 mars, de sa prison de Strasbourg, à Charlotte ? « Adieu, princesse, vous connaissez depuis bien longtemps mon

tendre et sincère attachement pour vous : libre ou prisonnier, il sera toujours le même. » Quand il aurait craint que sa lettre fût saisie, n'eût-il pas, en mandant son « désastre », fait une allusion au lien étroit et sacré qui l'unissait à la princesse ?

Et la princesse ? Dans la lettre du 6 avril qui retrace sa douleur à M<sup>me</sup> d'Ecquevilly, M. Welschinger trouve les cris indignés, les protestations poignantes, les fières paroles d'une épouse. Pourquoi n'y trouvons-nous pas ce mot ou un mot approchant : « moi qui étais sa femme », « moi qu'il avait devant Dieu reconnue comme sa femme ? »<sup>1</sup>.

## VII

Une observation encore. L'auteur a parfois le ton tranchant et impérieux, le ton de ce qu'on nommait jadis un décisionnaire. Avec une robuste confiance en lui-même, il assure que tout ce qui a paru depuis son travail de 1888 n'a fait

1. Qu'on me permette ici une conjecture. Cette vaillante Charlotte est allée à Strasbourg et, lorsqu'un officier de gendarmerie et l'accusateur public vinrent l'interroger, elle avoua hautement, dit-elle, le sentiment qui l'entraînait. Ne dit-elle pas alors, pour justifier sa démarche et pour inspirer le respect à la police, qu'elle était la femme du duc d'Enghien ? Voilà, peut-être, pourquoi Réal et Regnier crurent dès lors qu'un mariage légitime l'unissait au duc.

que « corroborer ses jugements et ses affirmations », qu'il maintient et confirme ses précédentes déclarations, qu'il apporte des documents décisifs, des conclusions inattaquables, qu'il démontre d'une façon formelle ce qu'il avance. Quand il dirait la vérité, pourquoi la dire si bruyamment? Faut-il triompher avec fracas? M. Welschinger parle souvent des devoirs de l'histoire; il déclare qu'il ne connaît pas d'alibi pour l'histoire, que le regard scrutateur de l'histoire a le devoir de chercher les responsabilités, que l'histoire doit noter tel ou tel fait grave <sup>1</sup>. Pourquoi tant enfler la voix? Pourquoi forcer la note? Y a-t-il encore de par le monde, y a-t-il des gens qui excusent, qui approuvent le guet-apens d'Ettenheim, et l'arrêt de mort rendu par la commission militaire de Vincennes et, comme s'exprime M. Welschinger, ce procès monstrueux? Est-il besoin de s'ériger en juge, j'allais dire en Grand-Juge, et de parler si longuement, si solennellement de la vérité, du droit, de la justice, de la morale qui « doit gouverner la politique »?

## VIII

Il y a assez peu d'erreurs. Je ne crois pas

1. P. II, III, XI, 144, 148, 158.

comme M. Welschinger que Haugwitz était « vendu à la France »; que Lombard était « secrétaire d'Haugwitz » (p. 64); que Bonaparte « dans la fumée de la bataille de Lodi, avait entrevu l'éclair de ses prodigieuses destinées » (p. 79); que Thugut qui s'était retiré depuis le commencement de 1801 dans la vie privée, était encore — en 1804! — « le directeur de la politique autrichienne » (p. 372). Mais que de menues fautes de lecture et de transcription! *De minimis non curat praetor*. M. Welschinger n'est pas préteur — bien qu'il rende la justice et semble regarder l'histoire comme une magistrature — et, lui aussi, doit *de minimis curare*. Il faut écrire, non pas *Salzbach*, mais Sasbach, non pas *Rilsheim* et *Belheim*, mais Rülzheim et Bellheim, non pas *Abercrombic* et *Feitritz*, mais Abercrombie et Feistritz. Il ne faut pas, et par six fois, nommer *Machim*, le brave Machine qui d'ailleurs était, non pas major, non pas commandant de la citadelle, mais capitaine adjudant de place à la citadelle <sup>1</sup>, ni nommer *De-parrobert* l'ancien gouverneur du prince, M. de

1. Un Français s'appelle Machin ou Machine, mais ne s'appelle pas *Machim*; M. Welschinger aurait pu lire dans Boulay de la Meurthe le nom exact de ce personnage, qui fut nommé le 9 octobre 1825 chef de bataillon à titre honorifique après avoir, dans une lettre à Charles X, le 10 juillet précédent, invoqué « les faibles marques d'attachement et d'amitié qu'il avait données au duc d'Enghien »; qu'on me permette ce menu et inédit détail.

Sarrobot, ni nommer par deux fois *Maçon* (avec une cédille) le général Maçon, ni faire de Rosey tantôt un chef de bataillon tantôt un capitaine. On excusera l'erreur déjà commise par les contemporains qui nommaient le chef de brigade Normand *Lenormand*. Mais pourquoi transformer Depenweiler en *Dipeuxvillers*? Pourquoi écrire *Hammon* le nom du sous-secrétaire d'État Hammond? Pourquoi dire l'évêque de *Landuff* ou de *Landoff* au lieu de l'évêque de *Landaff*? Pourquoi estropier le nom de Hogendorp en *Hoggentrop*, celui de Mussey en *Musset*, celui de Le Cat en *Le Rat* (Le Cat fut promu général en 1808 et non en 1818; de même que Ravier fut nommé général en 1809, et non en 1805; de même que Harel mourut le 31 janvier 1814 après avoir commandé le fort Morland, et non en 1824, après avoir commandé le fort *de Nortland* <sup>1</sup>.)

## IX

Conclusion. A l'ouvrage de M. Welschinger, un peu épais et massif, un peu lourd et désor-

1. Je n'insiste pas sur les fautes d'impression; l'auteur n'en est pas responsable; c'est l'imprimerie qui ne doit pas laisser passer des lapsus comme la baronne de *Reims* pour « la baronne de Reich », *Nortier* pour Mortier, *Berckheim* pour Berckheim; mais les imprimeurs d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'antan; que de fautes d'impression il y a dans les huit volumes du pauvre Sorel!



donné, vraiment trop long et qui semble interminable, nous aurions préféré quelque chose de plus court et de plus clair, un récit plus vif et plus rapide. Toutes les pièces ou presque toutes les pièces que M. Welschinger reproduit, ne sont-elles pas dans le superbe recueil de M. Boulay de la Meurthe, et que restait-il à faire, sinon à les mettre en œuvre ? Mais il faut beaucoup de temps et de peine pour choisir et disposer, pour résumer et abrégé les documents. Nous craignons que notre auteur, d'ailleurs très laborieux, très actif, très remuant, n'ait pas pris assez de peine, n'ait pas consacré assez de temps à cette tâche : il a publié un *travail* plutôt qu'un livre. Narrer et prouver, tel était son but, tel doit être le but de l'historien ; M. Welschinger aurait dû mieux narrer et moins prouver.

## DUROC

---

### I

M. le commandant de La Tour qui publie en 1913 un livre sur le grand-maréchal Duroc, avait fait paraître en 1912 une intéressante biographie du maréchal Niel <sup>1</sup>.

Né à Brioude, près de Muret dans la Haute-Garonne, en 1802, et issu d'une famille militaire, élève à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole d'application, capitaine du génie, chef de bataillon après l'assaut de Constantine, colonel en 1846, chef d'état-major de Vaillant pendant l'expédition de Rome, commandant en chef de son arme devant Bomarsund, aide de camp de l'Empereur, Niel joua dans la guerre de Crimée un rôle considérable.

Il fut chargé par Napoléon III de surveiller Canrobert et le 14 février 1855 il adressait au

1. *Le maréchal Niel, 1802-1869*. Paris, Chapelot. In-8, vii et 293 p. 3 fr. 50.

souverain un rapport clair et précis qui désignait Malakoff comme le véritable point d'attaque. Mais il avait une situation fautive et il excita naturellement la méfiance. Nommé, après la mort de Bizot, commandant du génie de l'armée d'Orient, il eut quelque démêlés avec Pélissier. Lorsqu'il défendait son opinion et disait que son plan était celui de l'Empereur, « je ne partage pas vos idées, lui répondait Pélissier avec son ordinaire rudesse, je passe outre, c'est mon devoir de général en chef. Il n'y a pas ici d'aide de camp de l'Empereur ; il n'y a qu'un général en chef, et vous êtes son subordonné ; vous n'avez qu'à obéir. Au besoin, je vous ferai embarquer de force, et rappelez-vous que vous n'avez pas à communiquer avec l'Empereur sans passer par mon intermédiaire. » Pélissier, remarque l'auteur, avait évidemment raison de revendiquer sa liberté d'action et d'assumer ainsi sans nulle hésitation toutes les responsabilités du commandement ; toutefois il aurait dû y mettre quelques formes.

A son retour en France, Niel reprit ses fonctions d'aide de camp de l'Empereur. En 1857 il devint sénateur. L'année suivante, il alla négocier à Turin le mariage de la princesse Clotilde avec le prince Jérôme et préparer l'alliance de la France et du Piémont. Dans la campagne de 1859 il mena le 4<sup>e</sup> corps, et Solférino lui valut le bâton de maréchal.

Il commandait à Toulouse depuis le mois d'août 1859 lorsqu'il reçut, le 18 janvier 1867, le portefeuille de la guerre. L'auteur examine, avec beaucoup de détail et sans ménager les citations, les réformes méditées ou exécutées par Niel, son attitude dans l'affaire du Luxembourg, son rôle dans la discussion et la défense de la loi sur l'armée, de la *loi Niel*.

Certainement Niel prévoyait la guerre, mais il ne la désirait pas. Il savait que la loi qui porte son nom, cette loi tant amendée, mutilée, défigurée par la Chambre, n'était qu'illusoire, et, s'il comptait qu'en cas d'hostilités, sous la pression des circonstances, il enlèverait une nouvelle loi qui permettrait le versement de la garde mobile dans l'armée active, il n'ignorait pas la supériorité de l'organisation allemande. « Vous verrez, dit-il un jour à un ami, les Prussiens feront sur nous le bond de la panthère. »

La lutte acharnée et inutile qu'il avait dû soutenir contre la Chambre, le découragea, l'épuisa. Il mourut le 13 août 1869, et il fit bien de mourir. L'auteur croit que Niel, s'il avait vécu, aurait obtenu en 1870 « la coopération des mouvements » et « l'obéissance à une volonté unique ». Nous pensons, nous, qu'il n'eût pas empêché le désastre.

On peut regretter, en tout cas, que Napoléon III n'ait confié qu'en 1867 au maréchal le ministère de la guerre qu'il projetait dès 1858 de lui of-

frir. Niel, dans le livre de M. de La Tour, nous apparaît fort intelligent, instruit, ferme, pénétré du sentiment de ses devoirs. Qui sait si, en dix ans, il n'eût pas réorganisé l'armée, amélioré ses services, refait son matériel et par tous les moyens préparé la victoire ?

## II

Le *Duroc*<sup>1</sup> de M. de La Tour mérite moins d'indulgence que son *Niel*. Sans doute, l'auteur publie des lettres inédites de son héros, communiquées par la famille, et il reproduit d'autres lettres du grand-maréchal, tirées des archives publiques et relatives aux missions en Prusse et en Russie. Mais, avouons-le, l'œuvre n'est pas digne de Duroc.

Tout d'abord, M. de la Tour ne connaît pas les documents parus en 1897 (p. 728-735) dans le *Carnet de la Sabretache* sur l'admission de Duroc à l'École royale militaire de Pont-à-Mousson. Nous voyons dans ces documents le père de Duroc exposer ses services, sa parenté, son peu de fortune et demander qu'un de ses trois enfants puisse « profiter d'un établissement fait pour la pauvre noblesse du royaume. »

1. Commandant Jean de La Tour. *Duroc, duc de Frioul, grand-maréchal du palais impérial, 1772-1813*. Avec portrait. Paris, Chapelot, 1913, in-8, vii et 317 p. 3 fr. 50.

En outre, M. de La Tour ignore absolument ce qu'étaient les écoles militaires. Il voit bien que Duroc a été élevé à l'Ecole royale militaire de Pont-à-Mousson et que Duroc, très laborieux, a été désigné pour l'Ecole militaire de Paris où, comme dit Duroc père, on n'envoyait que les meilleurs élèves des écoles de province. Mais, lorsque M. de La Tour remarque que Duroc n'est pas allé à Paris, il s'imagine que le père, « par raison d'économie, craignant le séjour à Paris et ne voulant pas encore se séparer de son fils », le fit affecter au collège de Pont-à-Mousson. Comme si le jeune homme, nommé élève du roi et jugé digne d'entrer dans la compagnie des cadets gentilshommes, avait à invoquer des « raisons d'économie » et à craindre « le séjour de Paris » ! <sup>1</sup> Non. L'Ecole royale militaire de Paris — et l'auteur aurait dû le savoir — avait été supprimée par le règlement du 9 octobre 1787, et les cadets gentilshommes qui se consacraient au génie, se rendaient désormais à l'Ecole de Brienne et ceux qui se consacraient à l'artillerie, à l'Ecole de Pont-à-Mousson. Voilà pourquoi Duroc, nommé cadet gentilhomme et voué à l'artillerie, resta dans sa ville natale.

Nous ne reprocherons pas à l'auteur de n'avoir point connu la note que donna Reynaud de

1. On sait que les cadets gentilshommes étaient élevés aux frais du roi et ils ne sortaient pas de l'Ecole.

Monts, l'inspecteur général des écoles militaires, au jeune Duroc; toutefois cette note a été publiée et M. de la Tour devait la reproduire; la voici, pour son édification et pour le profit des lecteurs. Elle date de 1788 : « *Etat d'un élève du roi, désigné pour entrer dans la compagnie de MM. les cadets-gentilhommes se destinant à l'artillerie, M. Du Roc (Géraud-Christophe). Taille de quatre pieds, cinq pouces, trois lignes. Caractère doux et sensible. De la meilleure conduite. A parfaitement suivi son cours d'études et a fait les progrès les plus satisfaisants dans les mathématiques, et a profité de tous les autres objets de l'enseignement. A fini sa seconde* ».

Autre critique. Duroc est reçu à l'Ecole d'artillerie sise à Châlons — et M. de La Tour ne nous dit pas comment, et à la suite de quel examen ni dans quel rang. Apprenons-lui donc que Duroc, après avoir passé l'examen en mars 1792 devant l'académicien Laplace, fut reçu élève sous-lieutenant le 29<sup>e</sup> sur 47.

### III

Voici qui est plus grave. Duroc demeura six mois à l'Ecole de Châlons et alors, dit M. de La Tour, se passe un fait inexplicable et toujours mal expliqué. Duroc démissionne! On prétend

même, ajoute M. de La Tour, qu'il émigra et vécut plusieurs mois en Allemagne. Mais, poursuit notre auteur, c'est là une erreur, et là-dessus M. de la Tour, d'après les lettres qu'il a trouvées aux archives, nous révèle la vérité.

Le 22 juillet 1792, Duroc donne sa démission malgré le commandant de l'École, M. d'Agoult, et, le 25, il la donne de nouveau. Pour quelles raisons? Eh! « ces raisons, on les devine, c'est la gêne, c'est la ruine menaçante; les faibles ressources du patrimoine sont épuisées; la pension du capitaine n'est plus exactement payée; dans le pays la misère est générale ».

Singulières raisons! Comme si Duroc n'était pas logé et nourri à l'École de Châlons!

Quoi qu'il en soit, six mois plus tard, Duroc demande la place d'élève sous-lieutenant qu'il a abandonnée: il produit un mémoire, assurant que des affaires importantes ont exigé sa présence dans ses foyers, qu'il est revenu à Pont-à-Mousson, qu'il a servi dans la garde nationale de la ville; il produit un certificat du commandant Micque qui atteste que le citoyen Duroc a servi et sert encore avec honneur, fidélité et exactitude dans la garde nationale de Pont-à-Mousson; il produit une recommandation du maréchal de camp La Barolière qui sollicite une exception en faveur d'un jeune homme doué de tant de qualités et appartenant à une famille si honorable. Et Duroc rentre à l'École.



Ainsi, conclut M. de La Tour, la fameuse histoire d'émigration a été inventée de toutes pièces.

Comme si le certificat du commandant de la garde nationale n'était pas un certificat de complaisance! Comme si la recommandation de La Barolière, ami du père de Duroc, avait quelque valeur!

Lisons, en effet, cette recommandation de La Barolière que M. de La Tour n'a pas publiée — et pour cause — lisons-la attentivement, et nous verrons que sous les réticences et les arguments de La Barolière, il s'agit d'émigration. La Barolière implore les bontés du ministre pour un *jeune étourdi dont l'âge est un motif d'excuse*; Duroc, dit la Barolière, a été *séduit*; il a fait ce qu'on appelait dans ce temps-là faire comme les autres, et, comme une bête, il s'y laissa aller sans regarder plus loin que son nez; il faut, par suite, oublier son erreur! <sup>1</sup>

M. de La Tour ne sera peut-être pas convaincu par ces citations de La Barolière. Mais le témoi-

1. L'auteur a donc mal lu le dossier, et il aurait pu faire encore une remarque. Le ministre a d'abord opposé un refus à la demande de Duroc : *ne se peut*. Or, on est à la fin de janvier 1793, et ce ministre, c'est Pache. Mais Pache est remplacé par Beurnonville, et le bureau de l'artillerie, dirigé par l'adjudant général Saint-Fief, revient à la charge en février et obtient une lettre de Merenveue, le nouveau commandant de l'Ecole (lettre que nous n'avons pas) et une seconde et brève recommandation de La Barolière (notons que Beurnonville est pour la Barolière un compagnon d'armes de l'Argonne).

gnage de Marmont n'est-il pas essentiel, décisif, irrécusable? Dans ses *Mémoires*, Marmont n'écrit-il pas qu'en 1792 plusieurs de ses camarades quittèrent l'École de Châlons pour émigrer et que de ce nombre était Duroc qui fit le siège de Thionville à l'armée des princes? Puis, revenant une seconde fois sur son camarade et ami, n'écrit-il pas encore que Duroc, reconnaissant la confusion qui régnait parmi les émigrés, vint à Metz, confia à Marmont ce qui lui était arrivé, annonça sa résolution de reprendre du service, et que le gouvernement, fermant les yeux sur l'absence momentanée du jeune officier, se contenta de le réintégrer à Châlons comme élève et de lui imposer l'examen de sortie?

M. de La Tour n'acceptera peut-être pas le témoignage de Marmont? Eh bien! Duroc avait alors dans sa promotion un camarade nommé Mengin qui, lui aussi, émigra et qui, lui aussi, rentra dans l'armée républicaine, et qui, lui aussi, devint général. Durant la retraite des Prussiens, ce Mengin passe à Étain, à Thiaucourt, et il dit dans ses *Mémoires* — que M. de La Tour, il est vrai, ne pouvait connaître, car ils sont inédits — : « Je vis à Étain plusieurs de mes camarades émigrés qui ne paraissaient pas bien satisfaits de leur sort. Ils vinrent à travers les bois et les chemins de traverse me rejoindre à Thiaucourt : c'étaient Duroc, depuis grand-maréchal, Bouchez, Normand, etc. ».

## IV

Ces fautes de M. de La Tour sont très regrettables, et il y en a d'autres encore qui démontrent qu'il a été trop pressé, qu'il ne connaît pas suffisamment l'histoire de la Révolution et de l'Empire, qu'il ne s'est pas mis au courant.

P. 19, peut-on dire qu'au mois de mars 1793 la Convention a décrété la levée des bataillons de volontaires ?

P. 20, est-il exact que Custine ait été battu à *Landau* ? Il s'est rejeté sur Landau ; mais il n'a pas livré de combat à Landau ou devant Landau.

Qu'est-ce que *Sulkowsky*, p. 39 et *Zuskoski*, p. 44 et 45 ? Évidemment, Sulkowski.

P. 51, on nous dit encore que Phéliepeaux, ancien capitaine d'artillerie et camarade de Bonaparte à l'École militaire de Paris, était officier du *génie* et camarade de Bonaparte à l'École de *Brienne*.

P. 76, on nous dit encore que Desaix accourut à Marengo *au bruit du canon*. Tout le monde sait aujourd'hui qu'il ne marcha sur San-Giuliano qu'après avoir reçu un ordre de Bonaparte qui lui fut porté par l'aide de camp Bruyère.

P. 102, 103, 111, 121, le nom du diplomate russe s'écrit Markoff ou Markov et non *Morcoff*.

P. 114, pourquoi un *sic* après ce mot de Du-

roc : Paul I « était très libéral » ? L'auteur croit-il que *libéral* signifie ami des idées libérales ? N'est-il pas évident que *libéral* a ici le sens de généreux ?

P. 138-139, M. de La Tour ne nous dit rien ou presque rien de la femme de Duroc, fille du financier Hervas, et de ce que fut cette union ; il eût fallu citer ces mots de M<sup>me</sup> de Rémusat : « Duroc avait épousé une petite Espagnole fort riche, assez laide, qui ne manquait point d'esprit. Il vivait bien avec elle, mais sans aucune de ces intimités qui procurent souvent un épanchement si doux à ceux qui ont à supporter la gêne des cours : il ne lui eût pas permis d'avoir une opinion sur rien de ce qui se passait sous ses yeux. » <sup>1</sup>

P. 143, l'auteur ignore la publication de Paul Bailleu et il a, par conséquent, omis soit de réimprimer soit d'analyser le rapport de Duroc des 20-27 mars 1803 (*Compte rendu de ma mission à Berlin*) ainsi que la lettre de Lucchesini, du 11 avril, sur l'accueil que fit Bonaparte à Duroc.

P. 196-198, il donne une lettre de Duroc à Talleyrand, du 3 septembre 1805, mais il n'en publie qu'un extrait et c'est dans Bailleu qu'on trouvera le texte complet.

1. Castellane a vu en juillet 1849 la femme de Duroc, devenue madame Fabvier : « C'est une petite Espagnole brune, mince, avec des traits délicats dans sa jeunesse, maintenant grosse avec de gros traits. »

P. 204, manque ici une lettre de Duroc à Napoléon, du 8 septembre, que Bailleu a reproduite.

P. 209, manque une lettre de Duroc à Talleyrand, du 18 septembre, très importante : « l'armée prussienne n'est rien moins que prête à entrer en campagne ».

P. 242, Bailleu publie pareillement le texte des instructions de Napoléon à Duroc (9 novembre 1806) et des conditions de l'armistice proposé par l'Empereur au roi de Prusse.

P. 251, « l'envoyé du Sophi de Perse, le député Mirza ». Mieux valait dire : l'envoyé du shah, Riza Bey.

P. 254. Il fallait citer, d'après Bailleu, l'entretien de Kalckreuth avec Duroc, au 29 juin 1807 : « Duroc, écrit le Prussien, me dit des choses fort honnêtes, etc. »

P. 304 c'est le 21 mai, et non le 22, que les colonnes de Napoléon « se heurtent à une nouvelle ligne de défenses dont Wurschen est le centre ».

P. 309-310. L'auteur met en note l'acte de décès de Duroc ; mais ce document ne le dispensait pas de donner dans le texte une date qu'on y cherche vainement et de dire — dans le texte, je le répète — que Duroc mourut le 23 mai, à 10 heures du soir.

P. 314. L'auteur aurait dû rappeler que Napoléon, sous les Cent Jours, par un décret du

15 mai 1815, donna une pension de vingt mille francs à la duchesse de Frioul <sup>1</sup>.

## V

Le récit est un peu terne, et M. de La Tour a eu tort de ne pas feuilleter les Mémoires du temps. Il sait, lisons-nous dans sa préface, que « dans beaucoup de Mémoires sur l'époque, dans des œuvres magistrales sur Napoléon, il est incidemment parlé de Duroc. » De ces Mémoires, de ces œuvres il n'a guère lu que la duchesse d'Abrantès, Ségur, Thiébault, Marbot, le duc de Vicence, Peyrusse, Thiers, Masson. Ce n'est pas assez, et bien des choses, bien des détails, bien des anecdotes sur son héros lui ont échappé <sup>2</sup>.

Ce qui manque encore, c'est un portrait de Duroc, et ce portrait, l'auteur pouvait le tracer

1. Je ne relève pas des fautes comme *Timburne* pour *Timbrune*, *Würmser* (il ne faut pas d'accent), *Sérurier* (il ne faut pas d'accent), *Sieyès* (il ne faut pas d'accent), *Bourgoin* pour *Bourgoing*, *Bethancourt* pour *Béthencourt*, *Jakson* pour *Jackson*, *Delucay* pour *De Luçay*, *Dumontier* pour *Dumoutier*, *Lacken* pour *Laeken*, *Kækritz* et *Koëkritz* pour *Köckritz*, *Fauentzein* pour *Taudentzien*, *Mollendorf* pour *Möllendorff*, *Barbon* (par deux fois) pour *Barbou*, *Jüttstadt* pour *Guttstadt*, *Brogniard* pour *Brongniart*, *Lichtenstein* pour *Liechtenstein*, *Barklay* pour *Barclay*, *Budna* pour *Bubna*, *Denouettes* pour *Desnoëttes*, *Würschen* pour *Wurschen*.

2. J'aurais voulu, par exemple, que M. de La Tour eût cité ce mot de Duroc rencontrant Soult à Astorga le 1<sup>er</sup> janvier 1809 après l'heureux combat de Mansilla : « Monsieur le maréchal, vous avez donné de belles étrennes à l'Empereur. »

d'après des témoignages contemporains qu'il n'a pas connus et qui sont pourtant accessibles, d'après les témoignages de Chaptal, de Pasquier, de M<sup>me</sup> de Rémusat, de Marmont.

Chaptal écrit — et il a raison — que Duroc était avant tout *dévoué* et *secret* et que ces deux qualités l'ont maintenu jusqu'à sa mort dans la faveur impériale. Mais faut-il croire avec Chaptal qu'il était *nul*? C'est juger trop sévèrement Duroc. Certes, il n'avait pas l'esprit étendu ; il n'eut pas le goût des lettres et des arts ; il ne pensa qu'à faire son devoir et qu'à obéir à l'Empereur. Mais ce Duroc sec et silencieux, ce Duroc si froid, si indifférent, si impénétrable qu'il parût, tout en se bornant à être ponctuel, et bien qu'il ne fût pas homme à donner un avis ou un conseil et à montrer malveillance ou bienveillance, n'a jamais fait de mal et a souvent fait le bien.

Pasquier et M<sup>me</sup> de Rémusat ont loué ses talents. Le chancelier assure qu'il n'eut avec nul autre des communications plus satisfaisantes ; que Duroc était doué d'un esprit supérieur, juste, positif ; que Duroc avait admirablement organisé le service de la maison impériale ; qu'il prenait, pour en garantir la sûreté, les mesures les plus convenables : qu'il ne mettait presque pas de gardes, n'étafait aucune précaution, et que pourtant il n'y avait pas apparence de confusion ou de désarroi, que chacun était à sa place et

qu'avec huit sentinelles, deux corps de garde et quatre fourriers, Duroc prévoyait à tout.

M<sup>me</sup> de Rémusat félicite Duroc d'avoir mis dans l'administration du palais un ordre infini et une extrême économie accompagnés cependant d'éclat et de magnificence : des formes un peu rigoureuses et dures, des punitions sévères, une exigence qui ne se relâchait pas, mais une discipline exacte, le silence, la régularité, personne ne manquant à son poste, pas d'abus, les bénéfices des gens calculés d'avance, les moindres choses, un bouillon, un verre d'eau sucrée, refusés dans les offices et les cuisines à quiconque ne présentait pas un bon du grand-maréchal.

Marmont a le mieux jugé Duroc et il le connaissait le mieux. Il nous apprend que Duroc avait peu d'ambition, détestait les grandeurs et regrettait le métier des armes. Il affirme que Duroc, étranger au sentiment de la haine, n'a jamais nui à qui que ce fût ; qu'il ne se serait pas compromis pour autrui ; mais que nombre de personnes ont ignoré les services qu'il leur rendit <sup>1</sup> ; qu'il faisait volontiers et sans en tirer vanité, une démarche en faveur de ceux qui demandaient une chose juste. Il a été, conclut

1. Griois, nommé major de l'artillerie à pied de la garde impériale en remplacement de Drouot, ignorait qui lui avait fait obtenir cette place brillante qu'il n'avait pas sollicitée ; il apprit par Pernety et Dulauloy que Duroc, son ancien camarade d'école, l'avait recommandé vivement à l'Empereur.



Marmont, très utile à Napoléon ; il lui acquit des amis, et il osait « avec une certaine indépendance » combattre les opinions du souverain ; s'il eût vécu, il aurait peut-être empêché l'Empereur de conclure le fatal armistice du 4 juin 1813.

## VI

En terminant, reconnaissons que M. de La Tour a fait de studieuses recherches, qu'il publie plusieurs documents inédits, qu'une étude d'ensemble manquait sur le duc de Frioul, et nous serions injuste de ne pas louer le sixième chapitre de cette étude : l'auteur y résume l'immense correspondance administrative du grand-maréchal et, par de courts extraits, nous donne l'idée du labeur de Duroc.

# ÉTIENNE DE LACLOS

---

## I

Ces carnets de marche du commandant Étienne de Laclos<sup>1</sup> méritaient d'être publiés, et le volume qui les reproduit est très joliment exécuté, orné de douze gravures hors texte en noir et en couleur — à signaler et à louer le pastel de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, les deux pastels de Madame de Laclos (Soulange Duperré), et la miniature de Madame Pourrat.

## II

Étienne de Laclos, fils du célèbre Laclos et de Soulange Duperré, a fait les campagnes de 1805 et de 1806 en Allemagne et celles de 1809 à

1. *Le fils de Laclos*, carnets de marche du commandant Choderlos de Laclos (an XIV-1814), publiés avec une préface et des notes par Louis de Chauvigny. Paris, Fontemoing, 1912. In-8, 254 p., 5 francs.

1812 en Espagne et en Portugal, et il était chef de bataillon adjoint à l'état-major général du 6<sup>e</sup> corps d'armée lorsqu'il mourut, frappé d'une balle à la tête, le 18 mars 1814, à Berry-au-Bac.

Il y a de tout dans les carnets d'Étienne de Laclos : une prière très belle et vraiment admirable composée par la femme du général Beaumont pour ses fils qui sont à l'armée, une chanson de cavaliers assez leste, des visites aux filles (que j'aurais supprimées « sans vergogne » tout comme Étienne de Laclos les raconte), des listes de mots allemands et polonais que le jeune Laclos apprenait par cœur, etc. Ce sont, en somme, de simples notes destinées à servir plus tard de *memento*.

Quelquefois pourtant l'officier entre dans le détail.

Il dépeint Napoléon et décrit Berlin, Postdam, Danzig.

Il consacre quelques pages à l'entrevue de Tilsit, et on conçoit qu'il n'aurait pas donné à ce moment sa place pour dix louis, car il voit la garde russe qui fait « la cérémonie la plus extraordinaire » pour relever les postes ; il voit le camp des Kalmouks, « farouches, barbares, hideux » ; il voit Alexandre, grand et bel homme à la figure distinguée qui « doit faire le bonheur de ses sujets », le grand-duc Constantin qui paraît vif et emporté, le roi de Prusse qui a l'air contrit.

Et quel cri touchant échappe à Laclos le 28 juin 1807! « O bienfaisante paix! Viens, terminer les maux de ces innocents et paisibles habitants que la guerre a affreusement lésés. Moi, jeune militaire, j'ai longtemps désiré que la guerre se prolongeât pour obtenir de l'avancement dans ma carrière; mais hélas! je ne puis plus longtemps désirer ce qui fait le malheur de millions d'âmes. »

### III

L'éditeur, M. L. de Chauvigny, a joint à ces carnets une correspondance qui renferme, entre autres pièces intéressantes, trois lettres de Marmont et plusieurs lettres de Madame Pourrat à Madame de Laclos.

Il annote parfois les carnets et sur nombre de personnages il donne des notices complètes qu'il a tirées des archives. Toutefois, il aurait dû identifier avec plus de soin les noms de lieux; quelques-uns ont été restitués; beaucoup sont estropiés<sup>1</sup>.

1. L'erratum de ces noms serait trop long. Voici seulement quelques observations sur d'autres points. P. 39-40 il fallait écrire Wintzingerode et non *Vinsingorod* et ajouter que ce personnage n'était pas « commandant en chef ». — P. 52 lire Baraguey et non *Baraguay*. — » P. 64 Belliard n'était pas « chef d'état-major de Dumouriez ». — P. 95 lire (dans la note sur Marulaz) Zeiskam et non *Zieskamm*. — P. 137 l'expression

Sa préface, d'un style vif et alerte, pittoresque et imagé, se lit avec agrément et profit. On y remarquera ce que M. de Chauvigny nous raconte des débuts d'Étienne de Laclos qui fut protégé par Alquier et par Marmont. Quel roman y a-t-il sous certaines lettres d'Alquier ? Évidemment, Alquier a aimé Madame de Laclos. Il invite Soulange Duperré, après la mort de son mari, à venir le rejoindre en Italie : « Ah ! Soulange, si je pouvais passer ma vie avec vous ! », et M. de Chauvigny ajoute qu'il y eut sans doute en Italie, entre Alquier et Laclos, « un drame intime. »

Nous ne sommes pas d'accord avec M. de Chauvigny lorsqu'il qualifie le général Beaumont de « fameux maître » : Beaumont ne fut pas un grand cavalier, un « magister equitum », et son rôle en 1796 ne lui fait pas honneur.

Nous croyons aussi que M. de Chauvigny exagère un peu quand il dit qu'Étienne de Laclos connut Oudinot et Murat, qu'une certaine faveur s'attachait à ce nom de Laclos, que tous

« diligence d'eau » qui semble étonner l'éditeur, était alors usitée. — P. 151 il fallait mettre en note que Laclos se trompe en écrivant « le général Wallenstein-Tilly », puisqu'il y a un général Wallenstein et un général Tilly. — P. 187 (et table), lire Canuel et non *Cannel*. — P. 193 (et table) lire Monnier et non *Mounier* et ajouter, pour plus de clarté, que cela se passait à Ancône. — P. 219, 221 et table, lire, non pas *Ramon*, mais Ramond.

ces hommes que le jeune officier approcha, « apercevaient derrière lui comme une ombre plus grande qu'eux », ou bien quand il retrouve dans les notes du fils « une certaine parenté d'esprit avec le père », ou bien quand il juge que Marmont n'eut jamais plus de talent qu'en 1814<sup>1</sup>.

Mais nous approuvons M. de Chauvigny lorsqu'il s'élève contre la réputation d'immoralité faite à l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Le livre de cet homme qui ne fut peut-être pas aussi « Valmont » qu'on l'a dit, est, selon M. de Chauvigny, à peine plus perfide que les *Mensonges* de Bourget, et Laclos n'a pas été « l'homme noir » que représente Michelet, ni aussi diabolique qu'on se le figure d'ordinaire<sup>2</sup>. M. de Chauvigny nous montre Laclos éducateur, stimulant son fils moins par des sévérités

1. Que l'éditeur me pardonne l'observation suivante. Il dit p. 30 : « Tels étaient les aînés qui, suivant l'expression un peu emphatique du colonel Boudin, du 144<sup>e</sup>, mandaient à Laclos qu'il était de leur choix ». Il s'agit d'une lettre que Boudin écrit à Laclos fils en avril 1813. Or, les « aînés » que cite l'éditeur, Marulaz, Maupetit, Ludot, Clément, alors tous généraux, ne mandent rien à Laclos, et pour cause, puisqu'ils n'appartiennent pas au 144<sup>e</sup> de ligne. C'est le colonel du 144<sup>e</sup>, Boudin, qui regrette que Laclos soit nommé dans son régiment chef de bataillon à la suite, et non pas chef de bataillon en pied, et l'expression dont Boudin se sert, n'est pas « un peu emphatique » ; il « désirait » Laclos ; donc Laclos, comme il dit, était « de son choix », et il n'y a pas dans ces derniers mots la moindre emphase.

2. Peltier, dans le Dernier tableau de Paris (II, p. 10), ne le nommait-il pas l'homme le plus profondément perverti du siècle et le héros des annales de la débauche ?

que par « une lettre de change tirée sur son cœur », cherchant avant tout à lui donner « santé, probité et quelque instruction », lui proposant Franklin pour modèle et regrettant que, sous la Révolution et à cause de la Révolution, son Étienne n'ait pas « assis ses connaissances premières sur des bases suffisantes », le grondant lorsqu'il fait des dettes et les payant sur-le-champ parce que c'est là une question de principe « avec laquelle il est impossible à un honnête homme de transiger ».

Terminons par ce mot de Laclos que cite M. de Chauvigny. « Mon fils, dit un jour Laclos, désire souvent m'avoir écrit ; mais il préfère toujours aller courir ou s'amuser à l'action de m'écrire. C'est le sujet des reproches qu'on peut faire à tant de gens : tous désirent savoir et très peu désirent apprendre ».

# NAPOLÉON ET LE MONDE DRAMATIQUE <sup>1</sup>

---

## I

M. L. Henry Lecomte a voulu « combler une lacune fâcheuse », voulu « établir l'action directe de Napoléon sur la littérature et l'art dramatique de son temps » et il l'a fait à l'aide des journaux, de la *Correspondance*, des *Mémoires*, de documents inédits et des travaux de ses devanciers.

## II

À vrai dire, on souhaiterait dans son livre plus d'ordre et de rigueur, des divisions plus tranchées, plus de réflexions, plus d'anecdotes encore, et moins de nomenclature.

Il est sévère envers ceux qui l'ont devancé : il se pique de les avoir pris en faute plus d'une

1. L. Henry Lecomte, *Napoléon et le monde dramatique*. Paris, Daragon, 1912. In-8, IV et 499 p. 15 francs.



fois, et il assure que les erreurs, les omissions abondent dans l'*Itinéraire* de Perrot et dans celui de M. Schuermans, qu'il faut nous mettre en garde contre ces répertoires. Passe pour Perrot; mais c'est vraiment trop de rigueur envers M. Schuermans, et M. Lecomte a lui-même dans son livre des erreurs et des omissions à se reprocher.

P. 1. Le combat de Malbosquet (ou mieux de Malbousquet) est plus connu sous le nom de combat des Arènes.

P. 2 « à Dugommier encore Bonaparte dut, un an plus tard, de pouvoir, devant Toulon, prouver une intelligence et un courage qui le firent nommer général de brigade ». *Un an plus tard*, ce serait alors un an après l'événement raconté plus haut, un an après le 6 décembre 1793, jour où « la France entendit pour la première fois le nom de Bonaparte ». Bonaparte aurait donc été nommé général de brigade en décembre 1794; or, il fut nommé à ce grade par les représentants le 22 décembre 1793 et cette nomination fut confirmée le 6 février 1794 par le Conseil exécutif.

*Id.* « le titre de général de brigade lui fut contesté ». Non; on voulut seulement l'envoyer dans l'Ouest et le faire passer de l'artillerie dans la ligne.

*Id.* « Il dut partir pour Paris afin d'y plaider sa cause (25 mai 1795) ». On pourrait croire,

d'après cette phrase, qu'il partit le 25 mai; mais c'est le 25 mai qu'il arriva à Paris.

P. 4, il fallait remarquer, à propos de *Beverley*, que Bonaparte cite le drame de Saurin dans le *Discours de Lyon*<sup>1</sup> : c'est, selon lui, un tableau frappant des funestes effets que produit la passion du jeu; c'est un spectacle fait pour instruire le joueur; « il faut parler au sentiment sa langue; présentons-lui quelquefois *Beverley*; qu'il aille y puiser l'horreur des plaisirs que nous lui prescrivons ». M. Lecomte n'a pas d'ailleurs insisté suffisamment sur les goûts littéraires du jeune Napoléon; il passe même ce point sous silence, et, pourtant nous savons que Napoléon, durant ses congés en Corse, tout en avouant qu'il ne saurait jamais déclamer, se plaisait, avec Joseph, à réciter des vers de Corneille, de Racine et de Voltaire. Nous savons que son professeur à l'École Militaire de Paris, Domairon, lui avait vanté les personnages de la tragédie française, Auguste, Horace, Achille, Mithridate. Nous savons que sa sœur Elisa qui, élevée à Saint-Cyr, parlait le français sans accent et avec pureté, connaissait les plus beaux rôles de nos tragiques, que Joseph citait de mémoire des passages entiers de *Pompée* et rem-

1. Le discours qu'il composa pour répondre à la question posée par l'Académie de Lyon : « *Quelles vérités et quels sentiments il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur.* »

porta au collège d'Autun le prix de composition française parce qu'il eut à traiter un sujet qui lui était familier, le monologue de Cornélie tenant l'urne où sont les cendres de son mari. Nous savons que dès 1791, Napoléon admire *Cinna*, souhaite qu'on le représente souvent, assure que le spectateur sera clément avec Auguste, que la belle scène du V<sup>e</sup> acte fera couler ces « larmes du sentiment qui sont la volupté de l'âme ». Nous savons que, dès 1791, il loue les perplexités maternelles » d'Andromaque et « accorde des larmes » à Phèdre. Nous savons que, dès 1791, il aime *Méropé* et juge que Brutus, sacrifiant ses enfants, « élève l'âme, attendrit le cœur, fait circuler dans le sang le baume restaurateur de l'énergie et de l'héroïsme »; mais il tient *Alzire* pour bizarre et après avoir vu Zamore oublier patrie et vengeance aux pieds d'une femme, il « sort, hurlant contre l'auteur et le parterre ».

P. 98, on regrettera de ne pas trouver sur le théâtre de la Malmaison le piquant passage des *Mémoires* de Bigarré : « dans le nombre des acteurs, on remarquait Eugène de Beauharnais; Bourrienne qui jouait les bourrus dans la perfection et, au besoin, les financiers fripons; Savary, les valets impertinents; Lauriston, les fourbes et les inconstants; Lemarois, les braves; Marmont, les traitres; Laplanche-Mortières, les étourdis ».

P. 122, il eût été bon de citer à propos de la nomination de Picard ce passage d'une lettre de Morellet : « Nous avons choisi (à l'Académie) Picard, encore fraîchement arrivé de *la petite ville* et qui n'a eu que le temps d'essuyer son rouge. Les grâces pleuvent sur lui. Il a eu, il y a quinze jours, deux mille écus de pension <sup>1</sup>, et tout à l'heure on lui a accordé douze à quinze mille francs en le faisant directeur de l'Opéra. Vous voyez que *Principibus placuisse viris non ultima res est*. Et que peut-on, en effet, payer mieux que le plaisir ! »

P. 131, au milieu de ces lettres sur les « tracasseries » et « intrigues » de l'Opéra, on s'étonne de ne pas trouver une lettre du 2 mai à Fouché, où Napoléon déclare que Bonet et Boutron, en suscitant des querelles à Luçay, se feront mettre à la porte, et que, si on ne cesse pas, si on n'est pas content de Luçay, il donnera à ces Messieurs un bon militaire qui les fera marcher tambour battant.

P. 132, on nous cite une lettre de Napoléon à Rémusat disant qu'il faut donner *Armide* dans le courant de l'été. Mais il fallait ajouter que l'Empereur avait accordé, pour remonter cet opéra, un secours extraordinaire de 10.000 francs. Or, on lui répondit que la reprise d'*Armide* était impossible à cause des ouvrages nouveaux et on

1. Décret du 28 octobre 1807.

lui demanda la permission de reporter la somme de 10.000 francs sur l'opéra de *Sémiramis* qui exigeait beaucoup de dépenses et qui n'avait pas été joué depuis longtemps. « Refusé, répliqua Napoléon le 3 octobre 1810, si l'on ne donne pas *Armide*, je ne donnerai pas les 10.000 francs ».

P. 137. Il fallait citer le nom de ce ténor (Tarquinio) que Napoléon entendit à Moscou ainsi que le nom de M<sup>me</sup> Fusil.

P. 138. Cette conversation de Napoléon avec Narbonne, comme tous les entretiens publiés par Villemain, est plus que romancée, et un historien sérieux ne peut tenir compte de ces récits que Frédéric Masson a qualifiés naguère, et avec raison, de rêveries prétendues historiques.

P. 186. Aux sévérités de Napoléon envers le public qui faisait du bruit au théâtre, il faudrait ajouter ses sévérités envers les acteurs. Il apprend à la fin de 1807 que le préfet de Maine-et-Loire désigne un « histrion », nommé Fay, comme intrigant, perturbateur et dangereux; incontinent il écrit ces lignes que nous reproduisons sans commentaire : « Si ces qualifications sont relatives à des opinions politiques, faites-le arrêter et fouetter, comme le mérite cette canaille, lorsqu'elle se mêle d'objets importants ».

P. 212. « On accueille Napoléon par de longs et vifs bravos » à la représentation d'*Iphigénie* le 14 juillet 1804; Stendhal assure qu'« il ne fut point applaudi ».

P. 215. L'auteur ne cite pas la représentation du 21 nivôse an XIII à laquelle assista Napoléon; « je n'ai pu, écrit Stendhal, bien juger la *Mère jalouse*; je regardais l'Empereur ».

P. 259. « On éleva à Moscou un théâtre »; non, on se servit d'un théâtre qui avait échappé à l'incendie, le théâtre Pozdniakov.

P. 341. On aurait voulu que l'auteur eût rappelé le jugement de Napoléon sur *l'Intrigante*: « platitudes et inepties... la cour maltraitée d'une manière plate et bête... jamais on n'a laissé ainsi avilir la cour; cette pièce aurait été funeste à l'opinion, si elle n'était pas si maladroite et dépourvue de talent ». Savary eut ordre de faire cesser les représentations de cette « misérable comédie ».

P. 347. Napoléon aborde à l'île d'Elbe, non le 3 avril, mais le 4 mai.

P. 350. Le chiffre des subventions est inexact; l'Académie impériale de musique devait recevoir par mois 57.000 francs et non 5.700, et l'Opéra Buffa, 14.000 et non 10.000.

P. 400. Sur Chénier, on pouvait dire que le 31 décembre 1806, Napoléon écrit à Fouché que si le poète se permet le moindre propos, il sera envoyé aux îles Sainte-Marguerite; que le temps de la plaisanterie est passé; que Chénier n'a plus qu'un seul droit, le droit de rester tranquille; — on voit, comme dit Morellet, que Chénier « n'était pas très bien voulu » — mais

qu'en 1811, le 1<sup>er</sup> janvier, lorsqu'il sait que Chénier est incurablement malade, il lui donne 3.000 francs, et en outre, pour l'année 1811, un traitement extraordinaire de 6.000 francs.

P. 407. On pouvait mettre ici un article sur Fabre d'Églantine et rappeler que Napoléon disait à Berthier que le style du *Philinte de Molière* était barbare et étrange pour la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, que le *Philinte* de Fabre lui semblait méprisable, et la pièce entière, pauvre d'invention et d'exécution.

P. 409. Il fallait donner la date exacte de la pension accordée à Luce de Lancival : 6 février 1809, cinq jours après *Hector*.

P. 415. Il eût peut-être fallu remarquer que Napoléon, après avoir dit hautement qu'il préférait Corneille, se prit, sur le tard, à goûter Racine.

P. 428. On devait dire que, dès le Consulat, dès floréal an VIII, les préfets eurent ordre de défendre la représentation d'*Athalie*, à cause des allusions que pouvait provoquer la restauration du prince légitime. Si la pièce fut jouée sous l'Empire, elle subit des corrections.

P. 433. Carrion-Nisas n'a pas été « camarade de Bonaparte à Brienne ». Il a été, comme Bonaparte, élève de l'École militaire de Paris, mais il était son ancien et il n'a pas alors connu le futur Empereur.

P. 448. Il était peut-être bon de noter qu'en

1815 Napoléon biffa la gratification annuelle de 12.000 francs donnée à Paër.

P. 461. Il fallait dire plutôt que, le 21 janvier 1812, lorsque Napoléon sut que Zingarelli était à Paris dans la détresse et avait besoin d'une somme de 6.000 francs, il chargea Duroc de donner aussitôt cet argent au compositeur.

P. 476. L'auteur est-il bien sûr que les vers dédiés à la Saint-Huberty soient de Bonaparte?

P. 490. La lettre où Napoléon assure qu'il n'a jamais vu *Andromaque* sans plaindre le sort d'Astyanax, est, non pas du 1<sup>er</sup> février, mais du 8 février 1814 <sup>1</sup>.

### III

Le livre de M. L. Henry Lecomte est moins un livre qu'un assemblage de matériaux. Mais il renferme nombre de documents curieux et instructifs qu'on aurait peine à trouver ailleurs : mesures prises pour assurer l'ordre dans les théâtres sous le Consulat, arrêtés sur les théâtres de Paris, organisation du Théâtre Français, décret de Moscou, décrets et règlements sur les théâtres des départements, listes très exactes des

1. Lire p. 236 le « duc » de Weimar (il n'était pas encore *grand-duc*); p. 257 le « grand-maréchal » et non le *maréchal* Duroc ; p. 288 le maréchal Bessières, et non le *général Bessière*; p. 440 Benezech au lieu de *Bénézeth* ; p. 465 Jubé et non *Jubié*.



représentations gratuites offertes au peuple parisien et des représentations auxquelles assista Napoléon, répertoire non moins exact et complet des théâtres de la cour, jugements et anecdotes (Napoléon mélomane, Napoléon et les auteurs, les compositeurs, les artistes des deux sexes). L'œuvre de M. L. Henry Lecomte est donc l'histoire théâtrale de Napoléon, un précieux recueil de textes et de faits, et qui apporte, comme il dit, une utile contribution à l'histoire du grand homme.

## MADAME DE GENLIS <sup>1</sup>

---

L'attachant volume de Jean Harmand sur M<sup>me</sup> de Genlis mérite d'être lu et consulté. Certes, il offre des défauts. Il est long et on ne peut arriver au bout sans fatigue. La seconde partie, consacrée à l'Empire et à la Restauration, traîne, languit. On dirait qu'à ce moment, l'auteur commence à se lasser. C'est surtout dans cette fin de livre qu'il aurait fallu réduire et retrancher.

Autre défaut. Tout en reconnaissant que M. Harmand a, dans sa conclusion, donné une très judicieuse et utile « vue d'ensemble », nous croyons qu'il n'analyse pas assez, au courant du récit, les ouvrages de M<sup>me</sup> de Genlis. Lorsqu'il parle d'*Adèle et Théodore*, il n'entre pas suffisamment dans le détail. De même, il passe trop rapidement sur les *Mémoires*, sur ces réminiscences qui, comme disait Sainte-Beuve, ne sont qu'une mystification et qu'elle fausse presque à

1. Jean Harmand, *Madame de Genlis, sa vie intime et politique, 1746-1830*, d'après des documents inédits. Préface d'Emile Faguet. Paris, Perrin, 1912. In-8, XII et 557 p. 5 fr.

son insu. Il y a, somme toute, dans le travail de M. Harmand, trop de biographie et pas assez de critique littéraire et historique, trop d'anecdotes et de menus faits, et pas assez d'appréciations et de jugements.

En outre, il y a des erreurs. Elles étaient inévitables en un si gros ouvrage et qui embrasse tant d'événements. Mais quelques-unes pouvaient être évitées.

M. Harmand s'imagine que Dumouriez voulait établir sur le trône le duc de Chartres; que ses conférences avec Mack à Ath durèrent quatre jours; que Proli, Dubuisson et Pereira, envoyés au général par le club des jacobins, étaient membres de la Convention et que ce furent eux que Dumouriez a livrés aux Impériaux<sup>1</sup>;

que Bâle était depuis le 7 avril 1793 réunie à la France et incorporée au département du Mont-Terrible;

qu'Altona, comme toute l'Europe, « révérait » Robespierre;

que le roi de Prusse enfermait alors ses sujets dans la forteresse de *Landau, en Bavière*<sup>1</sup>.

Enfin, bien qu'il sache beaucoup, beaucoup

1. P. 306-308, 315, 332, 360. L'auteur ne sait-il pas que Landau était alors français? P. 220, « Barère et Brissot. *Celui-ci... celui-là* »; c'est le contraire; il fallait dire: « celui-là... celui-ci... » — Id., Mathieu de *Montauron* est sans doute Mathieu de Montmorency et *Alquié*, Alquier. — P. 235, lire dans la brochure citée « rétractez » et non *retardez*. — P. 308 et 313, Mack était alors colonel, et non *général*.

de choses sur son héroïne, certains témoignages importants lui ont échappé, et, par exemple, il ignore une intéressante lettre de Napoléon disant à Lavallette qu'il a lu les notes de M<sup>me</sup> de Genlis sur les écoles primaires des filles et désirant qu'elle dresse un plan général d'éducation pour les petites filles du peuple, qu'elle lui développe en deux sections ce qu'on fait à Paris pour l'éducation des femmes et ce que l'on pourrait faire. Ce qui prouve que Napoléon profitait des avis et des idées de M<sup>me</sup> de Genlis.

Malgré ces taches, M. Harmand a fait un bon livre. Il apporte de nouveaux détails sur les origines de M<sup>me</sup> de Genlis. Il étudie patiemment sa vie, la suit à travers les méandres de son aventureuse carrière, trace les lignes essentielles de son histoire, et cela, personne ne l'avait fait avant M. Harmand. Peut-être veut-il trop la réhabiliter, et il la nomme à tort une Maintenon du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien qu'elle ait été un champion de morale et un « gouverneur » de princes, bien qu'elle ait osé lutter contre les philosophes, nous ne pouvons oublier son libertinage, nous ne pouvons oublier qu'elle mit, suivant une expression célèbre, les vices en actes et les vertus en préceptes, et d'ailleurs, quel qu'ait été son talent, quelle que soit son élégance et sa facilité un peu fade, il y a toujours en elle je ne sais quoi de factice, et malgré le tour romanesque et la curiosité de son esprit, malgré sa vive in-

telligence et ses appels au sentiment, je ne sais quoi de froid et de sec.

Mais M. Harmand a bien montré qu'elle fut une femme de gloire ou plutôt de gloriole et qu'elle ne cessa pas, selon le mot de Sainte-Beuve, de briguer avec fureur la célébrité. Il ne rend pas M<sup>me</sup> de Genlis plus sympathique; il la fait mieux comprendre.

## DELPHINE DE CUSTINE <sup>1</sup>

---

### I

Le gros et lourd et massif volume qui paraît sous le titre *Delphine de Custine* par Gaston Maugras et Croze-Lemercier, est l'œuvre de M. Maugras plutôt que de M. de Croze, mort « au cours du travail », et M. Maugras, disons le tout de suite, n'a pas réussi dans sa tâche : il n'a pu fixer la physionomie de Delphine qui, dans son livre, reste incertaine et vague.

Ce que nous aurions voulu, c'était, au lieu d'une étude prétendue historique, une pénétrante étude de psychologie. M<sup>me</sup> de Custine touche un peu à la grande histoire ; elle était la belle-fille du général qui conquiert Mayence — et il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle assista intrépidement son beau-père devant le tribunal révolutionnaire — elle fut une des pri-

1. *Delphine de Sabran, marquise de Custine*, par Gaston Maugras et le comte de Croze-Lemercier. Paris, Plon. 1912. In-8, III et 576 p. 7 fr. 50.

sonnières de la Terreur, elle aima Chateaubriand. Mais, c'est, avant tout, une amoureuse, et M. Maugras aurait dû nous présenter presque uniquement l'amoureuse, nous montrer, nous expliquer comment cette « reine des roses » va de passionnette en passionnette et de passion en passion, comment elle arrive quelquefois à se donner par calcul, comment elle dédaigne ceux qui l'aiment sincèrement pour se jeter dans les bras de ceux qui la regardent comme un jouet. M. Maugras a préféré découper la vie de Delphine en tranches symétriques et il raconte l'existence de son héroïne uniment, froidement, platement, sans chaleur ni émotion, selon l'ordre des temps. Son récit se déroule comme une chronique et ne s'anime que vers la fin lorsqu'il vient à parler de M<sup>me</sup> de Varnhagen dont il parle trop et dont il n'eût guère parlé si sur ces entrefaites n'avait paru le volume de M. Spenlé.

Est-ce même un récit ? N'est-ce pas plutôt un recueil épistolaire, une suite de citations ? Que de longueurs ! Que de lettres il eût fallu abréger et résumer ! Que d'épisodes inutiles il eût fallu supprimer ! Il semble que M. Maugras ait résolu de dépasser ses cinq cents pages et de publier coûte que coûte un Plon à 7 fr. 50.

Ne sait-il pas qu'un historien doit non seulement chercher, trouver, réunir des documents, mais les ranger, les choisir, retrancher le superflu, donner l'essentiel ? Ne sait-il pas qu'il

faut composer difficilement un facile récit ? Ne sait-il pas que pour un pareil sujet, il faut aussi quelque chose de fin, de délicat, de piquant ? Et peut-être avec un peu d'application, M. Maugras aurait-il attrapé ces qualités. Mais il ne s'est pas appliqué, et nous regrettons vraiment qu'il n'ait pas mis dans son œuvre plus de mesure et d'élégance, plus de goût et d'agrément.

Sa prose n'est même pas très correcte et soignée. Il dit que Delphine « travaillait la peinture », que, « cherchant avec conscience l'âme sœur, elle était dans un état d'âme inquiétant », qu'un incident « coupa court à la carrière de Chateaubriand »<sup>1</sup>.

## II

### Chemin faisant, des erreurs.

P. 31. Le mari de Delphine se prénomme habituellement, non pas François, comme l'a cru Sorel, mais Amand. M. Maugras dit toujours *Armand*, mais je lui assure que c'est Amand<sup>2</sup>.

1. P. 371, 372, 381.

2. Voici, du reste, pour l'édification des chercheurs, sinon des lecteurs, le peu que nous savons sur Amand de Custine. Amand-Louis-Philippe-François de Custine a commencé par être aspirant au corps royal (14 mars 1781) et il a eu la permission de suivre les cours de l'École d'artillerie à Strasbourg, comme plusieurs jeunes gens de qualité qui, sans se destiner au corps royal, y commençaient leur éducation militaire et y obtenaient même, lorsqu'ils avaient l'âge exigé,



P. 63. Le 5 octobre, dit M. Maugras, la populace « massacre les gardes » ; mieux valait dire « des gardes ».

P. 74. Il est impossible que le « Troubadour » soit Victor de Broglie qui n'a pas émigré à Bruxelles en 1790 et qui, ayant été guillotiné en 1794, n'a pu reparaitre à Paris en 1814 (p. 471) <sup>1</sup>.

P. 130. Au 20 juin, le peuple aurait, d'après M. Maugras, « massacré tout ce qui s'opposait à son passage » ; le peuple n'a rien massacré et il n'y eut pas une seule victime dans cette journée.

P. 133. Dans la nuit du 9 au 10 août, la Commune a été proclamée, comme dit M. Maugras ; mais ce n'est pas dans cette nuit que le

des lettres de lieutenant à la suite, en attendant d'être placés dans l'infanterie ou la cavalerie. Lieutenant en second à la suite au corps royal le 22 janvier 1783, Amand de Custine devient trois ans plus tard, le 8 février 1786, capitaine à la suite au régiment de La Reine cavalerie. Il reçoit alors un congé pour voyager et il en fait usage, comme lui-même l'a dit, « pour visiter en 1786 et 1787 les pays militaires de l'Allemagne et du Nord ». En 1788, il sert à Douai et au camp de Saint-Omer comme aide-de-camp de son père. Du mois de juillet 1789 au mois de mai 1790 il est commandant de la garde nationale de Niederwiller. Sur le reste de sa carrière voir Sorel et Wallon.

1. Victor de Broglie est, en effet, colonel de Bourbonnais (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1785) lorsqu'il est nommé député du bailliage de Colmar et Schlestadt aux États-Généraux ; secrétaire de la Constituante (10 novembre 1789), président de l'assemblée (14 août 1791), il est envoyé comme maréchal de camp (28 novembre 1791) dans la 5<sup>e</sup> division militaire et devient le 28 janvier 1792 chef de l'état-major de l'armée du Rhin ; destitué le 17 août 1792, il est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 8 messidor an II ou 26 juin 1794.

palais est envahi et la garde suisse, massacrée.

P. 139. Custine ne commandait pas encore l'armée du Rhin au 15 octobre 1792.

P. 164-165. On pourrait croire d'après le récit de M. Maugras, que Francfort — qui fut repris le 2 décembre 1792 — a été repris en avril 1793.

P. 165. Il est inexact de dire qu'au 17 mai 1793, à Rülzheim, Custine fit une *sortie* puisque Custine n'était pas dans Mayence, et d'ailleurs il ne fut pas « écrasé ».

P. 166. C'est le 28 juillet et non le 23 qu'on apprit la capitulation de Mayence et le 1<sup>er</sup> août, et non le 28 juillet qu'on apprit la capitulation de Valenciennes.

P. 174. Custine ne fit pas arrêter, il menaça de faire arrêter le docteur (ou plutôt le professeur) Hofmann.

P. 227. Une malencontreuse virgule fait d'un seul homme, Élie Lacoste, deux personnages, Élie et Lacoste.

P. 269. Miranda, né à Caracas, n'était pas Péruvien.

P. 270. Pourquoi dire le *malheureux* prince de Lambesc <sup>1</sup>?

P. 378 et ailleurs, l'auteur nous dit que Delphine était pauvre, besogneuse, qu'elle se dé-

1. Lire, en divers endroits, Assing, Starhemberg, Luckner, Hofmann, Schlosser, et non Assung, Stakremberg, Lückner, Hoffmann et Schloffer.

battait dans les soucis d'argent, qu'elle obtint grâce à Fouché une grande partie de ses biens confisqués, qu'elle acheta le château de Fervagues, qu'elle fit de longs et coûteux voyages ; mais tout cela aurait pu être plus clairement, plus amplement expliqué et le lecteur se demande ce qu'elle a recouvré du domaine de Niederwiller et des 28.000 livres de rentes apportées par Amand de Custine.

### III

Delphine est-elle, comme prétend l'auteur <sup>1</sup>, morte de son amour pour Chateaubriand ? La fin de sa vie fut-elle « troublée par les regrets, tourmentée par la jalousie et le vain espoir de ramener l'infidèle ? » M. Maugras reconnaît que dès 1807 elle se résigne à l'inévitable (p. 427). Il croit qu'en 1811 elle part pour distraire sa douleur. Non : elle part pour guérir son fils Astolphe qui « par la tournure de son esprit et de son caractère la condamne à des larmes éternelles ». En 1812, en 1813, elle passe de très beaux jours à Rome et à Naples : elle a pour compagnon Koreff ou Ko, le « bon docteur » qui, lorsqu'il s'éloigne, laisse un vide inremplissable, l'« ami » dont le départ rend la vie de

1. P. 428 et 433.

Delphine — c'est elle qui s'exprime ainsi — pareille à une longue et sombre nuit. De même, en 1814, en 1815, et jusqu'à la fin, c'est le sort du malheureux Astolphe qui inquiète Delphine. En 1816, elle rejoint Astolphe à Francfort et y retrouve Koreff. Plus tard, elle cherche à marier Astolphe et à l'occuper. Si elle revoit quelquefois Chateaubriand, c'est pour l'intéresser en faveur d'Astolphe et, lorsqu'elle meurt en 1826, c'est qu'elle a su le deshonneur d'Astolphe, ses mœurs inavouables ; c'est qu'elle a vu mourir sa belle-fille Léontine de Courtomer et son petit-fils Enguerrand ; c'est qu'elle a une maladie de foie. Peut-on dire avec M. Maugras qu'elle meurt d'être abandonnée ? Peut-on dire qu'elle avait « donné sa vie » à Chateaubriand ?

#### IV

M<sup>me</sup> de Custine est-elle d'ailleurs si attrayante, si touchante ? Est-elle digne de sympathie ? Certes, elle chasse de race, et M. Maugras remarque que Delphine et son frère Elzéar, enfants de vieillard, ont reçu de leur père « un sang si appauvri que tous deux manquaient complètement d'équilibre moral », que tous deux « devaient sûrement à la fatalité de leur naissance des états nerveux inexplicables, de véritables crises morbides » (p. 4). Mais enfin, et après

avoir exposé les circonstances atténuantes, il faut bien juger Delphine telle qu'elle est, et, en la suivant à travers le livre, nous la voyons toujours légère, frivole, et dans le malheur se plaisant à faire des conquêtes, toujours un peu folle et convenant elle-même qu'elle n'a pas le sens commun. Elle essaie de souffler un amant — le Troubadour — à son amie la comtesse Alex. Elle se donne à Antoine de Lévis, celui qu'elle appelle l'*Agréable*. Elle va, sous le nom de M<sup>lle</sup> Justine, passer une semaine dans une auberge du Havre avec Grouchy qu'elle appelle le *Sigisbée*. Elle adore dans la prison des Carmes Alexandre de Beauharnais qui, de son côté, l'idolâtre sous les yeux de Joséphine et qui lui « fait goûter le bonheur à l'ombre de l'échafaud ». Elle se lie avec Boissy d'Anglas, avec Fouché qui ont pour elle, nous dit-on, des sentiments très vifs et lui écrivent des lettres qu'il a fallu détruire. Et cette femme à la tête exaltée, cette femme qui ne sait se défendre longtemps,<sup>1</sup> cette femme qui fut la maîtresse d'un Fouché, de Chéché, comme elle l'appelait —

Ils ne mouraient pas tous, mais tous avaient leur nom. —

cette femme qui venait trouver Chateaubriand dans sa chambre d'hôtel — sainte apparition,

1. Cf. p. 89 et 233; voir aussi p. II, 83 et 92.

s'écrie Chateaubriand, qui me visita ! — cette femme, on la plaint, on s'apitoie sur elle, on gémit sur sa « misère morale », sur les « détresses » qu'elle a « connues, moins par sa faute que par celle des événements » ! Sa mère et son frère avaient bien raison de lui souhaiter un peu plus de fierté et un peu plus d'amour-propre. Avait-elle même de la pudeur et de la délicatesse ? Elle envoyait à son frère les lettres de ses soupirants et lui racontait les détails les plus intimes de son ménage !

## LE BRULARD DE STENDHAL

---

### I

Une librairie parisienne bien connue, dirigée par M. Edouard Champion, entreprend de donner au public lettré une édition des œuvres complètes de Stendhal. Les deux premiers volumes de cette édition ont paru en 1913 <sup>1</sup>. Ils contiennent cette *Vie de Henri Brulard* que Henri Beyle regardait comme ses *Confessions*.

Il l'écrivit à bride abattue, entre le 23 novembre 1835 et le 17 mars 1836, tantôt à Rome, tantôt à Civita Vecchia, à raison de dix pages par jour <sup>2</sup>, et, de tous ses livres, cette autobiographie est évidemment celui qu'il a composé avec le plus de joie ; ce fut pour lui, dans son exil d'Italie, une consolation.

1. Œuvres complètes de Stendhal publiées sous la direction d'Edouard Champion, *Vie de Henri Brulard*, par Henri Debraye. Paris, Champion, 1913. Deux vol. in-8, XLVIII de 318, 420 p.

2. Cf. II, p. 261.

Nous trouvons du reste, dans l'*Introduction* qui précède le premier volume, tous les renseignements possibles sur le manuscrit de la *Vie de Henri Brulard*, sur sa genèse, sur son style, et sur une foule d'autres choses, car chemin faisant, et dans les marges et au verso des feuillets, Stendhal a semé nombre de notes, de réflexions, d'« idées » sur son existence; la *Vie de Henri Brulard*, nous dit l'éditeur, retrace fidèlement les petites joies, les petits soucis de Henri Beyle et elle est le témoin le plus sûr d'une tranche de sa vie pendant quatre mois.

Cet éditeur, c'est M. Henry Debraye, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de la ville de Grenoble. M. Debraye nous donne et le texte complet de la *Vie de Brulard*, et ce qu'il appelle ses à-côtés.

On le remerciera de sa publication. L'écriture hiéroglyphique de Stendhal n'a guère de secret pour lui; il a déchiffré avec patience, avec sagacité plus d'une page qui jusqu'à présent demeurait mystérieuse, et aucun de ceux qui feuilletèrent et feuilletent les papiers stendhaliens, n'a l'œil aussi exercé et ne sait lire aussi bien que M. Debraye cette écriture rapide, presque illisible et, comme disait Beyle, « en pieds de mouche ».

A ce texte intégralement reproduit, M. Debraye a joint des « notes et éclaircissements » d'un grand prix; on lui saura gré surtout d'a-



voir publié les annotations que Romain Colomb, le fidèle ami et exécuteur testamentaire de Beyle, a écrites au crayon sur le manuscrit ; il y a dans ce commentaire de Colomb des indications et additions importantes.

## II

A notre tour, ajoutons quelques remarques de détail, quelques observations, quelques « notes et éclaircissements » à ces pages de *Brulard* si brillantes, si attachantes dans leur décousu.

### *Tome premier.*

P. 1. « Le prince F. Borghèse » (ou François Borghèse) est plus connu sous le nom d'Aldobrandini Borghèse, et il fut non seulement colonel (du 4<sup>e</sup> cuirassiers), mais général de brigade (1812) et lieutenant général (1830).

P. 16. Beyle dit qu'il a été intendant de Brunswick, et il l'a dit aussi dans une lettre de 1810. Il aurait dû dire « intendant des domaines » ; il n'était alors qu'adjoint aux commissaires des guerres, et, en 1809, quoi qu'il prétende encore, il ne fut ni à Essling ni à Wagram.

P. 25. Raymond de Bérenger périt, non à Lützen (où il ne fut que blessé), mais à Dresde, et Napoléon le cite dans le bulletin du 28 août 1813 : « L'officier d'ordonnance Bérenger

est blessé à mort; c'était un jeune homme d'espérance. »

P. 38. « Giroud, libraire, au fond d'une cour donnant sur la place aux Herbes ». Nous trouvons ce Giroud, qualifié d'imprimeur, place aux Herbes, et inscrit, avec Dupuy et Durand, sur la liste des personnes simplement suspectes.

P. 48. Il y a là un passage « désespéré ». Stendhal raconte qu'avant l'enterrement de sa mère, il était dans le cabinet paternel où tous les livres lui semblaient noirs et laids, excepté l'*Encyclopédie*, et l'éditeur dit ensuite : « Ce... de droit avait appartenu à M. de Brenier, mari de M<sup>lle</sup> de Vauserre et comte de... » Ne faut-il pas lire, d'après le fac-similé : « Ce foyer (ou ce bazar) du droit — c'est l'*Encyclopédie* — avait appartenu à M. de Brenier, mari de M<sup>lle</sup> de Vauserre et conseiller au parlement » ?

P. 54-55. Chaléon et Langon, tous deux envoyés par la noblesse aux Etats généraux, étaient, l'un, conseiller au parlement, l'autre maréchal de camp.

P. 68. *Viasma sur Tripes* : Beyle a peut-être voulu dire sur le Pripet ; « ce qui d'ailleurs serait inexact.

P. 83. L'abbé Raillanne (et non *Raillane*), n'était pas né, comme dit Stendhal, dans un village de Provence ; il naquit le 28 octobre 1756 à Avignon.

P. 92 *Bellîle*. Lire Belle-Isle (Louis Pépin de

Belle-Isle, auditeur de première classe en service extraordinaire et en 1811 intendant à Santander), celui que Stendhal nommait en 1808 le plus joli, le plus aimable jeune homme de Paris, et que le duc de Broglie regardait comme un esprit rare et un noble cœur.

P. 97. Le Camille Teisseire cité par Stendhal était procureur de la commune en l'an II et on l'appelait alors le patriote Teisseire; il fut élu député de l'Isère en 1820 par 341 voix contre Pianelli de Lavalette qui en eut 319.

P. 121. Durand, précepteur de Stendhal, professeur à l'Ecole Centrale et qui aurait eu un grand fils de dix-huit ans, est cité sur la liste des simplement suspects comme ex-oratorien et ex-professeur au Collège.

P. 121 et 244. Stendhal parle du colonel Mathis et il est revenu plusieurs fois sur ce personnage dont il loue la « haute vertu », comparable à celle du général Michaud. Qui était ce Mathis? Un Ardennais, né à Fumay le 7 novembre 1767, Henri-Maximilien Mathys (et non *Mathis*), qui, avant d'être soldat, avait fait, comme il dit, ses cours d'humanités, de philosophie et deux ans de dessin, qui, comme il s'exprime encore, lorsque éclata la Révolution, abandonna les livres scolastiques pour prendre un fusil et une giberne. Capitaine de la garde nationale non soldée de Fumay, capitaine de grenadiers au 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires des

Ardennes en 1791, aide de camp de son compatriote le général de brigade Bidoit, adjoint aux adjudants généraux en l'an II, nommé par Hoche chef de bataillon à la 108<sup>e</sup> demi-brigade le 11 août 1797 et par Masséna, « sur le champ de bataille », adjudant général le 28 février 1799 pour sa vaillante conduite à Zurich et dans le Muttenthal, blessé d'un coup de feu à la tête pendant le siège de Gênes, il était chef d'état-major du général Michaud lorsque Henri Beyle le connut, et il a fait ainsi l'éloge de Michaud : « employé sous les ordres du respectable général Michaud, je m'identifiai à ses vertus ». Mais il ne fut pas en l'an IX confirmé adjudant général ou, comme on disait dès lors, adjudant commandant. Il protesta, et Brune, Moncey, Michaud l'appuyèrent. Brune le regardait comme « un des officiers de choix » que la République devait employer dans ses armées. Moncey écrivait de Crémone, le 23 juillet 1801, qu'il prenait un véritable intérêt à Mathys, que ce militaire servait d'une manière très distinguée auprès du général Michaud, qu'il apprendrait avec satisfaction sa nomination définitive d'adjudant commandant. Michaud se joignait à Moncey, et le surlendemain (25 juillet 1801), de Brescia — Stendhal était là — envoyait à Berthier les lignes suivantes : « J'ai toujours eu pour chef d'état-major l'adjudant commandant Mathys, officier aussi distingué par sa bravoure, ses con-

naissances et ses talents militaires que par sa moralité, sa délicatesse et sa probité, vertus dont il a donné des preuves dans les difficiles missions qui lui ont été confiées et particulièrement lorsqu'il fut nommé commissaire à la prise de possession de Mantoue. » Et Michaud pria le ministre de confirmer Mathys dans le grade d'adjudant commandant et de le rétablir dans ses fonctions de chef d'état-major. Mathys fut, le 19 septembre 1801, confirmé adjudant commandant et nommé chef de la 7<sup>e</sup> légion de gendarmerie. Il est donc devenu gendarme, comme le sous-lieutenant Robert, cet autre compagnon de Stendhal. Au commencement de 1813, lorsqu'il était à la tête de la force publique de l'armée du Midi, Soult et Moncey le proposèrent pour le grade de général de brigade; mais leur démarche n'aboutit pas, et Mathys fut retraité comme colonel de gendarmerie, avec une pension de 4.000 francs, après vingt-cinq ans de services.

P. 121. Qui est *Forisse*? Ce ne peut-être le Meurisse qui fut camarade de Stendhal au 6<sup>e</sup> dragons. Ce ne peut-être Fauris qu'on ne trouve nulle part. Serait-ce Forlin que Stendhal a dû connaître? Né le 19 février 1774, chose curieuse, dans ce Civita-Vecchia où Stendhal sera consul, et fils de Français, Alexandre Forlin avait servi en l'an V comme sous-lieutenant dans la 3<sup>e</sup> légion italique, et il appartint ensuite à l'état-

major général de l'armée d'Italie comme lieutenant (21 novembre 1799) et comme capitaine (9 juillet 1800); il commanda en l'an IX la place de Faenza. <sup>1</sup>

P. 128 Madame Bernonde est Madame Aubernon (comme p. 129 Madame C...al est Madame Curial)

P. 161 le « grand Corbeau », cet officier en semestre qui porte le jeune Beyle sur ses épaules, est Pierre-Laurent-Antoine Corbeau de Saint-Albin, né le 24 février 1750 à Saint-Albin de Vaulserre et mort en 1813. Ce Corbeau avait pour frère Aimé-François de Corbeau de Saint-Albin, vicaire général du diocèse de Vienne, qui fut envoyé aux Etats-Généraux par le clergé du Dauphiné et qui vint le 26 juin 1789 se réunir à la majorité de son ordre. Corbeau le militaire se signala, lui aussi, par son zèle pour la cause populaire. Lieutenant en premier au régiment d'artillerie dit régiment de Metz en 1782, capitaine en 1786, il présida le club de Valence — c'est de lui que parle Bonaparte, dans une lettre du 8 février 1791 : « le président du club est un capitaine nommé de Corbeau <sup>2</sup> » — A plusieurs reprises, tant de son pro-

1. Il commande ensuite la place de Nervi, puis une compagnie de police dans le département de l'Arno (1809); mis à la demi-solde en 1813, il reparait en 1825 comme adjudant de place à Pampelune et meurt à Bayonne le 1<sup>er</sup> décembre de la même année.

2. Je renvoie le lecteur à mon *Mayence, 1792-1793*, p. 184-185.

pre mouvement que sur l'invitation du Comité diplomatique, il se rendit à Avignon et dans le Comtat afin de concilier les esprits. « Les peuples méridionaux, écrivait-il superbement, m'ont toujours accordé leur confiance ». Il n'avait ni congé ni lettre d'excuse pour couvrir son absence. Mais le ministère lui donna après coup, outre le relief de ses appointements, un congé de cinq mois (11 novembre 1791) et l'assemblée législative lui accorda, le 27 avril 1792, sur le fond affecté aux gratifications nationales, une somme de 2.400 livres, pour l'indemniser de ses dépenses. Nous le trouvons plus tard employé à Klingenthal, à Neufbrisach, à Mayence, et il dit qu'il fut en 1793 envoyé de France à Mannheim, et le 3 mai de cette année, « arrêté injustement par ordre du despote Custine. » Chef de bataillon en 1795, il commande deux ans plus tard à Auxonne le dépôt du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Mais il déclare qu'il ne peut servir activement ni aller au grand parc d'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il a « l'estomac délabré par suite des vomissements qu'il a éprouvés sur mer pendant la guerre d'Amérique », et il demande ou une direction sur les bords du Rhône — non loin de Vaulserre — ou sa retraite. Il n'eut ni une direction ni une retraite. Le 18 fructidor avait éclaté. Il fut suspendu de ses fonctions le 29. Mais trois ans après, le 19 thermidor an VIII ou 7 août

1800, il était relevé de sa suspension et admis à la retraite. « J'ai eu l'honneur, écrivait-il alors au ministre Carnot, de partager avec vous les effets de la rage des fructidoriens, qui, en me faisant grâce de la déportation, je ne sais pourquoi, m'ont ôté les moyens d'exister. Vous me les avez rendus par votre puissante recommandation auprès du premier Consul, mon ancien collègue. » Corbeau est surtout connu parce qu'il adopta le fameux Rousselin, lequel se nommait à la fin de sa vie Rousselin de Corbeau de Saint-Albin.

P. 192-193 voir sur le libraire Falcon (ainsi que sur le club de Grenoble) les *Souvenirs* de Duviquet, p. 94. Il paraît que, malgré son jacobinisme, Falcon était encore suspect et qu'« il avait un habit marron et une grecque crépée qui contrastait avec les coiffures à la Titus de ses frères et amis. » Mais Beyle a raison de le tenir pour un « chaud patriote », et en 1820, dans l'année même que Stendhal cite comme l'année où mourut Falcon, sa librairie était, avec le club Aribert, le seul établissement exclusivement fréquenté par les libéraux ; dans la salle de lecture du magasin comme dans celle du club Aribert, le portrait de Grégoire était placé en évidence. <sup>1</sup>

P. 205. Il est curieux que Stendhal qui revient

1. Lettre du préfet de l'Isère, du 30 avril 1820.



si souvent sur le tyran de sa jeunesse, sur celui qu'il nomme un profond, sec et noir coquin, sur Raillanne, il est curieux que Stendhal ne dise pas ce que devint ce précepteur si détesté, et certes, s'il s'entretenait de Raillanne, vers 1816, avec Barral, dans le beau jardin de La Tronche, Barral et lui savaient que Raillanne était tout près d'eux et dirigeait depuis 1813 un pensionnat à La Tronche même.

P. 220 « un M. de Bonnard » ; La Harpe — que Stendhal qui, dans *Henri Brulard*, le traite d'intrigant, de froid génie et de Jean Sucre de la première ligne, me pardonne de citer La Harpe — a dit que Bonnard était de la bonne école et avait fait de bons vers ; Grenoble n'avait donc pas absolument tort de lire et de citer M. de Bonnard que Stendhal n'a pas lu et qualifie de « petit Dorat ».

P. 221 « Je voyais défiler la légion allobroge, celle, je crois, qui fut commandée par M. Caffé, mort aux Invalides, à 85 ans, en novembre ou décembre 1835 ». Caffé est mort, en effet, aux Invalides, le 10 décembre 1835 et il était né à Chambéry le 28 avril 1751 ; mais il ne commanda pas la légion allobroge ; il fut capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie franche à l'armée du Midi (24 juillet 1792) et entra, comme capitaine, en février 1795, au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Il est plus probable que Beyle vit la légion allobroge, celle qui avait pour chefs Busigny, Doppet et

Dessaix, lorsqu'elle se rendit en 1793 de Montmélian à Valence par Saint-Marcellin ; il a pensé à Caffé dont il venait d'apprendre la mort au moment où il griffonnait *Brulard*.

P. 233. Le général cité se nomme exactement Carteaux (non *Carteau* ou *Cartaud*) et il ne se rendait pas à Toulon comme le croit Stendhal ; il venait, au contraire, de Toulon, et il était général en chef, non plus de l'armée d'Italie, mais de l'armée des Alpes ; aussi avait-il fixé son quartier général à Grenoble et il allait faire une tournée en Savoie lorsque Stendhal le vit ; cela nous reporte au milieu de décembre 1793. Stendhal dit que Carteaux « parada » sur la place Grenelle ; les Grenoblois jugèrent, en effet, que le général déployait trop de faste.

P. 249, Dupuy ne put avoir la belle idée de diviser en brigade les élèves de l'Ecole Centrale en l'année 1794, puisque l'Ecole où il enseignait, a été inaugurée en novembre 1796.

*Id.* Stendhal nous dit que Dupuy, son maître à l'Ecole centrale de Grenoble, avait l'habitude de donner leçon aux jeunes officiers d'artillerie de Valence. Dupuy a été, en effet, professeur à l'Ecole d'artillerie de Valence où Napoléon suivit son cours. Mais Stendhal ne se rappelle pas que cette Ecole avait été transférée dans sa ville natale et que Dupuy enseignait alors les mathématiques à Grenoble dans deux établissements et à l'Ecole d'artillerie et à l'Ecole centrale.

P. 255, Renneville, qui se prénommaît Henri, eut en l'an VII le prix d'honneur de mathématiques, lorsque Beyle avait le premier prix.

P. 269, Stendhal assure qu'il était auprès de l'Empereur, le soir, à 7 heures, à..., en Lusace, le lendemain de la mort du duc de Frioul. Si Stendhal dit vrai, la chose se passa à Görlitz, le 24 mai.

*Id.* « Le chef d'escadron Gibory et Madame Martin. » Cette Madame Martin doit être la Madame Martin du *Journal* de Stendhal (édition Stryienski, p. 8.) Quant à Gibory, il eut des malheurs. Jacques-Anselme Gibory, né en 1774 à Gacé dans l'Orne, sous-lieutenant de hussards en 1793, lieutenant en l'an V, capitaine en l'an VII, chef d'escadron en l'an VIII, aide de camp du général Fressinet, puis premier aide de camp du général Michaud en l'an X — c'est alors que Stendhal le connut — fut réformé sans traitement en 1806 et on croit qu'il passa aux Russes en 1807.

P. 280. Paul-Emile Teisseire qui signe Teysseyrre, né le 13 juin 1785 à Grenoble, était fils d'un ancien commissaire auditeur des guerres qui demeurait Rue Neuve. Il eut à l'Ecole Centrale, en l'an VI, le prix d'honneur de belles-lettres (lorsque Beyle avait le premier prix) et le premier prix de mathématiques avec les deux Monval, Sinard et Giély. Examiné à Lyon et enregistré à l'Ecole polytechnique le 29 bru-

maire an X ou 20 novembre 1801, il fut reçu à l'Ecole des ponts et chaussées le 6 brumaire an XII ou 29 octobre 1803. Il était gentil, a dit Stendhal, n'avait pas trois pieds de haut, et sa jolie figure de fille ainsi que sa mémoire étonnante eurent du succès à Grenoble. On ne nous en voudra donc pas de donner son signalement : « cheveux et sourcils châtain clair, front bas, nez moyen, yeux gris, bouche petite, menton rond, visage ovale et plein, taille 1 m. 69 ». Stendhal le traite d'hypocrite ; on sait, en effet, que Teysseyrre entra dans les ordres, qu'il fut un prêtre remarquable et qu'il a eu en 1882 l'honneur d'une biographie dont l'auteur est l'abbé Pagnelle de Follenay.

P. 287 le bon Père Morlon était, non pas bénédictin, comme croit Stendhal, mais cordelier, et il figure en 1793, avec le chanoine Rey (cité plus haut, p. 213) sur la liste des personnes désignées pour la réclusion.

P. 290. Beyle, en écrivant « la race *Galle* » voulait sans doute écrire « la race gaël ».

P. 300. L'ami de Stendhal, pâle et maigre, froid et prudent, simple et honnête, s'appelait Gall et non *Galle*, et il avait pour prénom Alexandre. Il était né à Valenciennes le 29 juin 1783 et Stendhal a raison de croire que son père « devait être quelque vieil officier ». Ce père, André Gall, un alsacien, né en 1747 à Wissembourg, était devenu quartier-maitre trésorier

au 35<sup>e</sup> régiment ci-devant Aquitaine et il mourut le 13 mars 1793 dans les Hautes-Alpes, à La Roche, sur la route de Briançon à Grenoble. L'auteur de *Henri Brulard* dit aussi que son camarade Gall avait une petite fortune et que sa mère « l'aimait uniquement et le respectait, par probité, comme le maître de la fortune », que ce spectacle était attachant, attendrissant. Ce que nous savons de cette mère, nous la rend, en effet, très sympathique. Elle se nommait Thérèse Pournin et elle était née à Valencien-nes en 1759 ; elle ne reçut que très tardivement une pension de 400 francs, et le 3 mai 1794, en demandant que le gouvernement vînt à son aide, elle écrivait qu'elle élevait son fils pour la patrie : « il ne lui manque que l'âge et la force pour voler à sa défense ; il y est très dévoué de cœur ; il vient d'être, malgré sa jeunesse, reçu dans le bataillon de l'Espérance » (ce bataillon où Henri Beyle brûlait d'entrer). Stendhal dit encore qu'Alexandre Gall quitta Grenoble avant lui pour aller à Toulon et se vouer à la marine. En tout cas, Gall n'est pas resté marin. Engagé comme sapeur le 9 décembre 1802, il est en 1803 caporal (5 janvier), fourrier (16 février), sergent (16 septembre) et sergent-major (11 octobre), et le 30 mai 1804 lieutenant en second. Mais son avancement s'arrête alors. Il ne devient lieutenant en premier que le 12 janvier 1811 et capitaine que le

21 février 1813. Le 28 mai 1816 il fut admis à la retraite avec une pension de 600 francs dont il alla jouir à Poligny, dans le Jura. Il avait fait la plupart des campagnes de la Grande Armée ; 1806-1807 (siège de Stralsund), 1809, 1812 (Russie), 1813 (Dresde et Leipzig), 1814. Saint-Simon était son débiteur ; lorsque le fondateur du saint-simonisme mourut en 1825, on trouva dans ses papiers une obligation de 7840 francs qu'il avait souscrite le 28 prairial an VIII à Alexandre Gall.

P. 304. Madame Brémond (et non *Brémont*), dont parle Stendhal, avait épousé, en effet, M. de Barral. C'était une Joubert de la Salette et son premier mari se nommait Joseph-Marie de Brémond (ces Brémond étaient originaires de Malaussène, dans le Comtat Venaissin, et y jouissaient d'une noblesse reconnue par un bref du pape Clément XIII accordé à noble Jean-François de Brémond). Madame de Brémond, — qui se prénommait Bibiane, — avait trois frères : l'un, mort en 1779 comme capitaine d'artillerie au régiment de Toul ; un autre qui fut commissaire des guerres ; un troisième, le plus connu, Pierre-Joseph Joubert de la Salette qui fut général de brigade en 1793 et qui s'était promené à Valence, sur les bords du Rhône, avec le lieutenant Bonaparte. Le fils que Bibiane Joubert de la Salette eut de son mariage avec M. de Brémond et que Beyle ren-

contra à l'armée, fut, en effet, comme nous lisons dans *Brulart*, chef de bataillon, puis sous-inspecteur des revues et toujours homme de plaisir. Né le 13 octobre 1773 à Grenoble, Joseph-François-Dominique de Brémond fit ses études au collège royal de Tournon, où il fut toujours bien noté, et, comme il pouvait produire les preuves de noblesse requises, il fut compris en 1788 sur la liste des sujets admis à concourir aux places d'élèves dans le corps royal de l'artillerie des colonies et à subir l'examen à Paris devant Monge. Mais il tomba malade et il ne put se présenter. Il répara le temps perdu. Capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon des Alpes-Maritimes en 1793, il fut nommé par Bonaparte en 1797 sur le champ de bataille de Rivoli adjudant général chef de bataillon et promu en 1798 adjudant général chef de brigade. Il avait un puissant protecteur, et quel dommage que Stendhal n'ait rien su ou rien rappelé du mariage de son compatriote ! Brémond avait épousé la sœur de mesdames César et Léopold Berthier, Marie-Adélaïde Desbance d'Aiguillon, et Alexandre Berthier le fit avancer. Il y eut un instant où Brémond fut dans la République romaine ministre de la guerre, ministre de la marine, ministre des affaires étrangères, tout cela à la fois ; il y eut un instant — en 1800 — où Brémond fut à Paris secrétaire général du département de la

guerre. Nous le trouvons ensuite sous-inspecteur aux revues (1800-1815) et inspecteur aux revues en 1815. Il prend sa retraite en 1823. Mais sa femme l'avait depuis longtemps quitté pour suivre Elie Audeval, commissaire des guerres et cousin des demoiselles Fernig.

*Tome second.*

P. 2. Le camarade de Beyle à l'Ecole centrale, Grand-Dufay, se prénommaît Alexandre ; il eut en l'an VI le premier prix d'histoire et en l'an VII les deux premiers prix, celui de grammaire générale et celui de langues anciennes.

P. 5-11. J'ajoute sur un autre camarade, sur Crozet, quelques détails précis. Examiné à Lyon et enregistré le 4 frimaire an IX ou 25 novembre 1800 à l'Ecole polytechnique, il habite durant son séjour à Paris dans les mêmes quartiers que Stendhal, au quinconce des Invalides (chez le citoyen Briare) et rue de Lille. Il se distingue dès l'Ecole où il se préparait au service des ponts et chaussées ; il y est chef de brigade (19 novembre 1802) et adjoint aux répétiteurs d'analyse (10 juin 1803). Nous le voyons ensuite désigné pour être employé à la construction des chaloupes canonnières, (24 juin 1803) et admis le 6 brumaire an XII ou 29 octobre 1803 à l'Ecole des ponts et chaussées.

P. 11. Jean-Antoine-Amédée Plana, né le 8 novembre 1791 à Voghera en Piémont, fils du



receveur des contributions de Voghera, enregistré à l'École polytechnique le 3 frimaire an IX ou 24 novembre 1800 (non sans prouver un peu plus tard, le 7 pluviôse an IX, qu'il est Français et natif du département de Marengo), chef de brigade à l'École où il se prépare au service de la construction des vaisseaux, fut nommé le 28 ventôse an XI ou 19 mars 1803 professeur de mathématiques à l'École d'artillerie de Turin.

P. 18. « Nous avons aussi un Penet. » Il y avait même deux Penet, Louis et Félix. Celui auquel pense Stendhal, doit être Félix Penet, né le 20 octobre 1782 à l'Albenc et pupille de Farconnet (substitut du commissaire près le tribunal criminel). Il eut en l'an VII, comme Beyle, mais dans la division inférieure, le premier prix de mathématiques et, en outre, le prix d'honneur de dessin, classe des principes. Enregistré à l'École polytechnique le 2 frimaire an XI ou 23 novembre 1802, il mourut prématurément, le 21 ventôse an XI ou 12 mars 1803. Ce n'est donc pas lui, mais son frère qui est cité dans le *Journal* et les lettres de Beyle à Pauline.

*Id.* « Un ou deux Gauthier ». Stendhal oublie qu'il a parlé plus haut (cf. I. p. 148) des frères Gauthier. Il y avait, en effet, deux, et même trois Gauthier : Auguste, Aubin et Jean-Baptiste. Le plus distingué était Auguste qui

eut à l'Ecole centrale en l'an VI le premier prix de langues anciennes ainsi que le prix d'honneur de mathématiques.

P. 27. Ennemond Hélie était de Lancey, et ce futur notaire eut, en l'an VII, outre un premier prix de dessin (académies), la mention honorable en législation, 2<sup>e</sup> division. En l'an VI, à la classe de ronde-bosse, il avait le premier prix pendant que Beyle obtenait l'accessit.

P. 31. Ce Raindre (Jean-Baptiste-Victor) avec qui Beyle faillit se battre en duel, devait être promu, le 14 août 1839, maréchal de camp.

P. 35. Le « bon Aribert » est Jacques-Jean-Antoine Aribert, né le 3 août 1776 à Valbonnais, examiné à Grenoble et enregistré le 13 pluviôse an VII ou 1<sup>er</sup> février 1799 à l'Ecole polytechnique (il demeurait à Paris, comme plus tard Crozet, au quinconce des Invalides, chez le citoyen Briare), il n'avait plus ni père ni mère et il dépendait de son oncle Aribert, notaire à La Mure. Il donna sa démission d'élève le 4 vendémiaire an X ou 26 septembre 1801.

P. 37-38. Edouard Rey devint maréchal de camp et n'est mort qu'en 1869 ; c'est le Rey qui offrit vainement à Beyle une relation de la journée de Laffrey, de cette journée du 7 mars 1815 où Napoléon entraîna sur Grenoble le bataillon du 5<sup>e</sup> venu pour l'arrêter. Stendhal dit du reste avec raison que Rey était employé à Alger en 1831.

P. 54-60 Stendhal cite ses anciens maîtres, Dupuy et Chabert, pour les mépriser et les mettre à cent piques au-dessous de Gros, son répétiteur. Me permet-on de citer à ce propos un passage de *l'Hermite en province*<sup>1</sup>? Jouy voit Dupuy et Chabert sur la terrasse du jardin de la préfecture : « Ce vieillard qui chemine lentement est un professeur dont Napoléon reçut des leçons de mathématiques ; il s'appuie sur le bras d'un autre savant, M. Chabert. » Si Stendhal lut ce passage, il dut s'écrier : « Les voilà encore tous les deux ; ils sont bien ensemble ! »

P. 78. A propos du cousin Daru, père du grand Daru, il faudrait rectifier et compléter Stendhal sur quelques points. Noël Daru était né en 1729, et il partit de Grenoble pour Montpellier en 1749. Après avoir travaillé douze ans dans les bureaux, il devint en 1761 premier secrétaire (et non *secrétaire général*) de l'intendance, d'abord sous Jean-Emmanuel de Saint-Priest, puis sous Marie-Joseph de Saint-Priest qui succéda en 1764 à son père. En 1787, à l'âge de 58 ans, il prit sa retraite avec une pension de douze cents livres. Il avait, dit Stendhal, réuni, sans voler, quatre à cinq cent mille francs ; d'après des renseignements puisés à bonne source, la fortune de Noël Daru était le 217.000 francs.

1. Tome IV, p. 109.

Stendhal ajoute qu'il traversa la Révolution avec adresse. Non, puisqu'il fut arrêté à Versailles au mois d'avril 1794, en même temps que son fils Pierre, par ordre du Comité de surveillance de Versailles, sur la réquisition du Comité de surveillance de Montpellier; ses biens furent même mis sous séquestre et il ne fut libéré qu'au mois d'octobre suivant. Il mourut d'une longue maladie le 30 juin 1804.

P. 92. Frédéric Faure « mort capitaine d'artillerie à Valence ». Les souvenirs de Stendhal ne l'ont pas trompé. Ce Faure, capitaine commandant la 1<sup>re</sup> compagnie au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval, et le plus ancien capitaine du régiment, est décédé à Valence le 11 mars 1815. Il était né à Grenoble le 18 novembre 1783 et lorsqu'il vint à Paris pour suivre les cours de l'École polytechnique, il habita rue d'Angivilliers, 153.

P. 105. Stendhal écrit qu'il sort toujours de Feydeau au second acte, comme le vicomte. Mais ce qu'il dit ensuite, est une citation, un vers que l'éditeur devait détacher :

Le vicomte indigné sortait au second acte <sup>1</sup>.

*Id.* « L'opéra français, écrit Stendhal, m'a aigri jusqu'en 1830, et m'a complètement déplu en 1833 avec Moncrif et Damoreau. » Stendhal a

1. Boileau, épître VII, à Monsieur Racine.

voulu sûrement écrire Monpou, et non *Moncrif*.

*Id.* « *Le Panseron* me met en fureur » : il s'agit des œuvres de Panseron, professeur au Conservatoire, qui composa plus de cinq cents romances.

P. 129. Mazoyer — ou plutôt Mazoïer (il signe ainsi) — l'auteur d'un « pâle » *Thésée*, resta dans les bureaux de la Guerre où Beyle avait travaillé avec lui. Simple commis, de même que Beyle, en 1800, il devint sous-chef en 1802 et chef en 1812, obtint en 1814 le grade de commissaire des guerres, et vainement, le 3 juin 1815, sous les Cent Jours, il est rayé des contrôles du corps des commissaires des guerres ; il reçoit, au retour des Bourbons, le titre de chef de division honoraire et en 1817, le titre de sous-intendant. Lorsqu'il prend sa retraite en 1830, il touche un traitement de douze mille francs. Il meurt en 1841 à Toulouse.

P. 133. Le Tressan que Beyle qualifie d'« extrême plat ultra » fut fait maréchal de camp, non pas vers 1820, comme dit Stendhal, mais en 1823, exactement le 11 août 1823.

P. 140. « Il me semble que je vis alors le général Olivier, avec sa jambe de bois, récemment nommé inspecteur aux revues ». Ce que Stendhal dit là, est très exact. Jean-Baptiste Olivier, — né à Strasbourg en 1765 — général de division, du 22 mai 1799, avait eu la jambe gauche emportée par un éclat d'obus à la bataille de la

Trébie et fut nommé inspecteur en chef aux revues le 10 février 1800 <sup>1</sup>.

P. 145. « M. Daru avait une peur mortelle de Napoléon et moi, dit Beyle, j'avais une peur mortelle de M. Daru ; c'étaient les ricochets de son ami Picard. » Il s'agit ici de la pièce de Picard, les *Ricochets*.

P. 154. « J'eus le bonheur aussi d'atteindre un *banco-zeitel* à Vienne, au Prater, dans un duel arrangé avec Raindre. » Que signifie cela ? Tout d'abord, disons qu'il faut lire *banco-Zettel* ou « billet de banque » ; le mot correspond en Autriche à *bankschein* ou *banknote*. Mais doit-on comprendre que Stendhal eut le bonheur d'atteindre un billet de banque ? Non ; il faut entendre qu'il eut le bonheur d'atteindre un bon billet, de tirer un billet gagnant.

P. 175. Stendhal croit avoir vu au pied du Saint-Bernard le général Marmont en habit de conseiller d'Etat ; puis il doute, demande si cet uniforme était possible, et finit par dire : « peut-être vis-je Marmont en uniforme de général et plus tard lui ai-je appliqué l'uniforme de conseiller d'Etat ». Stendhal avait sans doute lu des lettres que Marmont écrivait en ce temps-là et qui commençaient ainsi : « Marmont, con-

1. « Cette place, disait le premier Consul, lui présente un état de tranquillité qu'il a bien mérité par ses blessures et ses services honorables. » (Carnot à Macdonald, 1<sup>er</sup> septembre 1800).

seiller d'Etat et général commandant en chef l'artillerie de l'armée de réserve... »

P. 182. Le hameau, dont le nom est resté en blanc, est *Saint-Remy*.

P. 185. A propos du fort de Bard, Stendhal dit : « Fut-ce pendant que nous étions dans cette petite plaine, sous le fort, que le colonel Dufour essaya de l'emporter de vive force et que deux sapeurs essayèrent de couper les chaînes du pont-levis ? » La 58<sup>e</sup> demi-brigade avait, en effet, Dufour pour colonel ; mais elle fut chargée d'enlever la ville, non le fort, et ce furent huit sapeurs (et non deux) de cette demi-brigade, ainsi que quelques sapeurs du génie, qui réussirent à abattre le pont-levis.

P. 188. Le sous-lieutenant *Cauchain*, neveu d'un général Cauchain qui a « pacifié la Vendée », et camarade de Beyle au 6<sup>e</sup> dragons, ne peut être que Canclaux, et en effet, nous savons qu'un Canclaux a été nommé sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> dragons à prendre date du même jour que Beyle, le 23 octobre 1800. Ce Canclaux devait naturellement sa place à son oncle, comme Beyle devait la sienne à son cousin Daru.

P. 191 Stendhal dit qu'en descendant sur Ivrée, il vit peut-être le Mont-Rose, et les monts de Bielle, et peut-être le *rezegon de Lebk*. Lire le Resegone de Lecco.

P. 194. Il est question, dans ce passage, de la bataille ou mieux du combat du Tessin raconté

plus tard par Guyardet à l'auteur. Stendhal dit que Guyardet était chef de bataillon « à la 6<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> légère, le régiment de cet excellent Macon, mort à Leipzig vers 1809 » ; il faut rectifier ce passage et lire « à la 6<sup>e</sup> légère, le régiment de cet excellent Macon, mort à Leipzig en 1806 ». Souvenons-nous du reste que ce 6<sup>e</sup> léger, ainsi que le colonel Macon, reparait dans le récit de Waterloo (*Chartreuse de Parme*).

P. 200. Beyle écrit qu'il fut reçu sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> dragons, « entre Brescia et Crémone, à *Rapallo* ou *Renconago* ». Il faut lire Bagnolo ou Romanengo.

P. 248. M. de Villaret fut nommé évêque d'Amiens en 1802 et de Casal en 1804. <sup>1</sup>

#### IV

Ces remarques n'atténuent, ne diminuent en rien le mérite de M. Debraye. Nous ne lui reprochons pas des inexactitudes et des erreurs

1. Quelques fautes d'impression et de lecture dans les noms propres. Lire tome I, *Griesheim*, *Hérard*, *Regnaud*, *Merlino*, *Smollett*, *Loeve-Veimars*, *Colletta*, *Bourmont* ; tome II, *Courchamp*, *Lainé*, *Lavallette*, *Grave*, *Münchhausen*, *Rivaud de La Raffinière*, *Auguié*, *Fesch*, *Stargard*. On regrettera que l'éditeur ait mis des initiales à certains noms (comme Du Bouchage, Montgolfier, Pina) ; mais il s'est rappelé sans doute que Stendhal exige (II, p. 256), pour empêcher tout scandale, que les noms de femmes soient changés, et il n'a pas voulu froisser des familles encore existantes.



inévitables en un travail si long et si malaisé. Il ne pouvait dans le cadre étroit qui lui est imposé, abuser, comme nous, du commentaire, développer et prodiguer les notices, et son rôle d'éditeur, tel qu'il l'a rempli, est digne des plus vifs éloges. Nos observations ne sont pas des critiques ; ce ne sont que de simples notes dont quelques lecteurs du *Brulard* profiteront sans doute et que plusieurs transcriront en marge de leur exemplaire. Nous remercions de nouveau M. Debraye de nous avoir fait lire, de nous avoir fait relire — et avec quelle joie ! — ce précieux commencement de l'autobiographie de Beyle (il y a encore le *Journal* et les *Souvenirs d'égotisme*). Nous le remercions de nous donner sans suppression aucune le manuscrit que Casimir Stryiński n'avait pas entièrement publié. Nous le remercions d'avoir accompagné d'utiles annotations ce texte définitif<sup>1</sup>. Puissent paraître

1. Les deux tomes du *Brulard* renferment exactement 1° une note d'Edouard Champion, directeur et éditeur de la collection ; 2° l'introduction de M. Debraye ; 3° le texte (tome premier et moitié du tome second) ; 4° des notes et éclaircissements en cent pages (II, p. 205-304) qui contiennent de brefs et utiles détails sur les personnages et événements cités par Stendhal, ainsi que les réflexions semées de ci de là par l'auteur et la description de ses plans et de ses dessins ; 5° des annexes (premier essai d'autobiographie, fragment littéraire, deux notices biographiques écrites par Beyle sur lui-même, l'état civil de Stendhal et de ses parents, de la famille Beyle et de la famille Gagnon) ; 6° des appendices (une excellente étude sur la ville de Grenoble et ses rues en 1793, un plan de Grenoble avec légende, l'appartement du docteur Gagnon, les portraits de Stendhal jeune, et — ce

prochainement, grâce à ses soins, les écrits de Beyle, inédits ou non, complets ou ébauchés, que renferme la bibliothèque de Grenoble! Il mènera sûrement à bien l'entreprise difficile qu'il vient d'entamer si vaillamment, si savamment. Le *Brulard* qu'il nous présente, restauré, restitué avec ses préliminaires et ses annexes, prouve que le jeune archiviste de Grenoble est de taille à éditer toute l'œuvre stendhalienne.

morceau est de M. Samuel Chabert — la démonstration que la maison natale de Stendhal est le n° 14 actuel de la rue J.-J. Rousseau); 7° une table alphabétique, très correctement dressée, des noms de personnes. Ajoutons que chaque tome renferme cinq gravures : portraits de Stendhal et de Gagnon ; la maison natale et la treille de Stendhal ; reproductions de quatre folios du manuscrit ; plan de Grenoble et de l'appartement Gagnon. L'exécution des volumes, imprimés sur un beau et solide papier, est parfaite.

## A LA BARRE DE L'HISTOIRE <sup>1</sup>

---

### I

*A la barre de l'histoire!* Quel titre prétentieux! N'est-ce pas, dès la première page, s'ériger en juge?

Mais voyons quels sont les prévenus que M. Frager traduit à sa barre, à la barre de l'histoire. Ils sont six : Licquet, Malet, Labédoyère, Cambronne, Louvel et Didier.

Chacun de ces six personnages est l'objet d'une étude, et chaque étude a pour titre, non pas le nom du personnage dont elle traite, mais un titre piquant et sonore. Licquet, c'est *un policier dilettante*. Malet, c'est *Un empire d'une matinée*. Les deux études sur Labédoyère et Cambronne sont réunies sous le titre : *Deux idylles après Waterloo*. Louvel, c'est *Le juif errant de l'as-*

1. Marcel Frager. *A la barre de l'histoire, 1805-1820*, avec préface de M. G. Lenôtre. Paris, Hachette, 1911. In-8, IX et 266 p. 3 fr. 50.

*sassinat*. L'étude sur Didier s'intitule *Héros ou brigand*.

## II

Licquet, le « policier dilettante », est ce Licquet que M. Lenôtre, dit M. Frager, a rendu célèbre (saviez-vous que Licquet fut célèbre ?), et l'auteur nous montre comment Licquet, secrétaire de la mairie de Rouen et chargé en chef de la police, a poursuivi des innocents et les a fait condamner. M. Frager a débrouillé l'écheveau de cette affaire Aubin-Goujon ; mais il la raconte un peu longuement, et il a (p. 18) un mot malheureux : il nous présente des gens qui ont arrêté et pillé une diligence, et il remarque que le préfet « s'en remet à l'insinueuse diligence de Licquet. »

## III

Le titre de l'étude consacré à Malet, *Un empire d'une matinée*, est inexact puisque le régime établi, si l'on veut, par le général Malet et qui dura l'espace d'un matin, n'était pas un Empire.

L'auteur a tenté, assez ingénieusement, de rajeunir le sujet en mettant l'abbé Lafon au pre-

mier plan : Lafon suit de loin Malet et observe, commente ses faits et gestes. Mais on ne trouvera rien de nouveau dans cette étude.

Il y a même (p. 102) une étrange erreur. « Malet, dit M. Frager, maintint le préfet Frochot dans ses fonctions et lui expédia un courrier qu'il ne trouva qu'assez tard en revenant d'une promenade à Nogent-sur-Marne ; dans sa hâte, il lut tout d'abord *fecit imperator* au lieu de *fuit imperator*. » Mais non. Si Malet maintint Frochot dans ses fonctions, il ne lui expédia pas un courrier. Ce fut un des chefs de division de la préfecture, M. Villemens, qui, pour informer de la mort prétendue de l'Empereur le préfet Frochot, lui envoya ces mots écrits au crayon sur un petit morceau de papier : « On attend M. le préfet : *fuit imperator*. »

Ajouterai-je que Lahorie, de son propre témoignage, n'avait pas vu Malet depuis douze ans, et non depuis *dix-huit* (p. 95) et que notre auteur est assez mal renseigné sur le rôle de l'abbé Lafon en 1815 ? M. Frager ignore, en effet, que Lafon fut alors, avec Lemare, un des commissaires de Louis XVIII et qu'il parcourut le Jura, la Haute-Saône et la frontière franco-suisse de Porrentruy à Genève pour répandre des proclamations et divers écrits qui firent sensation et pour organiser une active correspondance avec les royalistes. Aussi le préfet du Doubs, M. de Scey, nommait-il Lafon « un exemple de vertu ».

## IV

Le titre des deux études sur Labédoyère et Cambronne, *Deux idylles après Waterloo*, est vague et on ne se l'explique guère. Serait-ce parce que Labédoyère a une jeune femme qu'il aime, et parce que Cambronne épouse à cinquante ans une Anglaise du même âge ?

Rien de neuf, à vrai dire, dans ces deux études. On nous raconte simplement la fuite, l'arrestation et l'exécution de Labédoyère. On prouve que Louis XVIII ne tint pas rigueur à la famille du jeune général ; mais on n'ajoute pas que le roi donna vingt-cinq louis afin de faire dire des messes pour le repos de l'âme de sa victime, et on ne cite pas ce mot de Castellane que, si Labédoyère n'avait pas été arrêté, il eût été plus tard employé par Louis XVIII. On assure que Labédoyère refusa, pour rejoindre sa femme, le passeport que la reine Hortense lui tendait sur la route de la Malmaison ; d'autres témoignages nous apprennent que Labédoyère ne suivit pas Napoléon sur les instances de Flahaut et qu'il serait allé à Sainte-Hélène s'il avait reçu de l'Empereur une somme de cent mille francs dont il avait besoin pour rétablir ses affaires très dérangées.

Quant à Cambronne, qui n'était que général

de brigade, l'auteur fait de lui un maréchal, oui, un maréchal d'Empire, et non par inadvertance, car, d'un bout à l'autre de son étude, vingt fois pour le moins, il le nomme ainsi. Naturellement, l'étude ne roule que sur le fameux mot. Cambronne l'a-t-il prononcé ou non? Telle est la question qu'on lui pose à Ashburton, à Paris, à Nantes et partout <sup>1</sup>.

## V

L'étude sur Louvel est celle qui nous paraît la plus originale et la plus attrayante. Ne serait-elle pas un peu romancée? L'auteur, élève et admirateur de M. Lenôtre, ne chercherait-il pas coûte que coûte cette « si passionnante richesse de détails » qu'il trouve chez l'historien de *Tournebut*? En tout cas, il ne réussit pas à nous dire ce que fut Louvel. Définir cet homme « le juif errant de l'assassinat » ou encore « un fanatique pas bien convaincu », ne suffit pas, et il aurait fallu développer, discuter ce jugement de Pasquier — que M. Frager n'a pas cité — que les interrogatoires de Louvel ne firent que mettre au grand jour son odieuse nature et que par son cynisme il révolta le tribunal.

1. Lire Ashburton et non *Asburthon* (p. 144 et 145) et Despinoy au lieu de *Despinois* (p. 152); c'est sur le conseil de Despinoy que Cambronne alla s'établir à Nantes.

## VI

La dernière étude du volume traite de Didier, le conspirateur de Grenoble, le révolté de 1816. Elle a pour titre *Héros ou brigand*. Titre encore inexact. Aux yeux de l'auteur, Didier est plutôt un héros : Didier, dit M. Frager à la fin de son étude, mourut « héroïque martyr de ses illusions ». Mais Didier ne fut ni héros ni brigand. Sa tentative a été un acte de désespoir, l'acte d'un homme qui veut conquérir honneurs et richesses par un coup de force.

Nous ne voyons pas, au reste, dans l'étude de M. Frager, comment Didier a été amené à son entreprise. On ne nous dit pas qu'il avait d'abord acclamé la première Restauration et qu'il se tourna contre les Bourbons parce qu'il n'avait pas obtenu d'eux une place au Conseil d'état ou à la Cour de cassation. On ne nous dit pas qu'il accueillit le retour de Napoléon avec enthousiasme et sa chute avec douleur, qu'après les Cent Jours il était aux abois, dans une extrême détresse, et qu'il n'avait plus d'autre ressource que l'aventure où il se jeta.

Faut-il relever encore des erreurs, des lacunes ?

L'auteur ignore que Didier fut directeur, puis doyen de l'Ecole de droit.



Il ignore que le Beyle qui donna sa démission le jour même de l'insurrection est Chérubin Beyle, le père de Stendhal. Selon lui, ce Beyle avait des sympathies napoléoniennes et voulait favoriser l'émeute; Chérubin Beyle était, au contraire, un fervent royaliste et il avait donné sa démission à cause des tracasseries de Donnadiou qui le poussaient à bout.

Il dit à tort que ce fut Manquat Perrache, maire de Theys, qui écrivit sur une carte à jouer l'avis destiné au préfet. Ce Manquat Perrache n'était pas maire de Theys et il informa du complot, non le préfet, mais M. de Moréon qui, sur un sept de pique, écrivit un avis à M. de Chichilianne qui le transmit incontinent au préfet.

Il se trompe de même en attribuant un autre avis au maire de Vif; ce fut l'adjoint, Clappier de Lille, qui donna cet avis.

Il nomme la porte de Bonne (la porte par où Napoléon était entré l'année précédente) la porte de Beaune.

Il anoblit l'adjoint de la Mure, le notaire Chuzin, qu'il nomme M. *de* Chuzin.

Il assure que le lieutenant Aribert, arrêté par Donnadiou, a tout confessé sur-le-champ, et là-dessus suit une page de développement, un « récit ». Or, ce ne fut que le lendemain soir, sur les instances de son père, qu'Aribert avoua le complot.

Il fait de Lestellet un *commandant* ou *chef de bataillon*, et ce Lestellet était simplement, dit Donnadiou, « un des cavaliers de la garde nationale »<sup>1</sup>.

Il prétend que les proclamations de Didier se terminent « par une allocution à Napoléon II dans une forme vague » : cette « allocution » n'a rien de vague ; Didier déclare qu'il veut « un chef » et il proclame hautement le fils de Napoléon, il crie : « Vive Napoléon II, empereur des Français ! »

Enfin l'auteur, retraçant les instants suprêmes de Didier, dit inexactement que toutes les fenêtres étaient closes sur le passage du condamné : une relation du temps nous apprend qu'il y avait des royalistes à un petit nombre de croisées, et M. Frager aurait dû ajouter que Didier, avant de monter les degrés de l'échafaud, embrassa son confesseur, le curé de Saint-Louis, son ami d'enfance, et lui recommanda sa famille encore une fois.

## VII

Nous louerons donc dans ce volume avec le préfacier, M. Lenôtre — vous êtes orfèvre, Mon-

1. M. de Menou, capitaine des grenadiers, est appelé tantôt capitaine (p. 237), tantôt commandant (p. 239).

sieur Josse — le souci du pittoresque, le soin du décor et de la topographie; mais il faudrait dans l'exposé des faits plus de précision, plus d'exactitude et plus de nouveauté.

## LA JEUNESSE DE LOUIS-PHILIPPE

---

Le volume consacré par Gruyer à la jeunesse du roi Louis-Philippe <sup>1</sup> est un superbe, un magnifique volume, orné de vingt-huit planches. A l'aide des portraits et des tableaux conservés au Musée Condé, Gruyer suit le roi Louis-Philippe de la naissance à la virilité, et il nous le montre duc de Valois dans son enfance, duc de Chartres dans son adolescence, duc d'Orléans au milieu des épreuves qu'imposèrent au jeune prince sa mise hors la loi et ses longues pérégrinations à travers le monde.

Mais le livre est un livre de luxe plutôt qu'un livre d'histoire. On n'y trouve rien d'utile, rien de neuf et d'intéressant, sinon (p. 124-125) la fameuse conversation de Danton avec le jeune duc au 24 septembre 1792, cette conversation que le duc d'Aumale tenait de la bouche de son père et qu'il aimait à raconter.

1. F. A. Gruyer, *La jeunesse du roi Louis-Philippe*. Paris, Hachette, 1909. In-4, 267 p.

Il y a même des erreurs, des erreurs nombreuses, regrettables, et qu'il eût été facile d'éviter.

Où l'auteur a-t-il lu qu'une déclaration de guerre fut faite à la France le 20 avril 1792 et que la France, devançant ses ennemis de six jours, avait déclaré la guerre dès le 14 ?

Peut-on dire (p. 113) que le duc de Chartres ait fait belle figure le 18 juin 1792 au siège de Courtrai sous les yeux de Kellermann qui venait de remplacer Luckner ? Courtrai fut enlevé après un combat insignifiant, et non pas assiégé, et Kellermann qui remplaça Luckner, non en juin, mais à la fin d'août 1792, était, au moment de la prise de Courtrai, en Lorraine, au camp de Neukirch.

P. 115 il est question de l'empereur d'*Autriche* (au lieu de l'empereur d'Allemagne) et on assure que le 3 août Louis XVI avait été frappé de déchéance par l'assemblée nationale !

P. 118 on nous dit que Dumouriez avait été nommé général en chef de l'armée de la *Moselle* (faut-il remarquer que cette armée n'existait pas encore sous ce nom, qu'elle s'appelait l'armée du Centre, qu'elle passa des mains de Luckner dans celles de Kellermann et que ce fut l'armée du Nord dont Dumouriez reçut le commandement ?).

P. 119 on donne toujours comme authentique la lettre de Dumouriez annonçant qu'il sera le Léonidas des Thermopyles de la France.

P. 122, on fait de Goethe qui accompagnait en amateur le duc de Weimar « le secrétaire du duc de Brunswick » et on prétend qu'il écrivait alors le *Renard* auquel il n'a travaillé qu'en 1793, pendant le siège de Mayence.

P. 129 on croit que l'armée autrichienne qui combattait à Jemappes sous les ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, était commandée par le prince de *Cobourg*, et on fait assister à cette bataille les troupes de Valence qui n'y étaient pas...

N'insistons pas. Louons plutôt l'exécution du volume, et ces beaux portraits si bien reproduits, et leurs descriptions si chaudes, si colorées, si vivantes, si pleines de finesse et de goût.

## LA GUERRE DE 1870

---

Le livre de M. le général Bourelly sur la guerre de 1870 <sup>1</sup> est peut-être, en quelques endroits, par trop sommaire.

L'auteur dit bien qu'il ne veut faire qu'un compendium, et un compendium sérieux. Mais il a tort de raconter si brièvement certains épisodes. Que dit-il de Frœschwiller? : « Malgré l'admirable ténacité de Mac-Mahon dans sa résistance aux assauts furieux d'un ennemi trois fois plus nombreux, toutes ses positions furent emportées ». Et c'est tout.

De ci de là, de légères erreurs.

Les débris du 1<sup>er</sup> corps ont rétrogradé sur Saverne non pas *le lendemain*, mais le jour même.

Le village pris par les Saxons le 18 août est nommé par deux fois *Raucourt* au lieu de Roncourt.

1. Général Bourelly, *La guerre de 1870-1871 et le traité de Francfort d'après les derniers documents*. Paris, Perrin, 1912, in-8, vii et 220 p. 2 fr. 50.

Le personnage équivoque dont on parle p. 37 se nommait réellement Régnier, et ce nom n'était pas un pseudonyme.

N'y a-t-il pas trop de phrases inutiles ou inexactes sur Bazaine? Le maréchal était-il si fin? Peut-on dire que « l'intrigue politique n'avait pour lui aucun ressort caché »? Peut-on dire qu'il est encore un sphinx pour nous et qu'il faut faire dans ses actes la part de la trahison et celle de l'inconscience et de l'incapacité? Le mot *trahison* n'est-il pas de trop?

M. de Freycinet a-t-il été nommé délégué à la guerre le 10 octobre et Gambetta est-il arrivé à Tours le 20<sup>1</sup>?

Bourbaki montrait-il dans la campagne de l'Est une « bouillante ardeur »?

Le livre renferme d'ailleurs nombre d'appréciations justes, utiles, nettement exprimées par un homme compétent. On remarquera surtout le chapitre sur les causes de la défaite et la phrase mélancolique qui termine ce chapitre : « L'armée française dispose aujourd'hui d'éléments supérieurs à ceux qu'elle opposait à l'ennemi en 1870, même quand elle ne comprenait que d'anciens soldats. L'immense labeur accom-

1. Comment Freycinet aurait-il été nommé avant l'arrivée de Gambetta? En réalité, Gambetta part de Paris, en ballon, le 7, et il est le 9 à Tours; le 11, après avoir voulu désigner d'abord Thoumas, puis Détrouyat, il nomme Freycinet son délégué à la Guerre.



pli a fait germer des promesses d'avenir; mais hélas! la politique, à chaque instant en conflit avec l'intérêt militaire, menace de les rendre vaines! »

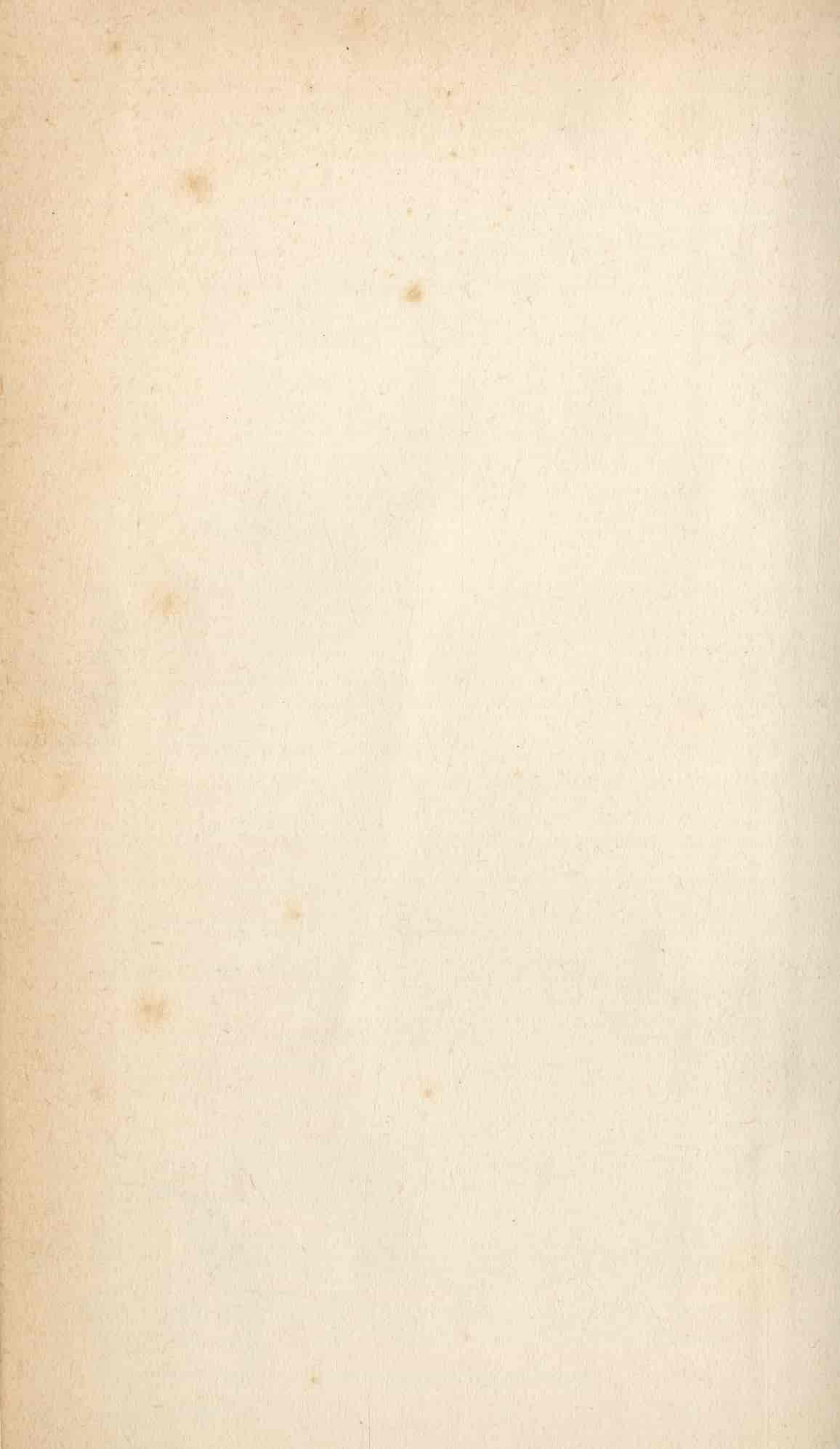
*Di omen avertant!*

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

La duchesse de Chevreuse.....	1
La Tour du Pin.....	24
Les vainqueurs de la Bastille.....	30
Les discours de Danton.....	35
Les Volontaires nationaux.....	42
Dumouriez.....	110
Le général Dours.....	124
Stanislas Fréron.....	150
Hohenlinden.....	161
Le duc d'Enghien.....	186
Duroc.....	209
Étienne de Laclos.....	225
Napoléon et le monde dramatique.....	231
Madame de Genlis.....	241
Delphine de Custine.....	245
Le Brulard de Stendhal.....	254
A la barre de l'histoire.....	282
La jeunesse de Louis-Philippe.....	291
La guerre de 1870.....	294





# Mémoires de Théodore de Lameth

PUBLIÉS PAR

**Eugène WELVERT**

Conservateur aux Archives Nationales.

Un volume in-8° avec un portrait . . . . . 7 fr. 50

---

## NOTES

ET

# Souvenirs de Théodore de Lameth

PUBLIÉS PAR

**Eugène WELVERT**

Un volume in-8° . . . . . 7 fr. 50

---

# Le Fils de Laclos

*Suivi de lettres inédites de Madame POURRAT*

PUBLIÉS AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES

Par **Louis de CHAUVIGNY**

Un volume in-8° orné de 12 gravures hors textes en noir et en couleurs . . . . . 5 fr.

---

# Correspondance générale de Beaumarchais

PUBLIÉE AVEC INTRODUCTION

INDICATION DES SOURCES, NOTES ET TABLES DOUBLES

Par **Louis THOMAS**

L'édition paraîtra à raison de deux volumes par an. Elle formera environ 5 vol. in 8° raisin de 400 pages à 10 francs chaque.

---